



PRODWAYS
GROUP

DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL **2020**
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1	PRÉSENTATION DU GROUPE & DE SES ACTIVITÉS	7	5	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT	129
	1.1 Chiffres clés	8		5.1 Informations sur la Société	130
	1.2 Présentation du Groupe et de ses activités	10		5.2 Le capital	132
	1.3 Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&D	19		5.3 L'actionnariat	139
	1.4 Analyses des performances consolidées et des secteurs	21		5.4 Communication financière (calendrier financier, performance de l'action, politique de dividendes, etc.)	140
	1.5 Activité et résultats de la société PRODWAYS GROUP SA	25			
2	FACTEURS DE RISQUES	29	6	NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE	143
	2.1 Méthodologie d'élaboration	30		6.1 Démarche générale et méthodologie	144
	2.2 Risques stratégiques	32		6.2 L'impression 3D : un mode de production qui répond aux enjeux du développement durable	146
	2.3 Risques opérationnels	34		6.3 Bâtir un acteur de référence en termes d'innovation technologique	147
	2.4 Risques transverses	37		6.4 Le médical : un axe de développement stratégique pour PRODWAYS GROUP	148
	2.5 Autres risques	39		6.5 Les engagements du Groupe envers ses collaborateurs	149
3	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	41		6.6 Des activités à l'impact limité sur le changement climatique et l'environnement	153
	3.1 Information sur la gouvernance	42		6.7 Un comportement responsable	155
	3.2 Politique de rémunération des mandataires sociaux	51		6.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	156
	3.3 Informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce pour chaque mandataire social de la Société	55	7	INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2021	159
	3.4 Rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2020	60		7.1 Rapport du Conseil d'administration de présentation des résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2021	160
	3.5 Référence par la Société à un Code de gouvernement d'entreprise et son application par la Société	63		7.2 Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 14 juin 2021	165
	3.6 Modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	63		7.3 Rapports des Commissaires aux comptes	172
	3.7 Conventions réglementées, conventions avec des parties liées et conventions courantes	64		7.4 Autres rapports du Conseil d'administration présentés à l'Assemblée générale du 14 juin 2021	177
	3.8 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	66	8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	181
4	INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	69		8.1 Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes	182
	4.1 États financiers consolidés 2020	70		8.2 Responsable de l'information	182
	4.2 États financiers individuels 2020	112		8.3 Tables de concordance	183

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Le Document d'enregistrement universel a été approuvé le 30 avril 2021 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129. L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes, cohérentes et compréhensibles. Le Document d'enregistrement universel porte le numéro d'approbation suivant : R. 21-015. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du Document d'enregistrement universel. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et ses amendements. Dans ce cas, la note relative aux valeurs mobilières, le résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel depuis son approbation sont approuvés séparément conformément à l'article 10 paragraphe 3, 2^e alinéa du règlement (UE) 2017/1129. Le Document d'enregistrement universel est valide jusqu'au 30 avril 2022 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un amendement au Document d'enregistrement universel en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129 (dit « Règlement prospectus »), les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2019 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, tels qu'ils figurent dans le Rapport financier annuel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et disponible sur le site Internet de PRODWAYS GROUP (Lien vers le rapport financier annuel 2019.pdf). Ce rapport financier annuel 2019 n'incorpore pas de balises XBRL ;
- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2018 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, tels qu'ils figurent dans le Rapport financier annuel 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et disponible sur le site Internet de PRODWAYS GROUP (Lien vers le rapport financier annuel 2018.pdf). Ce rapport financier annuel 2018 n'incorpore pas de balises XBRL.
- Le communiqué sur le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2021 (lien vers le communiqué).

Des exemplaires du présent Document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais au siège de la Société : 19, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris (jusqu'au 8 juillet 2021) puis 30, rue de Gramont, 75002 Paris, à partir du 8 juillet 2021, sur simple demande adressée à la Société, sur le site internet www.prodways-group.com et sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Les informations figurant sur les sites internet mentionnés par les liens hypertextes www.prodways-group.com en section 5.4.3 du présent Document d'enregistrement universel, à l'exception de celles incorporées par référence, ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

MESSAGE

Madame, Monsieur,
Chers actionnaires,

Dans un contexte de crise sanitaire en 2020, Prodways Group a démontré toute sa capacité à s'adapter à son environnement et à générer une performance durable. Malgré une baisse du chiffre d'affaires significative sur l'exercice, la réactivité et les efforts fournis par l'ensemble des équipes ont permis de limiter les impacts de cette crise sur les résultats et de maintenir une situation financière saine.

La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'impression 3D,



FAITS MARQUANTS 2020

57 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES
(- 20 % par rapport à 2019)



PRODWAYS GROUP se mobilise pour participer à l'effort dans la lutte contre la COVID-19 pour fabriquer des supports de visières de protection pour le visage

466

COLLABORATEURS
DANS 3 PAYS



Janvier
2020



Mars
2020

3,3 M€

EBITDA

Lancement de l'activité d'intégration de **3DEXPERIENCE®** / prise de participation minoritaire dans **XD Innovation**

DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF

Le fondement de la stratégie de Prodways Group, est une force clé qui a permis de poursuivre la dynamique commerciale en 2020, avec plusieurs succès dans les activités de vente de logiciels, de machines et la signature de partenariats structurants sur la vente de matières dans le domaine médical.

Le ralentissement temporaire de l'activité nous a permis d'accélérer les efforts d'intégration des sociétés acquises et la mise en œuvre des synergies au sein du groupe commencent à produire leurs effets. Ces éléments seront essentiels à l'amélioration de la performance future.

Prodways Group a prouvé sa capacité à capter le fort potentiel de croissance du marché de l'impression 3D en proposant des solutions innovantes pour la production industrielle, comme en témoigne sa position d'acteur de référence dans les domaines du dentaire et de la joaillerie. Les perspectives de croissance sont très bonnes et je réitère toute ma confiance dans les compétences de nos équipes pour créer de la valeur pour ses actionnaires et l'ensemble de ses parties prenantes.

Raphaël GORGÉ
Président exécutif



Fusion des activités d'audiologie sous le nom **Interson-Protac by Prodways**

**Avril
2020**

Signature de contrats longs terme de vente de **résines liquides** à deux nouveaux clients spécialistes européens du dentaire

**Octobre
2020**

Lancement de nouvelles fonctionnalités innovantes au sein de sa gamme d'imprimantes **MOVINGLight® ProMaker LD Series : la Super-Résolution 3D et le post-traitement par centrifugeuse**



**Novembre
2020**

Inauguration du nouveau siège d'INITIAL et site de production de pièces en 3D à Annecy

**Décembre
2020**

Modèle d'affaires

NOTRE MISSION

Offrir des solutions à forte valeur ajoutée technologique pour

NOS RESSOURCES



CAPITAL HUMAIN

- ▶ 466 salariés dans 3 pays (France, Allemagne, États-Unis)
- ▶ 33 % d'ingénieurs et cadres
- ▶ 32 % de femmes



CAPITAL INDUSTRIEL & SOCIÉTAL

- ▶ 8 centres technologiques en France et à l'international
- ▶ Un réseau de partenaires industriels et universitaires



CAPITAL INTELLECTUEL

- ▶ 5,1 % du chiffre d'affaires investi en R&D



CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

- ▶ 1 456 m³ d'eau consommés
- ▶ 232 MWh de gaz consommés
- ▶ 1 941 MWh d'électricité consommés



CAPITAL FINANCIER

- ▶ Une structure financière solide

AGILITÉ
ET PROXIMITÉ
CLIENT

SAVOIR-FAIRE R&D
ET DÉVELOPPEMENT
PRODUIT

PROFONDE
CONNAISSANCE
DES MARCHÉS

NOS ATOUTS

LOGICIELS

IMPRIMANTES
3D
ET MATIÈRES

PRODWAYS
GROUP

SPÉCIALISTE
DE L'IMPRESSION
3D

APPLICATIONS
MÉDICALES
(audiologie,
podologie,
dentaire)

PIÈCES

NOS SAVOIR-FAIRE

Distribution
et intégration
des logiciels
de conception
assistée
par ordinateur
SOLIDWORKS
de DASSAULT
SYSTEMES

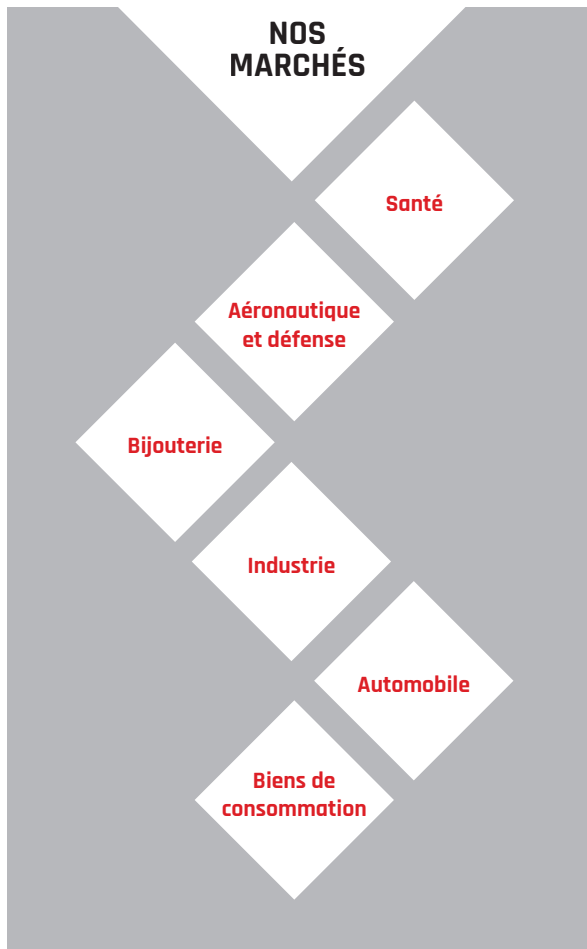
Des technologies
dédiées aux usages
industriels

- ▶ MOVINGLight DLP : plastique et céramique
- ▶ Frittage de poudre plastique
- ▶ Cire perdue
- ▶ Métal grandes dimensions

33 machines
multi matériaux

Une équipe
de plus de
20
spécialistes
du développement
produit

répondre aux problématiques digitales des industriels



Ventes de produits imprimés en 3D directement aux professionnels de santé

NOTRE CRÉATION DE VALEUR



CAPITAL HUMAIN

Développer nos collaborateurs et attirer de nouveaux talents

- ▶ 40 recrutements
- ▶ 1 167 heures de formations



CAPITAL FINANCIER

Créer de la valeur à long terme

- ▶ Mise en place de synergies au sein du Groupe
- ▶ Amélioration de la rentabilité et de la trésorerie générée par l'activité



CAPITAL INDUSTRIEL & SOCIÉTAL

Accompagner nos clients dans leur transformation numérique

- ▶ Signature de partenariats structurants, en particulier dans le médical

L'innovation au service de la santé

- ▶ Développement de prothèses sur-mesure dans l'audiologie, la podologie et le dentaire



CAPITAL INTELLECTUEL

Bâtit un acteur de référence en terme d'innovation technologique

- ▶ 21 familles de brevets déposés
- ▶ De nouveaux lancements de produits innovants : Super Résolution 3D, plateforme 3D Experience de Dassault Systèmes



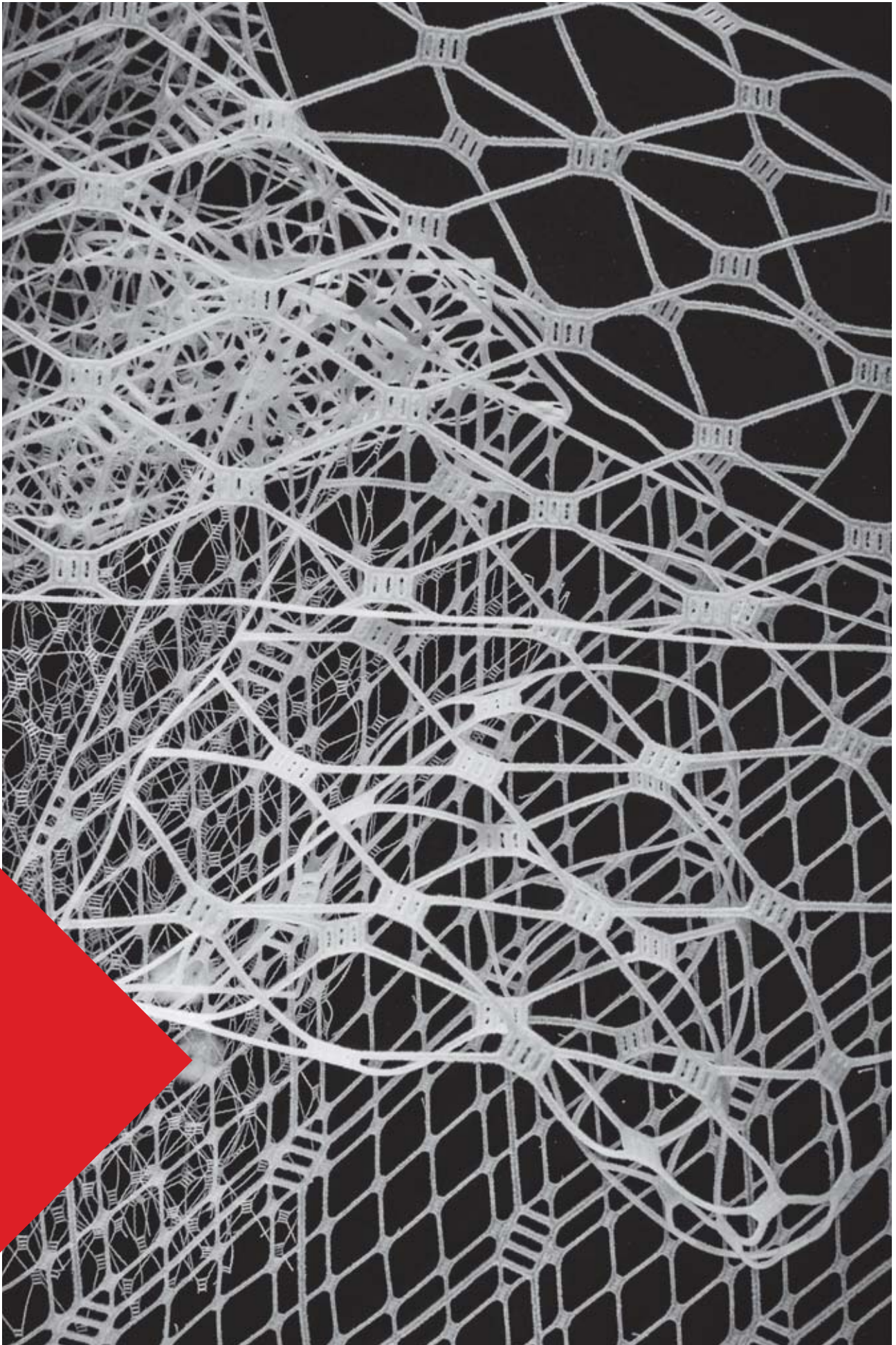
CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

Réduire notre impact sur l'environnement et limiter notre consommation de ressources

- ▶ Des technologies permettant d'économiser les ressources nécessaires à la production
- ▶ Une empreinte environnementale modérée

NOTRE CONTRIBUTION AUX ODD





1.1	CHIFFRES CLÉS	8
1.1.1	Évolution du chiffre d'affaires	8
1.1.2	Évolution de l'EBITDA	8
1.1.3	Évolution du résultat d'exploitation	8
1.1.4	Évolution du résultat net	8
1.1.5	Principales données bilancielles	9
1.1.6	Investissements	9
1.1.7	Évolution des effectifs	9
1.2	PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS	10
1.2.1	Historique et évolution de PRODWAYS GROUP	10
1.2.2	Activités, marchés et concurrence	11
1.2.3	Principales filiales et organigramme au 16 mars 2021	17
1.2.4	Faits marquants	18
1.3	STRATÉGIE ET PERSPECTIVES, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE R&D	19
1.3.1	Stratégie	19
1.3.2	Perspectives d'avenir	19
1.3.3	Politique d'investissement et R&D	20
1.3.4	Événements postérieurs à la clôture	20
1.4	ANALYSES DES PERFORMANCES CONSOLIDÉES ET DES SECTEURS	21
1.4.1	Analyse des résultats du Groupe	21
1.4.2	Situation financière du Groupe (trésorerie, financements et capitaux)	24
1.5	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ PRODWAYS GROUP SA	25
1.5.1	Rôle de PRODWAYS GROUP SA au sein du Groupe	25
1.5.2	Activité et résultats	25
1.5.3	Proposition d'affectation du résultat	25
1.5.4	Délais de paiement usuels	25
1.5.5	Autres informations financières et comptables	26

1

PRÉSENTATION DU GROUPE & DE SES ACTIVITÉS

1.1 CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés sont extraits des états financiers consolidés. Les chiffres 2018 ont fait l'objet de retraitements tels que détaillés au sein de l'annexe aux comptes consolidés 2019 en note 1.3 « Retraitement des informations financières des exercices antérieurs ».

1.1.1 Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2020	2019	2018
Systems	35,98	44,85	38,40
Products	21,13	26,96	22,86
Structure et éliminations	(0,10)	(0,53)	(0,37)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	57,21	71,28	60,89

1.1.2 Évolution de l'EBITDA

(en millions d'euros)	2020	2019	2018
Systems	2,89	3,32	1,11
Products	1,78	3,15	0,53
Structure et éliminations	(1,33)	(1,15)	(0,44)
EBITDA ⁽¹⁾ CONSOLIDÉ	3,34	5,31	1,19

(1) EBITDA : résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et provisions, autres éléments du résultat opérationnel et quote-part de résultat des entreprises associées. Cet indicateur non strictement comptable est détaillé en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1.3 Évolution du résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2020	2019	2018
Systems	(1,26)	(0,40)	(2,10)
Products	(1,17)	0,09	(1,44)
Structure et éliminations	(1,41)	(1,21)	(0,45)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION ⁽¹⁾	(3,83)	(1,53)	(3,99)

(1) Résultat d'exploitation : résultat opérationnel avant autres éléments du résultat opérationnel et quote-part de résultat des entreprises associées. Cet indicateur non strictement comptable est détaillé en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1.4 Évolution du résultat net

(en millions d'euros)	2020	2019	2018
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(14,04)	(4,32)	(5,75)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(13,95)	(4,20)	(5,55)

1.1.5 Principales données bilancielles

(en millions d'euros)	2020	2019	2018
CAPITAUX PROPRES ⁽¹⁾	63,39	77,48	80,85
Trésorerie disponible (a)	22,48	15,00	25,55
Dettes financières ⁽²⁾ (b)	16,75	5,54	4,78
Trésorerie nette ⁽³⁾ (a) - (b)	5,73	9,46	20,77
TRÉSORERIE NETTE RETRAITÉE ⁽⁴⁾	5,84	9,58	20,90

(1) Capitaux propres part du Groupe plus intérêts minoritaires.

(2) Un échéancier des dettes financières figure en note 8.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

(3) Trésorerie disponible moins dettes financières, un chiffre négatif représente une dette nette.

(4) Trésorerie nette majorée de la valeur de marché de l'autocontrôle.

1.1.6 Investissements

(en millions d'euros)	2020	2019	2018
Dépenses totales de R&D ⁽¹⁾	2,92	4,42	3,31
Dépenses de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires	5,1 %	6,2 %	5,4 %
Autres investissements capitalisés ⁽²⁾	3,92	4,72	4,49

(1) R&D constatée en charges plus R&D capitalisée au cours de l'exercice.

(2) Hors droits d'utilisations.

1.1.7 Évolution des effectifs

	2020	2019	2018
Systems	211	254	241
Products	247	246	215
Structure	8	5	4
EFFECTIFS TOTAUX	466	505	460

1.2 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

PRODWAYS GROUP est spécialiste de l'impression 3D industrielle et professionnelle avec un positionnement unique d'acteur intégré. Le Groupe s'est développé sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'impression 3D (logiciels, imprimantes, matières, pièces & services) avec une solution industrielle à forte valeur ajoutée technologique.

À travers son pôle Systems, PRODWAYS GROUP fournit à ses clients les moyens de produire des pièces en 3D. Le Groupe est l'un des principaux fabricants d'imprimantes 3D industrielles, avec une large gamme de systèmes d'impression 3D multitechnologie (cire perdue, DLP® résine, frittage laser), et un acteur majeur du développement et de la vente de matériaux associés. Le Groupe a également une activité d'intégration des logiciels de conception 3D, simulation et optimisation SOLIDWORKS de DASSAULT SYSTÈMES. Les imprimantes 3D développées par PRODWAYS GROUP adressent un nombre important de secteurs, aux premiers rangs desquels le médical, la joaillerie et l'industrie, pour apporter les leviers nécessaires aux sociétés innovantes souhaitant orienter leur production vers l'impression 3D.

À travers son pôle Products, PRODWAYS GROUP produit directement des pièces en 3D. Le Groupe est l'un des plus grands acteurs européens de la production de pièces en plastique et en métal avec un important parc d'imprimantes 3D sur l'ensemble des technologies d'impression 3D. En parallèle, PRODWAYS GROUP développe et commercialise des applications médicales utilisant l'impression 3D pour les domaines de la podologie, du dentaire et de l'audiologie vendues directement aux professionnels de santé.

En intégrant au cœur de son savoir-faire les logiciels, la conception de machines, de matières et de pièces, PRODWAYS GROUP se positionne sur l'ensemble de la chaîne de valeur et propose à ses clients une offre complète depuis la conception de leurs projets jusqu'à la fabrication de leurs pièces.

Au 31 décembre 2020, le Groupe emploie 466 personnes, est implanté dans 3 pays et exporte directement environ 34 % de son activité.

PRODWAYS GROUP est une filiale de GROUPE GORGÉ.

1.2.1 Historique et évolution de PRODWAYS GROUP

● Les origines de PRODWAYS

Dès le début des années 1990, André-Luc ALLANIC, un des spécialistes mondiaux et pionnier de l'impression 3D, qui travaille sur de nombreuses technologies innovantes (stéréolithographie, frittage de poudre métal et polymère notamment), développe certains des premiers systèmes d'impression 3D européens pour le CNRS et pour la société LASER 3D qu'il rejoint en 1993. Les machines de stéréolithographie qu'il conçoit sont à cette époque déjà les plus rapides du marché.

En 2007, l'arrivée de la nouvelle génération de puces microélectroniques DLP® permet à André-Luc ALLANIC de concrétiser sa vision : il associe une puce DLP® à une diode UV à forte puissance (LED) avec pour objectif de concevoir les imprimantes 3D les plus précises et les plus rapides du marché. La technologie MOVINGLight® est née. André-Luc ALLANIC crée la société PHIDIAS TECHNOLOGIES pour lui permettre de commercialiser ces nouvelles machines intégrant cette technologie.

En 2013, André-Luc ALLANIC et Raphaël GORGÉ se rencontrent. André-Luc ALLANIC est séduit par l'idée de s'associer à un groupe industriel français à forte culture technologique. Raphaël GORGÉ mesure quant à lui très rapidement le saut technologique offert par la technologie MOVINGLight® ainsi que les moyens que GROUPE GORGÉ est à même de mettre en œuvre pour permettre son déploiement international.

En mai 2013, GROUPE GORGÉ acquiert la société PHIDIAS TECHNOLOGIES. La Société est renommée PRODWAYS.

● En 2014

En avril 2014, GROUPE GORGÉ crée PRODWAYS GROUP, qui réalise l'acquisition de la société DELTAMED, acteur de référence des matériaux pour l'impression 3D. Cette acquisition permet depuis au Groupe de maîtriser et de capter l'ensemble de la création de valeur du couple machine-matière sur les applications développées par le Groupe.

En juillet, PRODWAYS GROUP prend une participation de 20 % dans la société DENTOSMILE, fabricant français par impression 3D de systèmes de gouttières transparentes pour l'orthodontie.

● En 2015

En février, PRODWAYS ouvre une filiale aux États-Unis (PRODWAYS AMERICAS) qui lui permet d'assurer un accompagnement de proximité pour ses clients américains, notamment au niveau de prestations de conseil avant-vente et de support technique.

En mars, deux acquisitions marquent l'accélération de la stratégie du Groupe, qui vise à proposer à ses clients une offre multitechnologie et une gamme complète de services : l'acquisition par PRODWAYS GROUP d'INITIAL – leader français indépendant de la fabrication de pièces par impression 3D, et l'acquisition par PRODWAYS des actifs de NORGE SYSTEMS – start-up anglaise spécialisée dans la conception d'imprimantes 3D utilisant le frittage laser de poudres plastiques.

En novembre, PRODWAYS GROUP réalise l'acquisition de la société EXCELTEC, société spécialisée dans le développement et la vente de matières polymères premium spécifiquement conçues et optimisées pour le frittage de poudre, notamment pour les applications industrielles. Cette acquisition vient consolider la position du Groupe sur la technologie de frittage de poudre avec une offre complète d'imprimantes et de matières premiums, confirmant la volonté du Groupe de devenir la nouvelle alternative aux leaders sur cette technologie.

● En 2016

En janvier, PRODWAYS GROUP prend le contrôle de PODO 3D, start-up fondée par un podologue ayant pour ambition de développer une solution de modélisation et d'impression 3D d'orthèses plantaires.

En mai, PRODWAYS présente la première imprimante industrielle de frittage laser à moins de 100 000 euros. Cette nouvelle imprimante est le fruit de la combinaison des produits de NORGE SYSTEMS et de l'expertise des équipes R&D de PRODWAYS sur la technologie de frittage de poudre.

En juin, PRODWAYS GROUP crée la société CRISTAL pour reprendre les actifs d'un laboratoire dentaire français (laboratoire SOCA) avec l'ambition d'accélérer le développement des applications de l'impression 3D dans le domaine dentaire.

● **En 2017**

En avril, SAFRAN et PRODWAYS GROUP annoncent la signature d'un accord de partenariat technologique visant à collaborer pour le développement de matières et de procédés de fabrication additive. Dans le cadre de cette coopération, SAFRAN CORPORATE VENTURES a pris une participation au capital de PRODWAYS GROUP.

En mai, PRODWAYS GROUP réalise son introduction en Bourse sur Euronext Paris. Cette levée de fonds d'un montant de 66 millions d'euros permet de continuer le développement ambitieux des activités du Groupe.

En juin, PRODWAYS GROUP annonce le développement de sa nouvelle technologie *Rapid Additive Forging* (RAF Technology) pour l'impression 3D métal de pièces de grandes dimensions.

Au troisième trimestre, PRODWAYS GROUP renforce son pôle d'activités médicales avec l'acquisition d'INTERSON PROTAC, un des leaders français des embouts pour prothèses auditives et protections auditives sur-mesure, avec l'ambition d'accélérer le développement des applications de l'impression 3D dans le domaine de l'audiologie.

En novembre, PRODWAYS GROUP élargit son offre pour l'industrie 4.0 avec l'acquisition de AVENAO INDUSTRIE, distributeur et intégrateur des logiciels de conception, simulation et optimisation 3D de DASSAULT SYSTÈMES depuis plus de 15 ans.

● **En 2018**

En mars, PRODWAYS GROUP prend le contrôle de 70 % du capital du service bureau américain VARIA 3D dont il avait pris une participation minoritaire en 2015. Cette acquisition renforce la présence de PRODWAYS GROUP sur le marché américain et ses capacités de production de pièces à la demande à l'international.

En juillet, PRODWAYS GROUP acquiert la société américaine SOLIDSCAPE, filiale de STRATASYS spécialisée dans les machines d'impression 3D pour les applications de fonderie de précision, destinée notamment au marché de la joaillerie. Cette acquisition renforce l'activité de vente de machines et la présence en Amérique du Nord et à l'international du Groupe à travers un réseau de distributeur élargi.

En octobre, Olivier STREBELLE, auparavant Directeur général adjoint en charge de la Stratégie et du *Business Development* de GROUPE GORGÉ, est nommé Directeur général de PRODWAYS GROUP.

● **En 2019**

En janvier, PRODWAYS GROUP annonce le renforcement de ses activités médicales avec l'acquisition de l'audiologiste SURDIFUSE-L'EMBOU FRANÇAIS et devient le leader français des embouts auriculaires sur-mesure pour audioprothèses.

En mars, PRODWAYS GROUP lance son premier atelier d'impression 3D robotisé appliqué à l'industrie dentaire pour la production de gouttière orthodontiques.

En mai, PRODWAYS GROUP équipe l'armée de Terre française d'imprimantes 3D ProMaker P1000 pour ses opérations extérieures.

Au cours de l'année, le Groupe annonce plusieurs ventes de machine d'impression 3D métal de pièces de grandes dimensions, dont une auprès de l'IRT Jules Verne, auquel PRODWAYS GROUP s'est associé pour révolutionner la production des pièces titane de grandes dimensions pour l'aéronautique.

● **En 2020**

En janvier, PRODWAYS GROUP lance en Europe une activité pour l'intégration des nouvelles solutions Cloud de la plate-forme 3DEXPERIENCE® DASSAULT SYSTÈMES et réalise une prise de participation minoritaire au capital de XD Innovation, partenaire majeur de DASSAULT SYSTÈMES pour cette activité en Amérique du Nord.

À partir de mars, PRODWAYS GROUP se mobilise pour participer à l'effort dans la lutte contre la Covid-19 et répondre aux besoins de matériel inédits liés à cette crise sanitaire, notamment en mettant à disposition son parc d'imprimantes 3D professionnelles et en associant son réseau de clients, pour fabriquer des supports de visières de protection pour le visage.

En avril, PRODWAYS GROUP contractualise la vente de résines liquides auprès de deux nouveaux clients spécialistes européens du dentaire, ceux-ci devant consommer à eux deux plusieurs dizaines de tonnes de matières une fois leurs productions stabilisées.

En octobre, PRODWAYS GROUP intègre de nouvelles fonctionnalités innovantes au sein de sa gamme d'imprimantes 3D compactes MOVINGLight® ProMaker LD Series (la Super-Résolution 3D et le post-traitement par centrifugeuse) et confirme aussi sa position forte sur le marché dentaire avec la vente de 2 nouvelles machines MOVINGLight® ProMaker LD-20 à la société polonaise BRIGHTALIGN.

En novembre, PRODWAYS GROUP inaugure le nouveau siège d'INITIAL et site de production de pièces en 3D à Annecy, site réunissant une centaine de personnes.

En décembre, PRODWAYS GROUP fusionne l'ensemble de ses activités d'audiologie, INTERSON PROTAC, SURDIFUSE et EMBOU FRANÇAIS sous le nom Interson-Protac by Prodways, afin de proposer un service aux meilleurs standards à ses clients et d'optimiser ses opérations.

Au cours de l'année, le Groupe réalise plusieurs ventes de machines d'impression 3D dans sa gamme d'imprimantes ProMaker basée sur la technologie frittage de poudre auprès de chimistes ou à des clients industriels à l'export, dans les domaines de l'acier et de l'emballage alimentaire notamment.

1.2.2 Activités, marchés et concurrence

PRODWAYS GROUP est l'un des leaders européens de l'impression 3D, procédé de fabrication additive consistant à créer des objets physiques par superposition de différentes couches de matière.

L'impression 3D a connu trois grandes phases historiques depuis les années 1960. Au cours de la phase de création (années 1960 – 2010), l'impression 3D était principalement utilisée afin de créer des prototypes. Le marché a connu plus récemment une amélioration importante des processus d'impression et le développement de nouvelles matières. Ces nouvelles dynamiques technologiques ont entraîné l'ouverture d'une phase de substitution. L'impression 3D permet aujourd'hui de fabriquer des pièces et des produits complexes. Cette technologie constitue désormais un complément et dans certains cas une alternative crédible aux techniques de fabrication traditionnelles. Les pièces, autrefois soumises aux exigences industrielles traditionnelles, peuvent désormais adopter dès leur conception une forme sur-mesure grâce à l'impression 3D.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE & DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

Fondant sa stratégie sur ce nouveau cycle industriel, PRODWAYS GROUP a la volonté de se développer sur le segment du *rapid manufacturing*, impression 3D appliquée aux séries industrielles. Ce segment a en effet connu une croissance importante au cours des dernières années et a généré un chiffre d'affaires de près de 10 milliards d'euros en 2019, en croissance de 20 % par an en moyenne sur les 5 dernières années ⁽¹⁾. Les matières principalement utilisées dans le processus d'impression 3D sont principalement le plastique et le métal.

Le Groupe est organisé en deux pôles d'activité : Systems et Products.

1.2.2.1 Pôle Systems

PRODWAYS GROUP développe, assemble et commercialise pour ses clients différentes gammes d'imprimantes 3D et de matières associées et distribue et intègre les logiciels de conception 3D SOLIDWORKS de DASSAULT SYSTÈMES. Cette complémentarité d'offre positionne PRODWAYS GROUP en tant qu'acteur majeur de l'industrie 4.0. Elle offre également une récurrence des revenus pour le Groupe en commercialisant les matières nécessaires au bon fonctionnement des machines achetées par les clients. PRODWAYS GROUP a ciblé trois secteurs prioritaires : le médical, la joaillerie et l'industrie.

● Les imprimantes 3D

PRODWAYS GROUP est l'un des principaux fabricants d'imprimantes 3D. Le Groupe développe plusieurs gammes de machines d'impression 3D basées sur différentes technologies :

- Stéréolithographie avec la technologie propriétaire DLP® MOVINGLight® pour l'impression 3D de résines et céramiques :
 - plastique DLP® MOVINGLight® : une gamme L a été conçue pour la production de pièces ou de prototypes nécessitant des détails précis. Cette gamme adresse particulièrement des applications industrielles telles que des modèles dentaires ou des guides chirurgicaux, du moulage par injection, du moulage par injection et soufflage, des modèles de thermoformage, des modèles de semelles, ou plus récemment la conception de bijoux,
 - céramique DLP® MOVINGLight® : une gamme V utilisant la technologie propriétaire DLP® MOVINGLight® pour la production industrielle de pièces en céramique. La série ProMaker V a été conçue pour la production de pièces en céramique destinées à des applications biomédicales comme les substituts osseux et les activités de R&D ;
- frittage de poudres plastiques : une gamme P de frittage sélectif au laser issue de l'acquisition de NORGE SYSTEMS, de R&D internes à PRODWAYS a été conçue pour le prototypage rapide industriel et la production de masse. Cette technologie a été conçue pour un large éventail d'industries comme l'aérospatial, l'automobile, la santé, le design et l'architecture, les produits de consommation, l'éducation et la recherche ;
- fonderie de précision : les gammes développées par SOLIDSCAPE sont dédiées à la fabrication directe de pièces de haute précision en cire. Cette technologie s'applique à la fonderie de précision et la fabrication de moules pour des secteurs tels que la joaillerie, dont SOLIDSCAPE est leader du marché, mais également le médical et l'aéronautique ;

- *Rapid Additive Forging* (RAF Technology) : cette machine dédiée à l'impression 3D métal de pièces de grandes dimensions met en œuvre un robot équipé d'une tête déposant du métal en fusion dans une atmosphère de gaz inerte. Ce procédé innovant permet de fabriquer rapidement des ébauches de pièces en titane proches de la géométrie de la pièce finale qui subissent ensuite un simple usinage de finition. Il permet, en outre, de diminuer significativement la proportion de matière perdue sous forme de copeaux qui peut représenter jusqu'à 95 % du bloc de métal initial avec les procédés d'usinage classiques. Le secteur aérospatial est un secteur à très fort potentiel pour cette technologie.

Les machines conçues par PRODWAYS sur ces technologies sont majoritairement exploitées dans un environnement de production, le plus souvent en remplacement de méthodes de production conventionnelles. PRODWAYS commercialise ses imprimantes entre 15 milliers d'euros et 400 milliers d'euros pour une durée de vie pouvant atteindre 10 ans.

● Les matières associées

PRODWAYS GROUP produit des résines de première qualité pour l'impression 3D basée sur la technologie DLP® et des poudres polymères utilisées avec la technologie de frittage de poudre au laser, à travers ses filiales DELTAMED et PRODWAYS MATERIALS.

PRODWAYS GROUP propose une gamme de matières hybrides et composites sous forme de résines liquides et de poudres de polymères contenant des niveaux élevés de céramique, de métal, de fibres ou de nanoparticules. Ces matières ont été conçues pour être particulièrement performantes et offrir des caractéristiques distinctives en termes de propriétés mécaniques (résistance et élasticité), physiques et esthétiques (couleur et transparence) et de stabilité dans le temps (vieillesse prolongée). Ces matières peuvent être utilisées à la fois avec les imprimantes du Groupe et celles des autres fabricants.

Certifiées conformes aux normes ou règlements médicaux les plus récents (norme MDSAP, règlement européen sur les dispositifs médicaux 2017/745, ou approbation par la FDA – Food and Drug Administration pour certaines), conditions préalables à la commercialisation de dispositifs médicaux, les matières d'impression 3D produites par le Groupe sont principalement utilisées pour la dentisterie esthétique et réparatrice et les dispositifs d'aide auditive. Elles adressent aussi les marchés de la bijouterie, le prototypage et le secteur aérien.

PRODWAYS GROUP produit et commercialise majoritairement des matières propriétaires et commercialise également des matières développées par des tiers.

● Les logiciels de conception 3D (CAO)

À travers sa filiale AVENAO, PRODWAYS GROUP intègre et distribue les applications de conception et de développement 3D SOLIDWORKS et les nouvelles solutions Cloud de la plate-forme 3DEXPERIENCE® de DASSAULT SYSTÈMES. AVENAO maîtrise l'ensemble des problématiques liées au fonctionnement du bureau d'études et offre des solutions de conseil en conception 3D et intégration de solutions d'impression 3D.

En permettant de proposer aux organisations une offre complète depuis la conception de leurs projets jusqu'à la fabrication de leurs pièces, AVENAO renforce la stratégie d'intégration du Groupe et la collaboration entre DASSAULT SYSTÈMES et PRODWAYS GROUP dans le domaine de l'industrie du futur.

(1) Source : Wohlers report 2019.

1.2.2.2 Pôle Products

Avec son pôle Products, PRODWAYS GROUP est aujourd'hui l'un des plus grands acteurs européens de la production de pièces en plastique et en métal avec un important parc d'imprimantes 3D sur l'ensemble des technologies d'impression 3D. En parallèle, PRODWAYS GROUP développe et commercialise des applications médicales pour les domaines de la podologie (semelles orthopédiques), du dentaire (empreintes dentaires, gouttières) et de l'audiologie (embouts de prothèses auditives et protection auditive sur-mesure) vendues directement aux professionnels de santé.

Ce pôle permet par ailleurs d'atteindre plusieurs objectifs :

- une veille de marché permettant de détecter les nouvelles tendances du secteur ;
- une optimisation de la valeur en capturant plus de marge ;
- une accélération de la vitesse d'adoption.

Ce pôle est une vitrine pour les clients potentiels.

- **INITIAL, fabricant de pièces imprimées en 3D**

Acquis par PRODWAYS GROUP en 2015, INITIAL est le leader français de la conception et de la production de pièces en fabrication additive et injection thermoplastique.

INITIAL propose un large éventail de solutions de conception et de production de pièces industrielles par impression 3D. Les pièces prototype ou série sont à destination des secteurs de l'industrie, de l'aéronautique et du spatial, du médical, du dentaire, de l'automobile ou encore du luxe.

Basé à Annecy, INITIAL est l'entité du groupe PRODWAYS spécialisée dans l'innovation produit, l'accélération du développement et la production de petites et moyennes séries. INITIAL exploite plus de 40 machines de haute technologie grâce à un parc unique multimarques. Celui-ci compte 24 machines de fabrication additive plastique, 8 machines de fabrication additive métallique, 8 centres d'usinage, 6 presses à injecter et un atelier de duplication sous-vide, couvrant les technologies les plus mûres de l'impression 3D (MOVINGLight®, SLS®, SLA®, FDM®, DMLS®). Avec une couverture d'offre inégalée, du BE mécanique, au scan 3D en passant par la simulation numérique et son expertise dans la fabrication de pièces techniques plastiques et métalliques, INITIAL est dimensionné pour accompagner ses clients sur la production de série qui représente déjà 30 % de l'activité, sur les technologies d'impression 3D ou plus traditionnelles. INITIAL a produit, toutes technologies confondues, près de 1 200 000 pièces en 2020. Fort de 30 ans d'expérience, d'une certification ISO 9001 et EN9100, et de l'énergie de 100 collaborateurs, INITIAL sert plus de 4 000 entreprises clientes, aussi bien grands comptes que petites entreprises, dans les domaines du médical, de l'industrie diversifiée et de l'aéronautique/défense, clients qu'elle accompagne depuis la rédaction du cahier des charges, jusqu'à la production de préséries et séries, en passant par le prototypage.

INITIAL dispose également d'un bureau d'études et de scanners 3D haute définition permettant de capturer la géométrie de n'importe quel objet et d'offrir à ses clients un *reverse engineering* ou un contrôle dimensionnel.

- **Des applications médicales (dentaire, audiologie et podologie) pour se positionner sur les activités transformées par l'impression 3D**

INITIAL permet l'identification des applications et des secteurs clés où l'impression 3D serait susceptible de transformer les processus industriels traditionnels. Une fois ces marchés clés identifiés, PRODWAYS GROUP se développe et commercialise par des entités dédiées et spécialisées comme CRISTAL, PODO 3D (qui commercialise l'offre Scientifeet®), INTERSON PROTAC et SURDIFUSE-L'EMBOUT FRANÇAIS. Pour l'ensemble de ces applications médicales, la fabrication additive remplace les processus de personnalisation manuels longs et coûteux tout en offrant une meilleure précision et qualité des prothèses.

- **CRISTAL, laboratoire dentaire interne présentant les applications du groupe PRODWAYS dans l'industrie dentaire**

En juin 2016, PRODWAYS GROUP crée la société CRISTAL pour reprendre les actifs d'un laboratoire dentaire français (SOCALAB) avec l'ambition d'accélérer le développement des applications de l'impression 3D dans le domaine dentaire. Le laboratoire dentaire CRISTAL a constitué un portefeuille de plus de 150 chirurgiens-dentistes. Le laboratoire dentaire travaille également en étroite collaboration avec les mutuelles d'assurance-maladie. CRISTAL offre aux chirurgiens-dentistes une gamme complète de dispositifs dentaires comprenant des modèles, des guides chirurgicaux, des gouttières, des porte-empreintes individuels, etc.

PRODWAYS GROUP souhaite transformer CRISTAL en un centre d'excellence démontrant les avantages de l'impression 3D dans l'industrie dentaire.

- **Scientifeet® (entité PODO 3D), une offre qui ambitionne de révolutionner le marché des semelles orthopédiques**

L'offre Scientifeet® de PRODWAYS GROUP révolutionne le secteur des semelles orthopédiques. Grâce à l'impression 3D, le marché est en pleine phase de transformation avec une forte rentabilité affichée des semelles 3D par rapport aux conceptions traditionnelles et un gain de temps observé sur toute la chaîne de production.

Le processus de fabrication d'une semelle 3D se décompose en quatre étapes distinctes : la réalisation d'un scan du pied du patient et la virtualisation de l'empreinte, la modélisation 3D, l'impression et la livraison de la paire de semelles.

Les semelles sont imprimées en 3D par INITIAL à Annecy en utilisant la technologie SLS®, puis envoyées par transporteur aux podologues qui les remettent ensuite aux patients. À ce jour, PODO 3D a vendu près de 180 000 semelles Scientifeet®.

- **INTERSON-PROTAC, le leader français des embouts de prothèses auditives sur mesure**

Depuis les acquisitions d'INTERSON PROTAC en 2017 puis de SURDIFUSE-L'EMBOUT FRANÇAIS, qui ont fusionné en 2020, PRODWAYS GROUP est un leader français de l'audiologie, et offre aux audioprothésistes et industriels des embouts pour prothèses auditives et embouts de protection sonore réalisés sur-mesure d'après les empreintes du conduit auditif de chaque utilisateur.

INTERSON-PROTAC réalise 50 % de leur production d'embouts de prothèse (appareillage auditif) en impression 3D.

1.2.2.3 Marchés et concurrence

L'impression 3D permet de transformer directement un fichier 3D immatériel en une pièce ou un produit fini sans passer par plusieurs étapes de transformation. Cette technique permet de limiter les stocks, de limiter les déchets de matière mais surtout donne accès à des conceptions de formes radicalement nouvelles. L'impression 3D joue déjà un rôle clé dans certaines applications, en particulier dans le médical (prothèses auditives, implants, etc.). Ses utilisateurs sont attirés par les différents avantages qu'apporte ce nouveau procédé de fabrication, en particulier l'amélioration de la qualité des pièces et des produits complexes, la réduction du temps et des coûts de développement d'un produit et l'accès à la personnalisation de masse.

Le marché industriel de l'impression 3D représente près de 10 milliards d'euros⁽¹⁾. Ce marché industriel se divise en deux branches : l'impression de la pièce finale (approche directe) ou l'impression d'un moule permettant ensuite de concevoir la pièce finale (approche indirecte).

La conception d'un moule selon un processus traditionnel est un processus long (allers retours sur les spécifications techniques, plusieurs tentatives avant d'arriver au moule parfait, etc.). L'impression indirecte offre un gain de temps considérable pour la production de moules utilisés ensuite dans l'industrie. L'impression 3D permet de concevoir rapidement le moule disposant des spécifications techniques parfaites afin d'élaborer la pièce. L'approche indirecte est également utilisée afin de concevoir des pièces métalliques. En élaborant dans un premier temps un moule plastique qui sera ensuite utilisé pour élaborer la pièce métallique (ex : pièces de moteur d'avion développées par PRODWAYS GROUP). Trois grandes déclinaisons existent dans l'impression 3D⁽¹⁾ :

- prototypage rapide (39 % du marché B2B).

Le prototypage rapide fait référence à la production de maquettes et de prototypes issus des données de conception assistée par ordinateur (CAO) en 3D ;

- pièces fonctionnelles (28 % du marché B2B)

Sur ce segment, l'impression 3D est utilisée pour la fabrication de pièces personnalisées et de pièces de rechange, la fabrication de produits d'édition limitée, la production de courtes séries et même pour la fabrication en série notamment sur les marchés de la santé et de l'aviation ;

- instruments et moules (19 % du marché B2B).

Les instruments ou outils sont produits directement par l'imprimante 3D alors que les moules font partie de l'approche indirecte qui consiste à utiliser un modèle de forme standard pour produire un moule qui sera ensuite utilisé pour produire une pièce ;

- autres (14 % du marché B2B).

Il s'agit principalement des métiers liés à la recherche et l'éducation. Les imprimantes 3D connaissent un franc succès auprès des établissements d'enseignement secondaire technique et des instituts de recherche.

La diversité des matières, des technologies utilisées, des systèmes d'impression et des produits conçus en impression 3D permet de répondre à un nombre croissant de contraintes, propres à chaque secteur d'activité.

Concurrence

Le marché est segmenté selon quatre axes :

- les acteurs intégrés (pratiquant les trois pans de l'impression 3D : fabrication de machines, matières et pièces) et non intégrés ;
- les acteurs présents sur le *rapid prototyping* et les acteurs présents sur le *rapid manufacturing* ;
- les acteurs monotechnologie et multitechnologie ;
- les acteurs généralistes présents sur le marché B2C et B2B et les acteurs spécialistes du marché industriel (B2B).

PRODWAYS GROUP est un acteur intégré, présent sur le *rapid manufacturing*, multi-technologie, et spécialisé sur le marché industriel.

Le marché de l'impression 3D est un marché particulièrement dynamique présentant de fortes barrières à l'entrée (technologie, brevets). Le nombre d'acteurs majeurs reste aujourd'hui limité et les groupes demeurent de tailles relativement modestes. Aucun acteur ne concurrence PRODWAYS GROUP sur l'ensemble de son offre ; la concurrence est généralement verticale.

- Dans les imprimantes 3D et les matières associées, les principaux concurrents de PRODWAYS GROUP sont: 3DSystems (US), CARBON 3D (US), STRATASYS (US/Israël, notamment depuis son acquisition d'Origin en 2020), Envisiontec (acquis par Desktop Metal début 2021), EOS (Allemagne), Rapidshape (Allemagne) et dans une moindre mesure HP sur certaines applications.
- Sur le marché de la production de pièces, INITIAL est le leader français. Les autres acteurs de la fabrication de pièces sont Materialise NV (Belgique), qui propose des solutions logicielles, des services d'impression industrielle 3D, et des applications médicales, et PROTOLABS (US), spécialisée dans le prototypage rapide, la production à la demande, l'usinage CNC et l'injection. Le marché est aussi structuré par de nombreux acteurs locaux, tels ERPRO (France).
- Dans la distribution de logiciels de conception assistée par ordinateur, le principal concurrent d'AVENAO en France est la société cotée VISIATIV (France).
- Sur les marchés des pièces médicales (audiologie, podologie, dentaire), la concurrence est atomisée et locale. Sur le marché français, le Groupe est le leader dans le domaine des embouts de protection auditive.

(1) Source : Wohlers report 2019.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

Le Groupe propose aujourd'hui une gamme de vingt-quatre machines, de cent quarante matières et une activité de « service bureau ». Ses produits phares incluent :

● **ProMaker LD-20**

L'imprimante 3D MOVINGLight® ProMaker LD-20 combine très hautes résolution et précision, avec une productivité élevée grâce à ses deux têtes DLP® en mouvement, pour un coût par pièce optimisé.



● **Solidscape série S300**

Numéro un mondial sur le marché de la joaillerie, les imprimantes 3D conçues par SOLIDSCAPE permettent de réaliser des modèles en cire perdue de haute précision. Les imprimantes 3D de la série S300 offrent aux joailliers des modèles de cire ultra-précis, aux géométries complexes et une finition de surface inégalée.



● **Résine PLASTCure Model 300**

Parfaitement adaptée pour la fabrication de modèles dentaires, la résine PLASTCure Model 300 répond à un large éventail d'applications dentaires allant du modèle servant aux prothèses jusqu'aux applications orthodontiques. Elle offre une haute précision et une excellente résolution ainsi que de bonnes propriétés.



● **Fabrication de pièces en série**

INITIAL dispose d'une offre de fabrication de pièces en série en polymères et en métal à l'aide de la technologie de fabrication additive en particulier pour le secteur aéronautique.



1 PRÉSENTATION DU GROUPE & DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

- **TPU-70A**

La poudre TPU-70A est une matière de type élastomère destinée à l'impression d'objets flexibles de type caoutchouc pour une large variété d'applications telles que joints d'étanchéité, tuyaux flexibles ou encore semelles de chaussures de sport et accessoires de luxe. Son excellente capacité d'élongation permet l'impression d'objets ultra-flexibles avec un très haut niveau de précision et de résolution.

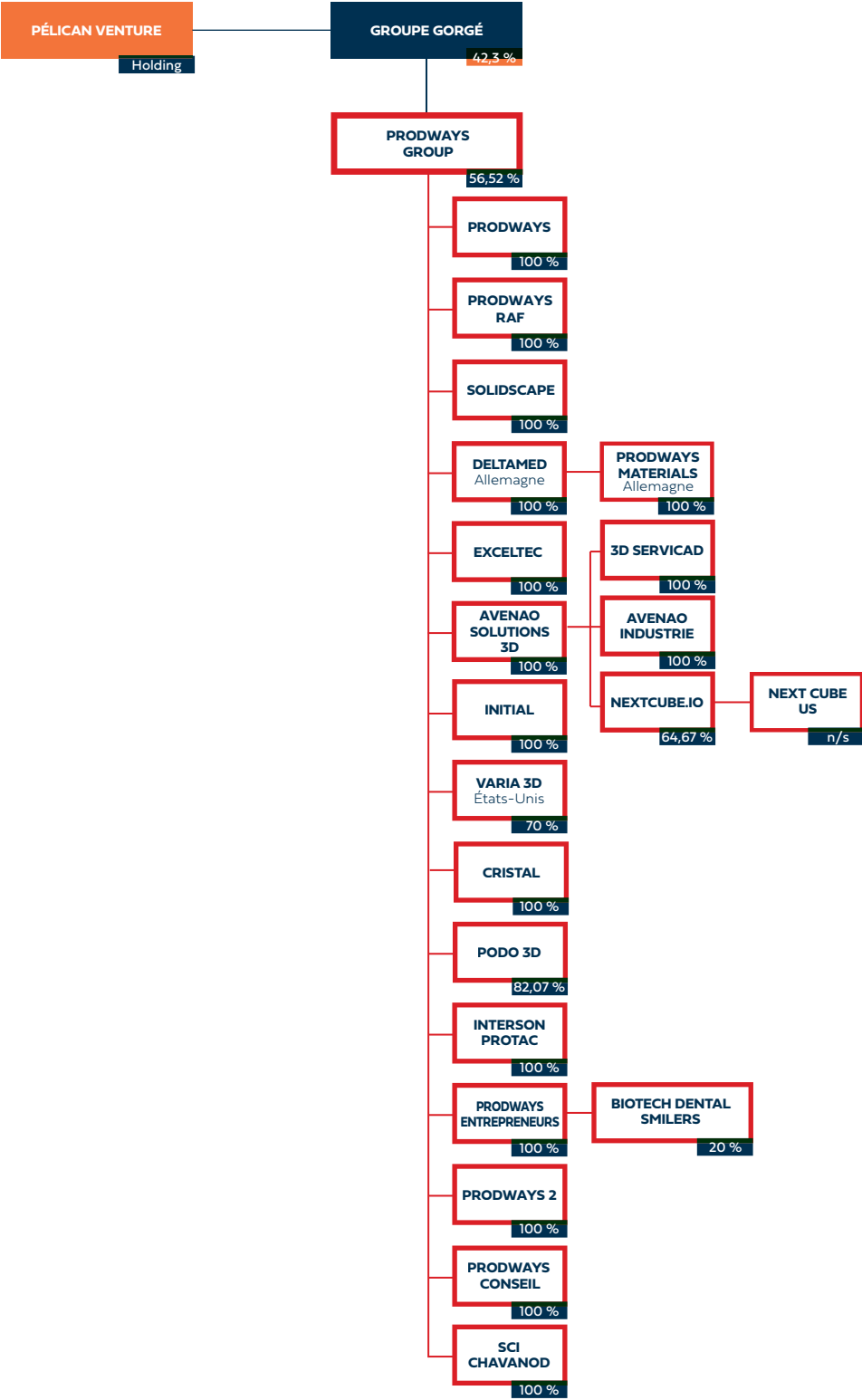


- **PASSTOP®**

La protection auditive sur-mesure brevetée Passtop® est un Équipement de Protection Individuelle (EPI) antibruit particulièrement innovant par son concept. Le Passtop® utilise ainsi une chambre d'atténuation sélective du bruit qui se démarque des perçages habituels.



1.2.3 Principales filiales et organigramme au 16 mars 2021



1 PRÉSENTATION DU GROUPE & DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

À l'exception de la participation de PÉLICAN VENTURE dans GROUPE GORGÉ et de celle de GROUPE GORGÉ dans PRODWAYS GROUP, les pourcentages se lisent à la fois en capital et en droits de vote. PÉLICAN VENTURE détient 42,30 % du capital et 58,76 % des droits de vote de GROUPE GORGÉ. GROUPE GORGÉ détient 56,52 % du capital et 67,24 % des droits de vote de PRODWAYS GROUP. Les filiales indiquées sont celles incluses dans le périmètre de consolidation de PRODWAYS GROUP.

Les mouvements importants (acquisitions et cessions) intervenus dans l'organigramme ces trois dernières années sont les suivants :

	Entrées dans le périmètre	Sorties de périmètre
2020	-	-
2019	L'EMBOUIT FRANÇAIS – SURDIFUSE ⁽¹⁾	-
2018	VARIA 3D ⁽²⁾ SOLIDSCAPE	-

(1) Acquisition réalisée le 3 janvier 2019.

(2) Prise de contrôle, après une prise de participation minoritaire en 2015.

La liste complète des sociétés du Groupe consolidées en 2020, regroupées par pôle, figure dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés. Le tableau des filiales et participations au 31 décembre 2020 de PRODWAYS GROUP SA figure en note 8 de l'annexe aux comptes individuels de la Société. Les comptes consolidés sont insérés dans le chapitre 4.1 du présent Document d'enregistrement universel, les comptes individuels de PRODWAYS GROUP SA sont insérés au chapitre 4.2.

1.2.4 Faits marquants

En 2020, les principaux faits marquants sont les suivants

Comme de nombreux acteurs industriels, PRODWAYS GROUP a été marqué par la pandémie mondiale Covid-19. Pendant le premier confinement, les clients médicaux de la division Products ont été largement fermés, impactant significativement l'activité de ce pôle. Par ailleurs, l'activité des deux divisions Products et Systems a été impactée par le report d'investissement des clients industriels, notamment des secteurs aéronautique et automobile.

Dans ce contexte très particulier, PRODWAYS a participé à l'effort collectif, poursuivi ses développements, conforté ses positions commerciales, et continué de construire un groupe solide et capacitaire, à même de profiter de la croissance long terme non démentie de son marché.

À partir de mars, PRODWAYS GROUP s'est mobilisé pour participer à l'effort dans la lutte contre la Covid-19 et répondre aux besoins de matériel inédits liés à cette crise sanitaire, notamment en mettant à disposition son parc d'imprimantes 3D professionnelles, en associant son réseau de clients, pour fabriquer des supports de visières de protection pour le visage.

Le Groupe a aussi poursuivi sa stratégie de développement avec, en janvier, le lancement en Europe d'une activité pour l'intégration des nouvelles solutions Cloud de la plate-forme 3DEXPERIENCE® de DASSAULT SYSTÈMES et une prise de participation minoritaire au capital de XD Innovation, partenaire majeur de DASSAULT SYSTÈMES pour cette activité en Amérique du Nord. Il a également continué à étoffer sa gamme de machines et ajouté de nouvelles fonctionnalités. C'est ainsi qu'il a annoncé, en octobre, le développement et l'intégration de nouvelles fonctionnalités innovantes au sein de sa gamme d'imprimantes 3D compactes MOVINGLight® ProMaker LD Series : la Super-Résolution 3D (nouvelle génération d'algorithmes 3D permettant notamment un rendu esthétique nettement amélioré, au-delà de la résolution native) et le post-traitement par centrifugeuse (nouvelle centrifugeuse permettant de nettoyer les moules de gouttières orthodontiques et d'obtenir un produit fini parfait, tout en améliorant le taux de recyclage de la résine non polymérisée).

Le Groupe a par ailleurs continué d'affirmer son fort positionnement dans le domaine dentaire, tant pour ses machines que ses matières,

ainsi que dans le domaine de l'impression 3D pour des applications industrielles ; il a notamment enregistré les commandes suivantes :

- En avril, le Groupe a annoncé la vente de résines liquides auprès de deux nouveaux clients spécialistes européens du dentaire, ceux-ci devant consommer à eux deux plusieurs dizaines de tonnes de matières une fois leurs productions stabilisées. Le premier client, une société en forte croissance du secteur de l'orthodontie, s'est équipé d'un parc de machines Prodways ProMaker LD-10 et LD-20 pour augmenter sa production jusqu'à près d'un million de gouttières orthodontiques par an. La société accélère en parallèle sa consommation de résine liquide PLASTCure Model spécifiquement développée pour l'impression 3D de modèles dentaires utilisés pour la production de gouttières orthodontiques, ces derniers nécessitant un niveau de précision élevé. Le second client est un acteur global de l'industrie dentaire qui renouvelle et accroît sa consommation de matières Prodways.
- En octobre, avec le lancement de nouvelles fonctionnalités, PRODWAYS GROUP finalise de nouvelles ventes et conforte la position forte de la technologie MOVINGLight® sur le marché dentaire et plus spécifiquement sur le segment en forte croissance des gouttières orthodontiques : la société polonaise BRIGHTALIGN spécialisée dans l'orthodontie a augmenté ses capacités de production avec l'achat simultané de 2 machines MOVINGLight® ProMaker LD-20 après avoir déjà acheté deux machines Prodways de générations précédentes.
- Au cours de l'année, le Groupe a aussi réalisé plusieurs ventes de machines d'impression 3D dans sa gamme d'imprimantes ProMaker basée sur la technologie frittage de poudre à des clients industriels à l'export, dans les domaines de l'acier et de l'emballage alimentaire notamment.

Enfin, le Groupe a continué à renforcer ses liens avec trois chimistes de premier plan avec la vente de plusieurs machines à DSM et BASF notamment pour des applications de R&D et de production.

Le Pôle Products s'est aussi dimensionné cette année pour faire face à la demande anticipée. En novembre, PRODWAYS GROUP a inauguré le nouveau siège d'INITIAL et site de production de pièces en 3D à Annecy, site réunissant une centaine de personnes. En décembre, PRODWAYS GROUP a fusionné l'ensemble de ses activités d'audiologie, INTERSON PROTAC, SURDIFUSE et EMBOUIT FRANÇAIS sous le nom Interson-Protac by Prodways, afin de proposer un service aux meilleurs standards à ses clients et d'optimiser ses opérations.

1.3 STRATÉGIE ET PERSPECTIVES, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE R&D

1.3.1 Stratégie

PRODWAYS GROUP poursuit sa stratégie de développement ambitieux selon une série d'axes forts :

- bénéficier de son positionnement unique d'acteur intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'impression 3D et développer des synergies entre ses différentes activités ;
- devenir un opérateur majeur sur les marchés de l'impression 3D en proposant des imprimantes et matières parmi les plus performantes pour des usages professionnels et industriels ;
- continuer à développer les marchés prioritaires que sont le médical, la joaillerie et dans une moindre mesure l'aéronautique pour lesquels les produits et l'expertise du Groupe sont bien adaptés, et saisir les opportunités de développement sur tous autres secteurs.

1.3.1.1 Pôle Systems

PRODWAYS GROUP est le seul acteur intégré qui propose à ses clients tant industriels que professionnels des logiciels de conception, simulation et optimisation 3D mais aussi une large gamme d'imprimantes 3D et de matières associées. La complémentarité de cette offre permet de garantir aux clients la solution la plus adaptée à leur besoin et garantit à PRODWAYS GROUP une récurrence des revenus via la constitution de parc machines, les ventes de matières associées et les contrats de services et de maintenance.

Fondant sa stratégie sur un nouveau cycle industriel, PRODWAYS GROUP a décidé de concentrer ses activités sur le marché de l'impression 3D industrielle et plus particulièrement sur le *rapid manufacturing*, impression 3D appliquée aux séries industrielles. Les secteurs prioritaires et porteurs sur lesquels PRODWAYS GROUP développe plus spécifiquement cette stratégie sont la santé (et plus particulièrement le dentaire, première application mondiale de l'impression 3D pour la production), la joaillerie et l'aéronautique.

Le positionnement global de PRODWAYS GROUP, et sa présence renforcée du Groupe aux États-Unis depuis l'acquisition de SOLIDSCAPE, lui permet d'adresser efficacement ces marchés mondiaux et en croissance.

1.3.1.2 Pôle Products

PRODWAYS GROUP dispose aujourd'hui d'une capacité de fabrication de pièces et de solutions couvrant l'ensemble des secteurs où l'impression 3D s'est développée et pourra bénéficier de l'accélération de la production de séries.

Les services de prototypage rapide et de série sont assurés par l'entité INITIAL qui dispose d'une expertise sur chaque secteur. INITIAL apporte ses connaissances au développement des machines PRODWAYS et offre une veille de marché permettant de détecter les nouvelles tendances du secteur. C'est également une vitrine pour les clients potentiels qui peuvent par la suite s'équiper de machines, de matières ou de logiciels.

Le Groupe a également développé un portefeuille d'applications médicales dans le dentaire, la podologie et l'audiologie. Ces applications permettent une optimisation de la valeur en captant plus de marge sur des marchés amenés à être transformés par l'impression 3D.

1.3.2 Perspectives d'avenir

En 2020, malgré la pandémie mondiale qui a impacté le Groupe, celui-ci a continué de consolider ses activités en acteur intégré positionné sur l'ensemble de la chaîne de valeur du *digital manufacturing*.

Le marché de l'impression 3D est structurellement bien orienté, en forte croissance. La crise qui a touché l'ensemble des activités économiques en 2020 ne remet pas en cause ses fondamentaux structurels. Le marché va croître avec l'adoption des solutions 3D pour la production de composants fonctionnels, les applications peuvent toucher l'ensemble des processus de production.

Les projections (source *Wohlers report 2020*) anticipent une taille globale du marché de l'impression 3D de 100 milliards de dollars à l'horizon 2029, contre environ 10 milliards en 2020.

PRODWAYS GROUP est très bien positionné dans ce contexte grâce à sa stratégie s'appuyant sur trois axes :

- maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'impression 3D : machines, matières, logiciels, production de pièces ;
- excellence des technologies proposées pour la production industrielle, avec des performances uniques en termes de précision et de rapidité ;
- développement de nouveaux partenariats, visant à adresser de nouvelles applications à grande échelle dans les années à venir. Une deuxième machine a été installée chez ESSILOR dans le cadre d'un partenariat visant à adapter la technologie de PRODWAYS pour l'impression des verres de lunettes.

En 2021, PRODWAYS GROUP vise une croissance à deux chiffres de ses revenus et une forte amélioration de sa rentabilité (bien entendu en l'absence de nouveaux développements défavorables de la crise sanitaire). A moyen terme le Groupe vise un fort développement de l'ensemble de ses activités.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE & DE SES ACTIVITÉS

Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&D

1.3.3 Politique d'investissement et R&D

1.3.3.1 Politique de R&D

La politique de Recherche et Développement du Groupe est décrite en note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Politique de protection des inventions

Le Groupe protège ses inventions et son savoir-faire soit par la confidentialité soit par le dépôt de demandes de brevets.

Compte tenu des coûts que représentent le dépôt et le maintien en vigueur d'un brevet, le Groupe évalue régulièrement tant l'opportunité

de déposer une demande de brevet pour une invention donnée que la nécessité de maintenir en vigueur ses demandes de brevets et brevets, ainsi que l'adéquation de leur couverture territoriale par rapport aux activités actuelles et/ou futures du Groupe.

Les filiales de la Société déposent généralement en premier lieu une demande de brevet au niveau national. Chaque filiale profite ensuite du délai de priorité qui lui est accordé à la suite du dépôt de cette première demande de brevet pour approfondir la recherche d'antériorité et évaluer en interne l'opportunité d'étendre la protection à d'autres pays.

1.3.3.2 Principaux investissements réalisés en 2020

En dehors de la recherche et développement, les investissements courants du Groupe sont constitués pour l'essentiel d'acquisitions d'imprimantes 3D. Les autres investissements courants sont constitués de matériels informatiques, de logiciels, d'outillages pour les ateliers, d'aménagements et d'installations de locaux.

Voici la valeur des investissements sur trois ans :

(en millions d'euros)	2020	2019	2018
Recherche et développement ⁽¹⁾	1,12	2,38	1,59
Autres immobilisations incorporelles	0,16	0,35	0,18
Installations techniques, matériels	0,89	1,44	3,49
Autres immobilisations corporelles ⁽²⁾	2,89	2,93	0,15
TOTAUX	4,10	7,10	5,41

(1) Uniquement la R&D immobilisée.

(2) Constructions, acomptes et immobilisations en cours.

Le Groupe a régulièrement réalisé des opérations de croissance externe ces dernières années. En 2019, deux opérations avaient été réalisées, au sein du pôle Products, avec l'acquisition des sociétés L'EMBOUT FRANÇAIS et SURDIFUSE. Aucune opération n'a été réalisée en 2020.

Le Groupe n'a pas défini pour le futur d'objectifs en matière de croissance externe ni déterminé d'enveloppe budgétaire à consacrer à ces opérations.

Le Groupe avait réalisé en 2019 l'acquisition d'un site immobilier à Chavanod (38) pour y relocaliser ses filiales INITIAL et PODO 3D, qui étaient logées dans trois bâtiments distincts éloignés de quelques kilomètres. Les travaux engagés en 2019 se sont terminés en 2020. L'investissement total, acquisition et travaux, est d'environ 5 millions d'euros. Le déménagement des sociétés dans les nouveaux locaux a eu lieu fin d'année 2020.

Il n'y a pas d'autre investissement significatif pour lesquels des engagements fermes auraient déjà été pris. Aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe.

1.3.3.3 Immobilisations corporelles importantes/locations immobilières

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées d'imprimantes 3D, d'agencements, d'installations et de matériel informatique. Le parc de véhicules est très limité et essentiellement loué auprès de sociétés spécialisées.

Le pôle Products du Groupe réalise une activité de production industrielle de pièces, parfois en petite série. Les équipements de production dédiés à cette activité sont essentiellement des imprimantes 3D pour lesquelles il n'est pas aujourd'hui effectué de mesure de taux d'utilisation des imprimantes. Pour l'autre pôle du Groupe (Systems) il n'est pas nécessaire de disposer d'équipements de production significatifs en valeur, essentiellement des outillages et des petits équipements.

Le Groupe loue l'essentiel de ses locaux en bail commercial classique. Seul le site de Chavanod (38) occupé par les filiales INITIAL et PODO 3D est en pleine propriété. Les sites actuellement en location ne présentent pas de risque en termes de pérennité de disponibilité de ces sites ou de sites opérationnels similaires.

1.3.4 Événements postérieurs à la clôture

Les événements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêt des comptes (16 mars 2021) sont décrits en note 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, la Société a publié le 28 avril 2021 le chiffre d'affaires du groupe du 1er trimestre 2021. Elle a également annoncé que Raphaël GORGÉ, actuel président exécutif, reprendrait la direction générale de la société en juillet 2021, après le départ du Directeur général Olivier STREBELLE. Raphaël GORGÉ occupait les fonctions de Directeur général de 2013 à 2018.

1.4 ANALYSES DES PERFORMANCES CONSOLIDÉES ET DES SECTEURS

1.4.1 Analyse des résultats du Groupe

Le Conseil d'administration a, le 16 mars 2021, arrêté les comptes consolidés 2020 qui font apparaître :

- un chiffre d'affaires de 57 206 milliers d'euros ;
- un résultat net de - 14 044 milliers d'euros ;
- un résultat net part du Groupe de - 13 946 milliers d'euros.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière des normes internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*), référentiel adopté par l'Union européenne et publié au *Journal officiel* du 13 octobre 2003. Les chiffres présentés ci-après sont ceux des comptes 2020 et 2019.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 57,21 millions d'euros, contre 71,28 millions d'euros en 2019. Le recul du chiffre d'affaires en 2020 est la conséquence directe de la crise sanitaire qui a ralenti les décisions d'investissement de nos clients et qui a fortement ralenti (voire arrêté à certains moments) nos activités médicales (dentaire, podologie, audiologie) en raison de la fermeture ou de la baisse d'activité des cabinets médicaux.

L'EBITDA de 3,34 millions d'euros est en recul par rapport à 2019 (5,31 millions d'euros), en raison de la baisse des revenus.

Le résultat d'exploitation ressort à - 3,83 millions d'euros, contre - 1,53 million d'euros en 2019. Les autres éléments du résultat opérationnel s'élevèrent à - 10,93 millions d'euros contre - 2,38 millions d'euros en 2019. Ils concernent principalement des amortissements d'incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions, des paiements en actions, des provisions pour pertes de valeur et des coûts de restructuration. Le résultat des sociétés mises en équivalence est de 0,09 million d'euros contre 0,13 million d'euros en 2019. Le résultat opérationnel s'élève donc à - 14,76 millions d'euros contre - 3,78 millions d'euros en 2019.

Les charges financières (nettes des produits financiers) s'élevèrent à 0,33 million d'euros contre 0,29 million d'euros en 2019.

L'impôt s'élève à 1,04 million d'euros contre - 0,26 million d'euros en 2019. L'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit donc par une perte nette de l'ensemble consolidé de 14,04 millions d'euros, contre 4,32 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat net est réparti entre la part du Groupe pour - 13,9 millions d'euros (- 4,20 millions d'euros en 2019) et la part des minoritaires pour - 0,10 million d'euros.

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2020	2019
Chiffre d'affaires	57 206	71 284
Résultat d'exploitation	(3 832)	(1 531)
Résultat opérationnel	(14 758)	(3 780)
Charges et produits financiers	(327)	(285)
Impôt	1 041	(257)
RÉSULTAT NET	(14 044)	(4 321)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(13 946)	(4 198)

1 PRÉSENTATION DU GROUPE & DE SES ACTIVITÉS

Analyses des performances consolidées et des secteurs

EXERCICE 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Systems	Products	Structure et éliminations	Consolidé
Carnet de commandes début de période	5 963	181	-	6 143
Carnet de commandes fin de période	5 630	949	(13)	6 566
CHIFFRE D'AFFAIRES	35 977	21 130	99	57 206
Production immobilisée	1 130	19	-	1 150
Production stockée	466	(380)	-	85
Autres produits de l'activité	872	26	-	897
Achats consommés	(21 365)	(8 891)	78	(30 177)
Charges de personnel	(14 097)	(10 120)	(1 063)	(25 280)
Impôts et taxes	(348)	(393)	(17)	(758)
Autres produits et charges d'exploitation	259	387	(428)	219
EBITDA	2 895	1 778	(1 331)	3 342
<i>% du chiffre d'affaires</i>	8,0 %	8,4 %	n/s	5,8 %
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(4 154)	(2 944)	(75)	(7 174)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 259)	(1 166)	(1 406)	(3 832)
<i>% du chiffre d'affaires</i>	- 3,5 %	- 5,5 %	n/s	- 6,7 %
Paiement en actions	-	-	(269)	(269)
Coûts de restructurations	(2 311)	(844)	(91)	(3 246)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(666)	(99)	-	(765)
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	(6 116)	(281)	-	(6 397)
Autres	(151)	(3)	(104)	(258)
SOUS-TOTAUX DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	(9 245)	(1 227)	(464)	(10 935)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	9	-	9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(10 504)	(2 383)	(1 871)	(14 758)
<i>% du chiffre d'affaires</i>	- 29,2 %	- 11,3 %	n/s	- 25,8 %
Frais de R&D activés sur l'exercice	1 101	15	-	1 116
Autres investissements corporels et incorporels	369	824	2 749	3 942

EXERCICE 2019

(en milliers d'euros)	Systems	Products	Structure et éliminations	Consolidé
Carnet de commandes début de période	7 068	591	(166)	7 493
Carnet de commandes fin de période	5 963	181	-	6 143
CHIFFRE D'AFFAIRES	44 850	26 959	(525)	71 284
Production immobilisée	2 660	434	-	3 094
Production stockée	(94)	78	-	(16)
Autres produits de l'activité	973	13	-	986
Achats consommés	(27 141)	(12 549)	656	(39 034)
Charges de personnel	(17 173)	(11 443)	(1 233)	(29 849)
Impôts et taxes	(236)	(437)	(8)	(680)
Autres produits et charges d'exploitation	(525)	93	(41)	(473)
EBITDA	3 316	3 148	(1 151)	5 312
% du chiffre d'affaires	7,4 %	11,7 %	n/s	7,5 %
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(3 719)	(3 062)	(63)	(6 843)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(403)	86	(1 214)	(1 531)
% du chiffre d'affaires	- 0,9 %	0,3 %	n/s	- 2,1 %
Paiement en actions	-	13	(433)	(420)
Coûts de restructurations	(225)	(291)	(62)	(578)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(789)	(99)	-	(888)
Coûts d'acquisition	-	-	(35)	(35)
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	(328)	(80)	-	(408)
Autres	-	-	(50)	(50)
SOUS-TOTAUX DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	(1 342)	(458)	(580)	(2 379)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	129	-	129
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(1 745)	(243)	(1 793)	(3 780)
% du chiffre d'affaires	- 3,9 %	- 0,9 %	n/s	- 5,3 %
Frais de R&D activés sur l'exercice	2 373	10	-	2 383
Autres investissements corporels et incorporels	1 204	802	2 712	4 718

1.4.1.1 Pôle Systems

Le pôle Systems – comprenant les logiciels 3D, les imprimantes 3D et les matières et services associés – a réalisé un chiffre d'affaires de 36,0 millions d'euros sur l'exercice en recul de 19,8 %

Les revenus sont impactés par les reports de décisions d'investissement des clients, tant pour les machines que pour les logiciels, avec cependant une très bonne performance de la vente de matières en fin d'année. Les ventes de matières sont une activité récurrente quand une imprimante 3D est en production chez un client, cette activité a de plus gagné des parts de marché.

Malgré la baisse importante du chiffre d'affaires, l'EBITDA du pôle n'est qu'en légère baisse de 0,4 million d'euros. Il bénéficie de la restructuration du pôle, de la réduction des coûts et des dispositifs de chômage partiel, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Le résultat d'exploitation du pôle est en baisse de 0,9 million d'euros, le résultat opérationnel est en forte baisse à -10,5 millions d'euros du fait de provisions importantes pour la réorganisation de l'activité machines lancée en fin d'année et de provisions pour pertes de valeur constituées au titre du premier semestre (actifs incorporels principalement).

1.4.1.2 Pôle Products

Le pôle Products – comprenant la conception et fabrication de pièces à la demande et les applications médicales – enregistre un chiffre d'affaires de 21,1 millions d'euros sur l'exercice 2020 en baisse de 21,6 %.

Les activités médicales (audiologie, podologie et dentaire), quasiment à l'arrêt pendant trois mois au premier semestre, se sont bien redressées au deuxième semestre mais restent fortement pénalisées sur l'ensemble de l'exercice. La production de pièces à la demande a également vu son activité pénalisée par le ralentissement de l'activité des clients ou le report de certains de leurs projets.

L'EBITDA du pôle ressort en baisse de 1,4 million d'euros par rapport à 2019, il s'élève à 1,8 million d'euros. Cette baisse est la conséquence directe de la baisse des revenus. La marge d'EBITDA a progressé au second semestre, malgré la saisonnalité qui impacte habituellement les activités.

Le résultat d'exploitation est devenu négatif en 2020, à -1,2 million d'euros et le résultat opérationnel s'élève à -2,4 millions d'euros du fait notamment de provisions pour restructuration de 0,8 million d'euros.

1.4.2 Situation financière du Groupe (trésorerie, financements et capitaux)

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 63,39 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 77,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie nette consolidée (les disponibilités pour 22,5 millions d'euros moins la somme des emprunts et des dettes financières pour 16,75 millions d'euros) s'élève à 5,7 millions d'euros (la trésorerie excède les dettes). Au 1^{er} janvier 2020, elle s'élevait à 9,5 millions d'euros. Les actions d'autocontrôle détenues par PRODWAYS GROUP ne sont pas incluses dans ces chiffres. La trésorerie nette augmentée de l'autocontrôle s'élève à 5,8 millions d'euros fin 2020.

Le passage d'une trésorerie nette de 9,6 millions d'euros à une trésorerie nette de 5,8 millions d'euros s'explique notamment par le maintien d'un niveau élevé d'investissements (5,2 millions d'euros). Les activités opérationnelles contribuent quant à elles de manière positive (+ 5,0 millions d'euros avant paiement de la dette de loyers) avec une évolution favorable du besoin en fonds de roulement (+ 5,5 millions d'euros).

Des informations détaillées sur les dettes financières du Groupe et les éventuels covenants associés sont données dans l'annexe aux comptes consolidés (note 8 « Financements et instruments financiers »).

1.5 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ PRODWAYS GROUP SA

1.5.1 Rôle de PRODWAYS GROUP SA au sein du Groupe

L'organisation du Groupe est la suivante :

PRODWAYS GROUP est une holding dont les actifs sont les participations détenues dans ses filiales. La Société n'a pas d'activité industrielle. Elle a pour fonction de :

- mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion de ses filiales (ressources humaines, communication, opérations...);
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, investisseurs...);
- apporter une assistance technique (contrôle de gestion, juridique...);
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité...).

Ses ressources sont assurées grâce aux dividendes qu'elle reçoit et au contrat de prestations de services conclu entre la Société et ses filiales.

La Société est contrôlée par son actionnaire principal GROUPE GORGÉ. GROUPE GORGÉ est une société anonyme dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. GROUPE GORGÉ a publié un Document d'enregistrement universel 2020 disponible sur son site internet de GROUPE GORGÉ (www.groupe-gorge.com) ainsi que ses Documents de référence pour les années précédentes. Comme cela est détaillé dans son Document d'enregistrement universel ou sur son site Internet, GROUPE GORGÉ compte deux autres pôles d'activités en plus du pôle impression 3D constitué par PRODWAYS GROUP et ses filiales.

GROUPE GORGÉ est contrôlé par PÉLICAN VENTURE.

PÉLICAN VENTURE, holding familial de la famille GORGÉ, est une société par actions simplifiée. Ses capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019 s'élevaient à 218 millions d'euros, son principal actif étant sa participation dans GROUPE GORGÉ. Ses autres actifs sont :

- SOPROME, société de capital investissement gérant environ 20 millions d'euros de capitaux ;
- un groupe de trois sociétés intervenant dans les domaines des logiciels BIM et GED et réalisant une dizaine de millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- des actifs immobiliers et financiers.

1.5.2 Activité et résultats

Le Conseil d'administration du 16 mars 2021 a arrêté les comptes sociaux de la société PRODWAYS GROUP SA faisant apparaître :

- un chiffre d'affaires de 1 472,7 milliers d'euros ;
- un résultat net de -9 771,2 milliers d'euros.

Les comptes ont été établis selon les mêmes principes et méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 1,47 million d'euros, contre 1,76 million d'euros en 2019. Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 1,15 million d'euros, contre - 1,31 million d'euros en 2019.

En 2020, le résultat financier de PRODWAYS GROUP s'établit à - 8,93 millions d'euros (- 34,6 millions en 2019), incluant des dividendes pour 3,77 millions d'euros (2,95 millions d'euros en 2019) et des provisions sur titres et créances en compte courant de filiales pour 13,08 millions d'euros. En conséquence, le résultat courant avant impôts s'établit à - 10 082,4 millions d'euros, contre - 35,9 millions d'euros en 2019.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de - 0,38 million d'euros (nul en 2019) et d'un produit d'intégration fiscale (0,7 million d'euros) l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par une perte de 9,8 millions d'euros, contre une perte de 34,86 millions d'euros en 2019.

Par ailleurs, les actionnaires constateront l'absence de dépenses et charges non déductibles fiscalement engagées au cours de l'exercice écoulé.

1.5.3 Proposition d'affectation du résultat

Le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2020 représente une perte de 9 771 196,28 euros. Le Conseil d'administration réuni le 16 mars 2021 a décidé de proposer d'affecter la somme totale au poste Report à nouveau.

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

1.5.4 Délais de paiement usuels

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2020, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de PRODWAYS GROUP SA s'élevait à 313,1 milliers d'euros (395,6 milliers d'euros au 31 décembre 2019). Ces dettes fournisseurs sont non échues et en général payables à 30 jours (en 2020 comme en 2019).

1 PRÉSENTATION DU GROUPE & DE SES ACTIVITÉS

Activité et résultats de la société PRODWAYS GROUP SA

1.5.5 Autres informations financières et comptables

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2020

Sociétés	Valeurs nettes (en euros)
I – TITRES DE PARTICIPATION	
I. Sociétés françaises	
<i>a/ Titres de participation cotés</i>	
Néant	-
<i>b/ Titres de participation non cotés</i>	
AVENAO SOLUTIONS 3D	15 779 696
CRISTAL	2 150 330
INTERSON PROTAC	6 619 236
EXCELTEC	250 000
INITIAL	12 000 000
PODO 3D	679 963
PRODWAYS	6 481 738
PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING	762 031
PRODWAYS 2	5 000
PRODWAYS CONSEIL	75 000
PRODWAYS ENTREPRENEURS	701 000
SCI CHAVANOD	1 999
2. Sociétés étrangères	
DELTAMED	5 935 374
VARIA 3D	163 937
SOLIDSCAPE	8 922 797
TOTAL I	60 528 101
II – AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	
I. Sociétés françaises	
<i>a/ Titres cotés</i>	
Néant	-
<i>b/ Titres non cotés</i>	
Néant	-
2. Sociétés étrangères	
<i>a/ Titres cotés</i>	
Néant	-
<i>b/ Titres non cotés</i>	
Néant	-
TOTAL II	-
III – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	
<i>a/ SICAV et dépôts à terme</i>	2 009 950
<i>b/ Actions françaises cotées</i>	
Néant	-
<i>c/ Actions étrangères cotées</i>	
Néant	-
<i>d/ Actions propres</i>	102 870
TOTAL III	2 112 820
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	62 640 921

TABLEAU FINANCIER – ARTICLE R.225-102 DU CODE DE COMMERCE

Nature des indications	2020	2019	2018	2017	2016
Capital social	25 538 772	25 538 772	25 407 821	25 407 821	16 896 535
Nombre d'actions	51 077 543	51 077 543	50 815 643	50 815 643	16 896 535
Valeur nominale d'une action	0,50	0,50	0,50	0,50	1,00
Chiffre d'affaires hors taxes	1 472 652	1 755 804	1 702 100	901 135	653 009
Résultats avant impôts, amortissements & provisions	2 642 508	1 955 515	1 951 182	846 707	731 210
Impôt sur les bénéfices	695 393	1 042 537	810 751	-	-
Résultats après impôts mais avant amortissements & provisions	3 337 901	2 998 052	2 761 933	846 707	731 210
Résultats après impôts, amortissements & provisions	(9 771 196)	(34 862 015)	2 749 344	833 392	729 639
Résultats distribués	-	-	-	-	-
Par action, résultat après impôt mais avant amortissements & provisions	0,065	0,0587	0,0543	0,0167	0,0432
Par action, résultat après impôt, amortissements & provisions	(0,191)	(0,6825)	0,0541	0,0164	0,0432
Dividende net attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés	7	4,26	3,82	2,38	4,15
Montant de la masse salariale	767 697	785 499	423 387	357 887	442 663
Cotisations sociales et avantages sociaux	280 310	333 972	174 522	124 466	191 012





2

2.1	MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION	30
	Crise liée à la Covid-19	32
2.2	RISQUES STRATÉGIQUES	32
2.2.1	Risque lié à un positionnement stratégique défaillant et à la concurrence	32
2.2.2	Risques liés aux évolutions technologiques et investissements R&D	33
2.2.3	Risque lié à la détérioration de l'image de marque et de la dynamique positive du Groupe	33
2.3	RISQUES OPÉRATIONNELS	34
2.3.1	Risques liés aux difficultés à attirer ou à retenir des collaborateurs au niveau de compétence attendu	34
2.3.2	Risques liés à l'inadéquation des compétences des collaborateurs au regard de la transformation du Groupe	34
2.3.3	Défauts de paiements clients	35
2.3.4	Risques liés à la détention, au stockage ou à la manipulation de matières	35
2.3.5	Risques liés à des dérives dans l'exécution de contrats	35
2.3.6	Risques liés à la qualité et la performance des partenaires ou sous-traitants utilisés	36
2.3.7	Risques concernant la sécurité et sûreté des collaborateurs	36
2.4	RISQUES TRANSVERSES	37
2.4.1	Risques liés à des défaillances dans le respect des réglementations applicables	37
2.4.2	Fraudes ou attaques externes	37
2.4.3	Risque lié au niveau de génération de trésorerie	37
2.4.4	Risques liés à la propriété intellectuelle	38
2.4.5	Risques liés à la prise en compte et la maîtrise des engagements contractuels	38
2.4.6	Risque lié à des difficultés d'intégration de sociétés acquises	39
2.4.7	Risque lié à un désalignement entre le Groupe et ses filiales	39
2.4.8	Manque de fiabilité des données financières	39
2.5	AUTRES RISQUES	39

FACTEURS DE RISQUES

2 FACTEURS DE RISQUES

Méthodologie d'élaboration

La gestion des risques fait partie intégrante de la stratégie globale du Groupe, qui poursuit la construction et l'amélioration permanente de son dispositif en la matière.

Elle a pour objectif d'anticiper les menaces auxquelles le Groupe est exposé et d'identifier les opportunités futures afin de :

- préserver ses collaborateurs, ses actifs et sa réputation ;
- favoriser l'atteinte de ses objectifs ; et
- assurer sa pérennité.

Fin 2019 et début 2020, le Groupe a réalisé à nouveau en profondeur une cartographie de ses risques.

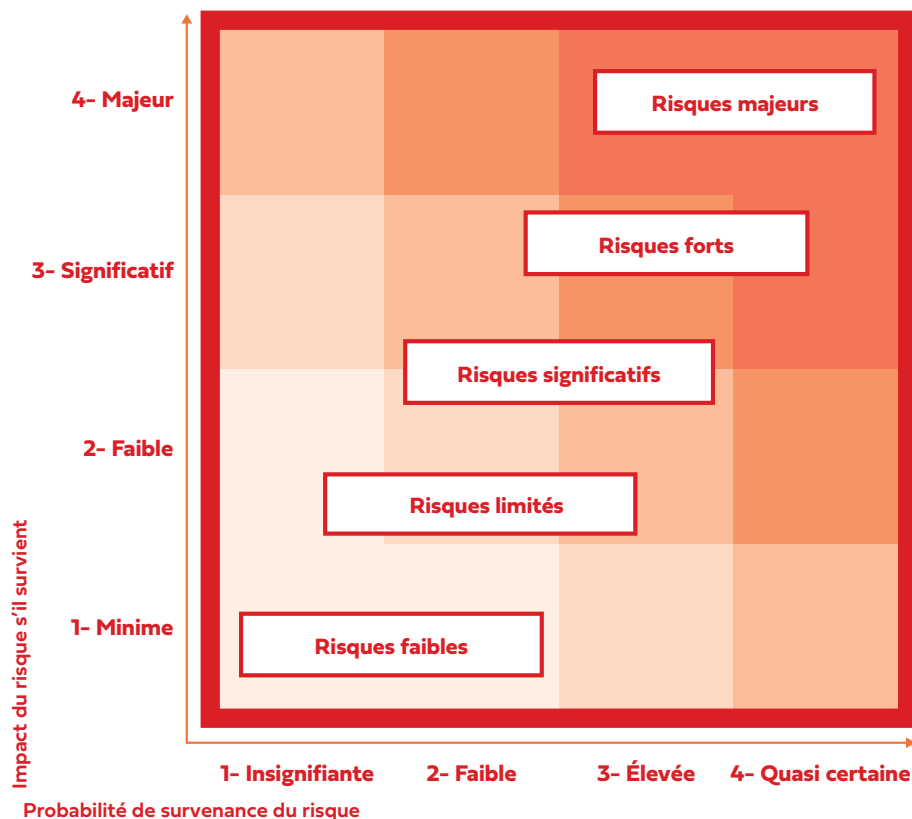
2.1 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

Le processus de cartographie du Groupe implique des représentants des principales filiales et fonctions du Groupe selon la méthode suivante :

- identification des risques : la première étape consiste à identifier les risques susceptibles d'affecter la capacité du Groupe et de ses divisions à atteindre leurs objectifs, par un sondage et des entretiens avec les principales parties prenantes ;
- évaluation des risques : les risques auxquels est exposé le Groupe ont été évalués en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel si le risque se réalisait, sur trois échelles à plusieurs niveaux :

- l'échelle de probabilité de survenance sur un horizon de trois ans : insignifiante, faible, élevée, quasi certaine,
- l'échelle d'impact (atteinte aux personnes, financier, atteinte à la réputation et juridique) : minime, faible, significatif et majeur,
- le niveau de maîtrise du risque : fort, partiel, faible ;
- hiérarchisation des risques : en croisant la probabilité et l'impact du risque, un positionnement de la criticité nette du risque est obtenu : risque majeur, risque fort, risque significatif, risque limité et risque faible.

Matrice de criticité nette des risques





La matrice ainsi élaborée a été débattue et revue par la Direction générale du Groupe et le Conseil d'administration. Seuls les risques significatifs ou plus élevés sont présentés ci-après. La matrice ressort comme suit :

	Évaluation du risque résiduel
RISQUES STRATÉGIQUES	
Positionnement stratégique défaillant et concurrence	Majeur
Risque technologique et investissement R&D	Majeur
Détérioration de l'image de marque et de la dynamique positive du Groupe	Fort
RISQUES OPÉRATIONNELS	
Ressources humaines	
Difficultés à attirer ou retenir des collaborateurs au niveau de compétence requis	Majeur
Inadéquation des compétences au regard de la transformation du Groupe	Fort
Fournisseurs, Clients et partenaires	
Défauts de paiement clients	Fort
Qualité et performances insuffisantes des partenaires ou sous-traitants utilisés	Significatif
Gestion des affaires	
Risque de dérive dans la gestion ou l'exécution des contrats	Significatif
Qualité/Sécurité	
Intégrité physique des collaborateurs	Significatif
Risques liés à la manipulation, au stockage ou la détention de matières	Significatif
RISQUES TRANSVERSES	
Juridique	
Non-respect des réglementations	Majeur
Protection déficiente de la propriété intellectuelle ou contrefaçon de brevets tiers	Significatif
Aspect juridique insuffisamment pris en compte ou maîtrisé dans les engagements	Significatif
Financier	
Fraudes ou attaques externes	Fort
Génération de trésorerie insuffisante pour soutenir la croissance	Fort
Manque de fiabilité des données financières exploitées au sein du Groupe	Significatif
Organisation et gouvernance	
Risque lié à des difficultés d'intégration de sociétés acquises	Fort
Non-alignement des intérêts ou de la stratégie du Groupe avec ceux des filiales	Significatif
Informatique	
Défaillance de la sécurité informatique	Significatif

Les paragraphes suivants font état des principaux risques identifiés début 2020 et en cours d'année suite à la crise sanitaire. Ils sont répartis dans trois catégories: les risques stratégiques, les risques opérationnels et les risques transverses. Dans chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés selon un ordre d'importance décroissant déterminé par le Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel.

La compréhension globale des risques auxquels est confronté le Groupe nécessite la lecture complète des comptes consolidés (notamment les parties relatives aux risques financiers et aux litiges) et du Document d'enregistrement universel dans son ensemble, en complément de celle de ce chapitre.

Crise liée à la Covid-19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui a eu un impact fort sur l'activité du Groupe et demeure un risque en 2021 voire au-delà.

Les impacts constatés en 2020 révèlent les risques suivants :

- une dépendance inévitable au contexte macroéconomique, et en particulier à la santé des secteurs industriels, l'industrie représentant près de 60 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ainsi, une décroissance ou une perte de confiance des acteurs de ces secteurs ont un impact direct sur leurs stratégies d'investissement dans des nouveaux outils (ce qui pénalise l'activité Systems, tant pour les machines que pour les logiciels) ou le développement de nouveaux produits (ce qui pénalise l'activité Products) ;
- une baisse d'activité lors de la mise en place de mesures de confinement ; en particulier, les activités médicales (audiologie, podologie et dentaire), activités aux carnets de commandes très courts, sont directement et très largement pénalisées par la fermeture totale ou partielle de leurs clients, les cabinets des praticiens. À titre d'illustration, l'activité Products a ainsi enregistré une baisse de 41,0 % de son chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2020, marqué par le confinement total, par rapport au deuxième trimestre 2019. Les confinements partiels, comme celui connu en France à l'automne 2020, ont en revanche un impact très réduit, les clients restant actifs.

Ces risques impactent fortement certaines activités lorsqu'ils sont avérés, et peuvent ainsi affecter le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe.

PRODWAYS GROUP dispose de réels atouts pour absorber ces risques, dans une certaine mesure. D'une part, le Groupe est très présent dans la production et vente de matières pour l'impression 3D, activité fortement récurrente et qui bénéficie, même en temps d'investissements modérés des clients, de la bonne utilisation du parc installé de machines. Par ailleurs, PRODWAYS GROUP sait mettre en œuvre des initiatives de réduction des coûts et d'ajustement de son outil industriel à l'image de la réorganisation de l'activité Machines, de l'adaptation des effectifs de l'activité Logiciels ou du recours accru à la sous-traitance dans certaines activités médicales en 2020. Ces actions permettent d'atténuer dans une certaine mesure le ralentissement des activités, tout en continuant à investir dans les technologies pour soutenir la croissance future. Enfin, il est à noter que de telles crises sont aussi des moteurs d'une accélération des tendances qui soutiennent le développement de l'impression 3D. Les industriels repensent leurs modèles de production et la crise de la Covid-19 a mis en lumière l'intérêt de relocaliser et de disposer d'outils de production agiles pouvant s'adapter rapidement à la demande.

2.2 RISQUES STRATÉGIQUES

2.2.1 Risque lié à un positionnement stratégique défaillant et à la concurrence

Le marché de l'impression 3D connaît des évolutions rapides et profondes ce qui impose au Groupe de s'interroger régulièrement sur la pertinence de ses choix stratégiques d'orientation de ses activités Systems et Products et de sa politique commerciale, afin de détecter et de pénétrer les marchés nouveaux les plus porteurs et créateurs de valeur pour le Groupe. Ses choix stratégiques peuvent être impactés en outre par l'évolution de ses relations avec des partenaires, distributeurs ou fournisseurs stratégiques. La pandémie mondiale actuelle et ses conséquences ne font que renforcer ce besoin d'adaptation à des évolutions rapides et parfois brutales.

En parallèle, le paysage concurrentiel est lui-même en évolution. Aux côtés d'acteurs historiques de la fabrication additive (STRATASYS ou 3D Systems) et de grands groupes ayant développé leur activité d'impression 3D et disposant de moyens importants (HP, GENERAL ELECTRIC), la concurrence se structure autour de sociétés qui ont réalisé des levées de fonds très importantes comme CARBON 3D ou Desktop Metal / Envisiontec. Le Groupe doit donc faire face à de nombreux concurrents, dont certains disposent de très larges ressources et/ou d'une grande notoriété (voir chapitre 1.2.2 « Activités, marchés et concurrence » du présent Document d'enregistrement universel).

La multiplication des acteurs sur le marché de l'impression 3D, disposant pour certains de ressources significatives, peut permettre

une sensibilisation plus rapide des industriels et professionnels aux technologies de l'impression 3D. Toutefois, cela signifie aussi pour le Groupe une pression concurrentielle qui s'accroît, et qui pourrait entraîner une baisse de la demande des produits du Groupe et contraindre le Groupe à diminuer ses prix de vente ou à réaliser des investissements supplémentaires.

Dans ce contexte d'évolution de son environnement concurrentiel et technologique, des erreurs d'interprétation, un manque d'anticipation des évolutions du marché peuvent conduire le Groupe à des prises de position stratégiques non judicieuses ou au contraire à accumuler du retard pour occuper de nouveaux segments porteurs. Les résultats du groupe PRODWAYS pourraient en conséquence être affectés par un bouleversement des conditions de marché ou concurrentielles.

Pour anticiper ces éventuels bouleversements, le Groupe peut s'appuyer sur une présence à divers endroits de la chaîne de valeur, allant des machines aux matières, pièces finies et logiciels, et des activités dépendant de technologies différentes (résine, polymères et métal). Le Groupe réalise aussi une veille prospective active et procède, dans le cadre de son processus budgétaire, à des analyses menaces/opportunités par activité, qui permettent d'apporter un éclairage transversal et d'être une aide à la décision pour la Direction générale. Par ailleurs, chaque année, un Conseil d'administration dédié à la stratégie est organisé pour présenter une vision prospective et explorer des thématiques nouvelles pour accompagner la croissance du Groupe, en termes d'activités et de produits. Grâce à ces analyses et son positionnement, le groupe PRODWAYS a démontré son agilité et sa capacité à faire évoluer sa stratégie mais ne peut garantir que ses choix seront toujours les plus pertinents sur un marché évolutif comme celui de l'impression 3D.

2.2.2 Risques liés aux évolutions technologiques et investissements R&D

Les innovations technologiques ont été significatives ces dernières années dans le secteur de la fabrication additive et le rythme des évolutions technologiques reste soutenu. Ce marché pourrait connaître de nouvelles évolutions technologiques significatives et voir apparaître de nouvelles technologies ou de nouveaux matériaux plus performants et/ou moins chers que ceux proposés par le Groupe. Des technologies concurrentes, qu'elles soient existantes, en cours de développement, ou encore inconnues à ce jour, pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, prendre des parts de marché significatives et restreindre la capacité du Groupe à commercialiser ses produits avec succès.

Depuis sa création, le Groupe consacre une part très significative de ses ressources aux travaux de recherche et développement pour développer et améliorer ses gammes d'imprimantes 3D et ses matières et déployer la fabrication additive pour de nouvelles applications. Ces efforts en politique d'innovation doivent être maintenus afin que le Groupe conserve sa position d'acteur de référence en termes d'innovation technologique, reste à même de s'adapter le cas échéant aux futures innovations technologiques du secteur et continue de gagner des parts de marchés.

Des concurrents du Groupe disposant de ressources financières importantes, ou de nouveaux entrants sur le marché, pourraient également mettre au point de nouvelles technologies plus performantes et/ou moins coûteuses que celles développées par le Groupe, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des produits existants du Groupe. Si le Groupe ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou à poursuivre ses efforts en termes de politique d'innovation, face notamment à ceux engagés par des concurrents disposant de moyens plus importants, ou si des technologies alternatives apparaissaient et bouleversaient le marché, alors la capacité du Groupe à continuer à proposer une offre pertinente et compétitive dans le domaine de la fabrication additive s'en trouverait affectée ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

Le Groupe conforte ses positions sur ses marchés en consacrant un investissement soutenu et continu en R&D, qui lui permet de travailler sur plusieurs sujets simultanément et de ne pas consacrer tous ses enjeux de développement sur une seule technologie. Les efforts en R&D ont baissé significativement pendant l'année 2020, compte tenu du contexte très particulier (ces investissements représentent en 2020 5,1 % de son chiffre d'affaires contre 6,2 % en 2019 – voir note 6.2 « Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, en section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel). Néanmoins, le Groupe continue d'investir et fait appel aux financements externes. Par ailleurs, pour sécuriser ses investissements en R&D, le Groupe a une approche sélective dans chacune de ses activités et ne développe

que certains projets au sein de portefeuilles de projets, en prenant en compte les attentes exprimées par les clients, les financements accessibles, les tendances de marché et la rentabilité attendue des programmes en cours. Enfin, le Groupe opère sur des activités variées, ce qui lui permet de diversifier naturellement son risque d'exposition à l'une ou l'autre des technologies ou projets R&D.

2.2.3 Risque lié à la détérioration de l'image de marque et de la dynamique positive du Groupe

La notoriété du Groupe a beaucoup grandi ces cinq dernières années, portée par une très forte croissance jusqu'en 2020. Cette image positive est un atout pour attirer des talents, favoriser la rétention des collaborateurs, nouer des contacts, présenter favorablement le Groupe à des investisseurs, partenaires financiers ou commerciaux.

Ce contexte favorable pourrait être entaché par des événements défavorables comme la non-satisfaction des attentes générées par le Groupe, des actions de déstabilisation menées par des concurrents, des mesures de réorganisation internes trop drastiques, etc. De tels événements pourraient conduire à des pertes d'opportunités, de clients, une couverture médiatique défavorable, ou une perte de confiance des salariés et des partenaires.

Afin de limiter ces risques, tout d'abord le Groupe vise à s'exposer le moins possible à la critique en veillant à ne pas susciter des attentes qui dépassent ses anticipations et à respecter les règles et usages. Le Groupe a mis en place plusieurs actions visant à conserver une dynamique positive :

- le renforcement des relations avec la communauté des clients et partenaires afin de présenter le Groupe, ses activités, ses enjeux et ses risques potentiels. Cette action préventive permet de gagner en compréhension et en proximité en temps de crise de confiance ;
- le développement d'une communication régulière avec des médias ciblés et sur les réseaux sociaux pour faciliter la compréhension du Groupe et engager un dialogue de qualité ;
- la sensibilisation et la formation des dirigeants, communicants et porte-parole du Groupe. Des sessions spécifiques de *media training* peuvent être organisées avec des dirigeants du Groupe ;
- la diffusion d'une procédure presse, organisée par GROUPE GORGÉ, permettant de suivre et d'encadrer les prises de parole auprès des médias et lors des salons professionnels ;
- une veille presse et web spécifique (médias sociaux, sites Internet, blogs, presse, etc.).

De plus, pour accompagner les collaborateurs du groupe PRODWAYS, premiers vecteurs de l'image du Groupe, et les guider dans leurs actions et comportements dans un souci d'intégrité et d'éthique, des outils et formations sont mis à disposition, au premier rang desquels figure le Code de conduite anti-corrruption.

2.3 RISQUES OPÉRATIONNELS

2.3.1 Risques liés aux difficultés à attirer ou à retenir des collaborateurs au niveau de compétence attendu

Dans un contexte de forte croissance de certaines activités du Groupe (à l'exception de l'année 2020), de marché de l'emploi tendu pour certaines compétences recherchées, de concurrence parfois avec des acteurs réputés et de grande taille, la capacité d'attraction et de fidélisation des collaborateurs disposant de fortes compétences techniques en constante évolution sont essentielles à l'atteinte de nos objectifs stratégiques.

Toute difficulté dans le recrutement ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés au niveau de compétence requis pourrait donc entraîner un défaut de performance ou freiner la croissance du Groupe. Les compétences en fabrication additive sont relativement rares en France et le Groupe doit investir dans la formation de ses nouveaux collaborateurs afin de les former à ces technologies. Dans un marché où les personnes qualifiées sont relativement rares, et dans un contexte de déstabilisation possible des équipes suite à la mise en œuvre de plans de restructuration, la visibilité du Groupe en fait une cible exposée au débauchage de ses collaborateurs par des clients ou concurrents. Le Groupe aura par ailleurs ultérieurement besoin de recruter de nouveaux dirigeants, des commerciaux et du personnel qualifié pour poursuivre sa croissance. Malgré l'attrait de ses perspectives de développement et l'intérêt suscité par les technologies de fabrication additive, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir des personnes clés à des conditions acceptables d'un point de vue économique.

Pour pallier ces risques autant que possible, le Groupe compte sur plusieurs éléments.

Tout d'abord, les collaborateurs du Groupe sont naturellement motivés par l'intérêt commercial et/ou technique du secteur de la fabrication additive et des projets sur lesquels ils interviennent. La mise en œuvre de plans d'intéressement et la participation au capital peuvent être des éléments complémentaires de motivation. À cet égard, des plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place dans le Groupe en 2016 puis en 2019. Un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions a par ailleurs été voté en Conseil d'administration en février 2021.

De plus, le Groupe veille à adopter une communication interne avec les représentants du personnel et l'ensemble des salariés de grande qualité, particulièrement nécessaire lors de réorganisations telle que la fusion des activités d'audiologie réalisée en 2020.

Par ailleurs, lorsque cela est accepté, les contrats des collaborateurs et dirigeants clé intègrent des clauses de non-concurrence. Ils incluent également des clauses de confidentialité, ainsi que, lorsque cela est pertinent, des clauses de rémunération et transfert à l'employeur des inventions des salariés.

Ces atouts alliés à la culture d'entreprise et ses succès connus devraient permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover.

Enfin, un plan de succession inadéquat ou un défaut de transmission des savoir-faire pourrait nuire aux performances du Groupe. Les équipes dirigeantes du Groupe veillent toutefois à ce que le succès d'une filiale ou d'un pôle ne s'appuie pas sur un nombre trop limité de personnes et que les dirigeants des filiales réfléchissent à la mise en place de plans de succession des personnes clés. Une bonne anticipation de ce sujet a permis, en 2020, la prise de fonction efficace d'un nouveau directeur général dans une société du Groupe, en biseau avec son prédécesseur.

2.3.2 Risques liés à l'inadéquation des compétences des collaborateurs au regard de la transformation du Groupe

Le Groupe est positionné sur des métiers et des technologies qui évoluent rapidement, notamment dans les domaines des logiciels et du contrôle, de la chimie, de la mécanique et finition de pièces, etc. Par ailleurs, la maturité progressive du marché et son évolution vers une industrialisation croissante (passage de machines de R&D à des machines utilisées pour la production par exemple) entraînent aussi des besoins et qualifications différentes de celles exigées les années précédentes, au niveau de la production mais aussi au niveau commercial et du service après-vente. Dans ce contexte, des compétences internes mal adaptées aux évolutions des métiers ou des activités du Groupe, un manque de formation ou d'anticipation des compétences nécessaires ou une transmission du savoir faiblement organisée peuvent freiner la croissance du Groupe et la réussite de son évolution permanente.

La qualité et les compétences des collaborateurs du Groupe sont au cœur de ses facteurs clés de succès. Les directions des ressources humaines ont pour mission, en appui de la Direction générale, d'anticiper les départs de collaborateurs détenant des connaissances et compétences clés, notamment lors de départ de fondateurs ou de dirigeants historiques. Elles sont également en charge du suivi de la formation interne des salariés et de plans de successions, avec l'objectif de favoriser la transmission des compétences et des connaissances par les experts, le recrutement de compétences recherchées très spécifiques et les évolutions de carrière des collaborateurs (voir section 6.5 « Les engagements du Groupe envers ses collaborateurs » du présent Document d'enregistrement universel).

2.3.3 Défauts de paiements clients

Le contexte économique et son évolution dans le monde peuvent impacter les partenaires, clients et fournisseurs du Groupe du fait de ralentissements économiques, difficultés financières, géopolitiques, sociales ou tout autre facteur. Le Groupe a une très grande variété de clients et a la capacité à obtenir un nombre croissant de nouveaux référencements, il est donc peu exposé à un risque client particulier mais il peut cependant être fortement impacté si la conjoncture économique internationale devenait de nature à affaiblir significativement ses clients ou fournisseurs d'une façon générale.

Il n'existe pas de forte dépendance de l'ensemble du Groupe à un client, comme le montrent les parts respectives des cinq premiers clients en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé (voir note 4.5 des comptes consolidés en section 4.1 du présent Document d'enregistrement universel).

À l'international, le Groupe est présent directement ou par l'intermédiaire de distributeurs dans de très nombreux pays. Il n'y a pas de forte concentration du chiffre d'affaires à l'international sur un pays particulier ; le Groupe est cependant amené à se développer aux États-Unis qui sont un marché de taille importante et d'une maturité supérieure en matière d'impression 3D. Une altération de la qualité du risque pays affecterait sensiblement le Groupe.

2.3.4 Risques liés à la détention, au stockage ou à la manipulation de matières

Les sociétés du Groupe ne possèdent pas d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Néanmoins, comme de nombreuses activités industrielles, les activités du Groupe nécessitent de conserver et de manipuler des produits dangereux. En particulier, le Groupe développe et commercialise des matières incorporant des substances chimiques. Conformément au règlement européen REACH (CE n° 1907/2006) relatif aux risques liés aux substances chimiques, le Groupe doit identifier et gérer les risques liés le cas échéant aux matières fabriquées et communiquer les mesures de gestion des risques mises en œuvre aux utilisateurs de ses matières.

Les sociétés concernées mettent en place les procédures de sécurité recommandées dans le cadre de la conservation et de la manipulation de tels produits. Par exemple, INITIAL manipule des poudres potentiellement dangereuses (risques d'explosion) et nocives pour la santé en cas d'inhalation. De même, l'utilisation de DLP ou de lasers requiert certaines précautions de manipulation pour protéger la santé des collaborateurs concernés. La collecte et le recyclage des matières potentiellement polluantes sont confiés à des prestataires spécialisés. Des procédures strictes de manipulation et de stockage ont été mises en place dans les sociétés concernées.

Le respect de ces réglementations est coûteux et tout durcissement de ces réglementations entraînerait pour le Groupe des coûts supplémentaires. Les réglementations sont par ailleurs complexes et

toute violation de celles-ci par le Groupe pourrait se traduire par la mise en jeu de sa responsabilité, par des amendes ou des pénalités. Ces circonstances auraient un effet défavorable sur la situation financière et le développement du Groupe. Un suivi régulier des réglementations est mis en place dans les sociétés et le Groupe informe celles-ci lorsqu'il apprend de nouvelles exigences, notamment dans le cadre de son suivi RSE.

2.3.5 Risques liés à des dérives dans l'exécution de contrats

Le Groupe évolue sur des marchés qui passent progressivement de la phase de R&D à une phase d'industrialisation, permettant d'envisager des ventes plus importantes et des revenus plus récurrents. Néanmoins, l'industrialisation d'un produit innovant peut nécessiter de nombreuses mises au point et itérations, entraînant des retards dans la commercialisation du produit ou des interventions en garantie plus fréquentes chez les clients pour des réparations ou réglages, entraînant des surcoûts pour le Groupe et une dégradation possible de son image. Ces nouveaux types de contrats exigent en outre du Groupe une accélération de la maturité dans la contractualisation, la finition de ses produits innovants, et une organisation commerciale et après-vente solide.

Une dérive dans l'exécution des contrats, des défauts de conception ou de fabrication, les problèmes de qualité d'un produit ou du service peuvent générer des frais non anticipés et être à l'origine de réclamations de clients. Des problèmes répétés pourraient ainsi avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe, sa capacité de développement et sa réputation.

Conscient de ces enjeux, PRODWAYS GROUP s'organise en conséquence à divers niveaux. Tout d'abord, PRODWAYS teste ses principales innovations en matière d'imprimantes 3D et de matières chez son service-bureau INITIAL, ce qui lui permet de bénéficier d'un retour d'expérience et ainsi d'améliorer et stabiliser ses prototypes avant de valider les produits définitifs ; l'installation, en 2020, de l'activité de développement de machines SLS chez INITIAL va encore approfondir ces relations et cette expertise. Ensuite, le Groupe fait aussi désormais tester ses principales innovations par ses clients clés (des services bureaux ou des clients finaux qualifiés d'*early adopters*) qui font un retour sur les fonctionnalités du produit avant la commercialisation du produit standard. En parallèle, des procédures de réception technique des produits sont mises en place par le Groupe pour déceler d'éventuels défauts (notamment, l'installation et la réception d'une imprimante 3D impliquent différents tests de fonctionnement), ainsi qu'une formation préalable systématique des utilisateurs. De plus, le Groupe propose à ses clients des programmes de maintenance préventive pluriannuelle. Malgré ces formations obligatoires et le service de maintenance proposé, une erreur d'utilisation d'un client ou un défaut d'entretien ne peuvent être exclus. Au niveau de son organisation, PRODWAYS renforce enfin ses équipes avant-vente et support, pour accompagner au mieux ses clients et partenaires avec lesquels il s'attache à entretenir des relations d'affaires constructives et transparentes.

2.3.6 Risques liés à la qualité et la performance des partenaires ou sous-traitants utilisés

Pour la réalisation de ses activités, le Groupe réalise en interne les parties les plus stratégiques et confidentielles. Il s'appuie en revanche sur un réseau étendu de partenaires, fournisseurs, sous-traitants, notamment pour certains aspects relatifs à la R&D, la commercialisation (agents) ou en distribuant des produits fabriqués par des tiers.

Le Groupe a ainsi engagé de nombreux travaux de recherche et développement (R&D) avec des universités et des organismes de recherche. Certains travaux de recherche et développement en partenariat (notamment pour le développement de nouvelles matières adaptées pour la fabrication additive) débute parfois avant la contractualisation du partenariat. Le risque que les parties n'arrivent pas à finaliser leurs accords à un stade où leurs travaux seraient avancés pourrait avoir un impact négatif sur le bénéfice espéré d'un partenariat pour le Groupe. Il existe également un risque de divergence entre les parties durant l'exécution du partenariat, pouvant conduire à une rupture du partenariat ou une remise en cause de ses équilibres. Le déroulement insatisfaisant des partenariats R&D pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, certains produits du Groupe reposent sur des composants tiers et le Groupe n'a pas à ce jour mis en place systématiquement un double *sourcing* systématique, qui serait financièrement coûteux. Ainsi, la technologie MOVINGLight® développée par PRODWAYS incorpore des pièces du commerce exclusivement fabriquées par Texas Instrument, ainsi que certaines pièces développées spécifiquement pour PRODWAYS par des sociétés spécialisées. Afin de sécuriser son processus de production, le Groupe s'est attaché à disposer de stocks et s'emploie à identifier des fournisseurs alternatifs pour ces composants critiques. Pour la fabrication des matières, le Groupe s'approvisionne en composants et produits auprès de grands groupes de chimie ou de fournisseurs certifiés. Tout changement de composant ou de fournisseur impliquerait de nouveaux travaux de recherche et développement afin d'adapter les formulations de matières et le processus d'évaluation des produits finaux. Toute difficulté d'approvisionnement de certaines pièces spéciales ou de certains composants chimiques est donc susceptible d'avoir un impact négatif sur la capacité d'une filiale ou du Groupe à fabriquer et livrer ses produits. Enfin, des défauts dans les pièces ou matières provenant de fournisseurs tiers pourraient impacter la qualité des produits finis du Groupe. Or, la capacité du Groupe à demander une indemnisation au fournisseur fautif peut être limitée par les conditions de vente imposées par ledit fournisseur. Tout problème de qualité d'un produit implique une intervention en garantie du Groupe générant des frais non anticipés et peut être à l'origine de réclamations de clients. Des problèmes répétés pourraient ainsi avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe et sa réputation. Les sociétés du Groupe ont mis en place des procédures de gestion de la qualité et de traçabilité de leurs produits. Le Groupe, dans une démarche de qualité continue, s'efforce de faire converger l'ensemble de ses filiales vers une politique qualité la plus exigeante possible.

Au niveau commercial, le Groupe travaille aussi en partie avec des partenaires, ses ventes étant réalisées soit en direct soit par

l'intermédiaire de son réseau de distributeurs et d'agents commerciaux à travers le monde. Le Groupe sélectionne ses distributeurs et agents sur des critères de compétences techniques et de réputation. Toutefois, le Groupe ne peut pas garantir que les distributeurs et agents sélectionnés consacreront les efforts nécessaires au succès commercial de ses produits et respecteront les réglementations applicables. La montée en puissance du réseau des ventes internationales indirectes pourrait ainsi s'avérer plus longue que prévu et requérir des efforts commerciaux supplémentaires. La réputation et les résultats du Groupe pourraient être défavorablement affectés par des distributeurs ou agents insuffisamment impliqués ou ne respectant pas les réglementations applicables.

Enfin, la croissance des ventes du Groupe dépend de la qualité et de la fiabilité de ses produits et des produits que le Groupe distribue (matières de tiers par exemple).

Le Groupe met en œuvre des procédures d'évaluation du risque au moment de la contractualisation avec le partenaire en question ainsi que des procédures de contrôle au moment de l'approbation des contrats avec des tiers. Il s'efforce de plus en plus d'avoir accès à plusieurs sources pour un même service ou composant clé. Des procédures de contrôle et de vérification sont par ailleurs mises en place par le Groupe pour déceler d'éventuels défauts, mais peuvent ne pas permettre de détecter des défauts cachés. Le Groupe s'efforce ultimement que ses contrats lui permettent, en cas de réclamation d'un client causée par la défaillance d'un de ses partenaires, de mettre en œuvre des réclamations proportionnées envers ce partenaire.

2.3.7 Risques concernant la sécurité et sûreté des collaborateurs

Le Groupe opère dans l'industrie en général et en particulier dans certains domaines d'activité qui peuvent présenter des risques spécifiques pour l'intégrité physique des collaborateurs (manipulation de produits dangereux par exemple). Un accident lié à l'environnement de travail, l'exposition à des matières nocives, un accident lié à la circulation routière ou l'enlèvement d'un collaborateur à l'occasion d'un déplacement professionnel dans un pays à risque peuvent conduire à des dommages corporels ou psychologiques pour des collaborateurs, au paiement de dommages et intérêts significatifs ou au versement d'une rançon. Si l'occurrence de ces risques demeure très faible (en particulier dans le contexte actuel qui limite fortement les déplacements), un risque avéré pourrait avoir des conséquences importantes pour des collaborateurs, ainsi que pour la trésorerie ou les dirigeants du Groupe.

Le Groupe place la sécurité et les conditions de travail de ses collaborateurs au premier plan de ses priorités. Pour y parvenir, des actions sont menées par les filiales pour le développement et l'harmonisation de la culture sécurité, le renforcement de l'approche de la sécurité et la professionnalisation des pratiques (voir section 6.5.3 « Santé, sécurité : un engagement pour tous les collaborateurs » du présent Document d'enregistrement universel).

Le Groupe s'est également doté d'une procédure de veille et d'alerte sur les pays à risques permettant de limiter l'exposition des salariés en déplacement à l'international. Cette veille est complétée par des procédures pour les salariés en déplacement. Enfin, des solutions de rapatriement réactives sont opérationnelles.

2.4 RISQUES TRANSVERSES

2.4.1 Risques liés à des défaillances dans le respect des réglementations applicables

Dans un contexte de constante évolution et de complexification des contraintes réglementaires et des procédures de conformité, les activités du Groupe pourraient être impactées par les risques juridiques liés au respect des dispositions légales et réglementaires applicables en France et dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe a des intérêts. Cela concerne des sujets aussi vastes que la fiscalité, le droit social, les normes de sécurité, les dispositifs anti-corruption, la protection des données personnelles, la confidentialité des affaires, ou la réglementation boursière par exemple.

En particulier, le Groupe développe des matières biocompatibles ou des dispositifs médicaux soumis à des normes strictes en Europe et dans le reste du monde. À cet égard, la réglementation européenne sur les dispositifs médicaux évolue régulièrement ; il en est de même pour des pays situés en dehors de l'Union européenne. Ces évolutions des normes pourraient nécessiter de nouveaux travaux de R&D afin d'adapter les produits développés par le Groupe et maintenir les habilitations et certifications applicables à ses produits.

Notamment, DELTAMED formule, fabrique et commercialise des résines spéciales, y compris dans le domaine biomédical. La formulation, la fabrication et la commercialisation de dispositifs médicaux par DELTAMED nécessitent que DELTAMED maintienne un système de gestion de la qualité pour dispositifs médicaux répondant aux normes DIN EN ISO 13485 (UE) et aux normes d'audit MDSAP pour le Canada, le Japon, le Brésil, l'Australie et les USA. DELTAMED répond en outre aux exigences de la directive européenne 93/42/EEC. Elle est une des premières entreprises à être auditée conforme au nouveau règlement UE 2017/745 sur les dispositifs médicaux qui entrera en vigueur en mai 2021. Ces contrôles et certifications sont réalisées par des organismes de contrôle agréés. En 2020, DELTAMED a obtenu l'approbation par la FDA (*Food and Drug Administration*) de la première nouvelle matière composite imprimable pour le marché américain de l'impression des couronnes et des bridges dentaires. Le maintien de ces certifications et habilitations est un véritable atout différenciant de la société et est nécessaire pour permettre à DELTAMED de continuer à commercialiser ses produits en Europe, aux États-Unis et dans de nombreux pays. Ces certifications et habilitations donnent un avantage concurrentiel à DELTAMED. Leur perte aurait un impact significatif défavorable sur l'activité de DELTAMED et donc sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Afin de limiter ces risques, le groupe PRODWAYS s'efforce de mettre en place des organisations adaptées, des procédures spécifiques et des formations du personnel. Le Groupe veille également à s'entourer de compétences internes ou externes (juristes, avocats, conseils, experts) adaptées à ses activités. Le référentiel de contrôle interne prévoit la mise en place de contrôles et le respect nécessaire de l'ensemble des réglementations applicables ; il est au cœur des préoccupations de la Direction générale et les attributions de certifications et d'audits positifs en 2020 montrent la bonne maîtrise de ces enjeux.

2.4.2 Fraudes ou attaques externes

En fréquence comme en sévérité, le risque de fraude et de cybercriminalité s'accroît depuis quelques années en France. Comme plus de 7 entreprises sur 10 en France, le Groupe est soumis à des tentatives de fraudes, en particulier des tentatives de détournement de fonds ou de vol de données stratégiques (fraude au président, cyberattaques, etc.). Ces tentatives, si elles devaient aboutir, pourraient porter atteinte à l'avantage concurrentiel du Groupe, nuire à son image ou impacter sa trésorerie.

Le Groupe veille à appliquer des systèmes de contrôle interne efficaces. Un référentiel de contrôle interne a été construit avec GROUPE GORGÉ dans cet objectif et s'applique dans le groupe PRODWAYS. En matière de fraude, des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs particulièrement exposés sont menées régulièrement.

2.4.3 Risque lié au niveau de génération de trésorerie

Les activités du Groupe nécessitent le financement d'investissements en recherche et développement, qui est réalisé essentiellement en fonds propres et par recours au dispositif fiscal du crédit d'impôt recherche (CIR). La remise en cause de ce dispositif dans le futur menacerait le niveau de dépenses en R&D que peut raisonnablement financer le Groupe et aurait donc un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe. Par ailleurs, même si le Groupe veille à la conformité et à la qualité de ses dossiers justificatifs, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenues par la Société. Un redressement fiscal du Groupe sur ce sujet pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

En parallèle, les revenus et résultats du Groupe ne sont pas linéaires et peuvent fluctuer au cours de l'année, en raison de nombreux facteurs dont la plupart ne sont pas contrôlés par le Groupe, comme le Groupe a pu l'expérimenter en 2020. Par ailleurs, le cycle de vente des imprimantes 3D peut être particulièrement long, avec des procédures de tests et de qualification des équipements pour les prospects. En conséquence, il est très difficile de prévoir et planifier de façon fiable les ventes d'imprimantes 3D et la production. Ces fluctuations peuvent avoir un impact sur la situation financière du groupe PRODWAYS et sa capacité à financer ses activités et son développement.

Pour limiter ce risque, les projets de recherche et développement du Groupe sont décidés en Comité de direction, en fonction des opportunités détectées par le Groupe, des demandes des clients et de la stratégie du Groupe. Les projets en cours sont réévalués tous les semestres. En 2020, une dizaine de projets ont été mis en pause, abandonnés ou redimensionnés suite au changement de profil de risque à court-terme dans un contexte de crise sanitaire et de secteurs plus spécifiquement impactés.

Afin de gérer sa trésorerie au plus près, le Groupe s'efforce par ailleurs de faire appliquer ses conditions générales de vente. Néanmoins certains clients issus de grands groupes ont pour politique d'imposer leurs conditions d'achat, généralement défavorables aux fournisseurs et donc au Groupe, notamment concernant les conditions de paiement, de performance des machines et les clauses de responsabilité. Des conditions de vente

défavorables sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Le risque de liquidité est décrit au sein de l'annexe aux comptes consolidés (voir chapitre 4.1.6, note 8.3.1 « Risque de liquidité »). Son endettement maîtrisé, sa situation financière et l'engagement de ses actionnaires ont permis au Groupe jusqu'à l'augmentation de capital de mai 2017 d'avoir une capacité d'accès au crédit importante, permettant notamment le financement d'opérations de croissance externe. Depuis l'introduction en Bourse en mai 2017, le Groupe a une trésorerie nette positive. Il dispose début 2021 d'une ligne de crédit confirmée de 5,0 millions d'euros.

2.4.4 Risques liés à la propriété intellectuelle

Les produits créés par le Groupe font appel à des technologies avancées. Le Groupe investit de façon importante en matière de recherche et développement pour que ses produits et services bénéficient d'avantages concurrentiels, tout cela au profit des clients. Ce positionnement permet au Groupe d'évoluer sur des marchés à forte barrière à l'entrée mais expose le Groupe à des risques de pertes de part de marché en cas de contrefaçon de ses innovations. *A contrario*, le Groupe ne peut totalement exclure, même en l'absence d'action délibérée en ce sens, de se retrouver en situation de contrefaçon de brevets de tiers impliquant un risque juridique et financier.

Le Groupe mène une politique raisonnée de valorisation de ses idées innovantes. Pour ce faire, il s'appuie sur ses équipes de spécialistes et sur des conseils en propriété intellectuelle. Les demandes de brevets font l'objet de procédures d'examen par les organismes compétents locaux ou internationaux. La délivrance du brevet demandé prend plusieurs années. Les procédures d'examen peuvent par ailleurs déboucher sur la délivrance d'un brevet présentant des revendications plus restreintes que la demande initiale ou sur un refus de brevet dans certaines juridictions. Les droits de propriété intellectuelle déposés ne fournissent en outre pas une protection dans toutes les juridictions.

Enfin, dans le cadre de ses partenariats, le Groupe doit fréquemment fournir à ses cocontractants certains éléments de son savoir-faire non protégés par des brevets ou des informations commerciales sensibles. Même si ces informations sont couvertes par des engagements de confidentialité, le Groupe ne peut exclure que son savoir-faire ou ses données commerciales soient détournés et utilisés par des tiers.

La survenance de l'un de ces événements (non-validité d'un brevet, contrefaçon d'un tiers, utilisation d'une technologie brevetée par un tiers, fuite du savoir-faire, litige...) serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'avantage concurrentiel de l'offre produit du Groupe et donc sur ses perspectives d'activités, sa réputation, son développement et ses résultats futurs.

Pour faire face à ces risques, des actions de formation et de sensibilisation ont été mises en place afin que des brevets soient déposés pour protéger l'avance technologique et commerciale du

Groupe. Ce dernier gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus selon des procédures internes établies, et en fonction des perspectives d'application de ces innovations (voir section 1.3.3 « Politique d'investissement et de R&D »). Les filiales, avec leurs équipes internes, opèrent une veille sur l'activité de leurs concurrents (notamment en termes de dépôt de brevets) et évaluent (par des études de liberté d'exploitation) le risque de contrefaçon de brevets de tiers lors du déroulement de leurs programmes de recherche ou développement. Les conseils externes peuvent être sollicités pour des évaluations ponctuelles d'activités d'entités externes au Groupe. Par ailleurs, si le Groupe détient ainsi 21 familles de brevets pour différents types de produits, l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe ne dépend toutefois pas d'un brevet ou d'une licence en particulier.

Enfin, le Groupe a mis en place une organisation et des procédures internes pour évaluer les risques de contrefaçon de brevets de tiers lors du déroulement de programmes R&D en son sein. Cette organisation, coordonnée par le service juridique, examine les différents projets, vérifie que les solutions retenues respectent les droits de tiers et veille, le cas échéant, à la brevetabilité de ces solutions. Le risque existe néanmoins qu'un tiers intente une action contre le Groupe en matière de propriété industrielle.

2.4.5 Risques liés à la prise en compte et la maîtrise des engagements contractuels

Les services et produits créés par le Groupe, notamment parce qu'ils sont souvent liés aux marchés du médical ou dans une moindre mesure de l'aéronautique, doivent atteindre des niveaux exigeants en termes de qualité et de performance. Par ailleurs, le secteur de l'impression 3D étant relativement récent et les produits et services du Groupe aussi, la maturité des produits est encore jeune. Dans ce contexte, négocier les différents aspects de ces contrats d'achat, de vente ou de partenariat nécessite un grand professionnalisme et une grande vigilance des collaborateurs. Il est critique que le Groupe évalue bien et maîtrise l'ensemble de ses engagements contractuels, en termes d'atteinte de performance et de coûts, de délais, de pénalités possibles ou de garanties concédées.

Le Groupe ne peut jamais écarter le risque de connaître des difficultés à respecter une obligation de résultat ou un autre engagement qu'il aurait contractuellement accepté vis-à-vis d'un client ou un partenaire, avec un impact défavorable sur la marge du contrat en question, à cause de surcoûts de réalisation, de pénalités de retard, de dommages & intérêts ou de contentieux notamment.

Le Groupe dispose néanmoins d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque. Il met en œuvre des procédures strictes de contrôle au moment de l'approbation des contrats, impliquant des compétences variées de l'entreprise (commerciales, juridiques, financières, techniques et Direction générale).

2.4.6 Risque lié à des difficultés d'intégration de sociétés acquises

Le Groupe a régulièrement acquis des activités ou des sociétés tierces dans le cadre de son développement et devrait poursuivre cette stratégie selon les opportunités identifiées. Une opération de croissance externe peut avoir pour effet de diluer les actionnaires de la Société en cas de financement de cette croissance par recours à des émissions de valeurs mobilières.

Par ailleurs, toute acquisition comporte des risques liés à l'intégration dans le Groupe de la société ou de l'activité acquise, à la réalisation des hypothèses sous-tendant la valorisation et les bénéfices attendus de l'opération, à l'existence de coûts non anticipés ou de passifs dissimulés et au départ du personnel clé de ces sociétés.

Ainsi, l'intégration d'une nouvelle entité ou activité dans le Groupe peut s'avérer plus longue que prévu et demander une mobilisation accrue des équipes du Groupe : l'assimilation par la nouvelle entité des procédures, des outils de gestion et directives du Groupe, ou son acceptation d'une évolution de sa stratégie, peuvent en effet être plus ou moins fluides et efficaces. Enfin, les bénéfices des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se concrétiser dans les délais et les niveaux attendus. Des difficultés dans le processus d'acquisition et d'intégration (analyse, structuration, intégration, préservation des compétences et du savoir-faire, adoption des procédures et référentiels du Groupe et mise en œuvre du *business plan* et des synergies attendues au sein des divisions ou entre les différentes divisions) seraient susceptibles d'affecter l'intérêt d'une opération de croissance externe et de générer des pertes de valeur économique et comptable pour le Groupe.

Afin de faire face à ces défis et limiter ces risques, le groupe PRODWAYS s'appuie notamment sur la grande expérience des acquisitions de sa maison mère, GROUPE GORGÉ, qui a élaboré un processus relatif aux opérations de fusions-acquisitions, de l'identification des cibles à leur intégration, auquel concourent de nombreuses fonctions. Chaque étape du processus d'acquisition est suivie et validée par les instances dirigeantes de PRODWAYS GROUP et de GROUPE GORGÉ. Avant l'acquisition, le Groupe procède systématiquement à des audits financiers, juridiques et techniques et négocie des clauses de garantie d'actif et de passif lorsque cela est possible. L'intégration des cibles fait l'objet d'une collaboration opérationnelle entre le groupe PRODWAYS et les services de GROUPE GORGÉ qui ont travaillé à l'acquisition. Un effort particulier est porté au début des processus d'intégration sur l'identification en amont des facteurs clés de réussite et les risques potentiels sur lesquels se concentrer. Enfin, le Groupe s'efforce de conserver et faire adhérer à son projet d'entreprise les personnes identifiées comme des personnes clés et assurer ainsi la pérennité de ces sociétés.

2.4.7 Risque lié à un désalignement entre le Groupe et ses filiales

Le Groupe a connu une très forte croissance depuis sa création, fruit d'une croissance organique et d'acquisitions successives. Par ailleurs, la stratégie de PRODWAYS GROUP repose sur son positionnement sur les divers segments de la chaîne de valeur de l'impression 3D (machines, matières, produits, services). Par leurs positionnements différents et parfois leurs histoires dissociées, les sociétés du Groupe jouissent d'une grande autonomie. Ces caractéristiques font la force de PRODWAYS GROUP mais engendrent aussi un certain niveau de complexité pouvant mener à des enjeux d'alignement stratégique entre la maison mère et ses filiales ou entre les filiales. Une réalisation de ce risque pourrait entraîner un échec de la stratégie de développement ou des pertes d'opportunités pour le Groupe.

Conscient de ces caractéristiques, le groupe PRODWAYS mène depuis 2018 une stratégie délibérément plus intégrée, qui vise, sans casser les dynamiques propres à chaque activité, à bénéficier de fertilisations croisées et d'un sentiment d'appartenance. En particulier, l'organisation a été clarifiée en deux pôles Systems & Products. Par ailleurs, ont été mis en place à partir de 2019 des actions fortes au niveau ressources humaines, tels l'organisation de séminaire de direction, l'identification et le suivi des hauts potentiels et la mise en place d'actions transverses par des équipes issues de l'une ou l'autre des filiales (sur le plan commercial notamment).

2.4.8 Manque de fiabilité des données financières

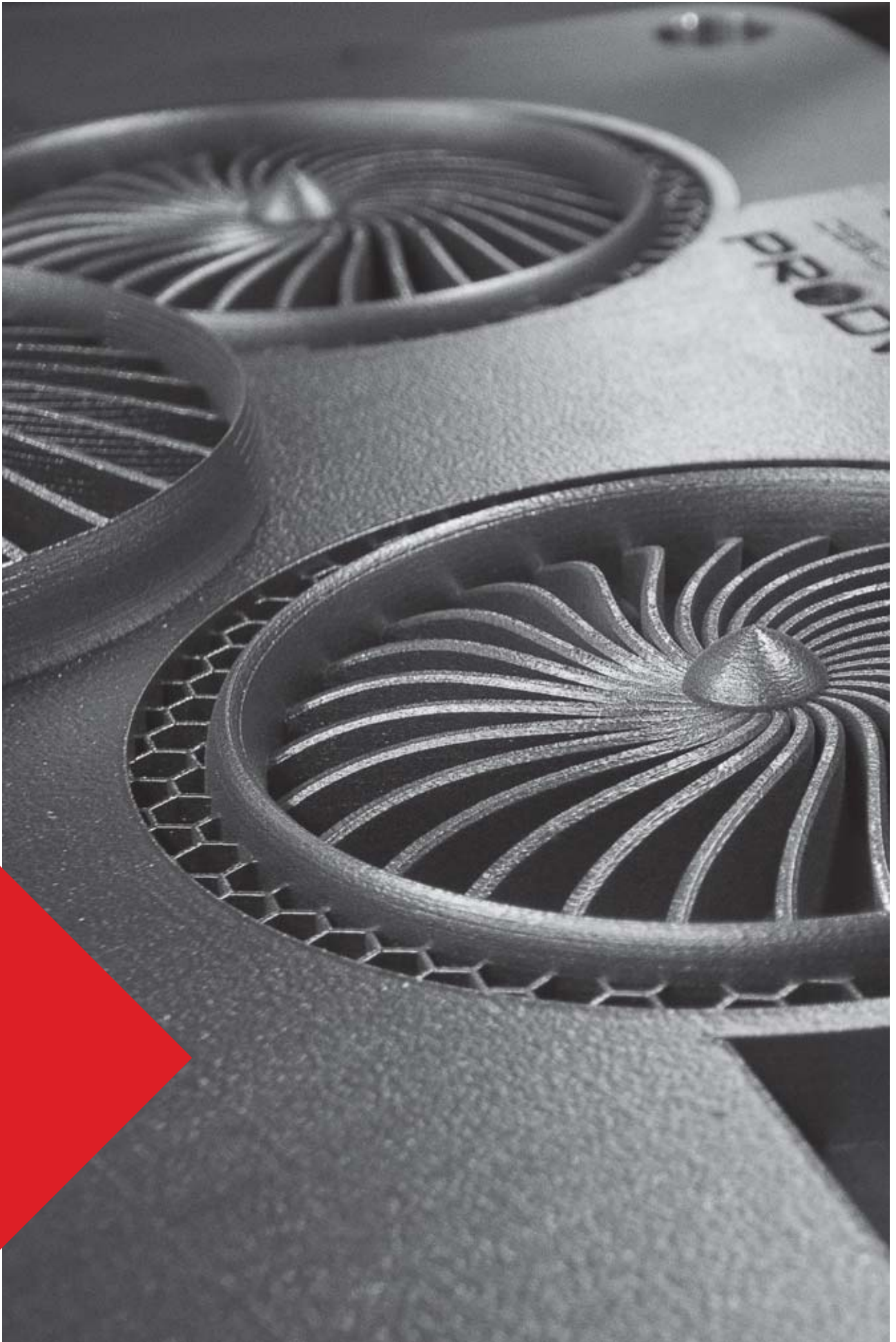
Comme exposé dans la section 2.4.7 ci-avant, le Groupe est le fruit de son histoire et notamment d'horizons divers. En conséquence, les systèmes de *reporting* et d'organisation comptable et financière ont pu diverger dans le passé. La complexité et la fréquente évolution des normes comptables créent par ailleurs un contexte défavorable à une bonne lisibilité des comptes et des comparaisons entre les années. Une indisponibilité, une inexactitude ou un manque de cohérence des données financières pourrait conduire le Groupe à des prises de décisions inadaptées, voire à des pertes financières.

Dans ce contexte, le Groupe s'attache à harmoniser les méthodes et outils de ses filiales et s'appuie sur une direction financière centrale qui a pour mission de poursuivre et accélérer la structuration de la fonction finance à tous les étages du Groupe. Par ailleurs, le groupe PRODWAYS s'appuie sur la Direction financière de sa maison mère pour la consolidation, la mise à jour des normes et de leurs impacts, et l'élaboration de ses comptes publiés.

2.5 AUTRES RISQUES

D'autres risques ont été identifiés, liés notamment à la perte de certifications professionnelles, à la survenance d'un sinistre significatif éprouvant les limites d'assurance du Groupe, à la défaillance de la sécurité informatique, etc. Néanmoins, l'analyse de ces risques, à un horizon de trois ans, en prenant en compte leur niveau de maîtrise, et dans le contexte du Groupe qui bénéficie d'une dispersion forte

de ces risques liée à la multiplicité des activités et des environnements sur lesquels il opère, n'a pas amené à conclure que ces risques étaient majeurs, forts ou significatifs au niveau du Groupe. Évidemment ces conclusions établies à une date et dans un contexte donnés pourraient être amenées à évoluer.





3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 3.1 INFORMATION SUR LA GOUVERNANCE 42**
- 3.1.1 Composition du Conseil d'administration et des comités spécialisés 42
- 3.1.2 Présentation des membres du Conseil 44
- 3.1.3 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration 49
- 3.1.4 Information sur les opérations sur titres des mandataires sociaux 49
- 3.1.5 Non-condamnation et conflit d'intérêts 49
- 3.1.6 Direction générale 49
- 3.1.7 Conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration et des comités spécialisés au cours de l'exercice clos 49
- 3.1.8 Comités spécialisés 50
- 3.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX 51**
- 3.2.1 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux 51
- 3.2.2 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP 52
- 3.2.3 Politique de rémunération du Directeur général de PRODWAYS GROUP 53
- 3.2.4 Rémunération d'autres dirigeants mandataires sociaux 54
- 3.2.5 Say on pay des éléments de rémunération variables et exceptionnels des dirigeants mandataires sociaux 54
- 3.2.6 Politique de rémunération des membres du Conseil 54
- 3.3 INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ 55**
- 3.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX POUR L'EXERCICE 2020 60**
- 3.4.1 Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration 60
- 3.4.2 Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Olivier STREBELLE, Directeur général 61
- 3.5 RÉFÉRENCE PAR LA SOCIÉTÉ À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SON APPLICATION PAR LA SOCIÉTÉ 63**

- 3.6 MODALITÉS PARTICULIÈRES, S'IL EN EXISTE, RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 63**
- 3.7 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES, CONVENTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET CONVENTIONS COURANTES 64**
- 3.7.1 Présentation des conventions 64
- 3.7.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 65
- 3.8 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES 66**
- 3.8.1 Organisation générale du contrôle interne 66
- 3.8.2 Organisation du Groupe 66
- 3.8.3 Mise en œuvre du contrôle interne 66
- 3.8.4 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires 67
- 3.8.5 Conformité aux lois et règlements 67

Cette section « Gouvernement d'entreprise » intègre le nouveau rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce, qui a été arrêté par le Conseil d'administration du 16 mars 2021 et modifié le 28 avril 2021.

3.1 INFORMATION SUR LA GOUVERNANCE

3.1.1 Composition du Conseil d'administration et des comités spécialisés

Malgré le contrôle de GROUPE GORGÉ sur la Société, le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP promeut une représentation démocratique et collective de l'ensemble des actionnaires. La présence d'administrateurs indépendants est la garantie de la prise en compte de l'intérêt social de la société.

Le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP est composé au 31 décembre 2020 de huit administrateurs, à savoir Raphaël GORGÉ (Président du Conseil d'administration), Catherine BENON-GORGÉ, BPIFRANCE PARTICIPATIONS (représentée par Paul-François FOURNIER), SAFRAN CORPORATE VENTURES (représenté par Florent ILLAT), Olivier STREBELLE (Directeur général), Michèle LESIEUR, Céline LEROY (salariée de GROUPE GORGÉ) et Hélène de COINTET (Directrice générale déléguée de GROUPE GORGÉ).

Le 20 mars 2020, Hélène de COINTET a été cooptée en remplacement de Loïc LE BERRE démissionnaire. Madame de COINTET est la Directrice générale déléguée de GROUPE GORGÉ. Monsieur LE BERRE a été nommé Censeur par le Conseil. Sa participation aux réunions du Conseil permet de faciliter la coordination des sujets financiers au sein de GROUPE GORGÉ, Société mère de PRODWAYS GROUP.

En 2020, Raphaël GORGÉ, Catherine BENON-GORGÉ, Hélène de COINTET, Céline LEROY et Loïc LE BERRE sont des membres du Conseil représentant l'actionnaire majoritaire GROUPE GORGÉ.

Raphaël GORGÉ est Président-Directeur général de GROUPE GORGÉ. Catherine GORGÉ est l'épouse de Raphaël GORGÉ et administratrice de GROUPE GORGÉ. Hélène de COINTET est Directrice générale déléguée de GROUPE GORGÉ. Céline LEROY et Loïc LE BERRE sont salariés de GROUPE GORGÉ.

Olivier STREBELLE, Directeur général, cessera ses fonctions en juillet 2021. Raphaël GORGÉ reprendra alors les fonctions de Directeur général qu'il occupait de 2013 à 2018.

Michèle LESIEUR, SAFRAN CORPORATE VENTURES (représenté par Florent ILLAT) et BPIFRANCE PARTICIPATIONS (représentée par Paul-François FOURNIER) sont des administrateurs indépendants.

Même si SAFRAN CORPORATE VENTURES (représenté par Florent ILLAT) et BPIFRANCE PARTICIPATIONS (représentée par Paul-François FOURNIER) sont des actionnaires de la Société, leur pourcentage de capital détenu est relatif comparé au pourcentage majoritaire détenu par GROUPE GORGÉ. En outre, ces administrateurs n'entretiennent aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. À cet égard, il est rappelé que PRODWAYS GROUP a conclu un contrat-cadre de coopération technologique avec SAFRAN en 2017 concernant des développements dans l'impression 3D. Ce contrat représente des montants non significatifs. Après analyse à la fois qualitative et quantitative des relations d'affaires existant entre PRODWAYS GROUP et SAFRAN, il a été conclu que ces relations ne sont pas de nature à remettre en cause la qualité d'administrateur indépendant de SAFRAN CORPORATE VENTURES et de son représentant permanent. Dans tous les cas, Florent ILLAT et Paul-François FOURNIER font preuve de façon constante d'un état d'esprit indépendant et d'une grande liberté de parole.

La durée statutaire des mandats des administrateurs est de 3 ans.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général ont été nommés pour une durée illimitée. Le Conseil d'administration peut donc mettre fin à leur mandat à tout moment.

Le censeur est désigné par le Conseil pour une durée de 3 ans ; il assiste aux réunions du Conseil sans voix délibérative. Comme les administrateurs, il signe le règlement intérieur du conseil, rappelant notamment la réglementation relative aux abus de marché et la gestion des conflits d'intérêt.

Début 2021, le Conseil d'administration a décidé de créer en son sein un Comité d'audit et des risques (voir section 3.1.8 ci-dessous).

Le Conseil dédie par ailleurs au moins une réunion par an aux sujets stratégiques (en plus des études régulières des projets de croissance externe ou de développement spécifiques) (voir section 3.1.8 ci-dessous).

Au 16 mars 2021, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Nom	Indépendant ⁽¹⁾	Comité spécialisé	Date de première nomination	Échéance du mandat	Expérience et expertise apportées
SAFRAN CORPORATE VENTURES – représentée par Florent ILLAT	Oui	/	21 avril 2017	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Fusions-acquisitions, analyse financière, industrie aéronautique, espace et défense
BPIFRANCE PARTICIPATIONS – représentée par Paul-François FOURNIER	Oui	/	5 mai 2017	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Industries innovantes, télécoms, stratégie
Raphaël GORGÉ Président du Conseil d'administration	Non	/	12 juin 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le renouvellement de son mandat est proposé à la prochaine Assemblée générale.	Direction générale, finance, industrie et technologie, stratégie
Catherine BENON-GORGÉ	Non	/	5 mai 2017	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	Gestion de projet, impression 3D, luxe
Olivier STREBELLE Directeur général	Non	/	12 juin 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.	Impression 3D
Michèle LESIEUR	Oui	/	7 juin 2019	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.	Direction générale, industrie et technologie, stratégie
Céline LEROY	Non	/	7 juin 2019	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Juridique
Hélène de COINTET	Non	/	7 juin 2019 (cooptation le 20 mars 2020)	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Fusions-acquisitions, analyse financière, industrie aéronautique, espace et défense, impression 3D
Loïc LE BERRE Censeur	Non	/	20 mars 2020	Conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Finance

À l'Assemblée générale du 14 juin 2021, il est proposé aux actionnaires de renouveler le mandat d'administrateur de Raphaël GORGÉ arrivant à échéance.

(1) Le caractère indépendant des administrateurs est apprécié au regard de chacun des critères retenus par le code Midllexnext.

3.1.2 Présentation des membres du Conseil

Expertise et expérience en matière de gestion des administrateurs, des censeurs et des candidats au Conseil d'administration

Florent ILLAT	Fonction principale : Directeur général de SAFRAN CORPORATE VENTURES
Représentant permanent de SAFRAN CORPORATE VENTURES	Après une expérience en banque d'affaires à la Société Générale, il rejoint en 2006 le bureau parisien de McKinsey où il participe à des missions de conseil en stratégie pour des grands groupes et pour des fonds d'investissement. En 2013, il devient senior VP de Quadrille Capital, fonds spécialisé dans l'investissement en innovation et technologie, où il participe à une vingtaine de prises de participation dans des start-up et dans des fonds, en Europe et aux États-Unis. Florent Illat est ingénieur, diplômé de l'École centrale de Paris.
Administrateur indépendant	Première nomination : Assemblée générale du 21 avril 2017 (Florent ILLAT est représentant permanent de SAFRAN CORPORATE VENTURES depuis le 1 ^{er} novembre 2019)
	Échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
	Autres mandats et fonctions au sein du Groupe :
	Néant
	Autres mandats et fonctions hors Groupe :
	Membre du Comité d'investissement de SAFRAN CORPORATE VENTURES Membre représentant SAFRAN CORPORATE VENTURES au Conseil d'administration de KALRAY SA Membre représentant SAFRAN CORPORATE VENTURES au Comité stratégique de DIOTA SAS Membre représentant SAFRAN CORPORATE VENTURES au Comité stratégique de SAFETYLINE SAS Membre représentant SAFRAN CORPORATE VENTURES au Comité stratégique de CAILABS SAS Membre représentant SAFRAN CORPORATE VENTURES au Comité stratégique de KRONOSAFE SAS Membre représentant SAFRAN CORPORATE VENTURES en qualité d'Observateur au Conseil d'administration de OUTSIGHT SA
	Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Florent ILLAT n'est plus titulaire :
	Membre représentant QUADRILLE CAPITAL au Conseil d'administration de CORAVIN US Inc. Membre représentant QUADRILLE CAPITAL au Conseil d'administration de JOB AND TALENT Inc. Membre représentant QUADRILLE CAPITAL au Conseil d'administration de EVANEOS SA
Paul-François FOURNIER	Fonction principale : Directeur de l'Innovation et Membre du Comité exécutif de BPIFRANCE
Représentant permanent de BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Ancien élève de polytechnique et diplômé de Telecom ParisTech, Paul-François Fournier rejoint le groupe FRANCE TÉLÉCOM ORANGE en 1994 en tant qu'ingénieur d'affaires et travaille pendant sept ans dans le développement des services en entreprise. En 2000, Paul-François Fournier est nommé Directeur du Business haut débit de WANADOO où il assure le décollage en France des offres ADSL. Il participe également à l'activité du Groupe sur le plan international en tant que membre du Comité exécutif du groupe WANADOO. Il mène ainsi des projets stratégiques comme le lancement de la Livebox et de la voix sur IP en partenariat avec INVENTEL et NETCENTREX, des start-up françaises.
Administrateur indépendant	Paul-François FOURNIER prend la Direction de l'exécutif du Technocentre d'ORANGE dès 2011 où il est en charge de l'innovation produits. Il a favorisé des méthodes d'organisation plus régionales et décentralisées comme le montre la création des Technocentres d'Amman et d'Abidjan. Depuis avril 2013, Paul-François Fournier est le Directeur exécutif de la Direction Innovation de BPIFRANCE.
	Première nomination : Assemblée générale du 5 mai 2017
	Échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
	Autres mandats et fonctions au sein du Groupe :
	Néant
	Autres mandats et fonctions hors Groupe :
	Président du Conseil de surveillance de CORNOVUM SAS Membre représentant BPIFRANCE au Conseil d'administration de PARROT SA* Membre représentant BPIFRANCE au Conseil d'administration de SIGFOX SA Membre du Conseil d'administration de EUTELSAT COMMUNICATIONS SA* Membre du Conseil d'administration de EUTELSAT SA
	Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Paul-François FOURNIER n'est plus titulaire :
	Membre représentant BPIFRANCE au Conseil de surveillance de YOUNITED SA

* Société cotée.

Raphaël GORGÉ **Fonction principale :** Président-Directeur général de GROUPE GORGÉ*

Président du Conseil d'administration et Directeur général à compter du 10 juillet 2021

Monsieur Raphaël GORGÉ est entré chez GROUPE GORGÉ (qui s'appelait alors FINUCHEM) en 2004 après un parcours professionnel de 10 ans dans le monde de la finance et de la technologie. Il a tout d'abord initié et mis en œuvre le désengagement du Groupe du secteur automobile (70 % du CA en 2004), puis orienté son développement vers de nouveaux domaines d'activité, dont l'impression 3D. Raphaël GORGÉ est Directeur général de GROUPE GORGÉ depuis 2008. Raphaël GORGÉ est ingénieur Centrale Marseille et titulaire d'un DEA en modélisation moléculaire.

Première nomination : Assemblée générale du 12 juin 2015

Échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le renouvellement de son mandat est proposé à la prochaine Assemblée générale.

Autres mandats et fonctions au sein du groupe PRODWAYS :
Néant

Autres mandats et fonctions hors Groupe :

Directeur général délégué de PÉLICAN VENTURE SAS
Président du Conseil d'administration d'ECA SA* jusqu'au 30 décembre 2020
Administrateur de GROUPE ECA SA depuis le 31 décembre 2020
Représentant légal de GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de VIGIANS (ex-BALISCO) SAS
Représentant légal de la société GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de la société VIGIANS PROTECTION INCENDIE SAS
Présidents du Conseil de surveillance de SOPROME PARTICIPATIONS SA
Gérant de la SC COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERDELET
Gérant de la SCI AUSSONNE
Gérant de la SCI DES CARRIÈRES
Président de STONI SAS
Directeur général (General Manager) de GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV
Représentant légal de la société PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de la société VIBRANIUM SAS
Représentant légal de la société PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de la société INTRASEC HOLDING SAS (depuis le 07/02/2020)
Représentant légal de la société INTRASEC HOLDING SAS au poste de Président de la société INTRASEC SAS (depuis le 26/02/2020)
Représentant légal de la société VIBRANIUM SAS au poste de Président de la société WAKANDA SAS (depuis le 01/07/2020)
Représentant légal de la société WAKANDA SAS au poste de Président de la société RESOLVING GROUP SAS (depuis le 01/07/2020)
Représentant légal de la société RESOLVING GROUP SAS au poste de Président de la société RESOLVING SAS (depuis le 01/07/2020)
Représentant légal de la société PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de la société PÉLICAN I SAS (depuis le 21/06/2020)

Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Raphaël GORGÉ n'est plus titulaire :

Directeur général de PRODWAYS GROUP SA* (scission de la Direction générale et de la présidence du CA en octobre 2018)
Représentant légal de PRODWAYS GROUP SA au poste de Président de CRISTAL SAS, PRODWAYS SAS, PRODWAYS DISTRIBUTION SAS, PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING SAS (ex-PRODWAYS I), PRODWAYS 2 SAS, PODO 3D SAS, PRODWAYS ENTREPRENEURS SAS, PRODWAYS CONSEIL SAS, AVENAO INDUSTRIE SAS, 3D SERVICAD SAS, AVENAO SOLUTIONS 3D SAS, IP GESTION SAS, INTERSON PROTAC SAS (jusqu'au 4 octobre 2018)
Administrateur et Président du Conseil d'administration de ECA SA*
Président de NUCLÉACTION SAS (jusqu'au 31 janvier 2017)
Président de FINU 10 SAS (jusqu'au 10 avril 2018)
Membre du Comité de direction de LA VÉLIÈRE CAPITAL SAS (jusqu'au 18 octobre 2016)
Président de PORTAFEU NUCLÉAIRE SAS (jusqu'au 13 mai 2016)
Gérant de la SCI MEYSSE (jusqu'au 28 juin 2019)
Gérant de la SCI THOUVENOT (jusqu'au 27 décembre 2019)

* Société cotée.

Catherine BENON-GORGÉ Administratrice	<p>Fonction principale : Présidente de CBG CONSEIL SAS</p> <p>Catherine GORGÉ a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur procédés chez ATLANTIC RICHFIELD, puis a rejoint le groupe TECHNIP en tant qu'ingénieur projet. Après un passage au sein du pôle Projets et Services Industriels de GROUPE GORGÉ, elle a rejoint le secteur du luxe. Elle a alors occupé des fonctions de Directeur du développement et des opérations au sein du groupe PUIG pour la marque PACO RABANNE, puis pour la marque MAJE. Actuellement, elle dirige sa société CBG CONSEIL, spécialisée en conseil aux entreprises. Elle a mené entre 2014 et 2019 des missions de consultante au sein du groupe PRODWAYS. Catherine GORGÉ est également administratrice de GROUPE GORGÉ* et de GROUPE ECA (filiale de GROUPE GORGÉ). Madame Catherine GORGÉ est ingénieure Centrale Marseille et titulaire d'un DEA en gestion de projet.</p> <p>Première nomination : Assemblée générale du 5 mai 2017</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.</p> <p>Autres mandats et fonctions au sein du groupe PRODWAYS : Néant</p> <p>Autres mandats et fonctions hors Groupe : Présidente de CBG Conseil Administratrice de GROUPE GORGÉ SA* Administratrice d'ECA SA* jusqu'au 30 décembre 2020 Administratrice de GROUPE ECA SA depuis le 31 décembre 2020</p> <p>Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Catherine GORGÉ n'est plus titulaire : Administratrice d'ECA SA* jusqu'au 30 décembre 2020</p>
Olivier STREBELLE Administrateur Directeur général jusqu'au 9 juillet 2021	<p>Fonction principale : Directeur général de PRODWAYS GROUP</p> <p>Ingénieur (École centrale Paris), Olivier STREBELLE a passé 10 ans chez MCKINSEY à Paris puis à Londres dans le conseil en Direction générale, notamment dans le secteur automobile. Olivier STREBELLE a rejoint GROUPE GORGÉ en 2014 en tant que Directeur général adjoint en charge de la stratégie et du <i>business development</i> jusqu'à sa nomination en qualité de Directeur général de PRODWAYS GROUP en octobre 2018.</p> <p>Première nomination : 12 juin 2015</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.</p> <p>Autres mandats et fonctions au sein du groupe PRODWAYS : CEO de SOLIDSCAPE Représentant légal de PRODWAYS GROUP SA au poste de Président dans diverses filiales de PRODWAYS GROUP (CRISTAL SAS, PRODWAYS SAS, PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING SAS, PRODWAYS 2 SAS, PODO 3D SAS, PRODWAYS ENTREPRENEURS SAS, PRODWAYS CONSEIL SAS, AVENAO INDUSTRIE SAS, 3D SERVICAD SAS, AVENAO SOLUTIONS 3D SAS, INTERSON PROTAC SAS) Représentant légal de PRODWAYS GROUP SA au poste de Président de AVENAO SOLUTIONS 3D, elle-même Présidente de NEXTCUBE.IO Gérant de la société EXCELTEC Représentant légal de PRODWAYS GROUP SA au poste de Gérant de la SCI CHAVANOD depuis le 27 mars 2020</p> <p>Autres mandats et fonctions hors Groupe : Directeur général adjoint en charge de la stratégie et du <i>business development</i> de GROUPE GORGÉ (contrat de travail suspendu jusqu'en janvier 2020 avant de prendre fin)</p> <p>Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Olivier STREBELLE n'est plus titulaire : Membre du conseil de PRODWAYS AMERICAS jusqu'au 31 décembre 2020 (société en cours de liquidation) Représentant légal de PRODWAYS GROUP SA au poste de Président de PRODWAYS DISTRIBUTION SAS jusqu'au 16 décembre 2020 (société absorbée par PRODWAYS CONSEIL SAS) Représentant légal de PRODWAYS GROUP SA au poste de Président de IP GESTION SAS jusqu'au 31 octobre 2020 (société absorbée par INTERSON PROTAC SAS) Représentant légal de PRODWAYS GROUP SA au poste de Président de SURDIFUSE SAS et EMBOUT FRANÇAIS SAS jusqu'au 31 décembre 2020 (société absorbée par INTERSON PROTAC SAS)</p>

* Société cotée.

Loïc LE BERRE	Fonction principale : Directeur général adjoint Finances de GROUPE GORGÉ
Administrateur entre le 7 juin 2019 et le 20 mars 2020 Censeur depuis le 20 mars 2020	Loïc LE BERRE est diplômé de Sciences Po Paris (1992), de l'Executive MBA d'HEC et titulaire du DESCF. Après avoir commencé sa carrière chez ARTHUR ANDERSEN, Loïc LE BERRE a rejoint le secteur de l'industrie chez EURALTECH, d'abord comme Contrôleur de gestion Groupe, Directeur administratif et financier de filiales puis Directeur financier du Groupe. Après un passage chez INEO (groupe SUEZ, Directeur administratif délégué, puis chef de projet), il a rejoint GROUPE GORGÉ en 2006 au poste de Directeur administratif et financier Groupe. Depuis 2008 il est Directeur général adjoint en charge des finances de GROUPE GORGÉ. Première nomination : 7 juin 2019 – Démission en mars 2020. Censeur depuis mars 2020. Échéance du mandat : Conseil d'administration statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 Autres mandats et fonctions au sein du groupe PRODWAYS : Néant Autres mandats et fonctions hors Groupe : Membre du Conseil de surveillance de SOPROMECA PARTICIPATIONS Censeur de GROUPE ECA SA depuis le 31 décembre 2020 Gérant de la SCI DES PORTES Président de la société FINUI3 SAS depuis le 17 décembre 2020 Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Loïc LE BERRE n'est plus titulaire : Administrateur de PRODWAYS GROUP* (de juin 2019 à mars 2020) Administrateur d'ECA S.A.* (jusqu'au 21 mars 2017) Censeur au sein du Conseil d'administration d'ECA SA* jusqu'au 30 décembre 2020 Gérant de la SARL FINU 12 (renommée GROUPE ECA) jusqu'au 31 décembre 2020 Co-gérant de VLB E&C (jusqu'en janvier 2017) Gérant de la SCI BÉTHUNE 34 (jusqu'au 9 septembre 2018)
Michèle LESIEUR	Fonction principale : Consultante indépendante
Administratrice indépendante	Michèle LESIEUR est Directrice générale et Présidente du Directoire de SUPERSONIC IMAGINE* depuis 2016. Avant de prendre la Direction de SUPERSONIC IMAGINE*, Michèle LESIEUR a construit sa carrière dans le groupe PHILIPS pendant plus de 20 ans. Elle a notamment exercé différentes fonctions de Direction au sein du groupe PHILIPS au niveau national et à l'international. Début des années 2010, elle a en effet occupé la présidence de PHILIPS FRANCE et la Direction générale de PHILIPS HEALTHCARE en France. Auparavant, Michèle a dirigé pendant cinq années les ventes et le marketing pour les systèmes d'imagerie médicale du groupe au niveau international, après avoir dirigé pendant six ans la division PHILIPS SYSTÈMES MÉDICAUX en France. Michèle LESIEUR bénéficie d'une riche expérience dans les secteurs de l'électronique grand public et des télécommunications, en ayant occupé successivement les fonctions de Directeur marketing de PHILIPS BUSINESS ELECTRONICS France et Directeur général d'un département de PHILIPS BUSINESS ELECTRONICS en charge de la politique commerciale et de la stratégie de développement à l'international. Michèle LESIEUR est titulaire d'une Maîtrise de physique de l'Université Paris XI et d'un DEA en transmission optique et traitement du signal de l'Institut Supérieur d'Optique. Première nomination : 7 juin 2019 Échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 Autres mandats et fonctions au sein du Groupe PRODWAYS : Néant Autres mandats et fonctions hors Groupe : Administratrice indépendante au Conseil d'administration d'EOS IMAGING Présidente du Conseil d'administration d'INTRASENSE Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Michèle LESIEUR n'est plus titulaire : Présidente de PHILIPS FRANCE Directrice générale de PHILIPS HEALTHCARE Présidente du Directoire de SUPERSONIC IMAGINE* Directrice générale de SUPERSONIC IMAGINE*

* Société cotée.

Hélène de COINTET Administratrice	<p>Fonction principale : Directrice générale déléguée de GROUPE GORGÉ SA</p> <p>Hélène de COINTET a rejoint le GROUPE GORGÉ en novembre 2019 en qualité de Directrice générale déléguée. De 2015 à octobre 2019, elle était Directrice générale déléguée de SAFRAN CORPORATE VENTURES qu'elle a contribué à créer. À ce titre, elle a investi et participé à la gouvernance de sociétés en croissance notamment dans les domaines de l'industrie 4.0, l'autonomisation des véhicules, et les services. Diplômée du Magistère de Gestion de Paris IX-Dauphine et du Centre de Formation des Analystes Financiers, Hélène de COINTET a débuté sa carrière chez CM-CIC SECURITIES, comme analyste financier spécialiste de l'aéronautique et l'électronique. Elle a rejoint ensuite KPMG CORPORATE FINANCE, où elle a mené des opérations d'évaluation et de fusions-acquisitions dans les domaines de l'industrie et de l'informatique avant d'intégrer SAFRAN en 2010 au sein du département Fusions-Acquisitions. Elle y a piloté une vingtaine d'analyses stratégiques et de transactions de taille moyenne pour le groupe SAFRAN. Étant Directrice générale déléguée de GROUPE GORGÉ, Madame de COINTET n'est pas considérée comme indépendante.</p> <p>Première nomination : cooptation au CA du 20 mars 2020 ratifiée par l'AG du 8 juin 2020</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021</p> <p>Autres mandats et fonctions au sein du groupe PRODWAYS : Néant</p> <p>Autres mandats et fonctions hors Groupe : Administratrice d'ECA SA* jusqu'au 30 décembre 2020 Administratrice de GROUPE ECA SA à partir du 31 décembre 2020</p> <p>Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Hélène de COINTET n'est plus titulaire : Administratrice d'ECA SA* jusqu'au 30 décembre 2020 Directrice Générale Déléguée de SAFRAN CORPORATE VENTURES SAS Membre représentant SAFRAN CORPORATE VENTURES au Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP SA Membre représentant SAFRAN CORPORATE VENTURES au Conseil d'administration de OUTSIGHT SA (observatrice) Membre représentant SAFRAN CORPORATE VENTURES au Comité stratégique de DIOTASOFT SAS Membre représentant SAFRAN CORPORATE VENTURES au Comité stratégique de SAFETYLINE SAS Membre du Comité d'investissement de SAFRAN CORPORATE VENTURES SAS</p>
Céline LEROY Administratrice	<p>Fonction principale : Directrice juridique de GROUPE GORGÉ SA</p> <p>Céline LEROY est Directrice juridique de GROUPE GORGÉ depuis 2007. Titulaire du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) et d'un DESS droit des affaires et fiscalité de l'université Paris I, elle était auparavant avocate au sein du cabinet d'affaires FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER, où elle a exercé au sein du département Finances puis du département M&A, avant de passer un an en détachement au service juridique de DANONE.</p> <p>Première nomination : 7 juin 2019</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021</p> <p>Autres mandats et fonctions au sein du groupe PRODWAYS : Néant</p> <p>Autres mandats et fonctions hors Groupe : Administratrice salariée de GROUPE GORGÉ SA* Censeure de GROUPE ECA SA depuis le 31 décembre 2020</p> <p>Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Céline LEROY n'est plus titulaire : Administratrice d'ECA SA* jusqu'en juin 2020</p>

* Société cotée.

Adresses professionnelles des administrateurs

Les membres du Conseil d'administration ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

3.1.3 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration respecte le principe de parité prévu à l'article L.225-18-1 du Code de commerce.

Le choix des administrateurs (autres que les éventuels administrateurs salariés) est guidé principalement par la recherche de compétences complémentaires à celles déjà représentées au Conseil, la connaissance des marchés sur lesquels intervient le Groupe et des problématiques auxquelles le Groupe peut être confronté.

3.1.4 Information sur les opérations sur titres des mandataires sociaux

En avril 2020 GROUPE GORGÉ a déclaré avoir fait l'acquisition de 100 000 actions PRODWAYS GROUP.

À la connaissance de la Société, les mandataires sociaux, les dirigeants du Groupe et les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres, n'ont pas effectué d'autre opération sur titres au cours de l'exercice 2020.

3.1.5 Non-condamnation et conflit d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun mandataire social dirigeant, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés), n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société PRODWAYS GROUP et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs de l'une quelconque des personnes membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et leurs devoirs à l'égard de l'émetteur (hormis le cas échéant le cas des mandataires non indépendant comme précisé au paragraphe 3.1.1 ci-dessus).

À la connaissance de la société PRODWAYS GROUP et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social aurait été sélectionné (étant toutefois précisé que certains membres du

Conseil ne sont pas indépendants et représentent l'actionnaire principal comme précisé au paragraphe 3.1.1 ci-dessus).

À la connaissance de la société PRODWAYS GROUP et au jour de l'établissement du présent document, les personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'ont accepté aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.

3.1.6 Direction générale

Choix des modalités d'exercice de la Direction générale

Lors de sa réunion du 12 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général seront exercées par la même personne, à savoir Raphaël GORGÉ.

Le 4 octobre 2018, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation de la Présidence du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Suite à cette dissociation et la nomination d'un nouveau Directeur général, il a été décidé que le Président du Conseil d'administration conserverait un rôle exécutif ou actif dans les domaines suivants :

- communication financière ;
- réalisation d'opérations de croissance externe et de partenariat ;
- accompagnement de la Direction générale ;
- le Conseil d'administration a décidé le 28 avril 2021 que le Président du Conseil reprendra la direction générale à compter du 10 juillet 2021, Olivier STREBELLE quittant ses fonctions de Directeur général le 9 juillet 2021.

Étendue des pouvoirs du Directeur général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général lors de sa nomination. Ce dernier est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

3.1.7 Conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration et des comités spécialisés au cours de l'exercice clos

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont statutaires et sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil.

3.1.7.1 Fréquence des réunions – Taux de participation des administrateurs

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux de participation des administrateurs est bon (83 %).

3.1.7.2 Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les convocations au Conseil sont faites par tous moyens et même verbalement.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2020, les administrateurs ont été convoqués par e-mail.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

3.1.7.3 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués, le cas échéant, au moment de leur convocation ou à défaut avant la tenue de la réunion du Conseil.

3.1.7.4 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou occasionnellement au siège de l'une des filiales de la Société. Le Conseil d'administration de la Société a arrêté un règlement intérieur prévoyant la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue de réunions du Conseil d'administration.

3.1.7.5 Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris des décisions courantes s'inscrivant dans l'intérêt de la Société.

3.1.7.6 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs au plus tard avant le Conseil suivant.

3.1.7.7 Évaluation des travaux du Conseil

Afin de se conformer à la recommandation n° 11 du Code Middlenext, les administrateurs sont invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux lors des Conseils d'administration arrêtant les comptes annuels.

3.1.8 Comités spécialisés

3.1.8.1 Comité d'audit et des risques

Alors que la Société bénéficie d'une exemption à l'obligation d'instaurer un Comité d'audit car la société la contrôlant (GROUPE GORGÉ SA) dispose elle-même d'un Comité d'audit (article L.823-20 5° du Code de commerce), la Société a fait le choix début 2021 de créer son propre Comité d'audit et des risques.

Ce Comité d'audit et des risques est composé à ce jour de Madame Michèle Lesieur (Présidente), Madame Catherine Benon-Gorgé et Monsieur Florent Illat.

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit de PRODWAYS GROUP est chargé (auprès du Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP) de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière, et le cas échéant formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale, cette recommandation est adressée au Conseil conformément à la réglementation ; émettre également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du ou des Commissaires aux comptes est envisagé conformément à la réglementation ;
- suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission légale de contrôle des comptes et tenir compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C) consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- approuver la fourniture par les Commissaires aux comptes des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions (y compris des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus) ; informer sans délai le Conseil de toute difficulté rencontrée.

Le Comité est appelé à réviser également régulièrement la cartographie des risques du Groupe.

Dans le cadre du processus d'élaboration des comptes semestriels et annuels de PRODWAYS GROUP, le Comité d'audit participera à des réunions avec les Commissaires aux comptes de la Société, pour la préparation des arrêtés des comptes annuels et semestriels et pour entendre les synthèses des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions. Il s'assurera dans ce cadre de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit sera amené à statuer sur la fourniture par les Commissaires aux comptes à PRODWAYS GROUP de services autres que la certification des comptes. Il participera à des échanges avec les Commissaires aux comptes à l'occasion de l'établissement du rapport des Commissaires aux comptes au Comité d'audit.

3.1.8.2 Comité stratégique

À mi-année, le Conseil d'administration se réunit sous forme de Comité stratégique, en général sur le site d'une filiale. Lors de cette séance du Conseil dédiée à la stratégie, la Direction de la Société présente la stratégie du Groupe, revue à l'aune de l'évolution du marché de l'impression 3D et de la concurrence. Les administrateurs échangent avec la Direction sur l'évolution de la stratégie du Groupe.

3.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(6^e à 8^e résolutions de l'Assemblée générale du 14 juin 2021)

3.2.1 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de chacun des mandataires sociaux sont réalisées par le Conseil d'administration de la Société. Il est précisé que le mandataire social intéressé ne participe pas aux délibérations ni au vote sur ces questions.

Lors de ses travaux, le Conseil d'administration évalue les performances individuelles des dirigeants mandataires sociaux du Groupe qu'il compare à la performance de l'entreprise. Il tient compte également de l'alignement des objectifs avec la stratégie à moyen terme, de l'intérêt des actionnaires et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledext. Il s'appuie également sur des études externes indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables. Il tient compte des rémunérations le cas échéant perçues par les mandataires sociaux par ailleurs dans des sociétés contrôlées par PRODWAYS GROUP ou la société contrôlant PRODWAYS GROUP (à savoir GROUPE GORGÉ).

Il est rappelé en effet que PRODWAYS GROUP est contrôlée par la famille GORGÉ, par l'intermédiaire de la société GROUPE GORGÉ qui est elle-même contrôlée par PÉLICAN VENTURE.

Conformément aux recommandations de la R13 du Code Middledext de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration tient compte des principes suivants :

- **Exhaustivité** : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération ;
- **Équilibre** entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise ;
- **Benchmark** : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la Société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste ;
- **Cohérence** : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise ;
- **Lisibilité des règles** : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments ;

- **Mesure** : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants ;
- **Transparence** : l'information annuelle des « actionnaires » sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration prend en compte la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, y compris les rémunérations le cas échéant perçues de sociétés contrôlées ou contrôlantes et les rémunérations reçues le cas échéant par des holdings personnelles au titre de contrats de prestation de services ou de mandats détenus dans le Groupe.

Après prise en compte de tous les éléments ci-dessus, le Conseil d'administration débat et choisit les critères de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux en adéquation avec la stratégie du Groupe telle que décrite au paragraphe I.3 du Document d'enregistrement universel, en prenant en compte les intérêts de toutes les parties prenantes, dans le respect de l'intérêt social et de la pérennité de la Société.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration, pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce. Ces justifications sont portées à la connaissance des actionnaires dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise.

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la Société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires pour tenir compte des missions du dirigeant, du niveau de difficulté de ses responsabilités, de l'expérience dans la fonction, de l'ancienneté dans le Groupe, de son indépendance mais aussi des pratiques des autres entreprises similaires et comparables.

À ce jour, PRODWAYS GROUP compte deux dirigeants mandataires sociaux, à savoir Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration (et Directeur général à compter du 10 juillet 2021) et Olivier STREBELLE, Directeur général jusqu'au 9 juillet 2021. La durée et l'échéance des mandats en cours sont spécifiées au paragraphe 3.1 du présent document.

3.2.2 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP

3.2.2.1 Principes relatifs à la fixation de la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration

Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration, exerce les fonctions classiques de présidence du Conseil ainsi que des missions spécifiques confiées par le Conseil d'administration.

Raphaël GORGÉ reçoit des rémunérations fixe et variable de la part des actionnaires contrôlant directement et indirectement PRODWAYS GROUP.

Afin de tenir compte du temps consacré par Raphaël GORGÉ au développement de la Société et de son rôle actif dans certains domaines, il a été décidé que Raphaël GORGÉ percevait une rémunération fixe de la part de PRODWAYS GROUP. Eu égard aux rémunérations perçues par Raphaël GORGÉ de la part des sociétés contrôlant PRODWAYS GROUP, cette rémunération fixe ne devrait pas excéder 75 000 euros au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP pour l'exercice 2020. Cette rémunération est revue chaque année en Conseil.

Dans l'hypothèse où la Société viendrait à désigner un nouveau Président du Conseil d'administration, la Société devra déterminer la rémunération fixe et variable de ce nouveau mandataire social en tenant compte de son indépendance, du niveau de difficulté de ses responsabilités, de son expérience, de sa réputation, de l'éventuelle ancienneté dans le Groupe mais aussi des pratiques des autres entreprises similaires et comparables.

3.2.2.2 Principes relatifs à la fixation de la rémunération variable du Président du Conseil d'administration

Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration, reçoit une rémunération variable de la part de PRODWAYS GROUP.

Cette rémunération variable n'excède pas la moitié de la rémunération fixe. Elle est versée en fonction de l'atteinte de critères de performance quantitatifs ou qualitatifs et sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale approuvant les comptes 2020 des éléments de rémunérations variables et exceptionnels composant la rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de son mandat pour l'exercice 2020.

Le Conseil d'administration détermine les critères quantitatifs et qualitatifs applicables, en fonction des priorités définies par le Groupe et en appliquant une pondération à chacun de ces critères. Les critères sont déterminés au début de chaque exercice par le Conseil d'administration.

Pour 2021, les critères retenus pour Raphaël GORGÉ portent sur des objectifs de chiffre d'affaires (30 % du bonus), de résultat d'exploitation (40 %), de génération de trésorerie (15 %) ainsi que des objectifs RSE (15 %). Dans le cadre de l'accélération de la démarche RSE du groupe, l'objectif RSE de 2021 concerne la fixation d'objectifs chiffrés en matière RSE pour les années à venir.

3.2.2.3 Principes relatifs à la fixation de rémunérations exceptionnelles du Président du Conseil d'administration

En cas de circonstances tout à fait particulières ou de succès exceptionnels, le Conseil d'administration peut décider d'allouer une rémunération exceptionnelle au Président du Conseil d'administration. Cette décision serait motivée et explicitée. Cette rémunération exceptionnelle serait plafonnée à 200 000 euros ou à une fois la rémunération fixe globale reçue dans le groupe.

En cas de désignation d'un nouveau Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration pourrait décider de consentir une rémunération exceptionnelle liée à la prise, la cessation ou au changement de fonctions en fonction des pratiques de marché et de l'expérience du dirigeant.

3.2.2.4 Stock-options et actions gratuites

Le Conseil d'administration pourrait le cas échéant également attribuer des stock-options ou des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux, dans les conditions prévues par la loi. Il bénéficie à cet égard des autorisations nécessaires votées par l'Assemblée générale.

Toute éventuelle attribution sera soumise à l'atteinte de critères de performance fixés par le Conseil d'administration et à la fixation d'une quotité de titres à conserver par le dirigeant.

Aucune attribution de stock-options ou d'actions gratuites ne bénéficie au Président du Conseil d'administration à ce jour.

3.2.2.5 Autres engagements et avantages de toute nature

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucun engagement concernant :

- des indemnités de départ ;
- des indemnités de non-concurrence ;
- des engagements de retraite à prestations définies ;
- des engagements de retraite à cotisation définie ;
- d'engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Le Président du Conseil d'administration peut bénéficier du régime collectif et obligatoire de retraite, du régime de mutuelle et de prévoyance selon la politique de la Société en la matière (pour le collège cadre).

Le Président actuel n'en bénéficie pas car il bénéficie déjà du régime collectif et obligatoire de retraite, du régime de mutuelle et de prévoyance de GROUPE GORGÉ en la matière.

Le Président du Conseil d'administration peut bénéficier d'avantages en nature classiques (voiture de fonction, GSC, etc.).

Le Président du Conseil d'administration peut au titre de ses fonctions d'administrateur percevoir une rémunération s'il est par ailleurs un administrateur indépendant non rémunéré par un actionnaire significatif ou une société du Groupe. Par exception, même s'il n'est pas indépendant, s'il exerce des fonctions exécutives ou des missions spéciales, il peut percevoir une rémunération tenant compte de ces fonctions spéciales.

Sans que cela ne soit assimilable à une rémunération au titre d'un mandat, il est rappelé qu'il existe une convention de prestation de services entre

GROUPE GORGÉ (contrôlée et dirigée par Raphaël GORGÉ) et PRODWAYS GROUP (voir chapitre 3.7.1 du Document d'enregistrement universel). Cette convention prendrait automatiquement fin en cas de perte du contrôle de GROUPE GORGÉ sur PRODWAYS GROUP.

En cas de désignation de nouveaux dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration pourrait également décider de consentir d'autres avantages en nature, des retraites supplémentaires, des rémunérations exceptionnelles (y compris des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci) en fonction des pratiques de marché, de la situation personnelle du dirigeant, de son expérience et de sa réputation.

3.2.3 Politique de rémunération du Directeur général de PRODWAYS GROUP

3.2.3.1 Principes relatifs à la fixation de la rémunération fixe du Directeur général

Le Directeur général de PRODWAYS GROUP, perçoit une rémunération fixe de la part de PRODWAYS GROUP au titre de son mandat.

La rémunération fixe globale tient compte du niveau de difficulté des responsabilités du Directeur général, de ses compétences, de son expérience dans la fonction, de l'ancienneté dans le Groupe mais aussi des pratiques des autres entreprises similaires et comparables. Sa rémunération au titre de son mandat tient également compte des autres rémunérations que le Directeur général pourrait détenir par ailleurs dans le Groupe (étant précisé qu'à ce jour les mandats occupés dans les filiales sont exercés à titre gratuit).

3.2.3.2 Principes relatifs à la fixation de la rémunération variable du Directeur général

Le Directeur général reçoit une rémunération variable annuelle de la part de PRODWAYS GROUP ou le cas échéant de ses filiales, au titre de son mandat ou des mandats exercés dans les filiales.

Cette rémunération variable n'excédera pas la moitié de la rémunération fixe. Elle sera versée en fonction de l'atteinte de critères de performance quantitatifs ou qualitatifs et sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale approuvant les comptes 2021 des éléments de rémunérations variables et exceptionnels composant la rémunération du Directeur général au titre de son mandat pour l'exercice 2021.

Le Conseil d'administration détermine les critères quantitatifs et qualitatifs applicables, en fonction des priorités définies par le Groupe et en appliquant une pondération à chacun de ces critères. Les critères sont déterminés au début de chaque exercice par le Conseil d'administration. Pour 2021, les critères retenus pour Olivier STREBELLE portent sur des objectifs de chiffre d'affaires (30 % du bonus), de résultat d'exploitation (40 %), de génération de trésorerie (15 %) ainsi que des objectifs RSE (15 %). Dans le cadre de l'accélération de la démarche RSE du groupe, l'objectif RSE de 2021 concerne la fixation d'objectifs chiffrés en matière RSE pour les années à venir.

En cas de nomination d'un nouveau Directeur général succédant à Olivier STREBELLE en partance ou à Raphaël GORGÉ qui reprendra la Direction générale après le départ de Olivier STREBELLE, les critères de la rémunération variable pourront être revus et adaptés à la prise de fonction du nouveau dirigeant. Le Directeur général actuel quittant le groupe en juillet 2021, il ne percevra pas de bonus au titre de cet exercice 2021.

Une rémunération variable pluriannuelle peut également être fixée.

Ces critères de la rémunération variable contribuent aux objectifs de la politique de rémunération car alignent les intérêts du Directeur général sur la performance attendue pour les prochaines années.

3.2.3.3 Rémunérations exceptionnelles

En cas de circonstances tout à fait particulières ou de succès exceptionnels, le Conseil d'administration peut décider d'allouer une rémunération exceptionnelle au Directeur général. Cette décision serait motivée et explicitée. Cette rémunération exceptionnelle n'est pas *a priori* plafonnée.

En cas de désignation de nouveaux dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration pourrait décider de consentir une rémunération exceptionnelle liée à la prise, la cessation ou au changement de fonctions en fonction des pratiques de marché et de l'expérience du dirigeant.

3.2.3.4 Stock-options et actions gratuites

Le Conseil d'administration pourrait le cas échéant également attribuer des stock-options ou des actions gratuites au Directeur général, dans les conditions prévues par la loi. Il bénéficie à cet égard des autorisations nécessaires votés par l'Assemblée générale.

Toute éventuelle attribution sera soumise à l'atteinte de critères de performance fixés par le Conseil d'administration et à la fixation d'une quotité de titres à conserver par le dirigeant.

Le Directeur général s'est vu attribuer des actions gratuites de performance en janvier 2019 ainsi qu'en février 2021.

Le Conseil fixe des engagements de conservation dans le cadre de ce plans.

3.2.3.5 Autres engagements et avantages de toute nature

Le Directeur général actuel ne bénéficie d'aucun engagement concernant :

- des indemnités de départ (la révocation des mandats peut intervenir à tout moment conformément à la loi et à la jurisprudence) ;
- des engagements de retraite à prestations définies ;
- d'engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Le Directeur général peut bénéficier du régime collectif et obligatoire de retraite (à cotisations définies), du régime de mutuelle et de prévoyance, s'il en existe, selon la politique de la Société en la matière (pour le collège cadre).

Le Directeur général peut bénéficier d'avantages en nature classiques (voiture de fonction, etc.). Il peut bénéficier d'une assurance chômage dirigeant (de type GSC 70 % d'une durée de 2 ans).

Si le Directeur général est également administrateur, il ne perçoit pas de jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur, dans la mesure où il est déjà rémunéré par la Société au titre de son mandat de Directeur général et qu'il ne peut donc être considéré comme indépendant.

Le Directeur général peut être soumis à un engagement de non-concurrence. Monsieur Olivier STREBELLE est soumis à un tel engagement. En cas d'exercice de cette clause de non-concurrence, la Société devrait verser au Directeur général une indemnité.

3.2.4 Rémunération d'autres dirigeants mandataires sociaux

Dans l'hypothèse où la Société viendrait à désigner d'autres dirigeants mandataires sociaux que Raphaël GORGÉ et Olivier STREBELLE, la Société pourrait déterminer la rémunération globale (fixe, variable, exceptionnelle, actionnariat salarié, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci) des nouveaux dirigeants mandataires sociaux en tenant compte de l'ensemble de leurs rémunérations directes et indirectes versées par des sociétés contrôlantes ou contrôlées par PRODWAYS GROUP, des pratiques du Groupe, du niveau de difficulté de leurs responsabilités, de leurs compétences et de leur expérience, de leur réputation, de la situation personnelle du dirigeant, de l'ancienneté dans le Groupe mais aussi des pratiques des autres entreprises similaires et comparables.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait la nomination d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, la Société leur allouerait une rémunération fixe et le cas échéant une rémunération variable et/ou exceptionnelle, des actions gratuites ou des stock-options ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, tenant compte du niveau de difficulté de leurs responsabilités, de l'expérience dans la fonction, de l'ancienneté dans le Groupe mais aussi des pratiques des autres entreprises similaires et comparables. Les principes et critères de rémunération variables applicable au Directeur général seraient applicables aux Directeurs généraux délégués, le cas échéant, avec les adaptations nécessaires.

3.2.5 Say on pay des éléments de rémunération variables et exceptionnels des dirigeants mandataires sociaux

Il est rappelé que le versement des éléments de rémunération variables et, le cas échéant exceptionnelles, attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature de chaque dirigeant mandataire social versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre dudit exercice (vote *ex post*).

3.2.6 Politique de rémunération des membres du Conseil

La politique de rémunération des membres du Conseil arrêtée par le Conseil d'administration lui-même prévoit que seuls les administrateurs et censeurs indépendants et non rémunérés par un actionnaire qu'ils représentent recevront des jetons de présence.

Début 2021, le Conseil a fait évoluer cette politique afin de tenir compte de la création d'un Comité d'audit et des risques. À compter de l'exercice 2021, les administrateurs participant au Comité d'audit et des risques percevront une rémunération, qu'ils soient indépendants ou non, ou qu'ils soient rémunérés ou non par un actionnaire qu'ils représentent.

Le Conseil a également décidé à partir de 2021 d'indexer la rémunération des administrateurs sur leur assiduité aux séances du conseil ou des comités.

L'Assemblée générale du 7 juin 2019 a fixé la rémunération des membres du Conseil à la somme annuelle de 60 000 euros, par exercice et jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale. La répartition de tout ou partie de cette somme entre les administrateurs est discutée en Conseil d'administration et est allouée entre les administrateurs selon la politique décrite ci-dessus.

La durée et l'échéance des mandats en cours des administrateurs sont spécifiées au chapitre 3.1 du Document d'enregistrement universel.

La révocation du mandat des mandataires sociaux peut intervenir à tout moment conformément à la loi et à la jurisprudence.

3.3 INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

(9^e résolution de l'Assemblée générale du 14 juin 2021)

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par la Société, ou des sociétés affiliées, durant l'exercice écoulé.

Monsieur Raphaël GORGÉ (Président du Conseil d'administration) est rémunéré comme indiqué aux chapitres 3.2 et 3.4.1.

Monsieur Olivier STREBELLE (administrateur et Directeur général) est rémunéré comme indiqué aux chapitres 3.2 et 3.4.2.

Il est par ailleurs précisé que la rémunération totale de chaque mandataire social respecte la politique de rémunération approuvée par la précédente Assemblée générale.

Enfin, comme indiqué au chapitre 3.2., les critères de la rémunération variable du Directeur général sont déterminés par rapport aux choix d'orientation stratégique du Groupe et aux objectifs de performance visés par le Groupe.

TABLEAU I – TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	2020	2019
Raphaël GORGÉ, Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	85 562 €	92 750 €
Rémunérations dues par des sociétés contrôlantes au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	280 660 €	310 640 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	néant	néant
TOTAL RAPHAËL GORGÉ	366 222 €	403 390 €
Olivier STREBELLE, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	279 105 €	252 920 €
Rémunérations dues par une société contrôlante au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	néant	néant
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	néant	427 950 €
TOTAL OLIVIER STREBELLE	279 105 €	680 870 €

TABLEAU 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Raphaël GORGÉ, Président	Montants au titre de 2020		Montants au titre de 2019	
	Dus ⁽⁵⁾	Versés ⁽⁶⁾	Dus ⁽⁵⁾	Versés ⁽⁶⁾
• rémunération fixe ⁽¹⁾	68 750 €	68 750 €	81 250 €	81 250 €
• rémunération fixe par des sociétés contrôlantes ⁽²⁾	207 750 €	207 750 €	192 150 €	192 150 €
• rémunération variable annuelle ⁽³⁾	16 812 €	11 500 €	11 500 €	45 000 €
• rémunération variable par des sociétés contrôlantes ⁽⁴⁾	63 000 €	néant	néant	28 630 €
• rémunération variable pluriannuelle	néant	néant	néant	néant
• rémunération exceptionnelle par une société contrôlante ⁽²⁾	néant	109 000 €	109 000 €	néant
• jetons de présence par une société contrôlante	néant	néant	néant	10 000 €
• avantages en nature ⁽²⁾	9 910 €	9 910 €	9 490 €	9 490 €
TOTAL	366 222 €	406 910 €	403 390 €	366 520 €

(1) Le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP avait décidé d'une rémunération de 75 000 euros pour la période, Raphaël GORGÉ a renoncé volontairement à 6 250 euros au deuxième trimestre, en solidarité avec les collaborateurs en chômage partiel du fait de la crise sanitaire.

(2) Ces rémunérations ont été versées ou sont dues par PÉLICAN VENTURE (fixe de 3 600 euros en 2019), société contrôlant GROUPE GORGÉ, et par GROUPE GORGÉ, société contrôlant PRODWAYS GROUP. Le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ avait décidé d'une rémunération de 225 000 euros pour la période, Raphaël GORGÉ a renoncé volontairement à 17 250 euros au deuxième trimestre, en solidarité avec les collaborateurs en chômage partiel du fait de la crise sanitaire.

(3) Le Conseil d'administration a décidé d'allouer à Monsieur Raphaël GORGÉ une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 25 milliers d'euros bruts pour 2020 (comme en 2019), en fonction de l'atteinte d'objectifs établis en 2020 de manière précise par le Conseil d'administration. Il s'agissait de critères quantitatifs concernant le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation ainsi que de critères qualitatifs concernant la mise en place d'actions visant à l'amélioration de la performance financière de l'activité Machines et d'actions concernant la structuration et le renouvellement des équipes dirigeantes des filiales.

(4) Le Conseil d'administration a décidé d'allouer à Monsieur Raphaël GORGÉ une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 75 milliers d'euros bruts pour 2020 (comme pour 2019), en fonction de l'atteinte d'objectifs établis en 2020 de manière précise par le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ, sur proposition de son Comité des rémunérations. Il s'agissait de critères quantitatifs concernant le résultat opérationnel et la génération de trésorerie courant ainsi que de critères qualitatifs concernant la mise en place d'actions de gestion des effets de la crise sanitaire sur le Groupe.

(5) Rémunération due au mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement.

(6) Rémunération versée au mandataire social au cours de l'exercice.

Pour 2020, la proportion relative de la rémunération variable et exceptionnelle totale s'élève à 29 % de la rémunération fixe.

Olivier STREBELLE, Directeur général	Montants au titre de 2020		Montants au titre de 2019	
	Dus ⁽³⁾	Versés ⁽⁴⁾	Dus ⁽³⁾	Versés ⁽⁴⁾
• rémunération fixe ⁽¹⁾	198 625 €	198 625 €	200 000 €	200 000 €
• rémunération fixe par une société contrôlante	néant	néant	néant	néant
• rémunération variable annuelle ⁽²⁾	74 100 €	46 000 €	46 000 €	néant
• rémunération variable par une société contrôlante	néant	néant	néant	néant
• rémunération variable pluriannuelle	néant	néant	néant	néant
• rémunération exceptionnelle	néant	néant	néant	néant
• jetons de présence	néant	néant	néant	néant
• avantages en nature ⁽¹⁾	6 380 €	6 380 €	6 920 €	6 920 €
TOTAL	279 105 €	251 005 €	252 920 €	206 920 €

(1) Le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP avait décidé d'une rémunération de 203 750 euros pour la période, Olivier STREBELLE a renoncé volontairement à 5 125 euros au deuxième trimestre, en solidarité avec les collaborateurs en chômage partiel du fait de la crise sanitaire.

(2) Le Conseil d'administration a décidé d'allouer à Monsieur Olivier STREBELLE une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 110 000 euros bruts pour 2020 (100 000 pour 2019), en fonction de l'atteinte d'objectifs établis en 2020 de manière précise par le Conseil d'administration. Il s'agissait de critères quantitatifs concernant le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation ainsi que de critères qualitatifs concernant la mise en place d'actions visant à l'amélioration de la performance financière de l'activité Machines et d'actions concernant la structuration et le renouvellement des équipes dirigeantes des filiales.

(3) Rémunération due au mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement.

(4) Rémunération versée au mandataire social au cours de l'exercice.

Pour 2020, la proportion relative de la rémunération variable totale s'élève à 37 % de la rémunération fixe.

TABLEAU 3 – TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Membres du Conseil d'administration	Versé en 2020	Versé en 2019
Hélène DE COINTET		
Rémunération en qualité de membre du Conseil	néant	néant
Autres rémunérations ⁽¹⁾	197 452 €	33 333 €
Paul-François FOURNIER		
Rémunération en qualité de membre du Conseil	néant	néant
Autres rémunérations	néant	néant
Catherine GORGÉ		
Rémunération en qualité de membre du Conseil	néant	néant
Autres rémunérations ⁽²⁾	néant	12 720 €
Céline LEROY		
Rémunération en qualité de membre du Conseil	néant	néant
Autres rémunérations ⁽¹⁾	114 530 €	154 589 €
Michèle LESIEUR		
Rémunération en qualité de membre du Conseil	25 000 €	néant
Autres rémunérations	néant	néant
Loïc LE BERRE		
Rémunération en qualité de membre du Conseil ⁽³⁾	néant	néant
Autres rémunérations ⁽¹⁾	257 329 €	261 896 €

(1) Rémunération versée par GROUPE GORGÉ SA, société contrôlant PRODWAYS GROUP.

(2) Les « autres rémunérations » de Catherine GORGÉ correspondent à des honoraires hors taxes facturés à INITIAL, filiale de PRODWAYS GROUP, par sa société CBG CONSEIL dans le cadre d'un contrat de collaboration commerciale. Ce contrat est désormais terminé.

(3) Administrateur jusqu'à mars 2020 puis censeur.

L'Assemblée générale a alloué une enveloppe de rémunération des membres du Conseil de 60 000 euros par exercice à partir de 2019. Conformément à sa politique de rémunération des administrateurs,

explicitée au chapitre 3.2.6, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 25 000 euros à Madame Lesieur au titre de l'exercice 2020 (à verser en 2021).

TABLEAU 4 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Néant.

TABLEAU 5 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

TABLEAU 6 – ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Il n'a pas été attribué gratuitement d'actions en 2020.

Un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions a été décidé en février 2021 (voir paragraphe 5.2.1 du présent document).

TABLEAU 7 – ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action attribuée gratuitement à un mandataire social n'est devenue disponible en 2020. Des actions attribuées gratuitement à Olivier STREBELLE sont devenues disponibles en février 2021 (voir note 5.2.1 du présent document).

TABLEAU 8 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

TABLEAU 9 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Néant.

TABLEAU 10 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Date du Conseil d'administration	31 janvier 2019	17 février 2016	9 décembre 2016
Date d'Assemblée ayant donné délégation au Conseil	13 juin 2018	28 septembre 2015	28 septembre 2015
Nombre total d'actions attribuées gratuitement ⁽¹⁾	802 800	632 200	488 500
dont mandataires sociaux	135 000	240 000	200
Olivier STREBELLE	135 000	-	-
Philippe LAUDE ⁽²⁾	-	240 000	200
Date d'acquisition des actions	1/3 en février 2021, 1/3 en février 2022 et 1/3 en février 2023	31 mars 2021 au plus tard	31 mars 2021 au plus tard
Date de fin de période de conservation	idem	idem	idem
Nombre d'actions acquises	186 408	-	261 900
dont mandataires sociaux	38 248	-	-
Nombre d'actions annulées ou caduques ⁽³⁾	413 559	632 200	226 600
dont mandataires sociaux	45 004	240 000	200
Olivier STREBELLE	45 004	-	-
Philippe LAUDE ⁽²⁾	-	240 000	200
Actions attribuées gratuitement restant en période d'acquisition	202 834	-	-

(1) Attribution sous conditions de présence et de performance liée au résultat du Groupe.

(2) Philippe LAUDE était administrateur de la Société jusqu'en mai 2016. Il a quitté le Groupe en février 2017.

(3) Des actions sont annulées quand les conditions de performance ne sont pas atteintes et quand le bénéficiaire quitte le Groupe et que la condition de présence n'est donc pas respectée.

Un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions a été décidé en février 2021 (voir note 5.2.1 du présent document).

TABLEAU 11 – INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRAT DE TRAVAIL, AUX RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET INDEMNITÉS POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Dirigeants mandataires sociaux	Raphaël GORGÉ, Président	Olivier STREBELLE, Directeur général
Contrat de travail	non	non
Régime de retraite supplémentaire	oui ⁽¹⁾	non ⁽¹⁾
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	non	non
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	non	oui ⁽²⁾

(1) Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies égales à 2,5 % du salaire brut, pris en charge par GROUPE GORGÉ, société contrôlant PRODWAYS GROUP. Olivier STREBELLE en bénéficiait tant qu'il était salarié de GROUPE GORGÉ.

(2) En contrepartie d'un engagement de non-concurrence accepté par le Directeur général, et pendant toute sa durée, la Société s'engage à verser à Olivier STREBELLE une indemnité brute de non-concurrence de 70 000 euros par an, payable en 12 mensualités. La Société pourra se décharger de cette indemnité en libérant Olivier STREBELLE de l'interdiction de concurrence. Le Conseil du 28 avril 2021 a décidé de libérer Olivier STREBELLE de cette interdiction de non-concurrence.

TABLEAU 12 – RATIOS D'ÉQUITÉ ⁽⁶⁾

	Président du Conseil d'administration	Directeur général
Exercice 2020		
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	59 883	59 883
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	61 841	61 841
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	85 562	279 105
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	1,43	4,66
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	1,38	4,51
Exercice 2019		
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	143 789	143 789
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	78 798	78 798
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	92 750	680 870
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	0,65	4,74
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	1,18	8,64
Exercice 2018		
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	113 733	113 733
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	101 064	101 064
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	160 000	200 004
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	1,41	1,76
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	1,58	1,98
Exercice 2017		
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	118 891	118 891
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	132 916	132 916
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	néant	néant
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	-	-
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	-	-
Exercice 2016		
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	624 803	624 803
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	233 376	233 376
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	néant	néant
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	-	-
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	-	-

(1) Rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société. La rémunération des salariés inclut en 2016 et en 2019 la valorisation d'actions attribuées dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions, bien que ces actions n'aient pas été acquises ces années là et que l'acquisition ne peut être certaine car dépendant de conditions de performances futures.

(2) La rémunération moyenne exclut celle du Président, du Directeur général et des administrateurs.

(3) Inclut l'ensemble des rémunérations et avantages versés (rémunération fixe, avantages en nature) ou attribués (rémunération variable, exceptionnelle) par la Société. La rémunération du Directeur général inclut en 2019 la valorisation d'actions attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, bien que ces actions n'aient pas été acquises en 2019 et que l'acquisition ne peut être certaine car dépendant de conditions de performances futures.

(4) Rapport entre le montant de la rémunération du dirigeant et la rémunération moyenne des salariés de la Société.

(5) Rapport entre le montant de la rémunération du dirigeant et la rémunération médiane des salariés de la Société.

(6) L'évolution des performances de la Société sur ces 5 derniers exercices peut s'évaluer à l'aune des comptes sociaux de PRODWAYS GROUP SA (voir chapitre 4.2 du présent Document d'enregistrement universel) ou des comptes consolidés du Groupe (voir chapitre 4.1 du présent Document d'enregistrement universel et les chapitres 4.1 ou 3.1 selon les cas des Rapports annuels pour les exercices précédents).

3.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX POUR L'EXERCICE 2020

3.4.1 Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration

(10^e résolution de l'Assemblée générale du 14 juin 2021)

Les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Raphaël GORGÉ en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Pour plus de clarté et de transparence, nous y avons aussi mentionné les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou

attribués au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Raphaël GORGÉ par des sociétés contrôlées et des sociétés contrôlantes quand il en existe.

L'Assemblée générale du 14 juin 2021 (10^e résolution) devra statuer sur les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Raphaël GORGÉ, en raison de son mandat de Président-Directeur général puis de Président du Conseil d'administration.

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe par PRODWAYS GROUP	68 750 €	Rémunération fixe versée par PRODWAYS GROUP
Rémunérations fixes versées par des sociétés contrôlant PRODWAYS GROUP	207 750 €	Rémunération fixe versée par GROUPE GORGÉ au titre du mandat social exercé dans cette société.
Rémunération fixe par des sociétés contrôlées	néant	
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS FIXES AU TITRE DE 2020 :	276 500 €	
Rémunération variable annuelle due par PRODWAYS GROUP	16 812 € (montant à verser après approbation de l'Assemblée générale)	Le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a décidé d'allouer à Raphaël GORGÉ une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 25 000 euros bruts pour 2020, en fonction de l'atteinte de critères qu'il a établis pour l'exercice (voir tableau 2 du paragraphe 3.3).
Rémunérations variables par des sociétés contrôlantes	63 000 €	Rémunération variable à verser par GROUPE GORGÉ après approbation de l'Assemblée générale de GROUPE GORGÉ.
Rémunération variable par des sociétés contrôlées	néant	Les éventuels mandats de Raphaël GORGE dans les filiales de PRODWAYS GROUP ont été exercés à titre gratuit.
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES AU TITRE DE 2020	79 812 €	(MONTANT À VERSER)

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	néant	Raphaël GORGÉ ne perçoit pas de rémunération variable pluriannuelle en numéraire de la part de PRODWAYS GROUP ni de sociétés contrôlées ou contrôlantes.
Attribution de stock-options	néant	Le Conseil n'a pas procédé à l'attribution d'options en 2020.
Attribution gratuite d'actions	néant	Le Conseil n'a pas procédé à l'attribution gratuite d'actions en faveur de Raphaël GORGÉ.
Rémunération exceptionnelle	néant	Aucune rémunération exceptionnelle n'est due au titre de 2020.
Rémunération exceptionnelle par une société contrôlante	néant	Aucune rémunération exceptionnelle n'est due au titre de 2020.
Rémunération à raison d'un mandat d'administrateur	néant	Ni GROUPE GORGÉ ni ses sociétés affiliées ne versent de rémunération aux administrateurs non indépendants.
Rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la prise de fonction	néant	Non applicable.
Éléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non-concurrence	néant	Aucune rémunération n'est prévue à raison de la cessation ou du changement de fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non-concurrence.
Éléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la Société, toute société contrôlée par la Société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	néant	Il n'existe pas de telles conventions. La convention de prestations de services entre GROUPE GORGÉ et PÉLICAN VENTURE est sans lien avec le mandat de Raphaël GORGÉ.
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	néant	
Avantages de toute nature	9 910 € (valorisation comptable)	Raphaël GORGÉ a perçu un avantage en nature au titre de son mandat chez GROUPE GORGÉ.

3.4.2 Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Olivier STREBELLE, Directeur général

(11^e résolution de l'Assemblée générale du 14 juin 2021)

Les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Olivier STREBELLE en qualité de Directeur général de la Société sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

L'Assemblée générale du 14 juin 2021 (11^e résolution) devra statuer sur les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Olivier STREBELLE, en raison de son mandat de Directeur général.

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe versée par PRODWAYS GROUP	198 625 €	Rémunération fixe versée par PRODWAYS GROUP.
Rémunération fixe versée par une société contrôlante ou une société affiliée	néant	Olivier STREBELLE ne reçoit aucune rémunération au titre de mandats qu'il pourrait assumer au sein de sociétés affiliées.
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS FIXES AU TITRE DE 2020 :	198 625 €	

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE Rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2020

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable annuelle par PRODWAYS GROUP	74 116 € (montant à verser après approbation de l'Assemblée générale)	Le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a décidé d'allouer à Olivier STREBELLE une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 110 000 euros bruts pour 2020, en fonction de l'atteinte de critères qu'il a établis pour l'exercice (voir tableau 2 du paragraphe 3.3).
Rémunération variable versée par une société contrôlante ou affiliée	néant	-
Rémunération variable versée par des sociétés contrôlées	néant	Les éventuels mandats d'Olivier STREBELLE dans les filiales de PRODWAYS GROUP ont été exercés à titre gratuit.
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES AU TITRE DE 2020	74 116 €	(MONTANT À VERSER)
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	néant	Olivier STREBELLE ne perçoit pas de rémunération variable pluriannuelle en numéraire de la part de PRODWAYS GROUP ni de sociétés contrôlées ou contrôlantes.
Attribution de stock-options	néant	Le Conseil n'a pas procédé à l'attribution d'options en 2020.
Attribution gratuite d'actions	néant	Le Conseil n'a pas procédé à l'attribution gratuite d'actions en 2020.
Rémunération exceptionnelle	néant	Aucune rémunération exceptionnelle n'est due au titre de 2020.
Jetons de présence	néant	La Société ne verse pas de jetons de présence à son Directeur général.
Rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la prise de fonction	néant	Aucune rémunération n'a été versée à Olivier STREBELLE à raison de sa prise de fonction.
Éléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non-concurrence	néant	Aucune rémunération n'est prévue à raison de la cessation ou du changement de fonctions. Aucun engagement de retraite spécifique n'est prévu. Le Directeur général a accepté un engagement de non-concurrence qui pourrait s'appliquer à la cessation de ses fonctions.
Éléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la Société, toute société contrôlée par la Société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	néant	Il n'existe pas de telles conventions.
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	6 380 € (valorisation comptable)	Olivier STREBELLE bénéficie d'une assurance GSC prise en charge par PRODWAYS GROUP.
Avantages de toute nature	Néant	-



3.5 RÉFÉRENCE PAR LA SOCIÉTÉ À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SON APPLICATION PAR LA SOCIÉTÉ

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 février 2017, la Société a décidé d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise de Middelnext. Ce Code est disponible sur le site Internet de Middelnext (www.middelnext.com).

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance » du Code Middelnext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middelnext à la date du Conseil d'administration du 16 mars 2021 et du 28 avril 2021.

Recommandations du Code Middelnext	Conforme	Non conforme
I. LE POUVOIR DE SURVEILLANCE		
R 1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R 2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	X	
R 4 : Information des membres du Conseil	X	
R 5 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X	
R 6 : Mise en place de comités	X ⁽¹⁾	
R 7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R 8 : Choix des administrateurs	X	
R 9 : Durée des mandats des membres du Conseil	X	
R 10 : Rémunération de l'administrateur	X ⁽²⁾	
R 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R 12 : Relations avec les actionnaires	X	
II. LE POUVOIR EXÉCUTIF		
R 13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 14 : Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽³⁾
R 15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R 16 : Indemnités de départ	X	
R 17 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X ⁽⁴⁾	
R 19 : Revue des points de vigilance	X	

(1) Bien que la Société bénéficie d'une exemption à l'obligation d'instaurer un Comité d'audit car la Société la contrôlant (GROUPE GORGÉ SA) dispose elle-même d'un Comité d'audit (article L.823-20 1° du Code de commerce), la Société a décidé début 2021 de se doter de son propre Comité d'audit et des risques. Par ailleurs, le Conseil tient chaque année une réunion dédiée à la stratégie du Groupe.

(2) Voir paragraphe 3.2.6 du Document d'enregistrement universel.

(3) Le Conseil d'administration de la Société n'a pas évoqué le sujet de la succession des dirigeants. Le Conseil d'administration devra entamer une réflexion sur ce sujet.

(4) Le Conseil d'administration de la Société utilise les plans d'attribution gratuite d'actions de performance dans un but de motivation et rétention des dirigeants et collaborateurs clé du Groupe, ce qui a pour conséquence que ces derniers bénéficient d'attributions significatives (mais soumises à des conditions de performance ambitieuses) comparé aux bénéficiaires de plans collectifs non soumis à conditions de performance. Le plan sélectif de février 2021 allouait au Directeur général de la société 247.500 actions de performance sur un total de 550.550 (plans collectif et sélectif confondus). Voir sections 5.2.1 et 7.4 du présent document.

3.6 MODALITÉS PARTICULIÈRES, S'IL EN EXISTE, RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts de la Société stipulent que tout actionnaire peut participer aux Assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées ne sont pas plus restrictives que celles prévues par la réglementation applicable.

3.7 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES, CONVENTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET CONVENTIONS COURANTES

3.7.1 Présentation des conventions

Engagements et conventions réglementés visés aux articles L.225-38 et L.225-40-I du Code de commerce

Au cours de l'exercice 2020, aucune convention nouvelle de la nature de celles visées à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue.

Une convention réglementée ancienne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 : il s'agit de la convention d'absorption conclue entre PRODWAYS GROUP, GROUPE GORGÉ et le nouveau Directeur général Olivier STREBELLE, aux termes de laquelle il est constaté (i) la suspension jusqu'en janvier 2020 du contrat de travail d'Olivier STREBELLE chez GROUPE GORGÉ suite à sa nomination en qualité de Directeur général de PRODWAYS GROUP et (ii) la fin automatique du contrat de travail d'Olivier STREBELLE à l'issue de cette période de suspension. Eu égard au changement de statut d'Olivier STREBELLE de salarié de GROUPE GORGÉ à mandataire social de PRODWAYS GROUP en 2018, à la nécessité de lui assurer une couverture chômage et à l'intérêt du Groupe de voir Olivier STREBELLE prendre la Direction de PRODWAYS GROUP, le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP avait autorisé en 2018 la conclusion de cette convention réglementée.

Cette convention a pris fin début 2020.

Il n'existe plus de convention réglementée conclue lors d'exercices précédents encore en cours.

Conventions avec des parties liées (conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce)

Conformément à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce, il est mentionné les conventions suivantes :

- concernant les baux intra-groupes, voir le paragraphe sur les conventions courantes ci-dessous ;
- le groupe PRODWAYS a des relations d'affaires courantes avec des filiales de GROUPE GORGÉ (notamment réalisations de pièces à la demande en impression 3D par INITIAL, notamment pour le groupe ECA).

Conventions courantes

Le Groupe traite les conventions de prestations de services intra-groupe, les conventions de trésorerie ou d'avances intra-groupe, les conventions d'intégration fiscale, les conventions de locations ou sous-locations immobilières entre sociétés du Groupe, les contrats de travail des

administrateurs (hors les cas de promotion significative ou augmentation de salaire exceptionnelle) et les conventions d'intégration fiscale comme des conventions courantes conclues à des conditions normales au sein d'un groupe, eu égard notamment aux termes et rémunérations appliqués.

À titre d'information, PRODWAYS GROUP présente les conventions suivantes, considérées comme courantes et conclues à des conditions normales au sein d'un groupe :

- GROUPE GORGÉ et PRODWAYS GROUP sont liés par un contrat de prestations de services par lequel GROUPE GORGÉ s'engage à fournir à PRODWAYS GROUP une assistance étendue en matière de gestion opérationnelle, gestion administrative, juridique, comptable, financière et marketing. Pour cela, GROUPE GORGÉ se rémunère en facturant à sa filiale un pourcentage de son chiffre d'affaires consolidé (0,80 % pour 2020, soit 458 milliers d'euros). Ce pourcentage est réévalué chaque année afin d'assurer une répartition équitable et conforme à la réalité des frais de gestion mutualisés des principales filiales de GROUPE GORGÉ. Il restera inchangé pour 2021. Cette convention en vigueur depuis 2016 est conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée par chacune des parties sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. Elle sera automatiquement résiliée en cas de perte du contrôle de la Société par GROUPE GORGÉ.
- Le bailleur de PRODWAYS SAS sur le site des Mureaux était STONI SAS, une filiale de GROUPE GORGÉ, dirigée par Raphaël GORGÉ. Une étude de marché des loyers a été réalisée au printemps 2019. STONI SAS appliquait une décote de l'ordre de 20 % sur les loyers pour les locataires acceptant de s'engager une durée ferme de 6 ans. PRODWAYS SAS n'ayant pas souhaité s'engager sur une durée ferme au-delà de la première période de résiliation triennale, ne bénéficiait pas de cette décote. Aux termes du bail commercial conclu mi 2019, PRODWAYS SAS louait ainsi une surface d'ateliers et de bureaux de 3 977 m², pour un loyer annuel de 257 milliers d'euros hors taxes et hors charges. L'immeuble des Mureaux a été cédé par STONI SAS mi-2020 et le bailleur de PRODWAYS SAS est dorénavant un tiers.
- PRODWAYS GROUP et ses filiales qui le souhaitent, bénéficient depuis d'une convention de domiciliation à titre gracieux dans les locaux de GROUPE GORGÉ.

Les conventions conclues entre PRODWAYS GROUP et ses filiales à 100 % ne sont pas examinées.

La Société a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Cette procédure d'évaluation prévoit une revue des conditions des conventions courantes poursuivies au plus tard lors du Conseil d'administration d'arrêtés des comptes annuels. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Cette procédure est mise en œuvre lors du Conseil d'arrêtés des comptes de l'exercice écoulé et n'a pas donné lieu à révision des conventions.

3.7.2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée générale des actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Objet : Autorisation de la conclusion d'une convention d'absorption de contrat de travail conclue entre PRODWAYS GROUP, GROUPE GORGÉ et le nouveau Directeur général de PRODWAYS GROUP Olivier STREBELLE, au terme de laquelle il est constaté la suspension jusqu'en janvier 2020 du contrat de travail d'Olivier STREBELLE chez GROUPE GORGÉ.

Co-contractants : Prodways Group, Groupe Gorgé et Monsieur Olivier STREBELLE

Personne concernée : Monsieur Olivier STREBELLE (Directeur Général de PRODWAYS GROUP)

Personnes intéressées : Monsieur Olivier STREBELLE (Directeur Général de PRODWAYS GROUP), Madame Catherine GORGÉ (administratrice de PRODWAYS GROUP SA et de GROUPE GORGÉ SA), Monsieur Raphaël GORGÉ (Président-directeur général de GROUPE GORGÉ SA et Président du Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP SA).

Par cette convention, il est constaté la suspension jusqu'en janvier 2020 du contrat de travail de Monsieur Olivier STREBELLE chez GROUPE GORGÉ suite à sa nomination en qualité de Directeur Général de PRODWAYS GROUP et qu'à l'issue de cette période de suspension, le contrat de travail d'Olivier STREBELLE a expiré début 2020.

Après examen de ses termes et conditions et eu égard au changement de statut d'Olivier STREBELLE de salarié de GROUPE GORGÉ à mandataire social de PRODWAYS GROUP, à la nécessité de lui assurer une couverture chômage et à l'intérêt du groupe de voir Olivier STREBELLE prendre la direction de PRODWAYS GROUP, le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a autorisé en 2018 la conclusion de cette convention réglementée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 6 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

RSM Paris
Stéphane MARIE

3.8 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les principaux risques auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le rapport de gestion et le Document d'enregistrement universel établi par la Société (« Facteurs de risques »).

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

3.8.1 Organisation générale du contrôle interne

Le Directeur général, assisté du Directeur financier, a défini et mis en place le système de contrôle interne de la Société en vue d'assurer :

- le maintien et l'intégrité des actifs ;
- la fiabilité des flux d'informations.

Ce système de contrôle interne recouvre principalement :

- le pilotage de l'activité du Groupe au travers de la mise en place d'une procédure de *reporting* mensuel d'activité, de résultat et de trésorerie ;
- l'organisation des arrêtés comptables au travers de la mise en place d'une procédure de clôture des comptes et de production de comptes consolidés tous les semestres ;
- l'établissement trimestriel du chiffre d'affaires consolidé au travers d'une procédure de *reporting* spécifique.

3.8.2 Organisation du Groupe

PRODWAYS GROUP SA n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, achats...);
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...);
- mettre en place et suivre des procédures communes (*reporting*, contrôle de gestion, comptabilité...).

Le Groupe est organisé en deux pôles d'activités qui sont Products et Systems. Chaque entité est autonome et dispose d'une organisation opérationnelle complète (Direction générale, Direction financière, contrôle de gestion, etc.).

Le management des principales filiales opérationnelles du Groupe rapporte directement à la Direction générale du Groupe.

3.8.3 Mise en œuvre du contrôle interne

3.8.3.1 Reporting d'activité

Toutes les filiales, directes et indirectes, de PRODWAYS GROUP renseignent les tableaux de *reporting* du Groupe qui comprennent les indications suivantes :

- le niveau de facturation du mois et cumulé ;
- le montant des prises de commandes du mois ;
- les faits marquants.

Ces tableaux de *reporting*, après validation par les Directions générale et financière des entités opérationnelles, sont transmis le cinq de chaque mois et sont assortis des notes et commentaires nécessaires à leur analyse et à leur compréhension.

3.8.3.2 Reporting de performance

Toutes les filiales, directes et indirectes, de PRODWAYS GROUP établissent de façon mensuelle un compte de résultat selon un format Groupe et comparé au budget. Il est également transmis une situation de trésorerie et une prévision de trésorerie à trois mois. Ce *reporting* comprend également des informations concernant le Besoin en fonds de roulement (BFR) et les investissements.

Ces éléments, assortis des commentaires nécessaires à leur compréhension et après validation des Directions, sont transmis le dix-huit de chaque mois.

Des réunions ont lieu tous les mois entre la Direction du Groupe et les filiales, pour commenter les éléments transmis, échanger sur les éventuelles mesures correctrices prises ou à prendre et actualiser les données prévisionnelles.

Ce *reporting* mensuel est accompagné d'une projection du compte de résultat à fin d'année actualisée à plusieurs reprises au cours de l'année.

3.8.3.3 Clôture des comptes

Toutes les filiales du Groupe clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et leurs comptes semestriels au 30 juin.

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que les liasses de consolidation sont audités ou font l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux comptes.

Chaque arrêté donne lieu à des réunions de préparation entre la Direction du Groupe et les Directions des filiales visant à définir les options à retenir pour ces arrêts.

Les données nécessaires à l'établissement des comptes consolidés sont saisies de façon décentralisée. Le logiciel utilisé est SAP BFC, mis à disposition par GROUPE GORGÉ, avec un module de rapprochement automatique immédiat des opérations intra-groupes déclarées. Un manuel interne explique les principes et méthodes adoptés par le Groupe pour l'établissement des liasses de consolidation.

L'établissement des comptes consolidés du Groupe est réalisé par la Direction financière de GROUPE GORGÉ, selon les principes en vigueur ; les comptes consolidés font l'objet d'un audit ou d'une revue limitée (comptes semestriels) par les Commissaires aux comptes.

À l'issue de ces arrêts, il est procédé aux publications légales.

Le logiciel SAP BFC est utilisé aussi bien pour la consolidation des comptes que pour l'ensemble des budgets, *reportings* et projections.

3.8.3.4 Rapports trimestriels d'activité

Le Groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que pour l'établissement des comptes consolidés. Les communiqués divulguant le chiffre d'affaires trimestriel sont rédigés en se basant sur les *reportings* d'activité, de résultat et les discussions avec le management des filiales.

3.8.3.5 Évaluation du contrôle interne

Le Groupe a bénéficié fin 2019 de la revue complète de la cartographie des risques engagée à l'initiative de GROUPE GORGÉ. La précédente cartographie des risques datait de 2016, année pendant laquelle a été construit avec GROUPE GORGÉ le référentiel de contrôle interne du Groupe. L'objectif était alors de stabiliser un dispositif de contrôle interne robuste et pérenne, qui prenne en compte les spécificités du Groupe, et de permettre d'apporter un niveau d'assurance raisonnable sur la maîtrise des risques principaux. Les travaux réalisés par le Groupe en 2016 (cartographie et référentiel de contrôle interne) avaient été revus par l'un de nos Commissaires aux comptes, PwC. En 2019, le Groupe a établi la nouvelle cartographie en s'appuyant sur les ressources de la Direction financière de GROUPE GORGÉ et l'a transmise ensuite aux deux Commissaires aux comptes.

Concernant les risques, un travail d'identification des risques mené par des séries d'entretiens a initié le projet. Les risques identifiés ont été triés, catégorisés et évalués en termes d'impact et de probabilité d'occurrence. Les risques ont été restitués dans une cartographie. La cartographie a vocation à être mise à jour périodiquement.

Le renforcement et la diffusion des actions de contrôle interne restent une des premières actions d'amélioration de la maîtrise des risques.

Un référentiel Groupe de contrôle interne partagé par l'ensemble des filiales de GROUPE GORGÉ a été bâti pour faciliter la diffusion et le contrôle des bonnes pratiques de contrôle interne. Les processus critiques ont été identifiés (clôture comptable, trésorerie, achats, ventes, stocks, RH/paie, gestion de projets, juridique et fiscal, R&D, environnement de contrôles et contrôles généraux informatiques). Un référentiel de contrôle interne a été construit pour chaque processus puis adapté et validé au sein d'ateliers de travail transverses. La somme des référentiels de chaque processus constitue le référentiel de contrôle interne du Groupe. Ce référentiel définit pour chaque processus et par sous-processus les risques auquel est exposé le Groupe, les objectifs des contrôles à effectuer, les activités de contrôle, leur fréquence, responsables et preuves de réalisation.

La diffusion du référentiel de contrôle interne au sein du Groupe a été accompagnée de questionnaires d'autoévaluation, centrés sur les contrôles jugés prioritaires.

L'utilisation du référentiel de contrôle interne au sein du Groupe est de la responsabilité de l'ensemble de la chaîne de management, à commencer par les responsables d'activités (Directeurs généraux de filiales) qui prennent appui pour cela sur les responsables ou Directeurs administratifs et financiers.

3.8.4 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Le Président du Conseil d'administration, aidé du Directeur financier, définit la politique de communication financière.

Des présentations des faits marquants, perspectives et des comptes intermédiaires et annuels sont mises en ligne sur le site internet du Groupe au moment de la publication des résultats. La Société participe également à des rencontres d'investisseurs.

3.8.5 Conformité aux lois et règlements

Afin de s'assurer de la conformité de leurs activités avec la réglementation en vigueur, les sociétés du Groupe s'appuient sur le service juridique du Groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).





4

4.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020	70
4.1.1	Compte de résultat consolidé	70
4.1.2	État du résultat global	71
4.1.3	État de la situation financière consolidée	71
4.1.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	73
4.1.5	Variation des capitaux propres consolidés	74
4.1.6	Notes annexes aux états financiers consolidés	75
4.1.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	109
4.2	ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2020	112
4.2.1	Compte de résultat	112
4.2.2	Bilan	113
4.2.3	Variation de trésorerie	114
4.2.4	Notes annexes aux états financiers de la Société	115
4.2.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	125

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

4.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les notes annexes aux états financiers consolidés, note 4.1.6.

4.1.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	57 206	71 284
Production immobilisée		1 150	3 094
Production stockée		85	(16)
Autres produits de l'activité	4.2	897	986
Achats consommés et charges externes		(30 177)	(39 034)
Charges de personnel	5.2	(25 280)	(29 849)
Impôts et taxes		(758)	(680)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.3	(7 174)	(6 843)
Autres produits et charges d'exploitation		219	(473)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(3 832)	(1 531)
Autres éléments du résultat opérationnel	3.1	(10 935)	(2 378)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		9	129
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(14 758)	(3 780)
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(282)	(208)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		2	2
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (A)	8.2	(280)	(206)
Autres produits financiers (B)		110	36
Autres charges financières (C)		(158)	(115)
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (D = A + B + C)	8.2	(327)	(285)
Impôt sur le résultat	9.1	1 041	(257)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(14 044)	(4 321)
Résultat net des activités non poursuivies		-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(14 044)	(4 321)
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA MÈRE		(13 946)	(4 198)
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		(98)	(123)
Nombre moyen d'actions	10.2	51 026 823	51 032 227
Résultat net par action, en euros	10.2	(0,273)	(0,082)
Résultat net par action dilué, en euros	10.2	(0,273)	(0,082)

4.1.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	2020	2019
RÉSULTAT NET	(14 044)	(4 321)
Écarts de conversion	(287)	157
Impôts sur écarts de conversion	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(26)	(76)
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	6	19
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	-	-
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(306)	101
dont éléments recyclables ultérieurement en résultat	(287)	157
dont éléments non recyclables ultérieurement en résultat	(20)	(57)
RÉSULTAT GLOBAL	(14 349)	(4 219)
Résultat global attribuable aux actionnaires de la mère	(14 246)	(4 099)
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(103)	(120)

4.1.3 État de la situation financière consolidée

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS		68 334	75 650
Écarts d'acquisition	6.1	38 094	38 094
Autres immobilisations incorporelles	6.2	9 889	15 564
Immobilisations corporelles	6.3	17 086	20 261
Participations dans les entreprises associées	8.1.5	1 134	1 125
Autres actifs financiers	8.1.5	857	606
Actifs d'impôt différé	9.2	1 274	1
Autres actifs non courants		-	-
ACTIFS COURANTS		43 075	43 702
Stocks nets	4.4	6 280	8 375
Créances clients nettes	4.5	9 954	14 677
Actifs sur contrats		-	-
Autres actifs courants	4.6	2 250	3 001
Actifs d'impôt exigible	9.1.1	2 091	1 758
Autres actifs financiers courants		-	-
Trésorerie et autres équivalents	8.1.2	22 500	15 890
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE		-	-
TOTAUX DE L'ACTIF		111 409	119 353

Passif et capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		63 665	77 668
Capital ⁽¹⁾	10.1	25 539	25 539
Primes ⁽¹⁾		85 040	84 793
Réserves et résultat consolidés ⁽²⁾		(46 913)	(32 663)
INTÉRÊTS ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		(277)	(186)
PASSIFS NON COURANTS		21 864	14 882
Provisions long terme	5.3	1 120	1 061
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	8.1.1	14 690	4 328
Dettes de loyer – à plus d'un an	8.1.3	5 608	8 313
Autres passifs financiers		-	-
Passifs d'impôts différés	9.2	447	1 180
Autres passifs non courants		-	-
PASSIFS COURANTS		26 156	26 988
Provisions court terme	11	1 865	183
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	8.1.1	2 083	2 098
Dettes de loyer – à moins d'un an	8.1.3	1 964	2 449
Dettes fournisseurs d'exploitation	4.7	8 741	10 111
Passifs sur contrats	4.5	447	1 481
Autres passifs courants	4.7	10 686	10 411
Passifs d'impôt exigible	9.1.1	371	255
PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE		-	-
TOTAUX DU PASSIF		111 409	119 353

(1) De l'entreprise mère consolidante.

(2) Y compris résultat de l'exercice.

4.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(14 044)	(4 321)
Charges et produits calculés		14 481	8 675
Plus et moins-values de cessions		140	(78)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(9)	(129)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS)	7.1	568	4 146
Charge concernant l'endettement financier net	8.2	280	206
Charge d'impôt	9.1	(1 041)	257
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (APRÈS NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS)		(193)	4 608
Impôts versés		(914)	(1 131)
Variation du besoin en fonds de roulement	7.2	5 492	853
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		4 385	4 330
Opérations d'investissement			
Décaissement/acquisition d'immobilisations incorporelles		(1 278)	(2 991)
Décaissement/acquisition d'immobilisations corporelles		(3 780)	(4 474)
Encaissement/cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		127	602
Décaissement/acquisition d'immobilisations financières		(294)	(351)
Encaissement/cession d'immobilisations financières		12	243
Trésorerie nette/acquisitions et cessions de filiales ⁽¹⁾	7.3	-	(2 807)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(5 214)	(9 778)
Opérations de financement			
Augmentations de capital ou apports		-	100
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-	-
Dividendes versés aux minoritaires		-	(45)
Autres opérations portant sur le capital ⁽¹⁾	7.4	22	(3 376)
Encaissements provenant d'emprunts	8.1.1	11 830	2 678
Remboursements d'emprunts	8.1.1 – 8.1.3	(3 203)	(4 338)
Coût versé de l'endettement financier net		(273)	(179)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		8 375	(5 161)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES (D = A + B + C)		7 546	(10 609)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES		-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE		7 546	(10 609)
Incidence des variations de taux de change		(70)	59
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	8.1.2	15 002	25 552
Reclassement de trésorerie		-	-
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	8.1.2	22 478	15 002

(1) La présentation du tableau a été légèrement modifiée en 2020, en 2019 les flux de "trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales" étaient cumulés avec les "autres opérations sur le capital", voir notes 7.3 et 7.4.

4.1.5 Variation des capitaux propres consolidés

	Part du Groupe ou des propriétaires de la société mère				Capitaux propres – attribuable aux actionnaires la société mère	Capitaux propres – attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés			
(en milliers d'euros)							
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2018	25 408	84 408	(134)	(28 826)	80 855	398	81 254
Opérations sur capital	131	-	-	(131)	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	385	-	(13)	373	-	373
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	25	-	25	-	25
Engagements envers les minoritaires	-	-	-	930	930	-	930
Dividendes	-	-	-	-	-	(45)	(45)
Résultat net de l'exercice	-	-	(9)	(4 187)	(4 197)	(123)	(4 320)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	98	98	2	101
RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(9)	(4 089)	(4 099)	(120)	(4 219)
Variations de périmètre	-	-	-	(415)	(415)	(419)	(834)
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2019	25 539	84 793	(119)	(32 545)	77 668	(186)	77 482
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	247	-	-	247	-	247
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-
Engagements envers les minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	15	(13 962)	(13 946)	(98)	(14 044)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(300)	(300)	(6)	(306)
RÉSULTAT GLOBAL	-	-	15	(14 262)	(14 247)	(103)	(14 350)
Variations de périmètre	-	-	-	(3)	(3)	13	10
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2020	25 539	85 040	(103)	(46 810)	63 665	(276)	63 389

4.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE 1	Principes comptables	76	NOTE 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	91
1.1	Impacts de la crise sanitaire sur les comptes annuels	76	6.1	Écarts d'acquisition	91
1.2	Référentiel appliqué	77	6.2	Autres immobilisations incorporelles	91
1.3	Bases de préparation	77	6.3	Immobilisations corporelles	93
NOTE 2	Périmètre de consolidation	78	6.4	Pertes de valeurs sur actifs immobilisés	95
2.1	Principes comptables liés au périmètre de consolidation	78	NOTE 7	Détail des flux de trésorerie	96
2.2	Évolutions du périmètre de consolidation	78	7.1	Détermination de la capacité d'autofinancement	96
2.3	Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation	79	7.2	Variation du besoin en fonds de roulement	97
NOTE 3	Information sectorielle	79	7.3	Acquisitions/cessions de participations	98
3.1	Réconciliation des indicateurs non strictement comptables et sectoriels avec le résultat opérationnel consolidé	79	7.4	Autres opérations sur le capital	98
3.2	Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels	82	NOTE 8	Financement et instruments financiers	99
3.3	Chiffre d'affaires par zone géographique	83	8.1	Actifs et passifs financiers	99
NOTE 4	Données opérationnelles	83	8.2	Charges et produits financiers	101
4.1	Reconnaissance des revenus	83	8.3	Politique de gestion des risques	102
4.2	Autres produits de l'activité	83	8.4	Engagements hors bilan liés au financement	103
4.3	Dotations nettes aux amortissements et provisions	84	NOTE 9	Impôts sur les résultats	103
4.4	Stocks et travaux en cours	84	9.1	Détail des impôts sur les résultats	103
4.5	Clients, actifs et passifs sur contrats	85	9.2	Impôts différés	104
4.6	Autres actifs courants	86	NOTE 10	Capitaux propres et résultat par action	105
4.7	Autres passifs courants	86	10.1	Capitaux propres	105
4.8	Synthèse des contrats de location	87	10.2	Résultat par action	105
4.9	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	87	10.3	Nantissements d'actions de l'émetteur	106
NOTE 5	Charges et avantages du personnel	88	NOTE 11	Autres provisions et passifs éventuels	106
5.1	Effectifs	88	NOTE 12	Autres notes	107
5.2	Charges et avantages du personnel	88	12.1	Honoraires des Commissaires aux comptes	107
5.3	Provisions pour retraites et engagements assimilés	88	12.2	Faits exceptionnels et litiges	107
5.4	Paiement fondé sur des actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)	89	12.3	Événements postérieurs à l'exercice	107
5.5	Rémunération des dirigeants et parties liées	90	NOTE 13	Liste des sociétés consolidées	108

Note 1 Principes comptables

Les états financiers consolidés de PRODWAYS GROUP pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprennent :

- les états financiers de la société PRODWAYS GROUP ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Les comptes consolidés de PRODWAYS GROUP de l'exercice 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 16 mars 2021. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

1.1 Impacts de la crise sanitaire sur les comptes annuels

L'année 2020 et tout particulièrement le premier semestre ont été fortement touchés par la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19. La crise affecte le Groupe, comme toutes les entreprises.

Dans ce contexte, plusieurs décisions ont été prises pour soutenir nos activités. Ces différentes mesures ont été mises en œuvre avec comme priorités la préservation de la santé et la sécurité de tous nos collaborateurs et de nos parties prenantes, l'adaptation de nos activités pour poursuivre les services à nos clients en préservant la trésorerie du Groupe, la préservation de la liquidité du Groupe.

1.1.1 Impacts sur l'activité

Comme dans la très grande majorité des entreprises, la pandémie a affecté notre activité, surtout au premier semestre.

La fermeture de nombreux sites de nos clients ou la non-disponibilité des interlocuteurs requis chez les clients ainsi que des pertes de productivité (réorganisations, retards) ont engendré des retards sur plusieurs de nos projets. Des livraisons ont ainsi dû parfois être décalées sur les périodes suivantes, des prises de décision de clients ont été retardées.

Les filiales intervenant dans le secteur médical ont notamment été impactées de façon très significative par les mesures de confinement qui ont entraîné des fermetures totales de cabinets dentaires, de cabinets de podologie ou encore de centres d'audiologie pendant la période. Ces cabinets fermés, le flux de commandes s'est immédiatement arrêté, pour ne reprendre que très progressivement après la fin du premier confinement.

1.1.2 Adaptation de l'outil de production

Avec pour objectifs la continuité de l'activité et du service auprès de nos clients, plusieurs mesures d'adaptation de nos méthodes de travail ainsi que de maintien de l'emploi ont été prises au sein du Groupe.

Le télétravail de nos collaborateurs a ainsi été encouragé et adopté dans la mesure du possible. Quand cela n'était pas réalisable (interventions chez des clients ou activités de production), l'activité a été assurée dans le respect absolu de la santé et la sécurité des collaborateurs avec notamment :

- la mise en place de mesures barrières strictes dans nos modes de travail (sens de circulation réorganisation des espaces communs...),
- l'achat d'équipements de protection sanitaire (masques chirurgicaux, gels hydroalcooliques etc.).

Par ailleurs, afin d'adapter autant que possible la structure de coûts aux ajustements de la production engendrés par la crise, le Groupe a pu recourir aux différents dispositifs de soutien existants mis en place par le gouvernement. Les filiales ont notamment pu bénéficier des mesures de chômage partiel afin de faire face à la baisse d'activité ou l'impossibilité de travailler de certains de nos collaborateurs, notamment de mi-mars à fin mai. Les bénéfices du chômage partiel sont enregistrés en réduction des coûts de personnel.

1.1.3 Impacts sur les autres éléments courants de l'activité

L'impact de la crise sanitaire a été pris en considération sur notre activité courante en préparant des plans de réduction des coûts. En revanche certaines dépenses ont été de fait revues à la baisse dans le contexte de la crise, parfois de manière significative. Ces économies directement intégrées dans le résultat d'exploitation concernent principalement (i) les frais de déplacement réduits de façon très importante notamment à l'international et (ii) les coûts de salons qui ont été reportés ou annulés ainsi que les coûts de communication et marketing afférents.

PRODWAYS GROUP a contribué aux efforts de crise en mettant à disposition son parc d'imprimantes 3D professionnelles, en associant son réseau de clients, pour fabriquer des supports de visières de protection pour le visage. Une dizaine de clients de plusieurs pays en Europe et en Amérique du Nord ont participé à cette initiative, ils ont fabriqué sur leurs machines PRODWAYS plus de 5 000 visières destinées au personnel médical, pour certains faisant fonctionner les machines de nuit pour être en mesure d'apporter de l'aide en plus de leur production habituelle. En plus du partage des bonnes pratiques et de la contribution d'équipes, PRODWAYS a mis à disposition de ses clients les fichiers 3D nécessaires (STL), le *nesting*, c'est-à-dire le placement optimisé des pièces afin d'optimiser la production, et le mode opératoire d'assemblage.

Des coûts de restructuration significatifs ont été constatés au second semestre. Les restructurations engagées ont été accélérées du fait de la crise mais ne sont pas causées par elle, elles s'inscrivent plutôt dans le cadre de réorganisations visant à améliorer l'efficacité des activités.

1.1.4 Suivi de la valeur des actifs

L'impact de la crise sanitaire a été pris en compte dans les tests de valorisation de nos actifs selon les modalités décrites en note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Le résultat des analyses est détaillé dans la note mentionnée.

Un suivi attentif a aussi été réalisé sur les éventuels impacts de la pandémie sur la valorisation des créances clients, des stocks, des impôts différés actifs. Une provision sur stocks a été constatée comme indiqué en note 4.2. Il n'a pas été identifié d'autre risque nouveau significatif à ce titre.

1.1.5 Renforcement de la liquidité du Groupe

Dès les premières mesures de confinement prises, le Groupe a pris les dispositions nécessaires pour renforcer sa liquidité :

- un tirage a été effectué par précaution sur la ligne de crédit confirmée disponible (7,5 millions d'euros jusqu'à fin juin 2020, puis 5 millions jusqu'au quatrième trimestre, remboursés en fin d'année) ;
- plusieurs demandes de prêts garantis par l'État (PGE) ont été effectuées pour un total de 8,4 millions d'euros ;
- aux États-Unis, notre filiale SOLIDSCAPE a pu bénéficier du programme PPP (*Paycheck Protection Program*) mis en place par le gouvernement américain dans le cadre de la loi CARES (*Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act*), 800 mille dollars ont été encaissés à ce titre au second semestre ;
- de nombreux reports de charges fiscales et sociales ont aussi été immédiatement mis en place avec les administrations publiques et ont commencé à être régularisés à partir de juillet.

1.2 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, sans impacts significatifs :

- amendements à IAS 1 et IAS 8 – *Définition du terme « significatif »* ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1* ;
- amendements à IFRS 3 – *Regroupement d'entreprises – Définition d'une Entreprise* ;
- amendement temporaire d'IFRS 16 relatif aux compensations de loyers dans le cadre de la pandémie de Covid-19 (appliqué par anticipation sur l'exercice).

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020 ou dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020 :

- amendement à IFRS 3 – *Mise à jour du cadre conceptuel* ;
- amendement à IAS 37 – *Coûts d'exécution d'un contrat*, clarification des coûts à retenir lors de l'analyse des contrats déficitaires ;
- amendement à IAS 1 concernant le classement des dettes en courant/non courant ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2* ;
- amendement à IAS 16 – *Revenus de pré-utilisation d'un actif corporel* ;
- amendements aux améliorations annuelles des IFRS 2018-2020.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

1.3 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des titres non consolidés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats pourraient être différents si la réalité différait des hypothèses et estimations retenues.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- l'évaluation des frais de recherche et développement (voir notes 6.2 et 6.4) ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges (voir note 11) ;
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 5.3).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 13. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe peuvent ne pas être consolidées.

2.1.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice sont calculés en fonction des cours moyens mensuels.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

2.1.3 Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.1.4 Regroupement d'entreprises

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupement d'entreprises*, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation ou correction d'erreur.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

2.2 Évolutions du périmètre de consolidation

Le Groupe n'a pas connu de variation significative de périmètre de consolidation au cours de l'année 2020.

Deux filiales de PRODWAYS GROUP qui n'avaient plus d'activité, PRODWAYS CONSEIL et PRODWAYS DISTRIBUTION, ont fusionné. Les sociétés IP GESTION, INTERSON PROTAC, EMBOUT FRANÇAIS et SURDIFUSE ont également fusionné pour regrouper l'ensemble des activités du groupe dans l'audiologie. Ces fusions n'ont aucun impact sur les comptes consolidés.

La société PRODWAYS AMERICAS, filiale américaine, a été liquidée fin décembre.

La liste complète des sociétés consolidées figure en note 13.

2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

PRODWAYS GROUP a acquis en 2017 75 % des actions composant le capital de la société IP GESTION SAS, qui elle-même détenait 100 % de la société INTERSON PROTAC. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 3 ans. Cette garantie qui était plafonnée à 733 milliers d'euros les dix-huit premiers mois puis ramenée à 367 milliers d'euros les dix-huit mois suivants est terminée depuis le premier semestre 2020.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2017 l'ensemble des actions composant le capital des sociétés AS3D, 3D SERVICAD et AVENAO INDUSTRIE. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 2 à 3 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie échue en 2020 était plafonnée à 2 millions d'euros.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2018 l'ensemble des actions composant le capital de la société SOLIDSCAPE. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 18 mois à 8 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie est plafonnée à 1 million de dollars US ou au prix d'acquisition selon la nature des réclamations.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2019 l'ensemble des actions composant le capital des sociétés L'EMBOUT FRANÇAIS et SURDIFUSE. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 2 à 3 ans (voire plus sur des sujets fiscaux et sociaux dont la durée de prescription serait plus longue) selon la nature des réclamations. Cette garantie est plafonnée à 300 000 euros, dégressive au fil des années.

Au sein des sociétés PODO 3D et VARIA 3D, le Groupe est associé avec des actionnaires minoritaires. Des pactes d'actionnaires organisent la liquidité éventuelle de leurs participations.

Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les deux pôles définis comme secteurs opérationnels sont les suivants (principales sociétés) :

- pôle Products : INITIAL, CRISTAL, PODO 3D, INTERSON PROTAC ;
- pôle Systems : PRODWAYS, DELTAMED, SOLIDSCAPE, groupe AVENAO.

Les indicateurs clés par pôle présentés dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- le carnet de commandes, qui correspond au chiffre d'affaires restant à comptabiliser au titre des commandes enregistrées ;
- le chiffre d'affaires, qui inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles ;
- l'EBITDA ;
- le résultat d'exploitation ;
- le résultat opérationnel ;
- les frais de Recherche et de Développement inscrits à l'actif au cours de l'exercice ;
- les autres investissements corporels et incorporels.

3.1 Réconciliation des indicateurs non strictement comptables et sectoriels avec le résultat opérationnel consolidé

Le Groupe utilise des informations financières sectorielles à caractère non strictement comptable, dans un but informatif, de gestion et de planification, car ces informations lui semblent pertinentes pour évaluer la performance de ses activités pérennes. Ces informations complémentaires ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable. Les données présentées par le Groupe sont toujours des

données consolidées non ajustées comme les données sectorielles, sauf à ce qu'il soit expressément précisé le contraire.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- les impôts sur les résultats.

Pour améliorer la comparabilité des exercices et améliorer le suivi des performances opérationnelles, le Groupe a décidé d'isoler certains éléments du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat d'exploitation ». Il utilise également un indicateur d'EBITDA. Ces indicateurs non strictement comptables ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

- Les autres éléments du résultat opérationnel incluent notamment le coût des charges liées à l'attribution gratuite d'actions, le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné, dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine une décision prise par un organe compétent matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que de dépenses diverses. Les autres éléments regroupés sur cette ligne du compte de résultat concernent les coûts d'acquisition et de cessions d'activités, l'amortissement des incorporels acquis enregistrés dans le cadre de regroupements d'entreprises, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant.
- L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) est défini par le Groupe comme étant le résultat opérationnel avant amortissements, pertes de valeurs, avant quote-part dans les résultats des entreprises associées et avant les autres éléments du résultat opérationnel.

Les comptes de résultat sectoriels 2020 et 2019 sont rapprochés ci-après des comptes consolidés du Groupe. Ils sont établis conformément au reporting opérationnel du Groupe.

Exercice 2020 – information sectorielle

(en milliers d'euros)	Systems	Products	Structure et éliminations	Consolidé
Carnet de commandes début de période	5 963	181	-	6 143
Carnet de commandes fin de période	5 630	949	(13)	6 566
CHIFFRE D'AFFAIRES	35 977	21 130	99	57 206
Production immobilisée	1 130	19	-	1 150
Production stockée	466	(380)	-	85
Autres produits de l'activité	872	26	-	897
Achats consommés	(21 365)	(8 891)	78	(30 177)
Charges de personnel	(14 097)	(10 120)	(1 063)	(25 280)
Impôts et taxes	(348)	(393)	(17)	(758)
Autres produits et charges d'exploitation	259	387	(428)	219
EBITDA	2 895	1 778	(1 331)	3 342
% du chiffre d'affaires	8,0 %	8,4 %	n/s	5,8 %
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(4 154)	(2 944)	(75)	(7 174)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 259)	(1 166)	(1 406)	(3 832)
% du chiffre d'affaires	- 3,5 %	- 5,5 %	n/s	- 6,7 %
Paiement en actions	-	-	(269)	(269)
Coûts de restructurations	(2 311)	(844)	(91)	(3 246)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(666)	(99)	-	(765)
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	(6 116)	(281)	-	(6 397)
Autres	(151)	(3)	(104)	(258)
SOUS-TOTAUX DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	(9 245)	(1 227)	(464)	(10 935)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	9	-	9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(10 504)	(2 383)	(1 871)	(14 758)
% du chiffre d'affaires	- 29,2 %	- 11,3 %	n/s	- 25,8 %
Frais de R&D activés sur l'exercice	1 101	15	-	1 116
Autres investissements corporels et incorporels	369	824	2 749	3 942

Comme indiqué en note 1.1.3, le Groupe a mis en œuvre des restructurations en 2020. Les coûts de restructuration de la période concernent principalement pour le pôle PRODUCTS le transfert de deux filiales dans un nouveau site à CHAVANOD au lieu de trois bâtiments distincts (de l'ordre de 0,5 million d'euros). Dans le pôle SYSTEMS, une réorganisation des activités de conception et fabrication d'imprimantes a été lancée, impliquant des départs de personnel, des transferts de personnel entre des sites du groupe et la fermeture programmée du site des Mureaux (de l'ordre de 2 millions d'euros, dont une partie sous forme de provision pour charges, voir note 11).

Dans le contexte de la crise sanitaire et comme indiqué en note 1.1.4, le Groupe a d'autre part mené à bien des impairment tests exigeants au cours de l'été 2020. Dans le cadre de ces tests de valeurs, le Groupe a constaté des provisions pour pertes de valeurs d'actifs concernant des incorporels pour 4,7 millions d'euros (2,4 millions au titre de la R&D et 2,3 millions d'euros au titre d'un incorporel reconnu à la juste valeur dans le cadre d'une acquisition, voir notes 6.2 et 6.4), et une provision de stock de machines d'ancienne génération à hauteur de 1,2 million d'euros et une provision de droits d'utilisation pour 0,6 million (au titre d'une machine et d'un bâtiment sous-utilisés, voir note 4.8).

Exercice 2019 – information sectorielle

(en milliers d'euros)	Systems	Products	Structure et éliminations	Consolidé
Carnet de commandes début de période	7 068	591	(166)	7 493
Carnet de commandes fin de période	5 963	181	-	6 143
CHIFFRE D'AFFAIRES	44 850	26 959	(525)	71 284
Production immobilisée	2 660	434	-	3 094
Production stockée	(94)	78	-	(16)
Autres produits de l'activité	973	13	-	986
Achats consommés	(27 141)	(12 549)	656	(39 034)
Charges de personnel	(17 173)	(11 443)	(1 233)	(29 849)
Impôts et taxes	(236)	(437)	(8)	(680)
Autres produits et charges d'exploitation	(525)	93	(41)	(473)
EBITDA	3 316	3 148	(1 151)	5 312
% du chiffre d'affaires	7,4 %	11,4 %	n/s	7,3 %
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(3 719)	(3 062)	(63)	(6 843)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(403)	86	(1 214)	(1 531)
% du chiffre d'affaires	- 0,9 %	0,3 %	n/s	- 2,1 %
Paiement en actions	-	13	(433)	(420)
Coûts de restructurations	(225)	(291)	(62)	(578)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(789)	(99)	-	(888)
Coûts d'acquisition	-	-	(35)	(35)
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	(328)	(80)	-	(408)
Autres	-	-	(50)	(50)
SOUS-TOTAUX DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	(1 342)	(458)	(580)	(2 379)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	129	-	129
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(1 745)	(243)	(1 793)	(3 780)
% du chiffre d'affaires	- 3,9 %	- 0,9 %	n/s	- 5,3 %
Frais de R&D activés sur l'exercice	2 373	10	-	2 383
Autres investissements corporels et incorporels	1 204	802	2 712	4 718

3.2 Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels

Les actifs sectoriels désignent les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles (stocks, clients, avances fournisseurs, autres débiteurs d'exploitation tels que les créances sociales et fiscales), les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwills*) ; les passifs sectoriels désignent les fournisseurs et autres passifs opérationnels, les charges à payer, avances clients, provisions pour garantie et charges liées aux biens et services vendus.

Le total des actifs et des passifs sectoriels se réconcilient de la manière suivante avec le total des actifs et passifs du Groupe :

Exercice 2020

(en milliers d'euros)	Systems	Products	Structure	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	53 191	25 901	7 906	(2 273)	84 725
Actifs d'impôt différé	(401)	240	1 435	-	1 274
Actifs d'impôt exigible	728	-	1 363	-	2 091
Autres actifs courants et non courants	1 686	422	8 978	(10 268)	818
Trésorerie et autres équivalents	8 801	3 997	9 703	-	22 500
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	64 005	30 560	29 385	(12 541)	111 409
Passifs sectoriels	13 582	6 298	1 787	(2 244)	19 423
Provisions long terme	174	937	9	-	1 120
Dettes financières long terme	1 366	3 200	12 206	-	16 773
Dettes de loyer	3 931	3 603	39	-	7 572
Autres passifs courants et non courants	9 044	2 271	1 299	(10 298)	2 316
Passifs d'impôt différé	447	-	-	-	447
Passifs d'impôt exigible	371	-	-	-	371
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ ⁽¹⁾	28 913	16 309	15 340	(12 541)	48 021

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

Exercice 2019

(en milliers d'euros)	Systems	Products	Structure	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	66 577	30 688	6 218	(3 417)	100 065
Actifs d'impôt différé	-	1	-	-	1
Actifs d'impôt exigible	728	-	1 030	-	1 758
Autres actifs courants et non courants	2 046	556	23 800	(24 764)	1 638
Trésorerie et autres équivalents	8 139	2 513	5 237	-	15 890
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	77 491	33 758	36 284	(28 181)	119 352
Passifs sectoriels	14 419	6 614	1 466	(3 407)	19 092
Provisions long terme	204	844	13	-	1 061
Dettes financières long terme	1 593	2 413	2 421	-	6 427
Dettes de loyer	5 227	5 472	63	-	10 762
Autres passifs courants et non courants	23 604	3 299	965	(24 773)	3 094
Passifs d'impôt différé	2 383	(2)	(1 201)	-	1 180
Passifs d'impôt exigible	201	54	-	-	255
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ ⁽¹⁾	47 629	18 694	3 728	(28 181)	41 870

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

3.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

Exercice 2020

(en milliers d'euros)	France	%	Europe	%	Amérique du Nord	%	Autres	%	Totaux	%
Systems	19 700	52 %	10 057	78 %	4 371	96 %	1 849	90 %	35 977	63 %
Products	18 062	48 %	2 868	22 %	200	4 %	-	-	21 130	37 %
Structure et éliminations	(110)	- 0 %	-	-	-	-	209	10%	99	0%
TOTAUX	37 653	100 %	12 925	100 %	4 571	100 %	2 058	100 %	57 206	100 %
%	66 %		23 %		8 %		4 %		100 %	

Exercice 2019

(en milliers d'euros)	France	%	Europe	%	Amérique du Nord	%	Autres	%	Totaux	%
Systems	25 110	52 %	10 783	78 %	6 650	95 %	2 307	119 %	44 850	63 %
Products	23 624	49 %	2 961	21 %	367	5 %	6	0 %	26 959	38 %
Structure et éliminations	(288)	- 1 %	135	1 %	-	-	(373)	- 19 %	(525)	- 1 %
TOTAUX	48 447	100 %	13 880	100 %	7 018	100 %	1 940	100 %	71 284	100 %
%	68 %		19 %		10 %		3 %		100 %	

Note 4 Données opérationnelles

4.1 Reconnaissance des revenus

Le pôle Systems produit et commercialise pour ses clients différentes gammes d'imprimantes 3D et de matières associées et distribue et intègre des logiciels de conception 3D. De son côté, le pôle Products produit à la demande des pièces imprimées en 3D pour ses clients. Il développe et commercialise des applications médicales (podologie, dentaire, audiologie) vendues directement aux professionnels de santé.

Le Groupe applique la norme IFRS 15 relative à la reconnaissance des revenus des contrats avec les clients. Ses revenus sont constitués de ventes de marchandises, de prestations de services et, des revenus de réalisation de projets. Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de prestations de services est reconnu selon la méthode de l'avancement, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus. Le Groupe applique alors la mesure de l'avancement par les coûts (le taux d'avancement est égal au rapport entre les coûts constatés à date et les coûts totaux estimés).

Le carnet de commandes, conforme à la définition de la norme IFRS 15, correspond au montant des contrats des clients pour lequel il n'a pas encore été reconnu de chiffre d'affaires. Le Groupe s'attend à ce que le carnet de décembre 2020 soit consommé dans les 12 mois.

Le chiffre d'affaires du Groupe a connu une forte croissance en sept ans, passant de 5,0 millions d'euros en 2014 (*pro forma* intégrant PRODWAYS), à 57,2 millions d'euros en 2020. Après une croissance ininterrompue de 2014 à 2019, pour partie liée aux opérations de croissance externe, le Groupe a connu un repli en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire (voir note 1.1).

4.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont principalement constitués de subventions publiques, de crédit d'impôt recherche (CIR).

Les subventions et le crédit d'impôt recherche (CIR), qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif, sont comptabilisés dans le compte de résultat au même rythme que son amortissement.

Sur l'exercice 2020, le crédit d'impôt recherche de la période s'élève à 0,3 million d'euros dont 0,1 million d'euros constatés directement en produits différés et 0,2 million d'euros constatés au compte de résultat. Du crédit d'impôt recherche des années antérieures enregistré en produits différés a également été constaté au compte de résultat en 2020 pour 0,6 million d'euros.

Les produits différés figurant au passif sont relatifs pour 0,2 million d'euros à des crédits d'impôt recherche (voir note 4.7).

(en milliers d'euros)	2020	2019
Subventions	42	13
Crédit d'impôt recherche	855	973
TOTAUX DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	897	986

Les crédits d'impôt constatés en résultat et qui n'ont pu être imputés sur de l'impôt à payer figurent à l'actif du bilan consolidé dans le poste « actifs d'impôt exigible ». Ils s'élèvent à 2,1 millions d'euros dont 1,7 million d'euros de crédit d'impôt recherche et 0,4 million d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (voir note 9.1.1).

4.3 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2020	2019
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Immobilisations incorporelles	(1 332)	(2 046)
Immobilisations corporelles	(2 024)	(2 795)
Droits d'utilisation	(2 566)	(2 706)
SOUS-TOTAUX	(6 448)	(7 547)
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES		
Stocks et encours	(667)	384
Actif circulant	(276)	304
Risques et charges	(309)	15
SOUS-TOTAUX	(1 251)	704
TOTAUX DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(7 174)	(6 843)

Les amortissements ont augmenté fortement depuis 2019 essentiellement en raison des nouveaux amortissements relatifs aux droits d'utilisation (IFRS 16).

Des dépréciations significatives d'actifs ont été constatées en 2020 (voir notes 1.1.4 et 6.4). Ces dépréciations ont été constatées au compte de résultat au sein des « autres éléments du résultat opérationnel » (voir note 3.1).

4.4 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers ;
- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous-activité ;
- lorsque sur la base des évaluations de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

(en milliers d'euros)	2020			2019		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Matières premières	2 710	(481)	2 229	2 783	(18)	2 765
Encours	1 027	-	1 027	762	-	762
Produits intermédiaires et finis	1 708	(158)	1 550	1 735	(110)	1 625
Marchandises	3 550	(2 076)	1 474	3 614	(390)	3 224
TOTAUX DES STOCKS ET ENCOURS	8 994	(2 714)	6 280	8 894	(518)	8 375

Sur la période, les pertes de valeur nettes des reprises enregistrées en compte de résultat s'élèvent à 667 milliers d'euros.

4.5 Clients, actifs et passifs sur contrats

Les créances clients sont des créances facturées donnant droit certain à un paiement.

(en milliers d'euros)	2020	2019
Créances clients	11 007	15 490
Pertes de valeurs	(1 053)	(812)
CRÉANCES CLIENTS, VALEURS NETTES	9 954	14 677

Les créances clients sont dépréciées selon le modèle simplifié d'IFRS 9. Dès leur naissance les créances clients seraient dépréciées à hauteur des pertes attendues sur le terme restant à courir.

L'évaluation du risque de crédit des créances clients est réalisée par client. Les provisions pour pertes attendues sont donc évaluées en utilisant l'historique de défauts de clients comparables, la balance âgée des créances ainsi que l'évaluation du Groupe du risque créance par créance. Lorsqu'il est certain que la créance ne sera pas collectée, la créance et sa dépréciation sont passées en pertes dans le compte de résultat.

Il n'existe pas de forte dépendance de l'ensemble du Groupe à un client, comme le montrent les parts respectives des cinq premiers clients en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé (pour chacun des 5 premiers clients de 2020 est indiqué également le pourcentage qu'il représentait dans le chiffre d'affaires 2019) :

	2020	2019
• Client A :	2,1 %	0,2 %
• Client B :	1,4 %	-
• Client C :	1,2 %	0,1 %
• Client D :	1,0 %	1,5 %
• Client E :	0,9 %	1,3 %

En 2020, les cinq premiers clients représentent 7 % du chiffre d'affaires du Groupe (équivalent à 2019 pour les cinq premiers clients). Les vingt-cinq premiers clients du Groupe représentent 19 % du chiffre d'affaires 2020 (20 % en 2019).

Le risque de défaillance de la clientèle est le principal risque de crédit auquel est exposé le Groupe. Le Groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales.

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 2,9 millions d'euros s'analysent comme suit :

Retard par rapport à l'échéance (en milliers d'euros)	2020	(en %)
Créances clients non échues	7 064	71 %
Retard n'excédant pas 1 mois	1 888	19 %
Retard compris entre 1 et 2 mois	270	3 %
Retard compris entre 2 et 3 mois	264	3 %
Retard supérieur à 3 mois	467	5 %
CRÉANCES CLIENTS NETTES	9 954	

Sur l'ensemble de ces créances, près de 1,5 million d'euros ont été réglés au 1^{er} mars 2021. Le Groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires qui justifieraient une éventuelle provision.

Les « actifs sur contrats » et « passifs sur contrats » sont déterminés contrat par contrat. Les « actifs sur contrats » correspondent aux contrats en cours dont la valeur des actifs créés excède les avances reçues. Les « passifs sur contrats » correspondent à l'ensemble des contrats dans une situation où les actifs (créances à l'avancement) sont inférieurs aux passifs (avances reçues des clients et produits différés enregistrés quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date).

Le carnet de commandes (chiffre d'affaires restant à comptabiliser) est indiqué par pôle en note 3.1.

(en milliers d'euros)	2020	2019
Acomptes reçus (A)	447	1 481
Produits différés (B)	-	-
PASSIFS DE CONTRATS (A) + (B)	447	1 481

4.6 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	2020			2019
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Avances et acomptes versés	86	-	86	154
Débiteurs divers	5	-	5	1 033
Créances sociales et fiscales	1 346	-	1 346	1 209
Charges constatées d'avance	813	-	813	606
TOTAUX DES AUTRES DÉBITEURS COURANTS	2 250	-	2 250	3 001

4.7 Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	2020	2019
Fournisseurs	8 741	10 111
Fournisseurs d'immobilisations	-	-
TOTAUX DES FOURNISSEURS	8 741	10 111
Avances et acomptes reçus	738	32
Dettes sociales	5 498	5 211
Dettes fiscales	2 135	2 074
Dettes diverses	72	398
Produits différés	2 244	2 696
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS COURANTS	10 686	10 411

Les dettes fournisseurs sont payées à leurs échéances normales à condition que les prestations des fournisseurs soient bien terminées et en l'absence de litiges.

Les produits différés incluent des subventions et du crédit d'impôt recherche qui seront constatés en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des actifs correspondant (0,2 million d'euros, voir note 4.2).

4.8 Synthèse des contrats de location

Le Groupe a mis en œuvre la norme IFRS 16 – Contrats de location applicable au 1er janvier 2019. Le Groupe ayant fait le choix de la méthode rétrospective simplifiée, le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 a été ajusté.

La norme sur les contrats de location, IFRS 16 met davantage l'accent sur le contrôle de l'actif loué. IFRS 16 remplace les normes existantes en matière de contrats de location. Selon IFRS 16, le Groupe doit comptabiliser des actifs (correspondant aux droits d'utilisation des actifs sous-jacents) et des passifs de loyers au titre de ses obligations à payer le loyer pour tous ses contrats de location. La valeur de l'actif (droit d'utilisation) et de la dette de location est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements futurs de loyers, ainsi que des paiements estimés à la fin du contrat. La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui seront

raisonnablement certaines d'être exercées. Le droit d'utilisation comptabilisé à l'actif est amorti sur la durée restante des contrats de location. Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme pour les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et pour les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur lorsqu'il est nouveau. Ces loyers sont comptabilisés directement en charges.

Les taux d'actualisation appliqués sont basés sur les taux d'emprunt marginaux par nature de bien du Groupe. Le taux marginal moyen retenu sur l'exercice 2020 s'élève à 1,01 %.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement :

- les locations immobilières;
- les locations de véhicules et autres équipements.

Les contrats de location traités selon IFRS 16 ont une valeur totale de 7,0 millions d'euros à l'actif et un impact au compte de résultat en net part du Groupe de 59 milliers d'euros. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la nature des charges liées à ces contrats de location a changé puisque l'application d'IFRS 16 a remplacé la comptabilisation sur une base linéaire des charges au titre des contrats de location simple par une charge d'amortissement pour les actifs « droit d'utilisation » s'élevant à 2 566 milliers d'euros, sans distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location financement, et par une charge d'intérêt pour les passifs liés aux contrats de location s'élevant à 107 milliers d'euros pour 2020. Des pertes de valeur relatives à une machine et des bâtiments sous-utilisés ont été constatées à hauteur de 564 milliers d'euros.

Les impacts d'IFRS 16 sur les comptes de l'exercice sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Immobilier	Autres actifs corporels	Paiements constatés d'avance	Totaux nets à l'actif	Dettes de loyer au passif
AU 1^{ER} JANVIER 2020	9 245	1 537	(39)	10 743	10 762
Nouveaux contrats	1 901	757	-	2 658	2 668
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Amortissement des droits d'utilisation	(1 571)	(995)	-	(2 566)	-
Pertes de valeurs des droits d'utilisation	(453)	(112)	-	(564)	-
Charges d'intérêts	-	-	-	-	105
Paiements (charges de loyers annulées)	-	-	2	2	(2 644)
Variation des intérêts courus	-	-	-	-	-
Sorties/révaluations	(3 160)	(65)	-	(3 225)	(3 233)
Écarts de conversion	(86)	-	-	(86)	(86)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	5 878	1 122	(37)	6 962	7 572
dont dettes de loyers à moins d'un an					1 964
dont dettes de loyers à plus d'un an					5 608

L'application de la norme IFRS 16 a donc un impact important sur l'EBITDA tel que défini par le Groupe (voir note 3.1), sans impact significatif sur le résultat opérationnel et encore moins significatif sur le résultat net. L'EBITDA 2020, qui s'élève à 3 342 milliers d'euros, se serait élevé à 696 milliers d'euros sans l'application de la norme IFRS 16.

4.9 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Il n'existe pas d'engagements significatifs liés aux activités opérationnelles qui ne figurent pas dans les comptes.

Note 5 Charges et avantages du personnel

5.1 Effectifs

	31/12/2020	31/12/2019
Effectif total	466	505
Effectif moyen	483	496

Au 31 décembre 2020, environ 18 % de l'effectif total est basé à l'étranger.

5.2 Charges et avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Les frais de personnel comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2020	2019
Traitements et salaires	(19 012)	(22 234)
Charges sociales	(6 137)	(7 323)
Participation et intéressement	-	-
Autres ⁽¹⁾	(132)	(292)
TOTAUX	(25 280)	(29 849)

(1) Comprend essentiellement les cotisations au Comité d'entreprise, à la médecine du travail, aux tickets restaurant.

5.3 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou en conséquence de changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture.

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de *tumover* et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (métallurgie, SYNTEC, etc.) ;
- âge de départ supposé 67 ans ;
- taux d'actualisation IBOXX en zone euro 0,40 % (0,77 % en 2019) ;
- taux de charge 50 % ;
- *tumover* : diffère d'une entité à une autre en fonction du type d'activité, de l'ancienneté et de l'âge moyen du personnel ;
- taux de revalorisation des bases de calcul de salaire : diffère d'une entité à une autre en fonction de divers facteurs ;
- table INSEE de mortalité 2016-2018.

Variation de l'obligation (en milliers d'euros)	2020	2019
PROVISION À L'OUVERTURE	1 060	863
Coût des services rendus de la période	179	116
Intérêt sur actualisation	8	13
Coût des services passés	-	-
Entrées/(Sorties) de périmètre	-	107
Profit/(Perte) lié à une liquidation ou réduction de régime ⁽¹⁾	(139)	(72)
Pertes/(Gains) actuariels générés sur l'obligation	30	75
Prestations payées	(19)	(42)
PROVISION COMPTABILISÉE À LA CLÔTURE	1 120	1 060

(1) concerne principalement en 2020 des reprises de provisions liées au plan de restructuration

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait d'environ 98 milliers d'euros le montant de l'engagement. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 87 milliers d'euros.

5.4 Paiement fondé sur des actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Les coûts des plans d'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions sont comptabilisés au sein des autres éléments du résultat opérationnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres. Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'actions potentielles. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat les conséquences de la révision de ses estimations.

PRODWAYS GROUP avait mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en 2016. L'acquisition définitive des 261 900 actions

nouvelles PRODWAYS GROUP pour lesquelles les conditions d'acquisition ont été respectées est intervenue en avril 2019.

Le 31 janvier 2019 le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a arrêté un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions. Au titre de ce plan, 802 800 actions PRODWAYS GROUP auraient pu être créées en fonction de l'atteinte de conditions de présence et de conditions de performance concernant les exercices 2019 à 2021. La valeur potentielle des actions susceptibles d'être créées compte tenu des objectifs et des départs est de 589 milliers d'euros, une charge de 246 milliers d'euros (hors charges sociales) a été comptabilisée au cours de l'exercice (charge cumulée de 547 milliers d'euros).

La juste valeur des actions gratuites est calculée à l'aide de modèles d'évaluation. Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des actions, le nombre d'actions potentielles pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte des probabilités d'atteinte des objectifs de performance et de la présence des bénéficiaires.

Plans d'attribution gratuite d'actions	AGA 01-2019 PRODWAYS	AGA 02-2016 PRODWAYS	AGA 12-2016 PRODWAYS
Nombre de bénéficiaires à l'origine	446	200	239
Action support	PRODWAYS GROUP	PRODWAYS GROUP	PRODWAYS GROUP
Nombre d'actions potentielles à l'origine	802 800	632 200	488 500
Attributions définitives sur l'exercice / annulations	- / 49 025	- / -	- / -
Attributions définitives cumulées / annulations	- / 210 725	- / 632 200	261 900 / 226 600
Solde des actions potentielles	592 075	-	-
Date de mise en place	Janvier 2019	Février 2016	Décembre 2016
Début de la période d'acquisition	Janvier 2019	Février 2016	Décembre 2016
Fin de la période d'acquisition	Février 2021 à février 2023	15 avril 2019	15 avril 2019
Fin de l'engagement de conservation	Février 2021 à février 2023	15 avril 2019	15 avril 2019
Charge cumulée constatée (en milliers d'euros)	547	-	703
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	589	-	-

Concernant le plan de 2019, sur 592 075 actions potentielles à la date de clôture, 186 408 actions potentielles ont été définitivement acquises en date du 1^{er} février 2021 et 202 834 actions ont été annulées à la même date au titre de la non-atteinte des conditions de performance pour l'exercice 2020. Voir note 12.3 (événements postérieurs).

5.5 Rémunération des dirigeants et parties liées

5.5.1 Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP ont perçu en 2020 une rémunération pour un montant total de 25 000 euros.

Le Président est rémunéré pour partie par la société PRODWAYS GROUP et pour partie par GROUPE GORGÉ, société contrôlante. GROUPE GORGÉ lui a versé en 2020 une rémunération brute globale de 326 660 euros (207 750 euros de rémunération fixe, compte tenu d'une réduction volontaire de 17 250 euros au deuxième trimestre, 109 000 euros de rémunération exceptionnelle au titre de 2019 et 9 910 euros d'avantages en nature). PRODWAYS GROUP lui a versé en 2020 une rémunération brute globale de 80 250 euros (68 750 euros de rémunération fixe, compte tenu d'une réduction volontaire de

6 250 euros au deuxième trimestre, et 11 500 euros de rémunération variable au titre de 2019). Les rémunérations variables du Président au titre de 2020 ont été fixées le 16 mars 2021 à 63 000 euros (Conseil d'administration de GROUPE GORGE) et 16 812 euros (Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP).

PRODWAYS GROUP a versé au Directeur général en 2020 une rémunération brute globale de 251 005 euros (198 625 euros de rémunération fixe, compte tenu d'une réduction volontaire de 5 125 euros au deuxième trimestre, 46 000 euros de rémunération variable au titre de 2019 et 6 380 euros d'avantage en nature). La rémunération variable du Directeur général au titre de 2020 a été fixée le 16 mars 2021 à 74 100 euros par le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP.

5.5.2 Parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants de PRODWAYS GROUP ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes (à l'exception des filiales de PRODWAYS GROUP). Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées dans les comptes de PRODWAYS GROUP :

<i>(en milliers d'euros)</i>	GROUPE GORGÉ	Filiales de GROUPE GORGÉ
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires	-	359
Autres produits	-	-
Achats et charges externes	(460)	(234)
Résultat exceptionnel	-	-
BILAN		
Clients	-	70
Dépôts et cautionnement	-	-
Fournisseurs	15	2
Charges constatées d'avance	-	-

GROUPE GORGÉ est l'actionnaire principal de PRODWAYS GROUP. La société est présidée par Monsieur Raphaël GORGÉ, administrateur et Président de PRODWAYS GROUP.

Note 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition dits *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.1.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis. Si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les fonds de commerce sont traités comme les écarts d'acquisition. Le résultat de cession d'une activité d'une UGT tient compte de la sortie d'un *goodwill* affecté à l'activité cédée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sur 2019 et 2020 sont décrites en note 6.4.

Valeur nette (en milliers d'euros)	2020	2019
Au 1^{er} janvier	38 094	36 131
Entrées de périmètre ⁽¹⁾	-	1 963
Sorties de périmètre	-	-
Autres mouvements	-	-
Effet des variations de change	-	-
Au 31 décembre	38 094	38 094
dont dépréciation au 31 décembre 2020	-	-

(1) Les entrées de périmètre en 2019 concernent l'acquisition de SURDIFUSE-EMBOUT FRANÇAIS.

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

• Products	31 %
• Systems	69 %

6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont

réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en "autres éléments du résultat opérationnel".

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif ;
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Les immobilisations générées en interne, concernant principalement des dépenses de développement de nouveaux projets. Ils sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

(en milliers d'euros)	Projets de développements	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Totaux
Valeurs brutes				
Au 1^{er} janvier 2020	13 745	12 438	111	26 294
Acquisitions	1 116	162	-	1 278
Variations de périmètre	-	-	-	-
Sorties	-	(5)	-	(5)
Autres mouvements	282	(12)	(111)	159
Effet des variations de change	(229)	(146)	-	(375)
Au 31 décembre 2020	14 915	12 436	-	27 351
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 1^{er} janvier 2020	7 799	2 931	-	10 730
Dotations aux amortissements	1 411	726	-	2 138
Variations de périmètre	-	-	-	-
Pertes de valeur	2 403	2 295	-	4 698
Sorties	-	(5)	-	(5)
Autres mouvements	-	-	-	-
Effet des variations de change	(65)	(33)	-	(98)
Au 31 décembre 2020	11 548	5 914	-	17 462
Valeurs nettes				
Au 1 ^{er} janvier 2020	5 946	9 507	111	15 564
AU 31 DÉCEMBRE 2020	3 367	6 523	-	9 889

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités indiquées en note 6.4 et dans les circonstances indiquées en note 1.1.4. En 2020 des pertes de valeur ont été constatées au titre de projets de R&D (2,4 millions d'euros) et au titre d'incorporels reconnus à la juste valeur reconnus lors des acquisitions (2,3 millions d'euros). Elles apparaissent au compte de résultat au sein des « autres éléments du résultat opérationnel ».

Politique de R&D

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissement en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger une avance technique, technologique ou commerciale.

En 2020, l'effort de recherche et développement (R&D) a concerné les deux pôles.

Au cours des dernières années, les axes principaux des travaux de recherche et développement ont été les suivants :

- perfectionnement de la technologie de polymérisation DLP – MOVINGLight® ;
- mise au point d'une imprimante 3D de frittage sélectif laser de poudres plastique ;
- développement de nouveaux matériaux d'impression de fabrication additive à la fois dans la famille des résines photosensibles et dans les poudres polymères plastiques ;

- développement d'un procédé de numérisation d'empreintes de pieds pour l'impression 3D des semelles orthopédiques ;
- la technologie *Rapid Additive Forging* (RAF) qui permet l'impression en 3D de pièces métalliques de grande dimension.

Les travaux de R&D en cours portent principalement sur les sujets suivants :

- le développement de nouveaux matériaux ;
- la poursuite des développements autour de nos solutions pour le secteur de la santé, semelles orthopédiques et nouveaux produits pour les prothèses auditives ou les protections auditives et de la technologie *Rapid Additive Forging* (RAF) ;
- la poursuite de l'innovation autour de notre gamme d'imprimantes 3D de frittage de poudre ;
- les prochaines gammes et générations d'imprimantes 3D Movinglight ;
- le développement d'une nouvelle gamme d'imprimantes destinées au marché de la bijouterie (Solidscape).

Les dépenses de R&D se sont élevées en 2020 à environ 2,92 millions d'euros. Leur évolution est la suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Recherche et développement immobilisée	1,12	2,38
Recherche et développement constatée en charges	1,80	2,04
DÉPENSES TOTALES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	2,92	4,42
Recherche et développement totale en % du chiffre d'affaires	5,1 %	6,2 %
Crédits d'impôt de l'exercice	0,32	0,46
Recherche et développement nette des crédits d'impôt	2,60	3,97

Pour financer ses investissements, le Groupe recherche systématiquement des financements externes (Bpifrance, FUI, Europe, Régions...) et utilise le crédit d'impôt recherche (CIR). L'ensemble des filiales du Groupe ont obtenu des crédits d'impôt recherche pour un total de 0,3 million d'euros, dont le tiers a été constaté en produits différés et contribuera aux résultats futurs.

Les dépenses de R&D sont des coûts internes en quasi-totalité ; il est exceptionnel que des travaux de R&D soient sous-traités.

6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 10 à 35 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat au sein des "autres éléments du résultat opérationnel".

4 INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

États financiers consolidés 2020

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et matériels	Droits d'utilisation – immobilier	Droits d'utilisation – autres actifs	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Totaux
Valeurs brutes							
Au 1 ^{er} janvier 2020	1 150	19 171	10 710	2 504	461	2 622	36 618
Acquisitions	2 747	888	1 901	757	145	-	6 438
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	(853)	(3 597)	(206)	(74)	-	(4 729)
Autres mouvements	2 622	(315)	-	-	(160)	(2 622)	(475)
Effet des variations de change	(20)	(244)	(123)	-	(14)	-	(401)
Au 31 décembre 2020	6 498	18 647	8 892	3 055	358	-	37 450
Amortissements et pertes de valeurs							
Au 1 ^{er} janvier 2020	672	13 253	1 465	967	-	-	16 357
Dotations aux amortissements	142	2 407	1 571	995	-	-	5 116
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	453	112	-	-	564
Sorties	-	(753)	(437)	(140)	-	-	(1 330)
Autres mouvements	-	(90)	-	-	-	-	(90)
Effets des variations de change	(17)	(197)	(37)	-	-	-	(251)
Au 31 décembre 2020	796	14 620	3 014	1 932	-	-	20 365
Valeurs nettes							
Au 1 ^{er} janvier 2020	478	5 919	9 245	1 537	461	2 622	20 261
AU 31 DÉCEMBRE 2020	5 701	4 027	5 877	750	358	-	17 085

En 2020 le Groupe a poursuivi la réalisation d'un investissement immobilier important à Chavanod (38). Le bâtiment construit a permis en novembre de regrouper les activités des filiales INITIAL et PODO 3D qui étaient réparties dans trois bâtiments distincts. L'investissement total est d'environ 5 millions d'euros, dont environ la moitié réalisé en 2019 et l'autre moitié en 2020.

6.4 Pertes de valeurs sur actifs immobilisés

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Ces actifs correspondent aux écarts d'acquisition. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Les actifs non courants amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. L'apparition de facteurs de pertes de valeur propres à certains actifs autres que des écarts d'acquisition et notamment les actifs de R&D peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment du test de dépréciation de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés. Ces facteurs de pertes de valeurs peuvent être liés soit à des facteurs internes (par exemple, évolution de l'appréciation de la Direction de la capacité de mener un projet de R&D à son terme ou du niveau des coûts nécessaires pour cela) soit à des événements externes (par exemple, évolution des perspectives commerciales liées). La somme de ces facteurs influe sur l'appréciation de la Direction, actif par actif, de l'existence d'avantages économiques futurs ou du niveau de ces avantages économiques futurs. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de vente et la valeur d'utilité, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont Systems et Products.

Modalités des tests de perte de valeur

Au premier semestre 2020 est survenue la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cette crise a eu un impact extrêmement significatif sur l'ensemble des activités économiques. Cet impact a notamment pesé sur le deuxième trimestre mais les répercussions sur l'économie vont être de long terme. Dans ce contexte, le Groupe a dès l'été 2020 réalisé avec attention et prudence des tests de dépréciation sur l'ensemble de ses actifs.

La réalisation de ces tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs incorporels et corporels a conduit à constater des pertes de valeur à hauteur de 4 698 milliers d'euros, concernant des projets R&D et des actifs reconnus à la juste valeur lors des acquisitions. Ces pertes de valeur sont constatées au sein des autres éléments du résultat opérationnel.

Dans le cadre de la clôture des comptes 2020 et concernant la valeur recouvrable des UGT, le Groupe a réexaminé les hypothèses opérationnelles retenues pour les tests déjà réalisés, ainsi que mesuré l'évolution du taux d'actualisation. Il en a été conclu, les UGT étant inchangées, les hypothèses ne devant pas être significativement remises en question, l'évolution du taux d'actualisation étant favorable et les marges entre valeur recouvrable et valeur comptable étant significatives, qu'il n'était pas nécessaire de refaire les tests.

La valeur d'utilité est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque), une prime de risque de marché et un Beta calculé en fonction du cours de l'action de la Société et de l'évolution de l'indice ENT Tech 40. Les flux après impôts sont projetés de manière prudente sur la période de prévision de l'activité concernée (six ans) à laquelle s'ajoutent une valeur extrapolée et une valeur terminale avec une hypothèse de croissance de 3 %.

Les hypothèses opérationnelles clés retenues intègrent des hypothèses de niveau d'activité estimées prudentes et décalées d'environ une année par rapport aux hypothèses retenues pour les tests précédents, en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences sur l'économie. Pour cette raison les primes de spécifiques n'ont pas été revues à la hausse. Pour l'UGT SYSTEMS, nous anticipons toujours après 2020 un niveau d'activité en croissance (accroissement des ventes de machines du fait de l'extension de la gamme, notamment sur des machines plus petites, et du fait de la diffusion de l'utilisation de la technologie pour des process de production). Les ventes de matières et les services (maintenance) sont également prévus en croissance en parallèle car liées au nombre de machines installées (il y a un effet multiplicateur, une machine installée consomme régulièrement de la matière et nécessite de la maintenance régulière). Pour l'UGT PRODUCTS nos applications dédiées notamment au secteur du médical ont connu un quasi-arrêt au deuxième trimestre mais ont redémarré et la tendance de fond dans le secteur n'est pas remise en cause. Les hypothèses de taux de rentabilité reposent notamment sur une optimisation des coûts de production et surtout pour l'UGT SYSTEMS sur une meilleure absorption des coûts fixes. La crise a justifié l'accélération de ces optimisations. Enfin, afin d'accompagner le développement des activités, il est prévu un niveau d'investissement soutenu (R&D) et un besoin en fonds de roulement maintenu à un niveau élevé et qui pourrait être amélioré.

Les taux d'actualisation calculés l'été 2020 sont de 14,4 %, incluant des primes de risques. Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses clés (y compris opérationnelles) utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable (taux d'actualisation de +/- 1,0 point, taux de croissance à l'infini de - 1,0 point, EBITDA de - 1,0 point). Ces mesures de sensibilité sont identiques pour chacune des UGT mais pratiquées sur des plages plus larges que lors des tests précédents.

Il n'a pas été constaté de pertes de valeur des écarts d'acquisition. Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'une UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Les UGT et les taux d'actualisation retenus sont donc les suivants :

UGT	Écart d'acquisition	Taux d'actualisation, incluant des primes de risques
Systems	26 351	14,4 %
Products	11 744	14,4 %
TOTAL	38 094	

Note 7 Détail des flux de trésorerie

7.1 Détermination de la capacité d'autofinancement

(en milliers d'euros)	2020	2019
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(14 044)	(4 321)
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	14 256	8 308
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	(21)	(7)
Charge calculée liée aux paiements en actions et assimilés	247	373
Résultat des sociétés mises en équivalence	(9)	(129)
Plus et moins-value de cessions	140	(78)
Autres	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS	568	4 146

L'EBITDA se réconcilie avec la capacité d'autofinancement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2020	2019
EBITDA	3 342	5 312
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	(21)	(7)
Plus et moins-values de cessions	140	(78)
Charge calculée liée aux paiements en actions et assimilés	(23)	56
Dotations et reprises sur actif circulant	(2 491)	281
Autres éléments opérationnels hors dotations et reprises	(1 103)	(765)
Résultat financier hors dotations et reprises financières	(297)	(224)
Impôt société	1 041	(257)
Autres charges calculées	(19)	(172)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS	568	4 146

7.2 Variation du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture	Mouvts de périmètre	Variation exercice	Autres movts ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Clôture
Stocks nets		8 375	-	(2 191)	208	(113)	6 280
Clients nets		14 677	-	(4 677)	-	(47)	9 954
Actifs sur contrats		-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes		154	-	(68)	-	-	86
Charges constatées d'avance		606	-	220	-	(12)	813
SOUS-TOTAUX	A	23 813	-	(6 716)	208	(172)	17 133
Dettes fournisseurs		10 111	-	(1 331)	-	(38)	8 741
Passifs sur contrats		1 481	-	(1 034)	-	-	447
Avances et acomptes		32	-	706	-	-	738
Produits différés relatifs aux opérations		1 926	-	116	-	(31)	2 011
SOUS-TOTAUX	B	13 549	-	(1 543)	-	(69)	11 937
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	C = A - B	10 264	-	(5 173)	208	(103)	5 196
Créances fiscales et sociales		2 967	-	472	-	(2)	3 437
Débiteurs divers		1 033	-	(1 028)	-	-	5
SOUS-TOTAUX	D	3 999	-	(556)	-	(2)	3 442
Dettes fiscales et sociales		7 540	-	497	-	(34)	8 003
Dettes diverses et instruments dérivés		397	-	(196)	(17)	(112)	72
Comptes courants créditeurs		1	-	(1)	-	-	-
Produits différés relatifs aux subventions et CIR		770	-	(537)	-	-	233
SOUS-TOTAUX	E	8 708	-	(238)	(17)	(146)	8 308
AUTRES ÉLÉMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	F = D - E	(4 709)	-	(318)	17	144	(4 866)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	G = C + F	5 555	-	(5 492)	225	42	330

(1) La colonne « Autres mouvements » concerne des flux qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie ou d'éventuels reclassements de compte à compte.

7.3 Acquisitions/cessions de participations

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « acquisitions/cessions de participations » concernent les acquisitions ou cessions de titres de filiales à l'occasion d'un changement de contrôle.

Une modification du tableau de flux de trésorerie a été effectuée pour 2019, pour reclasser des flux qui n'ont pas occasionné de changement de contrôle sur une nouvelle ligne « autres opérations sur le capital ».

(en milliers d'euros)	2020	2019
Décaissements	-	(3 000)
Trésorerie des sociétés acquises et cédées	-	193
TOTAUX	-	(2 807)

En 2019, le Groupe a acquis les sociétés L'EMBOUT FRANÇAIS et SURDIFUSE.

7.4 Autres opérations sur le capital

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « autres opérations sur le capital » concernent les acquisitions ou cessions de titres de PRODWAYS GROUP ou de sociétés contrôlées par PRODWAYS GROUP (flux qui n'ont pas pour conséquence un changement de contrôle), ainsi que les flux de trésorerie liés aux achats et ventes d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité de PRODWAYS GROUP.

(en milliers d'euros)	2020	2019
Encaissements	22	29
Décaissements	-	(3 405)
TOTAUX	22	(3 376)

En 2019, le Groupe a notamment payé un complément de prix relatif à AVENAO et acquis les intérêts minoritaires dans IP GESTION.

Note 8 Financement et instruments financiers

8.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (cf. note 8.1.1) ;
- les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net (cf. note 8.1.2) ;
- les dettes de loyers valorisées selon IFRS 16 (cf. note 8.1.3) ;
- les instruments dérivés (cf. note 8.1.4) ;
- les autres actifs et passifs financiers (cf. note 8.1.5).

8.1.1 Endettement financier brut

L'endettement financier brut comprend les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires.

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes contractées auprès d'établissements de

crédit ainsi que d'emprunts obligataires. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Plusieurs nouveaux emprunts ont été souscrits au cours de l'exercice :

- le solde d'un emprunt immobilier contractualisé en 2019 pour 5 millions d'euros a été tiré pour 2,58 millions d'euros ;
- 8,4 millions d'euros de prêts garantis par l'État (PGE) ont été encaissés ;
- aux États-Unis la filiale SOLIDSCAPE a pu bénéficier du programme PPP (*Paycheck Protection Program*) mis en place par le gouvernement américain dans le cadre de la loi CARES (*Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act*), 800 mille dollars ont été encaissés à ce titre au second semestre.

Le financement reçu par SOLIDSCAPE pourrait éventuellement se transformer en subvention.

Un accord de financement a été obtenu en 2020 dans le cadre du projet immobilier de Chavanod pour 0,25 million d'euros. Le financement doit être contractualisé début 2021.

Variation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres dettes financières diverses	Dettes financières	Concours bancaires courants	Endettement financier brut ⁽²⁾
Au 1^{er} janvier 2020	5 420	119	5 539	887	6 427
Nouveaux emprunts	11 748	82	11 830	22	11 852
Remboursements	(565)	(18)	(583)	(887)	(1 470)
Autres variations ⁽¹⁾	17	-	17	-	17
Entrées/sorties de périmètre	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	(53)	-	(53)	-	(53)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	16 568	183	16 750	22	16 773

(1) Variations sans impact sur la trésorerie, liées aux intérêts courus.

(2) N'inclut pas la dette de loyers calculée selon IFRS 16, voir note 8.1.3.

Échéancier des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2020	dont ventilation des échéances à plus d'un an						
		< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 568	2 043	14 524	3 276	2 900	2 462	2 420	3 466
Autres dettes financières diverses	183	17	166	9	9	9	9	131
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME	16 750	2 060	14 690	3 285	2 909	2 471	2 429	3 597
Concours bancaires courants	22	22	-	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	16 773	2 083	14 690	3 285	2 909	2 471	2 429	3 597

Les emprunts à moins d'un an incluent 0,7 million d'euros d'un programme d'aide américain qui pourrait éventuellement être converti en subvention ou amorti sur plusieurs années en fonction de dispositions législatives à venir. Les Prêts Garantis par l'État s'élèvent à 8,4 millions d'euros, l'hypothèse retenue est qu'ils ne seront pas remboursés en 2021 mais amortis sur 4 ans de 2022 à 2025.

Les « autres dettes financières diverses » incluent les avances remboursables encaissées par le Groupe au titre de la recherche et développement notamment. Ces avances peuvent ne pas être remboursées ou seulement partiellement en fonction du succès des opérations qui ont justifié leur octroi.

8.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie nette retraitée

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
TRÉSORERIE DISPONIBLE (A)	22 500	15 890
Concours bancaires courants (b)	22	887
Trésorerie apparaissant au TFT (c) = (a) - (b)	22 478	15 002
Endettement financier hors concours bancaires courants (d)	16 750	5 539
TRÉSORERIE (DETTE) NETTE (C) - (D)	5 728	9 463
Autocontrôle	116	122
TRÉSORERIE (DETTE) NETTE AJUSTÉE, AVANT IFRS 16	5 844	9 585

8.1.3 Dettes de loyers valorisées selon IFRS 16

Les dettes de loyers valorisées selon IFRS 16 ont varié comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes liées aux contrats de location
Au 1^{er} janvier 2020	10 762
Nouveaux contrats de location ⁽¹⁾	2 668
Remboursements	(2 620)
Autres variations ⁽²⁾	(3 152)
Entrées/sorties de périmètre	-
Effet des variations de change	(86)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	7 572

(1) Variation sans impact sur la trésorerie.

(2) Variations sans impact sur la trésorerie, liées aux intérêts courus et réévaluation de contrats. La durée de plusieurs contrats immobiliers a été revue à la baisse en raison de réorganisations internes, notamment un contrat immobilier qui était estimé à l'origine durer 9 ans sera finalement interrompu au bout de 3 ans en 2022.

Échéancier des dettes de loyers

(en milliers d'euros)	31/12/2020	dont ventilation des échéances à plus d'un an						
		< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
DETTES DE LOYERS SELON IFRS 16	7 572	1 964	5 608	1 288	879	845	815	1 781

8.1.4 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers composés tels que les emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilable à une vente d'options d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au prorata du produit de l'émission.

Le Groupe peut utiliser, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du

marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IFRS 9. Il s'agit de macrocouverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

Le Groupe peut utiliser des contrats de swaps ou de cap pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IFRS 9 : les instruments sont

comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les instruments financiers du Groupe sont affectés à la couverture de transactions futures (*cash flow hedge*). Ainsi, le traitement de la variation de juste valeur est le suivant :

- la part efficace de la variation de juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le

montant constaté en capitaux propres est repris par résultat, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture ;

- la part inefficace de la variation de juste valeur est constatée en résultat financier.

La juste valeur des contrats de *swaps* est évaluée selon les techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables, en application d'IFRS 7.

8.1.5 Participations dans les entreprises associées et autres actifs financiers non courants

La nouvelle norme IFRS 9 présente trois grandes classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement des actifs financiers se fait en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	2020	2019
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	1 134	1 125
Prêts	349	264
Dépôts et cautionnements	291	303
Participations non consolidées	212	34
Autres immobilisations financières	5	5
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	857	606

Détail des participations dans les entreprises associées

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Résultat	Écarts de conversion	Sortie	Clôture
BIOTECH DENTAL SMILERS	1 125	-	9	-	-	1 134
TOTAUX	1 125	-	9	-	-	1 134

Détail des participations non consolidées

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Pertes de valeurs	Effet capitaux propres	Autres	Clôture
XD INNOVATION	-	209	-	-	-	209
Autres	34	-	(30)	-	-	4
TOTAUX	34	209	(30)	-	-	212

8.2 Charges et produits financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et d'autre part des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2020	2019
Intérêts et charges assimilés	(177)	(114)
Charges d'intérêts des dettes de loyer	(105)	(94)
Produits des autres valeurs mobilières	2	-
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	-	2
Coût de l'endettement financier net	(280)	(206)
Autres intérêts et produits assimilés	(7)	(15)
Différence nette de change	(11)	(4)
Dotations financières nettes des reprises	(30)	(60)
TOTAUX DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(327)	(285)

8.3 Politique de gestion des risques

8.3.1 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2020, la trésorerie du Groupe s'élève à 22,5 millions d'euros. Le Groupe dispose par ailleurs d'une ligne de crédit confirmée dont le montant disponible s'élève à 5,0 millions d'euros à la date de clôture.

Le Groupe dispose des financements qui lui sont nécessaires, il n'y a pas de financements indispensables à l'activité qui soient en cours de négociation. Le Groupe n'a pas de financements bancaires dépendant de la notation du Groupe ni de concentration importante du risque de crédit.

Les modalités de remboursement des principaux crédits en cours en fin d'année sont les suivantes :

Emprunt (en milliers d'euros)	Taux	Montant	Capital restant dû	Date d'obtention / Échéances
PGE BNPP/CIC/LCL		7 200	7 200	Septembre 2020 / amortissable sur 4 ans
PGE BNPP/CA/CE/CDN		1 200	1 200	Mai 2020 / amortissable sur 4 ans
CE	1,29 %	5 000	5 000	Financement immobilier sur 15 ans, remboursement à partir de février 2021
BNP PARIBAS	0,57 %	1 350	817	60 mensualités à partir de juillet 2018
BPIFRANCE	0 %	1 400	490	22 trimestrialités à partir de juin 2017
CRÉDIT AGRICOLE	0,55 %	700	389	67 mensualités à partir d'avril 2018
CRÉDIT AGRICOLE	0,60 %	700	228	67 mensualités à partir de février 2017
LCL	E3M + 0,8 %	5 000	-	Ligne RCF échéance décembre 2022 dégressive à partir de juin 2020

Le prêt Bpifrance bénéficie d'une garantie donnée par GROUPE GORGÉ. Il est assorti d'une clause de changement de contrôle, comme la ligne de crédit renouvelable (RCF, *Revolving Credit Facility*).

Des covenants de levier (dette financière nette/EBITDA) sont associés à certains crédits. Ils sont tous respectés. Les principaux emprunts de PRODWAYS GROUP ainsi que les principaux emprunts de filiales peuvent inclure une clause de changement de contrôle.

8.3.2 Risque de taux

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier au cas par cas les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers *ad hoc* pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié. Le Groupe n'a pas identifié de risque de taux pour la période.

Les découverts et crédits court terme (financement du poste clients) sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

8.3.3 Risque de change

Les opérations en devises se développent au sein du Groupe, notamment depuis l'acquisition en 2018 de la société SOLIDSCAPE. La part du chiffre d'affaires réalisée en devises par les sociétés françaises du Groupe reste limitée, les sociétés du pôle Products libellant l'essentiel de leurs opérations à l'export en euros.

Le Groupe connaît des dépenses en dollars stables, qui ont été financées par un découvert en dollars et des ventes en dollars croissantes. L'évolution des ventes en dollars va permettre de réduire progressivement le découvert en dollars. Au-delà, le Groupe devra élaborer une politique de gestion de son risque de change plus élaborée, qui nécessitera une appréciation du risque d'évolution des cours qui sera émise par la Direction conseillée par ses banques.

L'endettement financier en devises est marginal, seules quelques filiales étrangères pouvant avoir des concours bancaires courants temporaires.

(en milliers d'euros)	USD
Actifs	1 779
Passifs	2 495
Position nette avant gestion	(716)
Position hors bilan	-
Position nette après gestion	(716)

Une variation uniforme des taux de change à la hausse ou la baisse de 1 centime d'euro des principales devises pourrait avoir un impact non significatif sur la position nette, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité des actifs et passifs.

8.3.4 Risque de marché

Des actions sont autodétenues par PRODWAYS GROUP (50 720 actions). Ces actions ont été acquises dans le cadre de contrats de liquidité ou dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés, annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, la régularisation du cours de Bourse de l'action.

La valeur de marché au 31 décembre 2020 des titres autodétenus s'élève à 0,116 million d'euros.

Une évolution uniforme de 10 % du cours des actions pourrait avoir un impact sur les capitaux propres de 11,6 milliers d'euros par rapport à la situation du 31 décembre 2020

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en dépôts à terme.

8.4 Engagements hors bilan liés au financement

8.4.1 Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2020 autres que le nantissement d'actifs en garantie des emprunts qui ont servi à les financer.

8.4.2 Engagements reçus

PRODWAYS GROUP bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable de 5,0 millions d'euros, confirmée jusqu'à décembre 2022. Le

montant de cette ligne sera ramené à 2,5 millions par an à partir de juin 2021. Elle est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier.

8.4.3 Autres engagements

Il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2020.

Note 9 Impôts sur les résultats

9.1 Détail des impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

9.1.1 Détail des impôts sur les résultats

Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2020	2019
Impôts différés	1 955	875
Impôts exigibles	(914)	(1 131)
CHARGE D'IMPÔT	1 041	(257)

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits impôt recherche, classés en autres produits (voir notes 4.2 et 9.1.2), elle inclut en revanche la CVAE pour 0,3 million d'euros en 2020 et 0,4 million d'euros en 2019.

Dettes et créances d'impôt

(en milliers d'euros)	2020	2019
Créances d'impôt	2 091	1 758
Impôt exigible	371	255
CRÉANCE/(DETTE) D'IMPÔT NETTE	1 721	1 504

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche (1,7 million d'euros) et de créances de CICE (0,4 million d'euros) qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer.

9.1.2 Analyse de la charge d'impôt

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, les crédits d'impôt n'étant ni des éléments du résultat fiscal, ni calculés sur la base du résultat fiscal et n'étant pas des éléments de liquidation de l'impôt ni limités au montant de l'impôt liquidé, ils sont classés en résultat opérationnel.

Les crédits d'impôt recherche de l'exercice sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée dans les comptes d'impôt sur le résultat, cette taxe étant assise sur la valeur ajoutée. L'analyse du Groupe se base notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable.

4 INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

États financiers consolidés 2020

(en milliers d'euros)	2020	2019
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(14 043)	(4 320)
(Charge)/ Produit d'impôt	1 041	(257)
Résultat des sociétés mises en équivalence	9	129
Résultat avant impôt	(15 094)	(4 193)
Taux d'impôt	28 %	28 %
IMPÔT THÉORIQUE	4 226	1 174
Éléments de rapprochement		
Déficits fiscaux de la période non activés	(3 055)	(2 251)
Utilisation de déficits fiscaux non activés	75	-
Réestimation des actifs d'impôts différés	431	745
Écarts de taux France/Étranger et taux réduits	171	113
CVAE	(307)	(369)
Effets impôts liés au classement comptable de la CVAE et des crédits d'impôts/ou économie d'impôt sur CVAE et retraitement/annulation impôt théorique sur crédits d'impôts	180	238
Autres différences permanentes	(682)	93
(CHARGE)/PRODUIT NET D'IMPÔT RÉEL	1 040	(257)

Le taux d'impôt utilisé correspond au taux actuel de la société mère.

9.2 Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances identiques.

Ventilation des impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	2020	2019
Différences temporelles		
Retraites et prestations assimilées	201	243
Frais de développement	(705)	(780)
Droits d'utilisation	170	5
Instruments financiers dérivés	(2)	(5)
Juste valeur – IFRS 3	(1 538)	(2 260)
Autres	(117)	23
SOUS-TOTAUX	(1 990)	(2 774)
Décalages temporaires et autres retraitements	153	90
Déficits reportables	2 665	1 505
TOTAUX	1 063	(1 179)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	(447)	(1 180)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	1 274	1

Les déficits reportables sont activés en raison des perspectives d'imputation rapide de ces déficits. Certains actifs d'impôts différés résultant de ces activations peuvent être imputés sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées.

Situation fiscale latente

Déficits reportables non activés (bases en millions d'euros)	2020	2019
Déficits ordinaires	33,6	20,2
TOTAUX	33,6	20,2

Note 10 Capitaux propres et résultat par action

10.1 Capitaux propres

10.1.1 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2020, le capital social de PRODWAYS GROUP SA s'élève à 25 538 771,50 euros, constitué de 51 077 543 actions de 1 euro de nominal chacune, totalement libérées et dont 34 699 217 actions à droit de vote double.

Évolution du capital

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en euros)
Capital au 31/12/2018	50 815 643	25 407 821,50
Capital au 31/12/2019	51 077 543	25 538 771,50
Capital au 31/12/2020	51 077 543	25 538 771,50

Le capital a été augmenté en 2019 de 261 900 actions avec l'acquisition définitive d'actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions. Une nouvelle augmentation de capital a été réalisée en février 2021 (voir note 12.3 « Événements postérieurs »).

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus par PRODWAYS GROUP lors des émissions. Ces primes s'élèvent à 3 092 milliers d'euros.

10.1.2 Dividende par action

Les réserves distribuables de la société mère (capitaux propres hors capital social et réserve légale) s'élèvent à 50 179 milliers d'euros, avant affectation du résultat 2020. Elles s'élevaient à 85 041 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Aucun dividende n'a jamais été versé.

10.1.3 Actions propres et plan de rachat d'actions

Les achats d'actions intervenus en 2020 l'ont été dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 7 juin 2019 ou du 8 juin 2020.

Au 31 décembre 2020, PRODWAYS GROUP SA détient 50 720 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2019, 45 316 actions propres étaient détenues. La destination de ces actions peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de Bourse de l'action.

10.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée *pro rata temporis* du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée *pro rata temporis* du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concernée.

	2020	2019
Nombre moyen pondéré d'actions	51 026 823	51 032 227
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)	(0,273)	(0,082)
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN EUROS)	(0,273)	(0,082)
Actions potentielles dilutives ⁽¹⁾	592 075	641 100
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)	(0,273)	(0,082)
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN EUROS)	(0,273)	(0,082)

(1) À ce jour les attributions gratuites d'actions sont la seule catégorie d'instruments ayant un effet potentiellement dilutif en vigueur. Dans la mesure où la prise en compte de l'effet dilutif lié aux actions gratuites aurait eu pour effet de diminuer la perte par action, le résultat dilué par action est égal au résultat de base pour les périodes présentées. Des actions potentielles existantes au 31 décembre 2020 ont été créées et d'autres annulées en date du 1^{er} février 2021, voir note 12.3.

10.3 Nantissements d'actions de l'émetteur

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissements d'actions PRODWAYS GROUP en cours à la date de clôture.

Note 11 Autres provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a vis-à-vis d'un tiers une obligation antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements (hormis la comptabilisation du passif éventuel dans les cas d'acquisition). Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux (autres que de l'impôt sur le résultat) identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques et charges sur affaires ; ces provisions sont constituées :
 - des provisions statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois,

- des provisions pour pertes à terminaison sur affaires en cours,
- des provisions pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ;
- ou une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans le cadre de regroupements d'entreprises, des passifs éventuels peuvent être comptabilisés en provisions selon les critères définis par la norme IFRS 3R.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Provisions (en milliers d'euros)	Litiges	Garanties données aux clients	Autres ⁽¹⁾	Totaux
Au 1^{er} janvier 2020	50	6	127	183
Dotations	153	60	1 555	1 768
Utilisations	-	-		
Reprises		(6)	(80)	(86)
Impact sur le résultat de la période	153	54	1 475	1 682
Variations de périmètre	-	-		
Autres mouvements	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	-		
AU 31 DÉCEMBRE 2020	203	60	1 602	1 865

(1) Dont provision pour restructuration de 1 498 milliers d'euros.

Note 12 Autres notes

12.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires facturés à l'ensemble des sociétés du Groupe par le collège des Commissaires aux comptes de PRODWAYS GROUP SA sont les suivants :

2020 (en milliers d'euros)	PWC		RSM		Totaux	
Commissariat aux comptes, examen des comptes	122	100,0 %	130	95,6%	252	97,7 %
• Société mère	58		56		114	
• Sociétés intégrées globalement	64		74		138	
Services autres que la certification des comptes	-	-	6	4,4%	-	2,3 %
TOTAL	122	100,0 %	136	100,0 %	258	100,0 %

2019 (en milliers d'euros)	PWC		RSM		Totaux	
Commissariat aux comptes, examen des comptes	100	95,7 %	103	100,0 %	203	97,8 %
• Société mère	60		60		120	
• Sociétés intégrées globalement	40		43		83	
Services autres que la certification des comptes	5	4,3 %	-	-	5	2,2 %
TOTAL	105	100,0 %	103	100,0 %	208	100,0 %

La nature des services autres que la certification des comptes rendus par le collège des Commissaires aux comptes au Groupe se compose principalement d'attestations dans le cadre de subventions.

12.2 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

Les procédures en cours ne devraient pas avoir d'effets significatifs sur la situation financière, la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.

La société n'a pas connaissance de menaces de procédures susceptibles d'avoir d'effets significatifs sur la situation financière, la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.

12.3 Événements postérieurs à l'exercice

Le 1^{er} février 2021, le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a constaté, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2019, que 186 408 nouvelles actions PRODWAYS GROUP pouvaient être créées, les conditions de performance relatives à 2019 ayant été atteintes et la condition de présence des bénéficiaires au 1^{er} février 2021 ayant été vérifiée. Il a également constaté que les conditions de performance pour l'exercice 2020 n'étaient pas atteintes, ce qui justifie à cette date l'annulation de 202 834 actions potentielles ; il ne reste donc que 202 833 actions potentielles au titre de ce plan.

Le 1^{er} février 2021 le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a arrêté un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions. Au titre de ce plan, 550 550 actions PRODWAYS GROUP pourraient être créées en fonction de l'atteinte de conditions de présence et de performance concernant les exercices de 2021 à 2022.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2020 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêt des comptes consolidés.

Note 13 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Société mère au	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
	31 décembre 2020	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Société consolidante							
PRODWAYS GROUP SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
Structure							
PRODWAYS DISTRIBUTION ⁽¹⁾⁽²⁾	-	-	100	-	100	-	IG
PRODWAYS ENTREPRENEURS ⁽¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
PRODWAYS 2 ⁽¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
Systems							
3D SERVICAD	AS 3D	100	100	100	100	IG	IG
AVENAO SOLUTIONS 3D	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
AVENAO INDUSTRIE	AS 3D	100	100	100	100	IG	IG
DELTAMED (Allemagne)	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
EXCELTEC	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
PRODWAYS AMERICAS (Etats-Unis) ⁽³⁾	PRODWAYS	100	100	100	100	IG	IG
PRODWAYS	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
PRODWAYS CONSEIL	PRODWAYS GROUP	100	90	100	90	IG	IG
PRODWAYS MATERIALS (Allemagne)	DELTAMED	100	100	100	100	IG	IG
PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
NEXTCUBE.IO	AS 3D	64,67	66,67	64,67	66,67	IG	IG
SOLIDSCAPE (États-Unis)	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
Products							
BIOTECH DENTAL SMILERS	PRODWAYS ENTREPRENEURS	20	20	20	20	MEQ	MEQ
CRISTAL	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
INITIAL	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
INTERSON PROTAC	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
IP GESTION ⁽⁴⁾	-	-	100	-	100	-	IG
L'EMBOUT FRANÇAIS ⁽⁴⁾	-	-	100	-	100	-	IG
PODO 3D	PRODWAYS GROUP	82,07	82,07	82,07	82,07	IG	IG
SCI CHAVANOD	PRODWAYS GROUP	100	100	100	100	IG	IG
SURDIFUSE ⁽⁴⁾	-	-	100	-	100	-	IG
VARIA 3D (États-Unis)	PRODWAYS GROUP	70	70	70	70	IG	IG

(1) Sociétés sans activité.

(2) Société fusionnée avec PRODWAYS CONSEIL.

(3) Société liquidée à fin décembre.

(4) Sociétés fusionnées avec INTERSON PROTAC.

4.1.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée générale des actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PRODWAYS GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du Règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 35,7 millions d'euros, soit 34 % de l'actif. La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable en réalisant des tests de perte de valeur. Pour les besoins de ces tests, les écarts d'acquisition acquis dans un regroupement d'entreprises sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT).

La détermination de la valeur nette recouvrable de chaque UGT repose sur des projections de flux de trésorerie futurs actualisés et requiert des jugements importants de la Direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme retenus.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance des écarts d'acquisition au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur recouvrable.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons effectué une revue critique des modalités d'analyse des indicateurs de perte de valeur mises en œuvre par la direction et de réalisation des tests de dépréciation. Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'élaboration des estimations et des hypothèses faites par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation, notamment en ce qui concerne la prise en compte des impacts de la crise sanitaire de Covid-19 sur les paramètres d'activité et de rentabilité ;
- Revoir les tests de dépréciation réalisés par la société au 30 juin 2020, en :
 - vérifiant que les projections de flux de trésorerie futurs actualisés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) testées correspondent à celles générées par les éléments composant la valeur comptable de ces UGT ;
 - appréciant le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme, par comparaison avec les performances historiques et par corroboration avec les analyses externes disponibles sur le contexte de marché ;
 - examinant les tests effectués par la direction sur la sensibilité de la valeur recouvrable des UGT à une variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance à long terme ;
- Nous assurer, pour chaque UGT et au regard de la norme IAS 36.99, que les conditions étaient respectées pour s'appuyer au 31 décembre 2020 sur les tests de dépréciation réalisés au 30 juin 2020.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, la direction de votre Société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société PRODWAYS GROUP par les statuts du 13 mars 2014 pour RSM Paris et par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2017 pour PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet RSM Paris était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la quatrième année sans interruption, pour chacun d'eux, quatre années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 6 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

RSM Paris
Stéphane MARIE

4.2 ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2020

4.2.1 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 472,7	1 755,8
Reprises sur provisions, transfert de charges et autres produits	13,6	37,0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 486,2	1 792,8
Autres achats et charges externes	1 526,1	1 687,4
Impôts, taxes et versements assimilés	14,4	8,7
Frais de personnel	1 048,0	1 389,7
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :		
sur immobilisations	22,7	20,4
sur actif circulant	-	-
Autres charges	25,0	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 636,2	3 106,1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)	(1 150,0)	(1 313,4)
RÉSULTAT FINANCIER (B)	(8 932,4)	(34 591,2)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (C) = (A) + (B)	(10 082,4)	(35 904,5)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (D)	(384,2)	-
Impôt sur les bénéfices (E)	695,4	1 042,5
RÉSULTAT NET (F) = (C) + (D) + (E)	(9 771,2)	(34 862,0)

4.2.2 Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	2020			2019
	Brut	Amort. & provisions	Net	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations corporelles	80,0	32,6	47,4	63,4
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	15,4	5,0	10,4	13,5
Autres immobilisations corporelles	20,6	13,2	7,5	3,33
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	73,6
Titres de participation	106 200,3	45 672,2	60 528,1	64 956,6
Créances liées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2,0	-	2,0	3,8
ACTIF IMMOBILISÉ	106 318,3	45 723,0	60 595,3	65 114,2
Clients et comptes rattachés	2 197,1	-	2 197,1	3 156,2
Autres créances d'exploitation	11 271,3	5 273,7	5 997,7	9 329,6
Disponibilités	9 339,2	-	9 339,2	2 924,8
ACTIF CIRCULANT	22 807,6	5 273,7	17 533,9	15 410,6
Charges constatées d'avance	6,5	-	6,5	8,6
TOTAL ACTIF	129 132,4	50 996,6	78 135,8	80 533,3

Passif

(en milliers d'euros)	2020	2019
Capital social	25 538,8	25 538,8
Primes	83 786,8	83 786,8
Réserve légale	2 540,8	2 540,8
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	(33 607,8)	1 254,2
Résultat de l'exercice	(9 771,2)	(34 862,0)
CAPITAUX PROPRES	68 487,3	78 258,5
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 200,7	-
Dettes financières diverses	-	-
Fournisseurs	313,1	395,6
Dettes fiscales et sociales	2 131,9	901,4
Autres dettes	2,8	977,9
TOTAL DETTES	9 648,5	2 274,8
TOTAL PASSIF	78 135,8	80 533,3

4.2.3 Variation de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
RÉSULTAT NET	(9 771)	(34 862)
Charges et produits calculés	13 109	37 880
Plus et moins-values de cessions	-	-
Autres	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	3 338	3 018
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 088)	(9 380)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)	(750)	(6 362)
Opérations d'investissement		
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles	-	-
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles	-	(90)
Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissement/acquisition immobilisations financières	(38)	(6 405)
Encaissement/cession immobilisations financières	2	227
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(36)	(6 268)
Opérations de financement		
Augmentations de capital ou apports	-	-
Dividendes versés	-	-
Encaissements provenant d'emprunts	7 201	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Variation des autres dettes financières	-	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	7 201	-
VARIATION DE TRÉSORERIE (D = A + B + C)	6 414	(12 630)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	2 925	15 555
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	9 339	2 925

4.2.4 Notes annexes aux états financiers de la Société

NOTE 1	Principes comptables	116	NOTE 6	Opérations avec les entreprises et les parties liées	121
NOTE 2	Événements significatifs de l'exercice	116	NOTE 7	Engagements hors bilan	122
NOTE 3	Notes relatives au compte de résultat	116	7.1	Engagements hors bilan liés à l'activité courante	122
3.1	Produits d'exploitation	116	7.2	Engagements complexes	122
3.2	Charges d'exploitation	116	7.3	Engagements reçus	122
3.3	Honoraires des Commissaires aux comptes	117	7.4	Covenants financiers	122
3.4	Rémunération des dirigeants	117	7.5	Nantissements, garanties et sûretés	122
3.5	Résultat financier	117	7.6	Indemnités de fin de carrière	122
3.6	Résultat exceptionnel	117	NOTE 8	Filiales et participations	123
3.7	Impôt sur les sociétés	118	NOTE 9	Autres informations	124
NOTE 4	Notes relatives au tableau de flux de trésorerie	118	9.1	Identité de la société mère consolidant les comptes	124
4.1	Flux générés par l'activité	118	9.2	Intégration fiscale	124
4.2	Flux générés par les opérations d'investissement	118	9.3	Événements postérieurs à l'exercice	124
4.3	Flux générés par les opérations de financement	118			
NOTE 5	Notes relatives au bilan	119			
5.1	Actif immobilisé	119			
5.2	État des échéances des créances	120			
5.3	Capitaux propres	120			
5.4	Endettement financier net	121			
5.5	Dettes d'exploitation et autres dettes	121			

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice couvre une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les états financiers (bilan, compte de résultat) présentés sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 78 135 751,20 euros ;
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage une perte de 9 771 196,28 euros.

Les comptes annuels de PRODWAYS GROUP ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 16 mars 2021. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 14 juin 2021.

Note 1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général, modifié par les règlements de l'ANC 2015-06, 2016-07, 2017-01 et 2018-07, applicables à la clôture de l'exercice, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- principe de prudence ;
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations de l'ANC (Autorité des normes comptables), de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les dettes et créances libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture. La différence de conversion constatée est inscrite au bilan dans les comptes d'écart de conversion actif ou passif. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les disponibilités libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont portés au compte de résultat.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêtés des comptes.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Note 2 Événements significatifs de l'exercice

En juin 2020, PRODWAYS GROUP a racheté à un minoritaire 10 % du capital de la société PRODWAYS CONSEIL portant à 100 % son pourcentage de détention.

En septembre 2020, PRODWAYS GROUP a souscrit 3 prêts garantis par l'État (PGE) de 2,4 millions d'euros chacun, auprès de 3 établissements bancaires pour un total de 7,2 millions d'euros. À la même période, la société PRODWAYS CONSEIL a fusionné avec la société PRODWAYS DISTRIBUTION.

En décembre 2020, PRODWAYS GROUP a incorporé certaines de ces créances au capital de plusieurs filiales, notamment 19,7 millions

d'euros pour PRODWAYS SAS, 1,67 million d'euros pour CRISTAL et 0,45 million d'euros pour PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING. Une créance de 0,38 million d'euros a par ailleurs été abandonnée en faveur de CRISTAL.

L'année 2020 et tout particulièrement le premier semestre ont été fortement touchés par la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19. Pour autant, la Société a été peu affectée, les filiales l'ont été beaucoup plus comme cela est décrit en note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Note 3 Notes relatives au compte de résultat

3.1 Produits d'exploitation

PRODWAYS GROUP a réalisé 1 473 milliers d'euros de chiffre d'affaires, par la facturation de prestations de services à ses filiales, dont 268 milliers d'euros à l'étranger.

3.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 636,2 milliers d'euros et sont principalement constituées :

- de prestations de services facturées par GROUPE GORGÉ, l'actionnaire principal (456 milliers d'euros) ;
- d'honoraires (796,8 milliers d'euros) ;
- de charges de personnel (1 048,0 milliers d'euros) ;
- de frais de missions et de déplacement (68,7 milliers d'euros).

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2020	2019
Effectif moyen employé	7	5
dont cadres et professions supérieures	5	4
dont techniciens et agents de maîtrise	2	1

3.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2020, les honoraires des Commissaires aux comptes de PRODWAYS GROUP s'élèvent à 121 milliers d'euros.

3.4 Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP ont perçu 25 milliers d'euros de rémunérations.

Le Président est rémunéré pour partie par la société PRODWAYS GROUP et pour partie par la société contrôlante GROUPE GORGÉ. PRODWAYS GROUP lui a versé en 2020 une rémunération brute

globale de 80 250 euros (68 750 euros de rémunération fixe compte tenu d'une réduction volontaire de 6 250 euros au deuxième trimestre et 11 500 euros de rémunération variable au titre de 2019). Sa rémunération variable au titre de 2020 a été fixée à 16 812 euros par le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP.

PRODWAYS GROUP a versé au Directeur général en 2020 une rémunération brute globale de 251 005 euros (198 625 euros de rémunération fixe, compte tenu d'une réduction volontaire de 5 125 euros au deuxième trimestre, 46 000 euros de rémunération variable au titre de 2019 et 6 380 euros d'avantages en nature). La rémunération variable du Directeur général au titre de 2020 a été fixée à 74 100 euros par le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP.

3.5 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2020	2019
Produits financiers de participation ⁽¹⁾	3 773,9	2 946,2
Produits nets des placements financiers + intérêts sur comptes courants	468,9	341,2
Intérêts et charges assimilés	(88,8)	(38,9)
RÉSULTAT FINANCIER AVANT PROVISIONS	4 154,0	3 248,5
Reprises sur provisions pour dépréciation	994,3	19,8
Dotations aux provisions pour dépréciation	(14 080,7)	(37 859,5)
RÉSULTAT FINANCIER	(8 932,4)	(34 591,2)

(1) Les produits de participation sont composés en 2020 de dividendes reçus de DELTAMED et AVENAO SOLUTIONS 3D

Comme chaque année, les titres de participation et les comptes courants associés ont fait l'objet de tests d'évaluation. Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent). Ceux-ci sont réalisés par entité juridique et non par UGT comme c'est le cas au niveau des comptes consolidés du groupe PRODWAYS GROUP. Des provisions sur titres et comptes courants ont été constatées à hauteur de 14 millions d'euros.

3.6 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2020	2019
Produits exceptionnels sur opération de gestion	-	-
Produits de cession des immobilisations	-	-
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	384,2	-
Valeur nette des actifs cédés	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AVANT PROVISIONS	384,2	0,0
Reprises sur provisions pour dépréciation	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	384,2	0,0

Le résultat exceptionnel est constitué pour l'essentiel d'un abandon de créances au profit de la filiale CRISTAL pour 0,375 million d'euros.

3.7 Impôt sur les sociétés

PRODWAYS GROUP est devenue mère d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2018 constitué des sociétés suivantes :

Société	Date d'entrée
PRODWAYS SAS	1 ^{er} janvier 2018
PRODWAYS ENTREPRENEURS	1 ^{er} janvier 2018
INITIAL	1 ^{er} janvier 2018
EXCELTEC	1 ^{er} janvier 2018
PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING	1 ^{er} janvier 2018
PRODWAYS 2	1 ^{er} janvier 2018
AVENAO SOLUTIONS 3D	1 ^{er} janvier 2018
3D SERVICAD	1 ^{er} janvier 2018
AVENAO INDUSTRIE	1 ^{er} janvier 2018
CRISTAL	1 ^{er} janvier 2019
INTERSON PROTAC	1 ^{er} janvier 2020

Au 31 décembre 2020, le résultat fiscal de l'ensemble intégré est un déficit qui s'établit à 12 381,7 milliers d'euros.

En l'absence d'intégration fiscale, le résultat fiscal de l'année 2020 de la société est un déficit qui s'établit à 1 288,8 milliers d'euros.

Un produit d'impôt constaté de 695,4 milliers d'euros résulte de l'intégration fiscale.

Note 4 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

4.1 Flux générés par l'activité

La variation de besoin en fonds de roulement s'élève à un montant défavorable de 4 088 milliers d'euros. Ce besoin s'explique notamment par l'augmentation de l'en-cours des comptes courants nets sur les filiales à hauteur de 2 787,5 milliers d'euros (y compris les comptes courants d'intégration fiscale pour 375,1 milliers d'euros). L'augmentation des créances clients de 1 340 milliers d'euros vient compléter cette analyse.

4.2 Flux générés par les opérations d'investissement

En 2019, PRODWAYS GROUP a acquis les sociétés SURDIFUSE et L'EMBOUIT FRANÇAIS. Il a aussi été procédé au paiement du solde de

l'acquisition de la société AS3D et de ses filiales acquises fin 2017. Enfin, la participation de PRODWAYS GROUP dans IP GESTION a été portée à 100 %. Le total de ces opérations s'est élevé à 6 404,8 milliers d'euros.

En 2020, seule l'acquisition des minoritaires résiduels de PRODWAYS CONSEIL a été réalisée, permettant la détention à hauteur de 100 %.

4.3 Flux générés par les opérations de financement

En 2020, PRODWAYS GROUP a bénéficié des mesures d'accompagnement de la crise sanitaire mises en place par l'État. Dans cette perspective, 7,2 millions d'euros de Prêts Garantis par l'État ont été souscrits, encaissés en septembre 2020 et dont l'hypothèse de remboursement se situe entre 1 et 5 ans.

Note 5 Notes relatives au bilan

5.1 Actif immobilisé

Les titres de participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une dépréciation est éventuellement constituée sur la base de la valeur d'utilité des titres, qui représente ce qu'il serait acceptable de décaisser pour acquérir ces titres. La valeur d'utilité est estimée en

fonction de la valeur de la quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, mais aussi en fonction de leurs résultats et perspectives de rentabilité à court terme. Cela implique d'utiliser des projections de flux de trésorerie.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Savoir-faire industriel	80,0	-	-	80,0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériels de bureau et informatique	28,3	7,8	-	36,0
Immobilisations en cours	73,6	-	73,6	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participation	84 299,6	21 901,7	1,0	106 200,3
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3,8	-	1,8	2,0
TOTAUX	84 485,2	21 909,5	76,4	106 318,3

Les augmentations de l'exercice concernent notamment :

- acquisition du solde de 10 % des titres de la société PRODWAYS CONSEIL ;
- incorporation de comptes courants au capital des filiales PRODWAYS SAS (19,7 millions d'euros), PRODWAYS RAF (1,67 million d'euros), PRODWAYS CONSEIL (0,07 million d'euros) et CRISTAL (0,45 million d'euros) pour un total de 21,9 millions d'euros.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Savoir-faire industriel	63,4	-	16,0	47,4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	13,5	-	3,1	10,4
Matériel de bureau et informatique	3,3	7,8	3,6	7,5
Immobilisations en cours	73,6	30,1	103,7	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participation	64 956,6	21 901,7	26 330,3	60 528,1
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3,8	-	1,8	2,0
TOTAUX	65 114,2	21 939,6	26 458,4	60 595,4

La diminution de la valeur nette des titres de participations résulte pour l'essentiel de provision pour dépréciation telle que détaillée au niveau du résultat financier (note 3.5).

5.2 État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts	-	-	-
Créances liées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	2,0	-	2,0
Autres créances clients	2 197,1	2 197,1	-
Sécurité Sociale et autres organismes	1,4	1,4	-
État et autres collectivités publiques :			
• Impôt sur les bénéfices	1 362,8	14,9	1 347,9
• Taxe sur la valeur ajoutée	47,1	47,1	-
Groupe et associés	9 860,0	-	9 860,0
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	6,5	6,5	-
TOTAUX	13 476,9	2 267,1	11 209,9

Le poste « Groupe et associés » comprend des avances en compte courant accordées à des filiales, ainsi que les contreparties des impôts des filiales, liés à l'intégration fiscale au sein du Groupe.

Produits à recevoir : néant.

5.3 Capitaux propres

5.3.1 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Augmentation ou réduction de capital	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Fin d'exercice
Capital	25 539	-	-	-	25 539
Primes	83 787	-	-	-	83 787
Réserve légale	2 541	-	-	-	2 541
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	1 254	-	(34 862)	-	(33 608)
Résultat N-1	(34 862)	-	34 862	-	-
TOTAUX	78 259	-	-	-	78 259
Résultat de l'exercice					(9 771)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	78 259				68 487

Au 31 décembre 2020, le capital social de PRODWAYS GROUP se compose de 51 077 543 actions d'une valeur nominale de 0,5 euro, soit un capital social de 25 538 771,5 euros.

5.3.2 Actions potentielles

En janvier 2019, PRODWAYS GROUP a émis un plan d'attribution gratuite d'actions en deux tranches, en faveur des collaborateurs du Groupe. Dans le cadre d'un plan collectif chaque collaborateur d'une société française présent s'est vu attribuer 50 actions potentielles conditionnées uniquement à une condition de présence. Dans le cadre d'un plan sélectif réservé à 50 personnes, 783 000 actions ont été attribuées, l'acquisition définitive de ces actions étant

conditionnée à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe en 2019, 2020 et 2021 et de conditions de présence. L'ensemble de ces deux plans représentait à l'origine un total de 802 800 actions potentielles. Compte tenu des annulations déjà effectuées, il reste au 31 décembre 2020 un total de 592 075 actions potentielles. Au 1^{er} février 2021, le nombre d'actions potentielles a encore évolué (voir note 9.3 relative aux événements postérieurs à la clôture).

5.4 Endettement financier net

5.4.1 Trésorerie disponible

Le cas échéant, les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation serait constituée si la valeur liquidative était inférieure au coût d'acquisition.

Les « Disponibilités » figurent à l'actif du bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 9 339,2 milliers d'euros.

PRODWAYS GROUP détient 50 720 actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité animé par PORTZAMPARC.

Au 31 décembre 2020 la valeur des actions détenues s'élève à 102,9 milliers d'euros, leur valeur de marché est de 116 milliers d'euros.

5.4.2 Dettes financières

PRODWAYS GROUP a souscrit trois Prêts garantis par l'État pour un total de 7,2 millions d'euros et dispose d'une ligne de crédit confirmée de 5 millions d'euros, non utilisée à ce jour. Cette ligne (initialement de 10 millions d'euros) est confirmée pour un montant dégressif de 2,5 millions par an jusqu'à décembre 2022.

5.5 Dettes d'exploitation et autres dettes

État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	313,1	313,1	-
Personnel et comptes rattachés	201,4	201,4	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	219,8	219,8	-
État et autres collectivités publiques :			
• Impôt sur les bénéfices	9,0	9,0	-
• Taxe sur la valeur ajoutée	395,6	395,6	-
• Autres impôts, taxes et assimilés	10,2	10,2	-
Groupe et associés	1 295,9	0,0	1 295,9
Autres dettes	2,8	2,8	-
TOTAUX	2 447,8	1 151,9	1 295,9

Charges à payer : 524,8 milliers d'euros dont 228,5 milliers d'euros de factures non parvenues, 286 milliers d'euros de dettes sociales et 10,2 milliers d'euros de dettes fiscales.

Note 6 Opérations avec les entreprises et les parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants de PRODWAYS GROUP ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes. Toutes les transactions avec les entreprises et parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Les montants nets relatifs aux entreprises liées inclus dans les postes du bilan et du compte de résultat de PRODWAYS GROUP SA de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Filiales	GRUPE GORGÉ
BILAN		
Dépôt de garantie	-	-
Clients et comptes rattachés	2 197,1	-
Comptes courants débiteurs	9 860,0	-
Fournisseurs	-	11,2
Comptes courants créditeurs	1 295,9	-
COMPTE DE RÉSULTAT		
Produits d'exploitation	1 472,7	-
Autres produits	-	-
Achats et charges externes	-	456,8
Produits de participation	3 823,9	-
Autres produits financiers	396,5	-
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	377,5	-

Note 7 Engagements hors bilan

7.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

Néant.

7.2 Engagements complexes

Au sein des sociétés PODO 3D et VARIA 3D, PRODWAYS GROUP est associé avec des actionnaires minoritaires qui sont des dirigeants de ces sociétés. Dans certains cas, des pactes d'actionnaires organisent la liquidité éventuelle de leurs participations.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2017 75 % des actions composant le capital de la société IP GESTION SAS, qui elle-même détient 100 % de la société INTERSON PROTAC. Cette participation a été portée à 100 % en mai 2019. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 3 ans. Cette garantie qui était plafonnée à 733 milliers d'euros les dix-huit premiers mois puis ramenée à 367 milliers d'euros les dix-huit mois suivants est terminée depuis le premier semestre 2020 sans avoir été mise en jeu.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2017 l'ensemble des actions composant le capital des sociétés AS3D, 3D SERVICAD et AVENAO INDUSTRIE. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 2 à 3 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie échue en 2020 était plafonnée à 2 millions d'euros n'a pas été mise en jeu.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2018 l'ensemble des actions composant le capital de la société SOLIDSCAPE. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 18 mois à 8 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie est plafonnée à 1 million de US dollars ou au prix d'acquisition selon la nature des réclamations. Le Groupe n'a pas été amené à mettre en jeu la garantie.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2019 l'ensemble des actions composant le capital des sociétés L'EMBOUT FRANÇAIS et SURDIFUSE. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de

passif d'une durée de 2 à 3 ans (voire plus sur des sujets fiscaux et sociaux dont la durée de prescription serait plus longue) selon la nature des réclamations. Cette garantie est plafonnée à 300 000 euros, dégressive au fil des années.

PRODWAYS GROUP s'est engagé en septembre 2020 à assurer le maintien du principe de continuité d'exploitation d'une de ses filiales dont les capitaux propres sont négatifs. A cet égard, PRODWAYS GROUP s'est engagée à ne pas demander le remboursement des éventuelles créances ou apporter le cas échéant la trésorerie nécessaire dans la limite de 500,000 €. Cet engagement est valable jusqu'à l'Assemblée générale approuvant les comptes 2020 de la filiale.

7.3 Engagements reçus

PRODWAYS GROUP dispose d'une ligne de crédit confirmée de 5 millions d'euros, non utilisée à ce jour. Cette ligne (initialement de 10 millions d'euros) est confirmée pour un montant dégressif de 2,5 millions par an jusqu'à décembre 2022.

7.4 Covenants financiers

La ligne de crédit confirmée dont dispose PRODWAYS GROUP est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier applicable en cas de tirage.

7.5 Nantissements, garanties et sûretés

Néant.

7.6 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 9 milliers d'euros à la date de clôture.

Note 8 Filiales et participations

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société).										
DELTAMED	27	2 826	100 %	7 066	5 935			6 037	1 395	1 486
PRODWAYS ENTREPRENEURS	701	541	100 %	701	701	198			-36	
PRODWAYS SAS	6 427	7 362	100 %	46 453	6 482	2 476		4 023	-9 802	
INITIAL	400	2 333	100 %	12 000	12 000			10 232	-1 414	
VARIA 3D	0	235	70 %	979	164			197	-138	
EXCELTEC	20	170	100 %	250	250	529		671	-47	
PODO 3D	28	-1 946	82,1 %	680	680	1 856		1 117	-346	
CRISTAL	755	754	100 %	2 150	2 150	224		2 990	-427	
PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING	575	613	100 %	1 027	762	889		457	-1 125	
PRODWAYS 2	5	-3	100 %	5	5	8			-4	
PRODWAYS CONSEIL	5	-6	100 %	75	75	22			-16	
INTERSON PROTAC	96	2 991	100 %	6 619	6 619	2		7 431	-209	50
AVENAO SOLUTIONS 3D	21	546	100 %	16 466	15 780			17 636	1 831	2 288
SOLIDSCAPE	10 465	7 492	100 %	11 726	8 923	1 138		4 823	-1 886	
SCI CHAVANOD	2	-117	99,95 %	2	2	733			-106	

2. Participations
(10 à 50 % du capital détenu par la société).

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.

1. Filiales non reprises au § A

a. Filiales françaises (ensemble)

b. Filiales étrangères (ensemble)

2. Participations non reprises au § A

a. Dans des sociétés françaises (ensemble)

b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)

Note 9 Autres informations

9.1 Identité de la société mère consolidant les comptes

PRODWAYS GROUP établit des comptes consolidés. Les comptes de PRODWAYS GROUP sont eux-mêmes consolidés par GROUPE GORGÉ, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 17 424 747 euros et domiciliée 19, rue du Quatre Septembre – 75002 Paris.

9.2 Intégration fiscale

PRODWAYS GROUP est devenue depuis le 1^{er} janvier 2018 la mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés PRODWAYS, PRODWAYS ENTREPRENEURS, INITIAL, EXCELTEC, PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING, PRODWAYS 2, AS3D, 3D SERVICAD, AVENAO INDUSTRIE et CRISTAL.

En 2020, INTERSON PROTAC a rejoint le groupe d'intégration fiscale.

9.3 Événements postérieurs à l'exercice

Le 1^{er} février 2021, le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a constaté, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2019, que 186 408 nouvelles actions PRODWAYS GROUP pouvaient être créées, les conditions de performance relatives à 2019 ayant été atteintes et la condition de présence des bénéficiaires au 1^{er} février 2021 ayant été vérifiée. Il a également constaté que les conditions de performance pour l'exercice 2020 n'étaient pas atteintes, ce qui justifie à cette date l'annulation de 202 834 actions potentielles ; il ne reste donc que 202 833.

Le 1^{er} février 2021 le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a arrêté un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions. Au titre de ce plan, 550 550 actions PRODWAYS GROUP pourraient être créées en fonction de l'atteinte de conditions de présence et de performance concernant les exercices de 2021 à 2022.

Il n'y a pas eu d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2020 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux.

4.2.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée générale des actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRODWAYS GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du Règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 60,5 millions d'euros, soit 77 % du total actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée, le cas échéant, en fonction :

- de la quote-part des capitaux propres de la participation ;
- d'une analyse de leurs résultats et perspectives de rentabilité à court ou moyen terme de la participation, notamment en utilisant des projections de flux de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert donc l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, notamment dans le contexte de la pandémie de la Covid-19. Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance des titres de participation au bilan et des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans la détermination de la valeur d'utilité.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus de test de valeur mis en œuvre par la Direction, notamment en ce qui concerne la prise en compte des impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 ;
- apprécier le caractère approprié et permanent de la méthode de valorisation retenue par la Direction et les éléments chiffrés utilisés ;
- comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données comptables ;

le cas échéant, analyser la cohérence des projections de flux futurs de trésorerie de la Direction au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités des filiales. Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans la partie 5.1 « Actif immobilisé » et 3.5 « Résultat financier » de l'annexe aux comptes individuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-6 du Code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10, L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, la direction de votre Société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société PRODWAYS GROUP par les statuts du 13 mars 2014 pour le cabinet RSM PARIS et par l'Assemblée générale ordinaire du 5 mai 2017 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet RSM Paris était dans sa septième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans sa quatrième année sans interruption dont, pour chacun d'eux, quatre ans depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

RSM Paris
Stéphane MARIE

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE





5

5.1	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	130
5.1.1	Renseignements à caractère général	130
5.1.2	Actes constitutifs et statuts	130
5.2	LE CAPITAL	132
5.2.1	Montant du capital souscrit et capital potentiel	132
5.2.2	Autocontrôle	135
5.2.3	Informations complémentaires concernant le capital	136
5.3	L'ACTIONNARIAT	139
5.3.1	Répartition du capital et des droits de vote	139
5.3.2	Droits de vote des principaux actionnaires	139
5.3.3	Actionnariat de contrôle	139
5.3.4	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	139
5.3.5	Actionnariat des salariés	139
5.4	COMMUNICATION FINANCIÈRE (CALENDRIER FINANCIER, PERFORMANCE DE L'ACTION, POLITIQUE DE DIVIDENDES, ETC.)	140
5.4.1	Informations boursières	140
5.4.2	Politique de distribution de dividendes	140
5.4.3	Documents d'information	141

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

5.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

5.1.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale PRODWAYS GROUP.

Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 801 018 573.

Code ISIN FR0012613610 – PWG

Date de constitution et durée de vie

La Société a été constituée le 7 mars 2014 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 13 mars 2014, soit jusqu'au 12 mars 2113, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Siège social, forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit français et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L.225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé 19 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : + 33 (0) 1 44 77 94 77

Télécopie : + 33 (0) 1 44 77 89 77

Courriel : IR@prodways.com

Site Internet : www.prodways-group.com

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 969500URB8KRQ9IDBK68

5.1.2 Actes constitutifs et statuts

Objet social

La Société a pour objet (article 3 des statuts) :

- l'acquisition et la gestion pour compte propre de ses participations dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer, quels qu'en soient la forme, l'objet, par achat, souscription, échange ou autrement ;
- toutes opérations de prestations de services et conseils dans tous domaines au profit de ses participations et filiales, y compris le cas échéant le recrutement de personnel, notamment au profit de ses filiales et participations ;
- et généralement toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à ces objets ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement.

Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement concernant les membres des organes d'administration, de Direction et de surveillance

Les statuts de PRODWAYS GROUP stipulent que le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Les statuts permettent le cas échéant la désignation d'administrateurs salariés au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président ; il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. L'article 14 des statuts prévoit une limite d'âge pour le Président (75 ans).

Le Conseil d'administration prépare et présente les états financiers semestriels et annuels et convoque les assemblées d'actionnaires.

Les réunions du Conseil d'administration peuvent être effectuées aussi souvent que le nécessitent les intérêts de la Société. Un règlement intérieur prévoit la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue des réunions.

Le quorum est constitué par la moitié des membres du Conseil et les décisions sont prises après un vote de la majorité des membres présents ou représentés par d'autres administrateurs du Conseil.

Les pouvoirs des dirigeants sont ceux définis par la loi et n'ont pas été limités ni statutairement, ni lors de la désignation des dirigeants par le Conseil.

Le Directeur général peut être assisté par des Directeurs généraux délégués qui peuvent disposer des mêmes pouvoirs. Le Directeur général, s'il est administrateur, est nommé pour la durée de son mandat d'administrateur. Il en est de même pour le Directeur général délégué.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Il n'existe pas de privilèges ni de restrictions attachés à certaines actions ou catégorie d'actions.

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

(Extrait de l'article 12 des statuts).

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par décision des Assemblées générales extraordinaires et le cas échéant après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires d'avantages spéciaux.

Assemblées générales d'actionnaires

« Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, et à défaut, par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment les Commissaires aux comptes ou un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les Assemblées générales sont convoquées dans les formes et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par vote à distance, dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formulaire de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration visée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation, par télétransmission.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires* (BALO). Ces actionnaires sont alors réputés présents à l'Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les formulaires de vote par correspondance et les procurations données pour se faire représenter à une Assemblée pourront comporter une signature électronique de l'actionnaire ou de son

représentant légal ou judiciaire prenant la forme d'un procédé conforme aux exigences de l'article 1316-4 al.2 du Code civil, c'est-à-dire d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un Secrétaire qui ne peut pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi. »

(Extrait de l'article 23 des statuts)

Franchissement de seuils

Les statuts de la Société comportent une obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires de 2 %, 3 % et 4 %.

« Outre la réglementation applicable prévue en matière de franchissement de seuils, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant plus de 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société dans un délai de 10 jours calendaires à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social. »

(Extrait de l'article 10 des statuts)

Conditions concernant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi

Les statuts de la Société ne contiennent pas de conditions régissant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi.

5.2 LE CAPITAL

5.2.1 Montant du capital souscrit et capital potentiel

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élève à 25 538 771,50 euros, divisé en 51 077 543 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, entièrement libérées. Il a été augmenté le 1^{er} février 2021 de 186 408 actions nouvelles résultant de l'acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions. Il s'élève au 16 mars 2021 à 25 631 975,50 euros. Le nombre d'actions susceptibles d'être émises dans le cadre des différents plans d'attributions gratuites d'actions est précisé au paragraphe 5.3.5.

Attributions gratuites d'actions (les « AGA »)

Des plans d'attribution gratuite d'actions (PAGA) ont été mis en place en février et décembre 2016 puis en janvier 2019. Un nouveau plan a été mis en place début 2021.

I/ Plans mis en place en 2016

Des plans d'attribution gratuite d'actions (PAGA) ont été mis en place en février et décembre 2016. Des actions pour lesquelles les conditions de performance ont été atteintes ont été définitivement remises aux bénéficiaires présents en avril 2019 (261 900 actions). Ces plans sont désormais terminés, il n'existe plus d'actions potentielles au titre de ces plans.

	AGA		
Date d'Assemblée générale ayant autorisé l'attribution d'AGA	28 septembre 2015		
Date de la décision du Conseil d'administration attribuant les actions	17 février 2016	9 décembre 2016 (plan entré en vigueur le 9 décembre 2016)	9 décembre 2016 (plan entré en vigueur le 30 décembre 2016)
Nombre maximum d'actions autorisées	5 % du capital social au jour de la décision d'attribution		
Nombre d'actions attribuées gratuitement	632 200	478 400	10 100
Dont nombre total d'actions pouvant être acquises par les mandataires sociaux actuels de la Société	-	-	-
Nombre de bénéficiaires non-mandataires sociaux (à l'origine)	198	237	1
Dates et conditions d'acquisition définitive	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Nombre cumulé d'actions définitivement acquises	-	255 960	5 940
Nombre cumulé d'actions gratuites attribuées annulées ou caduques	632 200	222 440	4 160
Nombre d'AGA en cours de validité à la date du 31 décembre 2020	-	-	-

Les actions gratuites dites Actions de Performance étaient soumises aux conditions suivantes :

a) Période d'acquisition

La Période d'Acquisition a expiré le 15 avril 2019.

b) Conditions d'acquisition

L'acquisition définitive des Actions de Performance à la Date d'Acquisition était soumise au respect des conditions cumulatives de liquidité, de performance et de présence qui suivent (les « Conditions d'Acquisition »).

Condition de liquidité

L'acquisition définitive des Actions de Performance était soumise à une condition de liquidité qui a été réalisée avec l'introduction en Bourse de la Société en mai 2017.

Condition de performance

L'acquisition définitive des Actions de Performance était conditionnée (i) au respect de conditions de performance liées aux niveaux de chiffre d'affaires et d'EBITDA des comptes consolidés en normes IFRS du Groupe pour les exercices 2016, 2017 et 2018 ainsi que (ii) pour certains bénéficiaires nommément désignés par le Conseil d'administration et concernant une partie seulement des Actions de Performance leur ayant été attribuées, au niveau de valorisation atteint par la Société.

La condition de performance a été réalisée en ce qui concerne les performances pour l'exercice 2017 et le niveau de valorisation de la Société.

Condition de présence

Sauf décision contraire du Conseil d'administration, les Actions de Performance ne pouvaient être définitivement acquises que si le bénéficiaire était toujours, à l'issue de la Période d'Acquisition, mandataire social ou salarié de la Société ou d'une société du Groupe.

2/ Plan mis en place en 2019

Un plan d'attribution gratuite d'actions (PAGA) a été mis en place en janvier 2019, avec 802 800 actions potentielles à l'origine, soumises à des conditions de présence et/ou de performance et de cours de Bourse.

	AGA
Date d'Assemblée générale ayant autorisé l'attribution gratuite d'actions	13 juin 2018
Date de la décision du Conseil d'administration attribuant les actions	31 janvier 2019
Nombre maximum d'actions autorisées	5 % du capital social au jour de la décision d'attribution
Nombre d'actions gratuites attribuées	802 800
Dont nombre total d'actions pouvant être acquises par les mandataires sociaux de la Société	135 000
Nombre de bénéficiaires non-mandataires sociaux (à l'origine)	445
Dates et conditions d'acquisition définitive	Voir ci-dessous
Nombre cumulé d'actions définitivement acquises ⁽¹⁾	186 408
Nombre cumulé d'actions gratuites attribuées annulées ou caduques	413 558
Nombre d'AGA en cours de validité à la date du 1 ^{er} février 2021	202 834

(1) Selon décision du Conseil d'administration du 1^{er} février 2021.

Les actions gratuites dites Actions de Performance sont soumises aux conditions suivantes :

2.1/ Plan collectif bénéficiant à 396 personnes (19 800 actions à l'origine)

a) Période d'acquisition

La Période d'Acquisition expire le 1^{er} février 2021.

Sous réserve que les Conditions d'Acquisition visées à la section b) ci-dessous soient remplies, l'acquisition définitive des Actions de Performance interviendra le premier jour ouvré suivant l'expiration de la Période d'Acquisition (la « Date d'Acquisition »).

b) Conditions d'acquisition

L'acquisition définitive des Actions de Performance à la Date d'Acquisition est soumise uniquement au respect de la condition de présence au 1^{er} février 2021.

Condition de présence

Sauf décision contraire du Conseil d'administration, les Actions de Performance ne seront définitivement acquises que si le bénéficiaire est toujours, à l'issue de la Période d'Acquisition, mandataire social ou salarié de la Société ou d'une société du Groupe.

2.2/ Plan sélectif bénéficiant à 50 personnes (783 000 actions à l'origine)

a) Période d'acquisition

La Période d'Acquisition expire le 1^{er} février 2021 (un tiers des actions soumises à des conditions de performance 2019), le 1^{er} février 2022 (un tiers des actions soumises à des conditions de performance 2020) et le 1^{er} février 2023 (un tiers des actions soumises à des conditions de performance 2021).

Sous réserve que les Conditions d'Acquisition visées à la section b) ci-dessous soient remplies, l'acquisition définitive des Actions de Performance interviendra le premier jour ouvré suivant l'expiration de la Période d'Acquisition (la « Date d'Acquisition »).

b) Conditions d'acquisition

L'acquisition définitive des Actions de Performance à la Date d'Acquisition est soumise au respect des conditions cumulatives de performance et de présence qui suivent (les « Conditions d'Acquisition »).

Condition de performance

L'acquisition définitive des Actions de Performance est conditionnée (i) au respect de conditions de performance liées aux niveaux de résultat opérationnel des comptes consolidés en normes IFRS, avec certains ajustements, du Groupe pour les exercices 2019, 2020 et 2021 (85 % des actions) ou (ii) au niveau du cours de Bourse de la Société atteint au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 (15 % des actions).

Condition de présence

Sauf décision contraire du Conseil d'administration, les Actions de Performance ne seront définitivement acquises que si le bénéficiaire est toujours, à l'issue de la Période d'Acquisition, mandataire social ou salarié de la Société ou d'une société du Groupe.

Au titre du plan de 2019, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 112 832 actions (802 800 à l'origine et 186 408 actions déjà créées), soit une dilution maximale d'environ 0,22 % sur la base du capital existant à ce jour. La dilution en droit de vote serait identique (sans tenir compte des droits de vote double).

3/ Nouveau plan décidé en février 2021

Un plan sélectif d'attribution gratuite d'actions (plan sélectif) et un plan collectif d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place le 1er février 2021, avec 546 550 actions potentielles à l'origine, soumises pour le seul plan sélectif à des conditions de présence et/ou de performance et de cours de Bourse.

	AGA
Date d'Assemblée générale ayant autorisé l'attribution gratuite d'actions	13 juin 2018
Date de la décision du Conseil d'administration attribuant les actions	1 ^{er} février 2021
Nombre maximum d'actions autorisées	5 % du capital social au jour de la décision d'attribution
Nombre d'actions gratuites attribuées	550 550
Dont nombre total d'actions pouvant être acquises par les mandataires sociaux de la Société	247 500
Nombre de bénéficiaires non-mandataires sociaux de la Société (à l'origine)	370
Dates et conditions d'acquisition définitive	Voir ci-dessous
Nombre cumulé d'actions gratuites attribuées annulées ou caduques ^(*)	247 500
Nombre d'AGA en cours de validité au titre des plans 2021 à la date du 28 avril 2021 ^(*)	303 050

(*) Le Directeur Général de la Société quittant ses fonctions en juillet 2021, il perd son droit à acquisition des actions gratuites

Les actions gratuites dites Actions de Performance sont soumises aux conditions suivantes :

3.1/ Plan collectif bénéficiant à 370 personnes (18 050 actions à l'origine)

a) Période d'acquisition

La Période d'Acquisition expire le 2 février 2023.

Sous réserve que les Conditions d'Acquisition visées à la section b) ci-dessous soient remplies, l'acquisition définitive des Actions de Performance interviendra le premier jour ouvré suivant l'expiration de la Période d'Acquisition (la « Date d'Acquisition »).

b) Conditions d'acquisition

L'acquisition définitive des Actions de Performance à la Date d'Acquisition est soumise uniquement au respect de la condition de présence au 2 février 2023.

Condition de présence

Sauf décision contraire du Conseil d'administration, les Actions de Performance ne seront définitivement acquises que si le bénéficiaire est toujours, à l'issue de la Période d'Acquisition, mandataire social ou salarié de la Société ou d'une société du Groupe.

3.2/ Plan sélectif bénéficiant à 16 personnes (532 500 actions à l'origine)

a) Périodes d'acquisition

La première Période d'Acquisition expire le 2 février 2023 (première moitié des actions soumises à des conditions de performance 2021) et la seconde période d'acquisition expire le 1er juillet 2023 (seconde moitié des actions soumises à des conditions de performance 2022).

Sous réserve que les Conditions d'Acquisition visées à la section b) ci-dessous soient remplies, l'acquisition définitive des Actions de Performance interviendra le premier jour ouvré suivant l'expiration de la Période d'Acquisition concernée (la « Date d'Acquisition »).

b) Conditions d'acquisition

L'acquisition définitive des Actions de Performance à la Date d'Acquisition est soumise au respect des conditions cumulatives de performance et de présence qui suivent (les « Conditions d'Acquisition »).

Condition de performance

L'acquisition définitive des Actions de Performance est conditionnée pour partie (i) au respect de conditions de performance liées aux niveaux de croissance du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2021 et 2022 et pour partie (ii) à l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel courant consolidé du Groupe en normes IFRS (tel que défini dans le plan) en 2021 et 2022. À ces actions de performance éventuellement acquises sera attribué un potentiel bonus de « cours de Bourse » en fonction du niveau du cours de Bourse de l'action PRODWAYS GROUP.

Condition de présence

Sauf décision contraire du Conseil d'administration, les Actions de Performance ne seront définitivement acquises que si le bénéficiaire est toujours, à l'issue de la Période d'Acquisition, mandataire social ou salarié de la Société ou d'une société du Groupe.

Au titre du plan de 2021, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 303 050 actions, soit une dilution maximale d'environ 0,59 % sur la base du capital existant. La dilution en droit de vote serait identique (sans tenir compte des droits de vote double).

Il n'existe aucune autre action potentielle relative à des plans de stock-options, de bons de souscription d'actions ou de distribution d'actions gratuites, ni d'autres valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, ni de droit d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit mais non libéré.

5.2.2 Autocontrôle

Rachats d'actions

Les achats d'actions intervenus en 2020 ont été effectués dans le cadre de l'autorisation obtenue lors de l'Assemblée générale du 7 juin 2019 et de l'Assemblée générale du 8 juin 2020.

a) Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L.225-208, L.225-209 et L.225-209-1 du Code de commerce et cours moyen des achats et des ventes

En 2020, 240 569 actions PRODWAYS GROUP ont été rachetées par la Société dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée générale, au prix moyen de 2,10 euros par action et pour un coût total de 504 435,44 euros.

235 165 actions PRODWAYS GROUP ont été cédées en 2020 au prix moyen de 2,12 euros par action dans le cadre du contrat de liquidité.

b) Le montant des frais de négociation

En 2020, les frais de négociation sont constitués uniquement des honoraires du contrat de liquidité, qui s'élèvent à 12 000 euros.

c) Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat – Fraction du capital qu'elles représentent

Au 31 décembre 2020, PRODWAYS GROUP détenait 50 720 actions propres (soit 0,099 % de son capital), valorisées à l'actif du bilan 102 870 euros (valeur brute, 116 149 euros au cours de Bourse de 2,29 euros du 31 décembre 2020).

La totalité des actions sont détenues en vue de régulariser le cours de Bourse.

Le nombre d'actions et les chiffres ci-dessus sont donnés sur la base d'un nominal de l'action à 0,5 euro et d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2020 de 51 077 543 actions.

Les actions auto détenues sont inscrites au bilan de PRODWAYS GROUP SA dans la rubrique « Valeurs mobilières de placement ».

d) Annulation d'actions de la Société au cours de l'exercice 2020

La Société n'a pas utilisé au cours de l'exercice 2020 l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 7 juin 2019 et par l'Assemblée générale du 8 juin 2020 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

e) Nombre des actions éventuellement utilisées

La destination des actions rachetées peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ; la régularisation du cours de Bourse de l'action.

f) Réallocations éventuelles à d'autres finalités, décidées au cours de l'exercice 2020

Néant.

Renouvellement du programme de rachat d'actions – Descriptif du programme de rachat d'actions

Le renouvellement de l'autorisation du Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de renouveler le programme de rachat par la Société de ses propres actions sera demandé à l'Assemblée générale du 14 juin 2021 (15^e résolution).

Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action PRODWAYS GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation s'il en existe une, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- et plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

5 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

Le capital

Cette autorisation s'inscrirait dans le cadre législatif résultant de l'article L.22-10-62 du Code de commerce :

- elle serait valable pour une période maximale de 18 mois et priverait d'effet, à compter de son adoption par l'Assemblée générale et pour le solde restant, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions ;
- le montant maximum d'actions pouvant être acquises par le Conseil d'administration ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que la Société ne pourra détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant le capital social ;

- le prix maximum d'achat par action serait fixé à 20 euros.

L'Assemblée générale délèguerait au Conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, soit de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Il est ici précisé que ces opérations devraient être effectuées en conformité avec les règles déterminées par les articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

5.2.3 Informations complémentaires concernant le capital

TABLEAU D'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale (en euros)	Variation des primes liées au capital (en euros)	Capital social après (en euros)
13 mars 2014	Création de la Société	5 000	5 000	1 €	-	5 000
24 novembre 2014	Augmentation de capital en numéraire	5 000	7 967 290	1 €	-	7 967 290
29 décembre 2014	Augmentation de capital par émission d'actions en rémunération de l'apport des titres de la société PRODWAYS	7 967 290	15 717 290	1 €	-	15 717 290
12 juin 2015	Augmentation de capital en numéraire	15 717 290	16 896 535	1 €	+ 13 820 751,40	16 896 535
21 mars 2017	Division par 2 de la valeur nominale des actions	16 896 535	33 793 070	0,50 €	-	16 896 535
12 mai 2017	Augmentation de capital en numéraire et par conversion de l'ensemble des Obligations Remboursables en actions (introduction en Bourse de la Société)	33 793 070	48 237 529	0,50 €	+ 58 037 765,70	24 118 764,50
22 mai 2017	Augmentation de capital en numéraire (exercice de l'option de surallocation à l'occasion de l'introduction en Bourse de la Société)	48 237 529	49 823 057	0,50 €	+ 6 472 707,52	24 911 528,50
3 novembre 2017	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des titres de la société AVENAO SOLUTIONS 3D	49 823 057	50 815 643	0,50 €	+ 5 455 565,02	25 407 821,50
15 avril 2019	Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions	50 815 643	51 077 543	0,50 €	-	25 538 771,50
1 ^{er} février 2021	Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions	51 077 543	51 263 951	0,50 €	-	25 631 975,50

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU 16 MARS 2021 ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Date	Délégation	Validité	Montant nominal maximal	Utilisation
AGM du 08/06/2020 (18 ^e résolution)	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par la combinaison de ces deux modalités	26 mois	3 000 000 €	Aucune
AGM du 08/06/2020 (19 ^e résolution)	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	6 000 000 € ⁽¹⁾ 30 000 000 € ⁽¹⁾ (titres de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 08/06/2020 (20 ^e résolution)	Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (à l'exclusion des offres visées au I de l'art. L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	26 mois	6 000 000 € ⁽¹⁾ 30 000 000 € ⁽¹⁾ (titres de créance donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 08/06/2020 (21 ^e résolution)	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au I de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	4 000 000 € ⁽¹⁾ (limité à 20 % du capital social par an) 20 000 000 € ⁽¹⁾ (titres de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 08/06/2020 (22 ^e résolution)	Autorisation consentie au Conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans conditions prévues par l'Assemblée générale	26 mois	dans la limite de 10 % du capital social par an	Aucune
AGM du 08/06/2020 (23 ^e résolution)	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	18 mois	4 000 000 € ⁽¹⁾ 20 000 000 € ⁽¹⁾ (titres de créances donnant accès au capital)	Aucune

5 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

Le capital

Date	Délégation	Validité	Montant nominal maximal	Utilisation
AGM du 08/06/2020 (24 ^e résolution)	Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions décidées en application des 20 ^e à 23 ^e résolutions, en cas de demandes excédentaires	26 mois	dans la limite de 15 % de l'émission initiale ou de toute autre fraction qui aurait été déterminée par la réglementation en vigueur	Aucune
AGM du 08/06/2020 (25 ^e résolution)	Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	10 % du capital ⁽¹⁾	Aucune
AGM du 08/06/2020 (26 ^e résolution)	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription en profit des adhérents d'un PEE en application des articles L.3332-18 et s. du Code du travail	26 mois	3 % du capital	Aucune
AGM du 13/06/2018 (20 ^e résolution)	Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées	38 mois	5 % du capital social existant au jour de l'attribution ⁽²⁾	Aucune
AGM du 13/06/2018 (21 ^e résolution)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	38 mois	5 % du capital social au jour de la date d'attribution ⁽²⁾	Des actions gratuites ont été attribuées aux termes des plans d'attribution gratuite d'actions du 31 janvier 2019 décrits à la section 5.2.1 du Document d'enregistrement annuel et du 1 ^{er} février 2021

(1) Avec imputation sur le montant nominal du plafond global prévu à la 19^e résolution, à savoir 6 000 000 euros (ou 30 000 000 euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société). Ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce.

(2) Sur ce plafond s'impute le nombre d'actions total pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration au titre de la 21^e résolution de l'AGM du 13 juin 2018 et le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options le cas échéant octroyées par le Conseil d'administration au titre de l'autorisation donnée à la 20^e résolution de l'AGM du 13 juin 2018.

5.3 L'ACTIONNARIAT

5.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG ⁽¹⁾	% droits de vote exerçables en AG	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG ⁽¹⁾	% droits de vote exerçables en AG
GROUPE GORGÉ	28 867 733	56,52 %	57 635 466	67,23 %	28 767 733	56,32 %	57 535 466	66,63 %
FIMALAC DÉVELOPPEMENT	3 403 508	6,66 %	6 807 016	7,94 %	3 403 508	6,66 %	6 473 683	7,50 %
SAFRAN CORPORATE VENTURES	907 894	1,78 %	1 565 788	1,83 %	907 894	1,78 %	1 565 788	1,81 %
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	750 000	1,47 %	1 500 000	1,75 %	750 000	1,47 %	1 500 000	1,74 %
Autodétention	50 720	0,10 %	-	-	45 316	0,09 %	-	-
Public	17 097 688	33,47 %	18 217 770	21,25 %	17 203 092	33,68 %	19 280 737	22,33 %
TOTAL	51 077 543	100 %	85 726 040	100 %	51 077 543	100 %	86 355 674	100 %

(1) Les droits de vote exerçables en Assemblée générale excluent les titres détenus en autodétention. Le nombre de droits de vote théoriques peut être obtenu en additionnant le nombre de droits de vote exerçables en Assemblée générale et le nombre de titres détenus en autodétention.

GROUPE GORGÉ a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mai 2019, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société PRODWAYS GROUP. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double. En avril 2020, GROUPE GORGE a déclaré avoir acquis 100 000 actions PRODWAYS GROUP.

En février 2021 le capital a été augmenté de 186 408 actions nouvelles, résultant de l'acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu depuis la date de clôture de variation significative de l'actionnariat et il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

5.3.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Conformément aux statuts de la Société, les actions de PRODWAYS GROUP inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est applicable depuis la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit le 12 mai 2017.

Des actionnaires, au premier rang desquels GROUPE GORGÉ ont inscrit leurs titres au nominatif et bénéficient donc, au bout de 2 ans d'inscription continue au nominatif à compter de l'introduction en Bourse de la Société, d'un droit de vote double. C'est la raison pour laquelle le nombre de droits de vote a beaucoup augmenté en 2019.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou accord pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société.

5.3.3 Actionnariat de contrôle

La Société est contrôlée au sens de L.233-3 du Code de commerce par GROUPE GORGÉ.

La présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP permet d'assurer un exercice non abusif du contrôle de GROUPE GORGÉ sur la Société.

5.3.4 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

La Société est contrôlée par GROUPE GORGÉ.

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

5.3.5 Actionnariat des salariés

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'attribution de bons de souscription d'actions existant au sein du Groupe sont décrits dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés et à la section 5.2.1 du Document d'enregistrement universel.

Le 1^{er} février 2021, 186 408 actions PRODWAYS GROUP ont été définitivement acquises par des salariés et un mandataire social, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il convient de noter qu'au 28 avril 2021 :

- aucune participation des salariés n'est détenue dans le cadre d'une gestion collective ;
- 415 882 actions PRODWAYS GROUP sont susceptibles d'être acquises par des salariés du Groupe dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions, 112 832 au titre de celui de 2019 et 303 050 actions supplémentaires au titre de celui décidé le 1^{er} février 2021.

5.4 COMMUNICATION FINANCIÈRE (CALENDRIER FINANCIER, PERFORMANCE DE L'ACTION, POLITIQUE DE DIVIDENDES, ETC.)

5.4.1 Informations boursières

ÉVOLUTIONS DU COURS ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS SUR EURONEXT EN 2020

Mois	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux (en euros)
Janvier 2020	3,15	2,67	883 504	2 602 567
Février 2020	3,02	2,23	510 046	1 634 925
Mars 2020	2,45	1,45	1 719 394	2 998 580
Avril 2020	2,80	1,57	2 990 870	6 413 257
Mai 2020	1,96	1,76	699 150	1 310 951
Juin 2020	2,10	1,76	1 080 930	2 074 943
Juillet 2020	1,93	1,62	649 970	1 144 306
Août 2020	1,93	1,68	451 198	813 995
Septembre 2020	1,86	1,43	473 640	782 690
Octobre 2020	1,80	1,43	658 664	1 095 785
Novembre 2020	1,97	1,55	926 177	1 674 316
Décembre 2020	2,98	1,83	2 288 832	5 451 268
Janvier 2021	3,35	2,30	2 302 936	6 376 338
Février 2021	3,14	2,66	1 496 311	4 343 637

Source : Euronext.

Vie du titre PRODWAYS GROUP

Le titre PRODWAYS GROUP est coté sur EURONEXT Paris depuis le 12 mai 2017. PRODWAYS GROUP a rejoint le compartiment C qui comprend les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière inférieure à 150 millions d'euros.

Depuis le 2 octobre 2017, PRODWAYS GROUP répond à l'ensemble des critères d'éligibilité PEA-PME (décret n° 2 014-283), à savoir moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

Par ailleurs, le titre PRODWAYS GROUP est admis au SRD long seulement depuis le 27 décembre 2017. Cette admission du titre PRODWAYS GROUP au label SRD long seulement devrait favoriser une meilleure liquidité du titre.

5.4.2 Politique de distribution de dividendes

La Société a la volonté de verser des dividendes lorsque les résultats le permettront, sans toutefois avoir arrêté une politique systématique en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Aucun dividende n'a été versé depuis la création de la Société ; le Conseil d'administration ne proposera pas à l'Assemblée générale du 14 juin 2021 le versement d'un dividende.

5.4.3 Documents d'information

La Société communique essentiellement avec ses actionnaires par le biais de son site internet (www.prodways-group.com), de son compte Twitter ainsi que par l'intermédiaire de son agence de diffusion des publications financières ACTUSNEWSWIRE.

La communication des éléments financiers trimestriels, semestriels et annuels se fait par le biais de communiqués de presse dont le calendrier indicatif est le suivant :

- chiffre d'affaires du 1er trimestre 2021 : 28 avril 2021 ;
- Assemblée générale : 14 juin 2021 ;
- chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2021 : 28 juillet 2021 ;
- résultats semestriels 2021 : 16 septembre 2021 ;
- chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2021 : 28 octobre 2021 ;
- chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2020 : fin février 2022.

Les conférences téléphoniques avec les analystes et les investisseurs et la présentation des résultats sont disponibles sur le site internet de PRODWAYS GROUP juste après la publication des résultats. La communication concernant les résultats de l'exercice 2020 a eu lieu le 16 mars 2021

Pendant la durée de validité du Document d'enregistrement universel, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous les rapports, courriers et autres documents dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'enregistrement universel ;
- les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document d'enregistrement universel.

Les rapports annuels sont disponibles au siège social de la Société, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris, ainsi que sur le site internet www.prodways-group.com. Les communiqués de la Société sont relayés *via* des services professionnels de diffusion (ACTUSNEWSWIRE) et consultables sur les principaux sites boursiers, accessibles à tous publics, tels que BOURSORAMA, BOURSIER.COM, EURONEXT, etc.

Le site internet de la Société propose l'ensemble des informations financières et d'activité de PRODWAYS GROUP mises à jour. Tous les communiqués de PRODWAYS GROUP y sont clairement disponibles ainsi que tous les documents utiles aux actionnaires : Document de base, rapports annuels et Document d'enregistrement universel, comptes consolidés semestriels, informations concernant les rachats d'actions, etc.

PRODWAYS GROUP participe à des salons (*Smallcap et/ou Midcap events*), à des *roadshows* ainsi qu'à d'autres manifestations destinées aux analystes, investisseurs et actionnaires afin d'offrir une communication active sur les activités et résultats du Groupe tout au long de l'année. Le Groupe organise également des visites investisseurs et analystes sur les salons commerciaux les plus importants pour le Groupe au cours de l'année ainsi que sur ses principaux sites d'activités (*Tech Center* de PRODWAYS notamment).

Un Service Titres assure en propre et gratuitement la tenue des comptes titres au nominatif pur. Les actionnaires souhaitant inscrire leurs titres sous cette forme peuvent le faire en adressant leur demande à CACEIS Services Financiers Émetteurs, 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, ou en faisant la demande auprès de leur banquier habituel.

Notre contact actionnaires/investisseurs ACTUS FINANCE (52, rue de Ponthieu – 75008 Paris) est disponible pour toute question concernant notre actualité ou toute question relative à nos différents communiqués.





6

6.1	DÉMARCHE GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE	144
6.1.1	Contexte particulier de la déclaration de performance extra-financière	144
6.1.2	Les engagements RSE de PRODWAYS GROUP	144
6.1.3	Les risques et enjeux RSE de PRODWAYS GROUP	145
6.2	L'IMPRESSIION 3D : UN MODE DE PRODUCTION QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	146
6.3	BÂTIR UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN TERMES D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	147
6.3.1	L'innovation au cœur de la stratégie du Groupe	147
6.3.2	La co-innovation et le partage des connaissances	147
6.4	LE MÉDICAL : UN AXE DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE POUR PRODWAYS GROUP	148
6.4.1	Les activités médicales de Prodways : des produits et services au service du bien-être de la population	148
6.4.2	L'impression 3D en soutien du secteur médical lors de la crise Covid-19	148
6.4.3	Actions de mécénat	148
6.5	LES ENGAGEMENTS DU GROUPE ENVERS SES COLLABORATEURS	149
6.5.1	Investir dans une relation durable et responsable vis-à-vis des collaborateurs	149
6.5.2	Promouvoir les possibilités d'apprentissage	151
6.5.3	Santé, sécurité et bien-être au travail, un engagement pour tous les collaborateurs	152
6.6	DES ACTIVITÉS À L'IMPACT LIMITÉ SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ENVIRONNEMENT	153
6.6.1	Gestion des ressources et de la fin de vie des produits	153
6.6.2	Périmètre des indicateurs de consommations d'énergies	154
6.7	UN COMPORTEMENT RESPONSABLE	155
6.7.1	Lutte contre la corruption	155
6.7.2	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	155
6.8	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	156

NOS VALEURS,
NOS COLLABORATEURS
ET NOS ENGAGEMENTS
EN MATIÈRE DE RSE

6.1 DÉMARCHÉ GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE

6.1.1 Contexte particulier de la déclaration de performance extra-financière

PRODWAYS GROUP a fait le choix d'établir une déclaration de performance extra-financière sur une base volontaire ; elle n'est en effet pas soumise à l'obligation d'en établir une. Cette déclaration fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

La réalisation de cette déclaration de performance extra-financière est une nouvelle étape qui s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de l'engagement social, environnemental et économique de PRODWAYS GROUP.

Périmètre de reporting

Les informations présentes dans ce rapport sont consolidées et portent sur les filiales françaises de plus de 50 salariés au 31 décembre 2020 soit 6 filiales en 2020 (dont 2 ayant fusionnées sur la période), contre 8 filiales en 2019. Ces dernières représentent, à fin 2020, 74 % des effectifs et 75 % du chiffre d'affaires du Groupe, stable par rapport à 2019, respectivement 74 % des effectifs et 82 % du chiffre d'affaires. Pour des questions pratiques et d'organisation au sein du Groupe, il a semblé pertinent de retenir ce seuil de matérialité.

Gouvernance et méthode de reporting des indicateurs RSE

La production d'indicateurs de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) nécessite la mise en place de remontées d'informations à destination de la Direction financière de sa maison mère GROUPE GORGÉ. Un protocole a été établi ; il décrit les indicateurs RSE de façon précise et uniforme.

La gouvernance de la politique RSE du Groupe a été renforcée, avec la nomination par le Conseil d'administration d'Hélène de Cointet, administratrice, comme référente RSE en charge du pilotage de la démarche RSE du Groupe. Elle s'appuie sur des pilotes salariés du Groupe : Mathilde Misslin, DRH du Groupe, et Laurent Cardin, Directeur financier.

6.1.2 Les engagements RSE de PRODWAYS GROUP

Depuis 2018, PRODWAYS GROUP a approfondi l'évaluation de ses enjeux et risques liés à la RSE du Groupe en réalisant, avec l'appui d'un consultant externe, une analyse de matérialité afin d'anticiper les attentes, les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable et à nos responsabilités vis-à-vis de nos parties prenantes.

Cette analyse a été menée en plusieurs étapes :

- la réalisation de benchmarks sectoriels ;
- l'identification des principaux enjeux à partir de ressources internes, notamment la cartographie des risques ;
- l'organisation d'ateliers internes avec des opérationnels afin de valider la pertinence des enjeux ;
- la collecte des données RSE par la Direction générale de GROUPE GORGÉ.

Ce travail a permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du Groupe en fonction :

- des attentes des parties prenantes ;
- de leurs impacts sur l'activité du Groupe.

La cotation de ces risques a fait ressortir 3 niveaux de risques potentiels : modéré, important, capital.

PRODWAYS GROUP a évalué ses enjeux ainsi que la contribution de sa mission et de ses initiatives sociales et environnementales au programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'ONU en 2015. Ce programme est composé de 17 Objectifs pour un Développement Durable (ODD).

Les ODD s'affirment comme le nouveau cadre mondial des priorités et leur traduction pour les entreprises par le Global Compact, le WBCSD et la GRI constitue un nouveau référentiel RSE exhaustif et pérenne au sein duquel le Groupe souhaite s'inscrire.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE









6.1.3 Les risques et enjeux RSE de PRODWAYS GROUP

Les enjeux liés à l'activité de PRODWAYS GROUP ont été attribués aux différents Objectifs de Développement Durable pour suivre la contribution du Groupe en matière de RSE et mesurer les actions et leur performance associée.

Matrice de matérialité de PRODWAYS GROUP

La matrice de matérialité de PRODWAYS GROUP représente les enjeux RSE identifiés comme prioritaires pour le Groupe. L'analyse de la matérialité du Groupe a identifié 5 enjeux prioritaires, correspondant à 6 Objectifs du Développement Durable. Ces 5 enjeux traduisent les risques et opportunités identifiés lors de l'analyse des risques.



ODD	Enjeux RSE
	L'impression 3D : un mode de production qui répond aux enjeux du développement durable
	Bâtir un acteur de référence en termes d'innovation technologique
	<ul style="list-style-type: none"> Le médical : un axe de développement stratégique pour PRODWAYS GROUP Santé, sécurité et bien-être au travail, un engagement pour tous les collaborateurs
	Attirer et former les talents
	Investir dans une relation durable et responsable vis-à-vis des collaborateurs
	Des activités à l'impact limité sur le changement climatique



6.2 L'IMPRESSION 3D : UN MODE DE PRODUCTION QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'impression 3D est considérée comme une technologie écologique grâce à son procédé additif qui permet de n'utiliser que la matière première nécessaire à la fabrication d'une pièce. Elle est aussi un vecteur de relocalisation des activités industrielles. Par la nature de son activité, PRODWAYS GROUP contribue à la diminution de la consommation de matières premières et à la reconstruction d'un écosystème industriel social et durable en France.

L'impression 3D, aussi appelée fabrication additive, consiste à créer des objets physiques par superposition de différentes couches de matière. Ce processus de fabrication est la plupart du temps assisté par ordinateur via un fichier numérique (on parle alors de conception assistée par ordinateur CAO). Une fois l'objet finalisé par l'opérateur sur ce fichier, celui-ci est envoyé vers un logiciel spécifique qui le découpe en tranches et l'envoie à l'imprimante qui dépose ou solidifie (selon les matières et les techniques utilisées) de la matière couche par couche jusqu'à obtenir la pièce finale.

L'impression 3D se différencie des techniques de fabrication traditionnelles (usinage, sculpture, fraisage, perçage...) qui s'appuient sur des blocs de matière (acier, aluminium, titane...) et des procédés visant à éliminer toutes les parties jugées inutiles pour obtenir la forme finale de la pièce (on parle alors de fabrication soustractive). Avec la technique d'impression 3D, les objets sont formés en

ajoutant de la matière ce qui permet à l'utilisateur de s'affranchir des contraintes et des impacts environnementaux liés à la fabrication ou l'utilisation d'un moulage, d'une plaque de tôle ou d'un bloc de métal.

À titre d'exemple, la technologie *Rapid Additive Forging* de PRODWAYS GROUP permet de fabriquer rapidement des ébauches de pièces en titane proches de la géométrie de la pièce finale qui subissent ensuite un simple usinage de finition. Elle permet, en outre, de diminuer significativement la proportion de matière perdue sous forme de copeaux qui peut représenter jusqu'à 95 % du bloc de métal initial avec les procédés d'usinage classiques.

En offrant la possibilité d'imprimer des pièces sur-mesure à la demande, les industriels et les consommateurs peuvent réparer des objets qui auraient pu être jetés faute d'une pièce qui n'est plus disponible.

L'impression 3D permet en outre la relocalisation de sites de production au plus près des clients, réduisant ainsi les émissions liées au transport. En 2018, PRODWAYS GROUP a ainsi été récompensé par Reporter d'espoir du prix *Made In France* sur le thème Emploi, écologie, relocalisation : les promesses de l'impression 3D. En 2020, la crise Covid-19 a aussi mis en lumière la nécessaire relocalisation à des fins d'indépendance stratégique et de dynamisation du tissu industriel français.

Grâce aux nouvelles possibilités offertes, ce processus de fabrication est apprécié par l'ensemble des métiers industriels et notamment par l'industrie aéronautique, pour le prototypage rapide de pièces à géométrie complexe, et par l'industrie médicale pour la fabrication de plusieurs pièces différentes sur une même ligne de production.

Le Groupe se positionne dans la majorité de ses activités comme un concepteur et un assembleur et a mis en place des processus de recyclage des matériaux, notamment les poudres et résines liquides utilisées. Ses activités n'induisent donc pas directement de risques environnementaux majeurs.

6.3 BÂTIR UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN TERMES D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE



Depuis sa création, PRODWAYS GROUP possède une capacité d'innovation reconnue grâce à un savoir-faire et des efforts importants de Recherche et Développement. Le Groupe consacre chaque année une part significative de ses ressources aux travaux de Recherche et Développement pour développer et améliorer ses gammes d'imprimantes 3D et ses matières et déployer la fabrication additive pour de nouvelles applications. Ces efforts permettent au Groupe de conserver sa position d'acteur de référence en termes d'innovation technologique dans le secteur de la fabrication additive.

6.3.1 L'innovation au cœur de la stratégie du Groupe

Né de la rencontre de Docteur André-Luc ALLANIC, expert mondialement reconnu de la fabrication additive, avec l'industriel Raphaël GORGÉ, PRODWAYS GROUP a depuis ses origines l'innovation au cœur de son ADN.

Le Groupe dispose de 8 centres technologiques dédiés à des domaines d'intervention spécifiques et d'une équipe d'ingénieurs dédiée au développement des applications du futur.

Les travaux de recherche du Groupe visent 3 domaines clés :

- les machines ;
- les matières ;
- les prothèses médicales (dentaire, audiologie, podologie).

Le Groupe concentre ses efforts sur les applications de production de série et particulièrement les secteurs du médical, de l'aéronautique et de la joaillerie où les bénéfices apportés par l'impression 3D sont importants.

Cette capacité d'innovation a permis au Groupe de développer en 2020 plusieurs innovations de premier plan, en intégrant notamment de nouvelles fonctionnalités innovantes au sein de sa gamme d'imprimantes 3D compactes MOVINGLight® ProMaker LD Series : la Super-Résolution 3D, nouvelle génération d'algorithmes 3D permettant notamment l'obtention de surfaces plus fidèles au modèle 3D et nettement moins pixellisées sans compromis sur la productivité, et le post-traitement par centrifugeuse, dispositif économique et écologique pour nettoyer les moules de gouttières orthodontiques et obtenir un produit fini parfait sans utilisation d'isopropanol.

En 2020, 2,9 millions d'euros ont été alloués à la R&D, ce qui représente 5,1 % du chiffre d'affaires, comparé à 4,4 millions d'euros et 6,2 % du chiffre d'affaires en 2019.

Afin de conserver ses avantages concurrentiels et en développer de nouveaux, le Groupe maintient un niveau important d'investissements en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger des avancées techniques, technologiques ou commerciales brevetables.

Ainsi, PRODWAYS GROUP détient un portefeuille de 21 familles de brevets visant à protéger la formule des matières (6 familles de brevets

matières) ainsi que les technologies propriétaires DLP® MOVINGLight®, Solidworks® ou RAF® développées dans ses propres imprimantes 3D (15 familles de brevets).

6.3.2 La co-innovation et le partage des connaissances

PRODWAYS GROUP fonde sa vision de l'innovation sur l'ouverture et le partenariat, selon plusieurs dimensions :

La co-innovation avec les clients et l'écosystème de la fabrication additive

INITIAL et L'ORÉAL se sont ainsi associés pour accélérer le développement de pièces thermoplastiques grâce à l'impression 3D. Cette nouvelle façon de produire intègre des enjeux du développement durable.

Le Groupe a également mis en place un partenariat avec l'IRT JULES VERNE autour de la technologie novatrice *Rapid Additive Forging* pour l'impression 3D de pièces en titane dans le secteur aéronautique. Les travaux de R&D ont notamment permis une réduction de plus de 80 % de la perte de matière par rapport aux techniques d'usinage traditionnelles.

Pour renforcer son offre de matières de fabrication additive, le Groupe a mis en place de nombreux partenariats avec des chimistes de premier plan tels que BASF, ARKEMA, A. SCHULMAN, etc. En 2020, ces partenariats se sont renforcés, avec notamment l'acquisition par BASF de 4 nouvelles imprimantes à frittage de poudre opérant à des températures élevées pour ses activités de recherche et développement et la fabrication de pièces

Les partenariats entrepreneuriaux par le rapprochement avec des start-up

PRODWAYS GROUP a investi en 2015 dans l'incubateur Usine IO, un espace d'innovation technologique qui met à la disposition d'inventeurs, d'entrepreneurs, de PME et de grandes entreprises des ressources machines, un pôle d'expertise technique et de mise en relation afin de concevoir, prototyper et préparer l'industrialisation d'objets. Grâce à son concept unique en Europe, Usine IO bouleverse la façon dont les start-up, PME et grands groupes industriels innovent en les accompagnant de l'idée vers l'objet.

Le partage de connaissances avec le plus grand nombre

En tant qu'expert de la fabrication additive en France, le Groupe tente d'initier au travers de rencontres, conférences et tables rondes un partage de connaissance sur ses métiers auprès d'associations, clubs d'entrepreneurs, étudiants ou tout autre public susceptible de porter un intérêt aux activités du Groupe. À travers la participation à ce type de manifestations, le Groupe souhaite promouvoir la place des ETI en France et soutenir l'innovation française. Le Groupe participe également à des conférences techniques sur les salons commerciaux ou lors d'événements dédiés à la fabrication additive, tels que la Journée de la Fabrication Additive.

6.4 LE MÉDICAL : UN AXE DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE POUR PRODWAYS GROUP



Dans le médical, l'impression 3D permet de réaliser des objets plus petits (comme des dents) ou bien avec des parois plus fines. Qu'il s'agisse d'hôpitaux, d'universités ou de laboratoires de recherche, nombreux sont les établissements médicaux à s'intéresser aux technologies d'impression 3D.

Dans ce secteur, l'impression 3D permet notamment (i) de planifier des chirurgies grâce à des modèles anatomiques précis réalisés à partir de scanners ou IRM, (ii) de développer des implants ou des prothèses sur-mesure, (iii) d'utiliser des modèles imprimés en 3D pour la formation médicale, (iv) et de bio-imprimer des tissus vivants pour le test de médicaments et la mise en place d'implants.

En permettant d'imprimer des pièces uniques, personnalisées, à un prix réduit, l'utilisation de l'impression 3D a très rapidement progressé au sein de cette industrie.

6.4.1 Les activités médicales de Prodways : des produits et services au service du bien-être de la population

PRODWAYS GROUP héberge au sein de sa division Products des activités médicales qui produisent des éléments médicaux grâce à l'impression 3D :

- INTERSON PROTAC et SURDIFUSE-L'EMBOUT FRANÇAIS réalisent des embouts de prothèses auditives sur-mesure et des protections auditives de type équipements de protection individuelle (EPI) ; ces produits répondent aux normes européennes sur les équipements de protection individuels (EPI) concernant les bouchons d'oreilles protecteurs antibruit (UE 2016/425). Les nouvelles réglementations européennes imposent des procédures de conformité plus strictes, ainsi qu'une surveillance permanente du processus de production et une garantie de qualité ;
- CRISTAL est un laboratoire de prothèses dentaires ;
- PODO 3D réalise des semelles orthopédiques et de confort de la marque « Scientifeet » imprimées en 3D qu'elle vend ensuite aux podologues.

En parallèle, PRODWAYS GROUP a développé une gamme d'imprimantes 3D et de matières spécifiquement dédiées au secteur dentaire. Son expertise de la fabrication additive dans l'industrie dentaire s'inscrit notamment dans son partenariat avec les plus grands noms du secteur tels que DREVE ou BIOTECH DENTAL. Elle est également associée à des dentistes de renom et des fournisseurs internationaux de premier plan.

Les machines sont conçues spécialement pour leur application et sont adaptées aux matières biocompatibles utilisées dans les différents secteurs. À titre d'exemple, le Groupe a développé PLASTCure, une matière biocompatible parfaitement adaptée à la modélisation chirurgicale. En 2020, le Groupe a par ailleurs obtenu l'approbation par la FDA (Food and Drug Administration) de la première nouvelle matière composite imprimable pour le marché américain de l'impression des couronnes et des bridges dentaires.

6.4.2 L'impression 3D en soutien du secteur médical lors de la crise Covid-19

La technologie d'impression 3D a aussi été un soutien lors de la crise de Covid-19. De nombreux exemples de produits imprimés en 3D ont permis aux hôpitaux et médecins de pallier la pénurie d'équipements critiques lors de la pandémie et en particulier pendant le premier confinement en France.

PRODWAYS GROUP s'est ainsi mobilisé dès mars 2020 pour participer à l'effort dans la lutte contre la Covid-19 et répondre aux besoins de matériel inédits liés à cette crise sanitaire, notamment en mettant à disposition son parc d'imprimantes 3D professionnelles, en associant son réseau de clients, pour fabriquer des supports de visières de protection pour le visage.

6.4.3 Actions de mécénat

INTERSON PROTAC est mécène de l'association AuditionSolidarité.org, dont le but est d'œuvrer pour l'amélioration du bien-être auditif du plus grand nombre.

Au titre de son mécénat, INTERSON PROTAC reverse à l'association Audition Solidarité 1 € sur chaque paire de Pianissimo® sur mesure vendue et 0,50 € sur chaque Pianissimo® standard vendu. INTERSON PROTAC accompagne également l'association dans le cadre de missions humanitaires à l'étranger. Une équipe de professionnels de l'audition intervient à travers le monde dans des écoles d'enfants sourds et malentendants dans le but d'appareiller tous les enfants et de former sur place les enseignants pour le suivi quotidien. Dans le cadre de ses missions, INTERSON PROTAC met à disposition d'Audition Solidarité ses compétences en fabrication d'embouts auriculaires, ainsi que des dons de matériaux et d'accessoires.

6.5 LES ENGAGEMENTS DU GROUPE ENVERS SES COLLABORATEURS

Avec la croissance de ses activités, le Groupe a réalisé des efforts de recrutement soutenus au cours des dernières années. Le recrutement et le maintien dans le Groupe des compétences clés est un de ses enjeux majeurs.

6.5.1 Investir dans une relation durable et responsable vis-à-vis des collaborateurs



PRODWAYS GROUP accorde une attention particulière aux relations qu'il entretient avec ses collaborateurs, à l'accès à des services de santé de qualité pour tous et à l'application d'une politique d'emploi durable et attractive.

6.5.1.1 Politique d'emploi

Dans les métiers de haute technologie, les innovations – et donc les talents – d'aujourd'hui font les succès de demain. C'est pourquoi le développement du potentiel humain est une priorité pour PRODWAYS GROUP. Une politique RH commune est en cours d'élaboration au niveau du Groupe.

Effectif total au niveau du Groupe et implantations géographiques

L'effectif se traduit par le nombre de personnes présentes au sein du Groupe au 31 décembre 2020 et liées par un CDI, un CDD ou un contrat d'apprentissage. Les temps partiels sont comptés pour une personne.

Tous les indicateurs ci-après (à l'exception du tableau ci-dessous concernant l'effectif total du Groupe) portent sur l'effectif du panel de filiales retenues, qui s'élève à 347 en 2020 (74 % du total, périmètre constant par rapport à l'année précédente). Les indicateurs 2019 portaient en effet sur 8 filiales, dont 3 ont fusionné entre elles cette année, représentant 374 salariés.

	Systems		Products		Corporate		Totaux	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Cadres et ingénieurs	103	110	52	45	5	3	160	158
Techniciens et agents de maîtrise	22	67	105	108	1	-	128	175
Employés	70	61	79	82	2	2	151	145
Ouvriers	16	16	11	11	-	-	27	27
TOTAUX	211	254	247	246	8	5	466	505

En France, le Groupe est implanté dans de nombreuses régions : Ile-de-France (environ 1/3 des effectifs), Auvergne-Rhône-Alpes (25 % des effectifs), Nouvelle Aquitaine (plus de 15 %), et Occitanie (moins de 10 %). De par ses activités, le Groupe est un pourvoyeur d'emploi local et durable. Le Groupe est également implanté aux États-Unis et en Allemagne avec environ 40 employés dans chacun de ces pays.

Répartition hommes/femmes par catégories socioprofessionnelles

(en %)	Hommes		Femmes		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Cadres et professions supérieures	28	24	5	5	33	29
Techniciens et agents de maîtrise	18	27	13	12	31	39
Employés	17	14	14	15	31	28
Ouvriers	3	3	-	-	3	3
Apprentis	1	1	-	-	1	1
TOTAL	68	68	32	32	100	100

6 NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE

Les engagements du Groupe envers ses collaborateurs

Répartition par âge

(en %)	2020	2019
Moins de 30 ans	23	28
De 30 ans à 39 ans révolus	28	31
De 40 ans à 49 ans révolus	26	23
De 50 ans révolus à 59 ans révolus	18	16
60 ans et plus	4	3

6.5.1.2 Politique de recrutement

Le Groupe étant positionné sur des activités de haute technologie nécessitant le plus souvent pour ses employés de détenir un savoir-faire et/ou une expertise particulière, il privilégie les embauches dans le cadre de contrats à durée indéterminée lui permettant ainsi de maintenir les connaissances et le savoir-faire. En effet en 2020 les contrats à durée indéterminée représentent 97 % de l'effectif total et 70 % des embauches.

	2020	2019
Embauches*	40	86
• dont CDI	28	62
• dont CDD	7	22
• dont apprentis	4	2

* Hors transfert d'une entité à une autre entité du Groupe.

L'année 2020, impactée par la crise, a malheureusement connu une décroissance des effectifs du Groupe. Des réorganisations ont eu lieu essentiellement dans l'activité Machines, qui a été relocalisée avec d'autres activités du Groupe et dans l'activité Logiciels, donnant lieu à des licenciements économiques. Nous constatons ainsi sur l'exercice une baisse de 53 % des embauches par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous détaille les départs par motif.

	2020	2019
Départs	62	99
• dont licenciements économiques	11	7
• dont licenciement pour autres motifs	5	4
• dont autres (arrivée du terme, retraite, démission, rupture conventionnelle)	46	88

Le Groupe a un taux de roulement des effectifs (*turnover*) de 12,0 % en 2020 contre 21,5 % en 2019. La forte baisse de ce taux en 2020 est le fruit des efforts portés par le Groupe depuis 2019 sur la politique des ressources humaines en général, et en particulier la promotion de la marque employeur et la communication interne. Il reflète aussi la baisse des recrutements cette année.

Politique de non-discrimination à l'embauche

PRODWAYS GROUP est convaincu que la diversité des profils est une richesse pour l'entreprise. Le Groupe tient à être un employeur responsable et est vigilant à ce que sa conduite et ses pratiques

soient exemplaires, ainsi il s'engage à prévenir toute forme de discrimination à l'embauche.

En 2020, PRODWAYS GROUP employait 1,4 % de personnes handicapées sur son effectif total.

	2020	2019
Nombre de salariés handicapés	5	6

Intégration de jeunes diplômés et politique employeur du Groupe

PRODWAYS GROUP fait valoir ses activités novatrices sur les réseaux sociaux à travers plusieurs de ses filiales au moyen de LinkedIn mais aussi Twitter. Cette présence lui permet de relayer les informations importantes relatives aux marchés sur lesquels il évolue, partager des tendances, communiquer sur les derniers contrats remportés, annoncer de nouvelles solutions ou la participation à un salon, publier une offre d'emploi, etc.

Depuis 2014, plusieurs élèves ingénieurs ayant réalisé leur stage de fin d'études dans le Groupe se sont vu proposer un contrat à durée indéterminée à l'issue de leur stage.

En 2020, le Groupe a accueilli 28 stagiaires et apprentis, soit 8,1 % de ses effectifs.

	2020	2019
Salariés en contrat d'alternance	5	4
Stagiaires	28	46

6.5.1.3 Égalité hommes-femmes



Au sein de PRODWAYS GROUP les femmes représentent près de 32 % de l'effectif et 5 % des cadres en 2020, équivalent à 2019.

L'emploi des femmes varie selon les divisions. Ainsi, la division Systems, qui représente 45 % des effectifs du Groupe, emploie 11 % de femmes tandis que la division Products qui représente 53 % des effectifs du Groupe emploie 38 % de femmes.

(en %)	2020	2019
Part de femmes dans l'effectif	32	32
Part de femmes cadres	5	5
Part de femmes non – cadres	27	27
Part de femmes en CDI	32	32
Part de femmes en CDD	2	1

La répartition hommes-femmes reste relativement stable d'une année à l'autre.

L'indice d'égalité Hommes – Femmes est officiellement publié pour la première fois par les 2 filiales du Groupe qui ont plus de 50 salariés ; il a pour l'instant pu être calculé uniquement par une filiale, qui affiche le core correct mais perfectible de 78/100 ; la deuxième filiale ayant peu de postes comparables entre eux n'a pas pu déterminer le 1^{er} critère (égalité salariale).

Actions mises en place en faveur de l'égalité hommes-femmes

En matière d'égalité hommes-femmes, les actions du Groupe s'articulent autour de quatre axes : la promotion professionnelle, la rémunération, la formation professionnelle, l'articulation activité professionnelle/responsabilité familiale.

Les mesures en faveur de l'équilibre entre la vie privée et professionnelle profitent également à l'égalité hommes-femmes, en permettant aux deux parents de porter les responsabilités familiales. Des projets d'accords en faveur de l'équilibre entre la vie privée et professionnelle sont en cours de négociation et prévoient des mesures telles que :

- les congés « enfants malades » ; 3 filiales ont aujourd'hui un accord pour prendre au minimum 1 jour de congé enfant malade par an ;
- la meilleure prise en compte des contraintes de la vie personnelle par la programmation des réunions de travail sur des horaires adaptés et le télétravail ;
- le temps partiel volontaire ;
- le maintien de la rémunération des hommes lors du congé paternité.

Par ailleurs, la composition du Conseil d'administration de la Société respecte les règles de parité homme-femme prévue par la loi Copé-Zimmermann. Le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP se soucie du respect de l'égalité de traitement entre hommes et femmes au sein de la société et des filiales.

6.5.1.4 Politique de rémunération et avantages financiers

Chaque filiale a sa propre politique salariale, et décide en toute autonomie, en fonction de son domaine d'activité et de sa croissance ou de ses contraintes propres, des évolutions de salaires de ses salariés. Afin de fidéliser ses salariés, le Groupe a mis en place en 2016 puis en 2019 des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de tous les collaborateurs du Groupe présents à la date de décision d'attribution des actions et des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur d'un nombre restreint de collaborateurs. Un nouveau plan a été décidé début 2021.

Bilan des rémunérations

	2020	2019
Rémunérations brutes	11 022	14 508
Charges sociales	4 278	5 737
Charges de retraite : indemnités versées et provision IAS 19	187	130
Participation, intéressement	-	-
TOTAL	15 300	20 374

6.5.2 Promouvoir les possibilités d'apprentissage



Le développement des savoir-faire et de l'innovation est prioritaire dans la politique de gestion des compétences du Groupe, compte tenu de son évolution rapide sur un marché de l'impression 3D en croissance.

Grâce à une politique de formation et de développement, les collaborateurs peuvent apprendre un métier tout en assurant leur développement personnel et professionnel.

Les filiales du Groupe construisent leur propre politique en matière de formation. La politique de gestion des ressources humaines en matière de formation s'articule autour de deux types d'actions :

- les actions d'adaptation au poste de travail et/ou liées à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi ;
- les actions de développement des compétences.

Malgré la grande difficulté à réaliser des formations en présentiel en 2020 compte tenu du contexte, PRODWAYS GROUP a réussi à quasiment maintenir le nombre d'heures de formations réalisées par ses salariés, en réalisant essentiellement des formations internes et des formations en e-learning. La part de personnes formées a cependant diminué et s'élève à 12% de l'effectif retenu, qui représente 28 heures de formation en moyenne par salarié formé.

	2020	2019
Nombre d'heures de formation dispensées	1 167	1 272
Taux d'accès à la formation (%)	12	22
Nombre d'heures moyen par salarié	28	15
Nombre de personnes formées	42	83
Budget (milliers d'euros)	20	28

Actions de développement des compétences

Les compétences en impression 3D n'existent pas forcément en externe. Pour répondre à ses besoins, le Groupe met parfois en place des programmes de formation interne. Ainsi INTERSON PROTAC forme en interne chaque collaborateur au métier de prothésiste auriculaire.

AVENAO propose à ses salariés de suivre des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) spécifiques aux postes techniques en vue d'obtenir une certification ; ainsi AVENAO forme l'intégralité de ses techniciens afin qu'ils puissent développer des compétences supplémentaires.

De plus, l'ensemble des commerciaux d'AVENAO reçoivent une formation dispensée par DASSAULT SYSTÈMES et ses jeunes managers bénéficient de formations externes.

6.5.3 Santé, sécurité et bien-être au travail, un engagement pour tous les collaborateurs



Chaque société du Groupe en fonction de son activité a ses impacts propres en matière de santé et sécurité au travail. Par ailleurs, les sociétés du Groupe ne possèdent pas d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les politiques de santé et de sécurité au travail sont gérées au sein de chaque société du Groupe en fonction de son activité et de ses contraintes propres. L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés est retranscrite dans le document unique mis en place dans les sociétés. La communication sur les risques est également faite au travers du CHSCT quand il en existe un. Des formations adaptées sont dispensées suivant les risques suivis par le personnel, notamment pour les produits dangereux ou polluants.

Certaines activités du Groupe nécessitent de conserver et de manipuler des produits dangereux. Les sociétés concernées mettent en place les procédures de sécurité recommandées dans le cadre de la conservation et de la manipulation de tels produits.

Par exemple, INITIAL manipule des poudres potentiellement dangereuses (risques d'explosion) et nocives pour la santé en cas d'inhalation. Des procédures strictes de manipulation et de stockage ont été mises en place.

De même, l'utilisation de DLP® ou de lasers requiert certaines précautions de manipulation pour protéger la santé des collaborateurs concernés.

Performance de la politique Santé et Sécurité de PRODWAYS GROUP

	2020	2019
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	6	4
Nombre de journées perdues	126	74
Taux de fréquence	10,41	6,94
Taux de gravité	1,26	0,86

Le Groupe a enregistré 6 accidents de travail avec arrêt.

La forte augmentation du taux de fréquence et de gravité en 2020 par rapport à l'année 2019 est due à 4 accidents de voiture qui ont eu lieu au sein d'une filiale du Groupe ; ces accidents, sans gravité, ont été vécus par des commerciaux et formateurs en déplacement chez les clients.

Au-delà de l'attention portée à la santé et au bien-être de ses propres collaborateurs, PRODWAYS GROUP est directement un acteur du bien être au travail, produisant et vendant des équipements de protection individuelle (EPI) directement utiles aux employés.

Ainsi, dans l'audiologie, INTERSON PROTAC et SURDIFUSE-L'EMBOUT FRANÇAIS vendent des protections auditives pour l'industrie afin de protéger les salariés du bruit dans les open space ou les usines et ont équipé plusieurs filiales du Groupe. De même, dans la filiale INITIAL des opérateurs ont été équipés de semelles orthopédiques imprimées en 3D de la marque « Scientifeet » de PODO 3D afin d'améliorer le confort et limiter les douleurs aux pieds des salariés. Une étude d'entreprise en partenariat avec la médecine du travail, un podologue et un laboratoire de biomécanique appliquée a été lancée.

6.6 DES ACTIVITÉS À L'IMPACT LIMITÉ SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ENVIRONNEMENT



Compte tenu de ses activités de bureaux d'études ou d'assemblage en grande partie, le Groupe a un impact limité sur le changement climatique et l'environnement ; aucune de ses filiales n'est soumise au respect d'une norme environnementale. Le Groupe déploie néanmoins dès qu'il le peut des actions afin de réduire son impact environnemental.

6.6.1 Gestion des ressources et de la fin de vie des produits

6.6.1.1 Gestion de la fin de vie des matières premières de production et des déchets

Dans ses activités de production, le Groupe réalise uniquement l'assemblage de composants achetés auprès de fournisseurs et produit un nombre limité de déchets. La baisse de la consommation de l'ensemble des agrégats ci-dessous correspond essentiellement à la baisse d'activité enregistrée dans les activités du Groupe en 2020.

Consommation de matières premières

Les matières premières principales utilisées par les filiales de PRODWAYS GROUP sont :

- polyamides ;
- thermoplastiques ;
- plâtre.

Les activités de production de pièces utilisent quand elles le peuvent des poudres polymères recyclées. Ainsi, la filiale INITIAL utilise en partie des poudres usagées pour produire de nouvelles semelles « Scientifeet » imprimées en 3D de PODO 3D.

Matières premières (en tonnes)	2020	2019
Poudre et résine	55,7	54
Plâtre	10,0	15,9

La baisse des matières premières consommées est liée à la baisse de l'activité dans les filiales concernées.

Gestion des déchets

Les trois principaux types de déchets produits par PRODWAYS GROUP sont :

- polyamides ;
- thermoplastiques ;
- plâtre.

Des actions et partenariats de gestion de fin de vie des déchets ont été mis en place dans la majorité des filiales. Ainsi, INTERSON PROTAC a mis en place une Charte Environnement visant à être une entreprise responsable, protéger l'environnement et assurer une intégration plus poussée des priorités économiques et environnementales dans tous les aspects de ses activités.

L'ensemble des déchets dangereux produits par les filiales sont pris en charge et traités conformément à la réglementation en vigueur. Les poudres et résines sont recyclées via un circuit de gestion des déchets spécialisé.

Les quantités de copeaux métalliques et de contenants souillés (huiles et solvants) sont négligeables.

Ainsi, les principaux déchets produits dans le Groupe sont répartis de la manière suivante :

Quantité de déchets produits (liste des principaux déchets) (en tonnes)	2020	2019
Déchets dangereux	18	17
Déchets non dangereux	49	58

Les déchets dangereux sont composés principalement de résines, poudres et solvants.

Les déchets non dangereux font référence aux déchets ménagers, bois, carton, papier, polyamide et plâtre.

6.6.1.2 Consommation en eau

L'eau est à usage sanitaire ou industriel. Les sociétés du Groupe ne sont pas implantées dans des zones de stress hydrique et leur approvisionnement en eau est assuré par le réseau d'eau potable public.

Des mesures simples pour limiter le gaspillage en eau ont été prises dans plusieurs sociétés du Groupe, à savoir : l'équipement de dispositifs économiseurs d'eau, des robinets automatiques dans les sanitaires, et la révision régulière de l'état de la robinetterie. Ces mesures, alliées à une moindre utilisation des locaux dans les sociétés du Groupe pendant les périodes de confinement, ont conduit à une forte baisse de la consommation d'eau du Groupe en 2020.

	2020	2019
Consommation d'eau (m ³)	1 456	2 269

6 NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE Des activités à l'impact limité sur le changement climatique et l'environnement

6.6.2 Périmètre des indicateurs de consommations d'énergies

Le taux de couverture pour les données relatives aux consommations d'énergie, eau et d'émissions de gaz à effet de serre représente la totalité des surfaces totales occupées par les sociétés du panel. Les émissions directes de GES sont liées à la consommation de gaz naturel et aux flottes de véhicules et les émissions indirectes de GES sont liées à la consommation d'électricité.

6.6.2.1 Trajets des collaborateurs

Une politique de réduction des déplacements des collaborateurs du Groupe est en place depuis 2015. L'utilisation de la visioconférence ou conférence téléphonique en interne ainsi que la généralisation de l'utilisation des transports en commun sont d'usage. L'année 2020 a encore vu cette tendance s'accélérer ; en particulier les outils de travail ont été adaptés dès le début du 1^{er} confinement : Office 365, Teams généralisé, achat de PC portables quand nécessaire notamment.

Certaines filiales ont par ailleurs investi dans l'installation de bornes électriques afin d'inciter les collaborateurs à utiliser des véhicules

Identification des principales sources d'émissions de GES

Le Groupe a identifié la flotte de véhicules comme principale source d'émissions directes de CO₂. Et la principale source d'émissions indirectes est la consommation d'électricité liée aux bâtiments ou machines.

électriques. Le covoiturage entre collaborateur a également été promu au sein de l'entreprise.

Les restrictions fortes de mobilité en 2020, alliées aux mesures mises en place ont engendré une forte baisse, non normative, de ces émissions. En 2020, les émissions liées aux flottes de véhicules des filiales ont représenté 329 t eq. CO₂.

	2020	2019
Émissions de GES liées aux flottes de véhicules (t eq. CO ₂)	329	462

6.6.2.2 Consommations énergétiques

Les consommations de gaz et d'électricité sont majoritairement générées par le chauffage des sites et l'alimentation des équipements industriels qui sont essentiellement de petite taille. Le Groupe met de plus en plus en place des mesures pour réduire ces consommations. En particulier, le nouveau site de la filiale INITIAL, principal site industriel du Groupe, inauguré dans la région d'Annecy en 2020, a été conçu et réalisé pour minimiser la consommation et la génération de pollution. Ainsi, afin de limiter sa consommation d'énergie, INITIAL récupère la chaleur émise par son parc d'imprimante 3D via un réseau de chaleur. Cette installation lui permet de chauffer ses locaux grâce à l'énergie générée par son parc d'imprimantes 3D. L'automatisation des éclairages avec capteurs de présence, a aussi été mise en place.

Dans d'autres filiales, le Groupe investit ponctuellement dans de nouvelles installations moins énergivores telles que l'automatisation des éclairages.

	2020	2019
Consommation de gaz (MWh PCS)	232	231
Consommation d'électricité (MWh)	1 941	2 200

La variation de la consommation de gaz est due à l'utilisation d'une nouvelle machine chez INITIAL fonctionnant uniquement au gaz.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions en équivalent CO₂ ont représenté 535 tonnes en 2020 et sont liées pour 61 % aux flottes de véhicules. Ces émissions de GES concernent les scopes 1 et 2 et sont réparties de la manière suivante :

	2020	2019
Émissions de GES liées aux flottes de véhicules (t eq. CO ₂)	329	462
Émissions de GES liées au gaz (t eq. CO ₂)	48	47
Émissions de GES liées à l'électricité (t eq. CO ₂)	159	180
Total des émissions de CO ₂	536	689

	2020	2019
Émissions de GES directes (t eq. CO ₂)	376	509
Émissions de GES indirectes (t eq. CO ₂)	159	180
Total des émissions de CO ₂	536	689

6.7 UN COMPORTEMENT RESPONSABLE

6.7.1 Lutte contre la corruption



L'intégrité en affaires participe à la bonne réputation de notre groupe et nous nous attachons à agir de façon irréprochable et juste avec nos parties prenantes.

Les dirigeants et la direction des ressources humaines sont impliqués dans l'élaboration et le déploiement du dispositif anti-corruption prévu par la loi Sapin II.

Le code de conduite anti-corruption du groupe et son dispositif d'alerte ont été largement diffusés auprès des salariés et sont en ligne sur le site du groupe.

6.7.2 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT



Les sociétés du groupe sont en France, aux USA et en Allemagne. Le groupe observe scrupuleusement les réglementations locales en vigueur et ainsi respecte et promeut les dispositions fondamentales de l'OIT (interdiction du travail des enfants, liberté d'association, élimination du travail forcé, etc).

6.8 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Société **PRODWAYS GROUP** Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant de la société PRODWAYS GROUP, accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1080⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L.225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de Commerce et le Code de Déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de Contrôle Qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de Commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- Le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de Commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'Organisme Tiers Indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE
Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - Des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽³⁾ et couvrent entre 31 % et 58 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre février et mars 2021.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2021

L'Organisme Tiers Indépendant

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vincent PAPAIZIAN
Associé

Tristan MOURRE
Directeur

(1) **Informations qualitatives relatives aux parties suivantes** : « Intégration de jeunes diplômés et politique employeur du groupe » ; « Bâtir un acteur de référence en termes d'innovation technologique ».

(2) **Informations quantitatives sociales** : effectif total et répartition par genre, par âge et par zone géographique ; embauches ; départs (dont licenciements) ; nombre d'accidents avec arrêt ; nombre de journées perdues pour accident avec arrêt ; nombre d'heures travaillées théoriques ; taux de fréquence ; taux de gravité ; nombre d'heures de formation ; nombre de personnes formées. **Informations quantitatives environnementales** : consommation d'électricité ; consommation de gaz ; consommations de carburants ; émissions directes de GES ; émissions indirectes de GES ; quantités de déchets générés ; quantités de matières premières consommées.

(3) INITIAL, AS3D.



7

7.1	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 JUIN 2021	160
7.2	TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021	165
	Ordre du jour	165
	Projet de texte des résolutions	166
7.3	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AU COMPTES	172
	Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital	172
	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription	173
	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	174
7.4	AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2021	177
	Rapport de gestion	177
	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions des articles L.225-37 et suivants du Code de commerce	177
	Rapports spéciaux du Conseil d'administration établis en application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce	177

INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2020

7.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 JUIN 2021

1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par un résultat de -9 771 196,28 euros, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat (part du Groupe) de - 14 044 milliers d'euros.

Nous vous demanderons de constater l'absence de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts.

2. Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à -9 771 196,28 euros de la façon suivante :

- Origine :
 - Résultat de l'exercice : -9 771 196,28 €
- Affectation :
 - Report à nouveau : -9 771 196,28 €

Nous vous proposons de ne procéder à aucune distribution de dividendes. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices aucune distribution de dividendes et revenus n'est intervenue.

3. Approbation des conventions réglementées (quatrième résolution)

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 du Code de commerce.

Il est précisé que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice sont décrites au paragraphe 3.7.1 du Document d'enregistrement universel.

À ce jour, il n'existe plus de conventions réglementées en cours.

4. Mandats des administrateurs (cinquième résolution)

Les mandats de membre du Conseil d'administration de Messieurs Raphaël GORGÉ et Olivier STREBELLE arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de Raphaël GORGÉ, pour une durée de trois ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Olivier STREBELLE quittant le Groupe, son mandat d'administrateur n'est pas renouvelé.

Indépendance

Au regard des critères d'indépendance du Code Middlednext retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise, Monsieur Raphaël GORGÉ ne peut être qualifié de membre indépendant. Monsieur Raphaël GORGÉ contrôle et dirige GROUPE GORGÉ qui est l'actionnaire majoritaire de PRODWAYS GROUP.

Expertise, expérience, compétence

Les informations concernant l'expertise et l'expérience de Raphaël GORGÉ sont détaillées dans le Document d'enregistrement universel au paragraphe 3.1.2.

5. Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des administrateurs (sixième à huitième résolutions)

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général (et/ou de tout autre dirigeant mandataire social) et celle des administrateurs, présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (paragraphe 3.2).

6. Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce (neuvième résolution)

En application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, nous vous demandons d'approuver les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (paragraphe 3.3).

7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration (dixième résolution)

En application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (paragraphe 3.4.1).

8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier STREBELLE, Directeur général (onzième résolution)

En application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier STREBELLE, Directeur général, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (paragraphe 3.4.2).

9. Ratification du transfert de siège social de la Société (douzième résolution)

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil a décidé de transférer le siège de la Société au 30 rue de Gramont, 75002 Paris à compter du 8 juillet 2021. Cette décision de changement fait suite à l'expiration du bail des locaux actuels. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier ce transfert de siège.

10. Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (treizième résolution) et concernant la réduction de capital par annulation d'actions autodétenues (quatorzième résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la treizième résolution, de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit

mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 8 juin 2020 dans sa seizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action PRODWAYS GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation s'il en existe une, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- et plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 20 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 102 527 900 euros (correspondant à 10 % du capital social à la date du 16 mars 2021 au prix maximal de 20 euros par action).

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir, aux termes de la quatorzième résolution, autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposera donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

11. Renouvellement de la délégation financière permettant de mettre en place une ligne de financement en fonds propres (quinzième résolution)

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société.

Les délégations financières dont le Conseil d'administration dispose sont détaillées au tableau des délégations en cours de validité paragraphe 5.2.3 du Document d'enregistrement universel.

Il est demandé aux actionnaires de bien vouloir renouveler la délégation suivante dont il disposait et qui arrivera prochainement à échéance : « Délégation de compétence à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission, immédiatement ou à terme, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter, dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ».

Cette délégation permettrait au Conseil de procéder à l'augmentation du capital de la Société par émission d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres.

Une telle délégation pourrait être utilisée par la Société pour mettre en place une ligne de financement en fonds propres (*equity line*) qui permettrait à la Société d'augmenter sa flexibilité financière aux côtés des autres outils de financement qu'elle pourrait déjà avoir mis en place.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous demandons de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société, aux titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou à toutes valeurs mobilières à émettre au profit de la catégorie de personnes suivante : tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement ou tout fonds d'investissement ou société s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres.

La présente délégation emporterait de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières ainsi le cas échéant émises, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourrait pas être supérieur à 4 000 000 euros, ou sa contre-valeur en monnaie étrangère, montant maximum auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions.

Le montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation sera fixé à 20 000 000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise).

Ces montants s'imputeront sur le plafond global des délégations financières en cours de validité prévu à la dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale du 8 juin 2020.

Le prix d'émission des actions émises en vertu de la présente délégation serait déterminé par le Conseil d'administration et serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 30 %, en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance ; étant précisé que (i) dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission des actions susceptibles de résulter de leur exercice, de leur conversion ou de leur échange pourrait le cas échéant être fixé, à la discrétion du Conseil d'administration, par référence à une formule de calcul définie par celui-ci et applicable postérieurement à l'émission desdites valeurs mobilières (par exemple lors de leur exercice, conversion ou échange) auquel cas la décote maximale susvisée pourrait être appréciée, si le Conseil d'administration le jugeait opportun, à la date d'application de ladite formule (et non à la date de l'émission de la valeur mobilière), et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution serait tel que la somme le cas échéant perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, serait, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé.

La décote de 30 % sur le prix d'émission des actions ou valeurs mobilières permettrait à la Société d'avoir une plus grande flexibilité dans le cadre des négociations qui pourraient avoir lieu avec les établissements avec lesquels la Société serait susceptible de mettre en place cette ligne de financement en fonds propres.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 18 mois et remplacerait la précédente délégation de même nature venant à expiration.

12. Renouvellement des délégations financières en matière d'actionnariat salarié individuel (seizième et dix-septième résolutions)

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires permettant d'avoir une politique d'actionnariat salarié ou des dirigeants incitative et de nature à conforter le développement du Groupe.

Les autorisations permettant au Conseil de procéder à l'attribution de stock-options et d'actions gratuites arrivant à expiration, nous vous proposons de les renouveler.

Pour votre information, les plans d'attribution gratuite d'actions précédemment mis en place sont détaillés au paragraphe 5.2.1 du Document d'enregistrement universel.

12.1 Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions (seizième résolution)

Concernant les stock-options, nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la Société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions des articles L.225-177 et suivants et des articles L.22-10-56 et suivants du Code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de la décision d'attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration au titre de l'autorisation qui suit.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- en cas d'octroi d'options de souscription d'actions, le prix de souscription des actions ne pourrait être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant ce jour ;
- en cas d'octroi d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires ne pourrait être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant ce jour, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société, au titre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

La durée des options fixée par le Conseil ne pourrait excéder une période de 10 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

12.2 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux (dix-septième résolution)

Concernant les attributions gratuites d'actions, nous vous demandons renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à procéder, dans le cadre de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ;
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions des articles L.225-197-1 et L.22-10-60 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 5 % du capital social existant au jour de la décision d'attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'options pouvant être attribuées par le Conseil d'administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à la durée minimale prévue par la loi (à savoir un an d'après la réglementation existant à ce jour). Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'administration, ne pouvant être inférieure à la durée minimale le cas échéant prévue par la loi. La durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne pourra être inférieure à la durée minimale le cas échéant prévue par la loi (à savoir deux ans d'après la réglementation existant à ce jour).

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux ; le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer ; décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ; procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ; le cas échéant, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition ; prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation, le cas échéant, exigée des bénéficiaires ; et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

13. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (dix-huitième résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale extraordinaire étant appelée à statuer sur des délégations susceptibles de générer immédiatement ou à terme des augmentations de capital en numéraire, elle doit également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, votre compétence à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation serait limité à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver,

conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre en vertu de la présente délégation ne pourrait être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourrait décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes d'émission nécessaires à la libération desdites actions.

14. Pouvoirs (dix-neuvième résolution)

L'Assemblée donne tous pouvoirs afin de procéder aux formalités rendues nécessaires par les décisions qui précèdent.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

le 28 avril 2021, le Conseil d'administration

7.2 TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Ordre du jour

À caractère ordinaire

- 1) Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement.
- 2) Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- 3) Affectation du résultat de l'exercice.
- 4) Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Constat de l'absence de convention nouvelle.
- 5) Renouvellement de Monsieur Raphaël GORGÉ en qualité d'administrateur.
- 6) Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.
- 7) Approbation de la politique de rémunération du Directeur général.
- 8) Approbation de la politique de rémunération des administrateurs.
- 9) Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce.
- 10) Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration.
- 11) Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier STREBELLE, Directeur général.
- 12) Ratification de transfert du siège social de la Société.
- 13) Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

À caractère extraordinaire

- 14) Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond.
- 15) Délégation de compétence à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission, immédiatement ou à terme, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter, dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres.
- 16) Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option.
- 17) Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation.
- 18) Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L.3332-21 du Code du travail.
- 19) Pouvoirs pour les formalités.

Projet de texte des résolutions

À caractère ordinaire

■ Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un résultat de - 9 771 196,28 euros.

L'Assemblée générale constate l'absence de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que de l'impôt correspondant.

■ Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un résultat (part du Groupe) de - 14 044 milliers d'euros.

■ Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 suivante :

- Origine
 - Résultat de l'exercice : - 9 771 196,28 €
- Affectation
 - Report à nouveau : - 9 771 196,28 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices aucune distribution de dividendes et revenus n'est intervenue.

■ Quatrième résolution – rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Constat de l'absence de convention nouvelle

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

■ Cinquième résolution – Renouvellement de Monsieur Raphaël GORGÉ en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide de renouveler Monsieur Raphaël GORGÉ, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

■ Sixième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration et/ou de tout autre dirigeant mandataire social, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (voir chapitre 3.2.2 du Document d'enregistrement universel).

■ Septième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur général, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (voir chapitre 3.2.3 du Document d'enregistrement universel).

■ Huitième résolution – Approbation de la politique de rémunération des administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des administrateurs présentée dans le Document d'enregistrement universel (voir chapitre 3.2.6 du Document d'enregistrement universel).

■ Neuvième résolution – Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (voir chapitre 3.3 du Document d'enregistrement universel).

■ Dixième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (voir chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel).

■ Onzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier STREBELLE, Directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier STREBELLE, Directeur général, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (voir chapitre 3.4.2 du Document d'enregistrement universel).

■ Douzième résolution – Ratification de transfert du siège social de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil d'administration de transférer le siège social de la société au 30 rue de Gramont, 75002 Paris, à compter du 8 juillet 2021.

■ Treizième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 %, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 8 juin 2020 dans sa seizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action PRODWAYS GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation s'il en existe une, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire.

Et plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 20 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 102 527 900 euros (correspondant à 10 % du capital social à la date du 16 mars 2021 au prix maximal de 20 euros par action).

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire

■ Quatorzième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

- 1) donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- 2) fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;
- 3) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

■ Quinzième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission, immédiatement ou à terme, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et, notamment, de ses articles L.225-129-2, L.225-129-4, L.22-10-51, L.225-138 et L.228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs devises, d'actions ordinaires de la Société ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital à émettre ;
- 2) décide que les valeurs mobilières ainsi émises pourront consister en des titres de créances, être associées à l'émission de tels titres ou en permettre l'émission comme titres intermédiaires ;
- 3) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société, aux titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit

à l'attribution de titres de créance et/ou à toutes valeurs mobilières à émettre au profit de la catégorie de personnes suivante : tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement ou tout fonds d'investissement ou société s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres ;

- 4) prend acte, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières ainsi le cas échéant émises, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;
- 5) décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra pas être supérieur à 4 000 000 euros, ou sa contre-valeur en monnaie étrangère, montant maximum auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale du 8 juin 2020 ;

- 6) décide de fixer à 20 000 000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) le montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation, étant précisé que ce montant sera majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair. Ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance visés aux articles L.228-40, L.228-36-A et L.228-92 alinéa 3 du Code de commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par l'article L.228-40 du Code de commerce, ou dans les autres cas, dans les conditions que déterminerait la Société conformément aux dispositions de l'article L.228-36- A du Code de commerce.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des émissions de titres de créance fixé à la dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale du 8 juin 2020 ;

- 7) décide que le prix d'émission des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 30 %, en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance ; étant précisé que (i) dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission des actions susceptibles de résulter de leur exercice, de leur conversion ou de leur échange pourra le cas échéant être fixé, à la discrétion du Conseil d'administration, par référence à une formule de calcul définie par celui-ci et applicable postérieurement à l'émission desdites valeurs mobilières (par exemple lors de leur exercice, conversion ou échange) auquel cas la décote maximale susvisée pourra être appréciée, si le Conseil d'administration le juge opportun, à la date d'application de ladite formule (et non à la date de l'émission de la valeur mobilière), et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme le cas échéant perçue

immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé ;

- 8) précise que la délégation ainsi conférée au Conseil est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée ;
- 9) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la présente délégation, à l'effet notamment :
 - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission (étant précisé que celui-ci sera déterminé conformément aux conditions de fixation arrêtées ci-dessus) ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
 - arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission ainsi que la forme et les caractéristiques des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre,
 - arrêter la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, leur mode de libération,
 - arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes susmentionnée et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux,
 - à sa seule initiative et lorsqu'il l'estimera approprié, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital réalisées en vertu de la délégation visée dans la présente résolution, sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever, sur le montant de ces primes, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque opération,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
 - prendre toute décision en vue de l'admission des titres et des valeurs mobilières ainsi émis sur tout marché ;
- 10) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ Seizième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L.225-185 et L.22-10-56 et suivants du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;
- 2) fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente autorisation ;
- 3) décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société PRODWAYS GROUP et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par les articles L.225-185, L.22-10-57 et L.22-10-58 du Code de commerce ;
- 4) le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de la décision d'attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration au titre de l'autorisation qui suit ;
- 5) décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :
 - en cas d'octroi d'options de souscription d'actions, le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant ce jour,
 - en cas d'octroi d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant ce jour, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;
- 6) décide qu'aucune option ne pourra être consentie dans les périodes visées à l'article L.22-10-56 du Code de commerce ;

- 7) prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- 8) délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R.225-137 à R.225-142 et R.22-10-37 du Code de commerce,
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 10 ans, à compter de leur date d'attribution,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 9) prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

■ Dix-septième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ;
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par les articles L.225-197-1 et L.22-10-60 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5% du capital social au jour de la décision d'attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options le cas échéant octroyées par le Conseil d'administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatif(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation le cas échéant exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

■ **Dix-huitième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-6, L.225-138-1 et L.228-92 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Délègue sa compétence au Conseil d'administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail ;
- 2) supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
- 3) fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
- 4) limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital

nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- 5) décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne ;
- 6) décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourra décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes d'émission nécessaires à la libération desdites actions ;

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

■ **Dix-neuvième résolution – Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AU COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

(Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2021 résolution n° 14)

À l'assemblée générale des Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des Actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

À Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

RSM Paris
Stéphane MARIE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription

(Assemblée générale mixte du 14 juin 2021 – 15^{ème} résolution)

À l'assemblée générale des actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, en France et à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment tous titres de créance) donnant droit à des titres de capital à émettre, réservée à la catégorie de personnes suivante :

- tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement ou tout fonds d'investissement ou société s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à 4 000 000 euros.

Le montant nominal maximum de titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation s'élève à 20 000 000 euros.

Ces montants s'imputeront sur le plafond global des délégations financières en cours de validité prévu à la dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 8 juin 2020.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Par ailleurs, comme indiqué dans le rapport du Conseil d'administration, la suppression du droit préférentiel serait faite au profit de :

- tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement ou tout fonds d'investissement ou société s'engageant à garantir d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres.

Cette description ne nous paraît pas de nature à répondre aux dispositions de l'article L.225-138 du Code du commerce prévoyant la possibilité de réserver une émission à des catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, dans la mesure où le Conseil d'administration ne fixe pas de manière suffisamment précise les critères d'identification de la catégorie à laquelle appartiennent les bénéficiaires de l'émission envisagée.

En conséquence, nous ne pouvons donner notre avis sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration.

À Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

RSM Paris
Stéphane MARIE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

(Assemblée générale mixte du 14 juin 2021 – 18^{ème} résolution)

À l'assemblée générale des Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de cette émission est fixé à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de cette augmentation.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

RSM Paris
Stéphane MARIE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

(Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2021 résolution n° 16)

À l'assemblée générale des Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en application de la mission prévue par les articles L.225-177 et R.225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice :

- des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société PRODWAYS GROUP et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- des mandataires sociaux répondant aux conditions fixées par l'article L.225-185, L.22-10-57, L.22-10-58 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 5 % du capital de la Société existant au jour de la décision d'attribution.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

RSM Paris
Stéphane MARIE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

(Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2021 résolution n° 17)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et/ou
- des mandataires sociaux qui correspondent aux conditions fixées par les articles L.225-197-1, L.22-10-59 et L.22-10-60 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

RSM Paris
Stéphane MARIE

7.4 AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2021

Rapport de gestion

Voir la table de concordance du chapitre 8.3.1 du Document d'enregistrement universel.

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions des articles L.225-37 et suivants du Code de commerce

Voir la table de concordance du chapitre 8.3.2 du Document d'enregistrement universel.

Rapports spéciaux du Conseil d'administration établis en application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des salariés et dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et début de l'exercice 2021.

L'Assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2018 a autorisé, dans sa 21^e résolution, le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, à hauteur de 5 % du capital social, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de L.225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par L.225-197-1 du Code de commerce.

En conséquence de cette autorisation, le Conseil d'administration a établi plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions en 2016 puis en 2019 et enfin en 2021, dans le but d'intéresser l'ensemble des salariés et des dirigeants à la performance du Groupe et d'associer tout particulièrement les collaborateurs clés à la performance du Groupe.

Aucune nouvelle attribution n'a été décidée par le conseil au cours de l'exercice 2020.

Une nouvelle attribution a été décidée début 2021.

I. Plans de 2016

Il est rappelé que les plans de 2016 ont pris fin et qu'il n'existe donc plus aucune action potentielle au titre de ces plans.

II. Plans de 2019

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration du 31 janvier 2019 a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de l'ensemble des salariés de PRODWAYS GROUP et ses filiales ayant leur siège en France (le plan collectif) ; et
- un plan d'attribution gratuite d'actions de performance au profit de certains salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (le plan sélectif).

II.1 Plan collectif de 2019

La période d'acquisition du plan collectif de 2019 a expiré le 1^{er} février 2021. Après examen des conditions de présence, le Conseil a constaté l'acquisition de 14 050 actions au total.

II.2 Plan sélectif de 2019

La première période d'acquisition du plan sélectif 2019 a expiré le 1^{er} février 2021 (les deux autres périodes d'acquisition expirant le 1^{er} février 2022 puis le 1^{er} février 2023). Après examen des conditions de présence et de performance, le Conseil a constaté à l'issue de cette première période d'acquisition, l'acquisition de 172 408 actions, dont 38 248 actions revenant au Directeur général, monsieur Olivier STREBELLE.

III. Plans de 2021

Le Conseil d'administration du 1^{er} février 2021 a arrêté deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions :

- un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de l'ensemble des salariés de PRODWAYS GROUP et ses filiales ayant leur siège en France (le plan collectif) ; et
- un plan d'attribution gratuite d'actions de performance au profit de certains salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (le plan sélectif).

1) L'attribution gratuite d'actions dans le cadre du plan collectif 2021

Le plan collectif d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil d'administration du 1^{er} février 2021 ayant pour but d'intéresser l'ensemble des salariés à la performance du Groupe et à sa création de valeur, prévoit une attribution gratuite de 18 050 actions au profit de l'ensemble des salariés de PRODWAYS GROUP et de ses filiales détenues à plus de 50 % ayant leur siège en France. Ces actions ont été attribuées uniformément entre les 370 salariés de la société et de ses filiales françaises, à raison de 50 actions par salarié.

Le plan est explicité plus en détails dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition/durée de la période de conservation	Nombre total d'attributaires	Conditions et critères d'attribution	Origine des actions à attribuer	Valeur des actions
18 050	Du 1 ^{er} février 2021 au 2 février 2023 Pas de période de conservation	370	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de condition de performance du Groupe • Condition de présence au 2 février 2023 	Actions nouvelles à émettre	Sur la base du cours de clôture de l'action au 1 ^{er} février 2021 (soit 2,68 €) : 48 374 €

2) L'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre du plan sélectif 2021

Le plan sélectif d'attribution gratuite d'actions de performance approuvé par le Conseil d'administration du 1^{er} février 2021, ayant pour but de fidéliser et d'associer les collaborateurs clés à la performance du Groupe et à sa création de valeur, prévoit une attribution gratuite de 532 500 actions de performance au profit de certains salariés et dirigeants mandataires sociaux de la société PRODWAYS GROUP ou de ses filiales françaises et étrangères.

Le plan est explicité plus en détails dans le tableau ci-dessous :

Nombre total d'actions attribuées	Période d'acquisition/Durée de la période de conservation	Nombre total d'attributaires	Conditions et critères d'attribution	Origine des actions à attribuer	Valeur des actions
532 500	Du 1 ^{er} février 2021 au 2 février 2023 ou au 1 ^{er} juillet 2023 Pas de période de conservation, sauf pour les dirigeants mandataires sociaux	16	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de performance en référence à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe en 2021 et 2022 et à l'atteinte d'objectif de résultat d'exploitation du Groupe (tel que défini dans le plan) en 2021 et 2022 • Le nombre des actions de performance le cas échéant acquises selon les critères de performance ci-dessus sera multiplié par 1,1 en fonction de la performance du cours de Bourse de l'action PRODWAYS GROUP par rapport à un indice. • Condition de présence à chaque période d'acquisition intermédiaire (2 février 2023 et 1^{er} juillet 2023) 	Actions nouvelles à émettre	Sur la base du cours de clôture de l'action au 1 ^{er} février 2021 (soit 2,68 €) : 1 427 100 €

3) Informations complémentaires en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce

Les tableaux ci-dessous sont établis conformément aux exigences de l'article L.225-197-4 du Code de commerce :

a) Attribution gratuite d'actions, à ce jour en 2021, aux mandataires sociaux de PRODWAYS GROUP, ou par les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce

Mandataires sociaux concernés	Nombre d'actions	Valeur
		Sur la base du cours de l'action au 1 ^{er} février 2021 (cours de clôture à 2,68 €) : 663 300 €
Olivier STREBELLE (Directeur général) (*)	247 500	

* Olivier STREBELLE quittant son mandat de Directeur général mi-mai 2021, il perd son droit à acquisition des actions

b) Attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de PRODWAYS GROUP, à ce jour en 2021, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercées par lesdites mandataires au sein desdites sociétés contrôlées

Néant.

c) Liste des dix salariés de PRODWAYS GROUP SA, non-mandataires sociaux, auxquels a été attribué le plus grand nombre d'actions à ce jour en 2021 par PRODWAYS GROUP et par les sociétés mentionnées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce

La société ne compte que 9 salariés à ce jour.

Salariés	Nombre d'actions attribuées	Valeur (euros)
A	15 000 (plan sélectif) et 50 (plan collectif)	Sur la base du cours de l'action au 1 ^{er} février 2021 (cours de clôture à 2,68 €) : 40 334 €
B	15 000 (plan sélectif) et 50 (plan collectif)	Sur la base du cours de l'action au 1 ^{er} février 2021 (cours de clôture à 2,68 €) : 40 334 €
C	7 500 (plan sélectif) et 50 (plan collectif)	Sur la base du cours de l'action au 1 ^{er} février 2021 (cours de clôture à 2,68 €) : 20 234 €
Chacun des 6 autres salariés	50 (plan collectif)	Sur la base du cours de l'action au 1 ^{er} février 2021 (cours de clôture à 2,68 €) : 134 €

d) Répartition des actions entre catégories de bénéficiaires

	Plan collectif	Plan sélectif	Total	% d'actions par catégories de bénéficiaires
Mandataires de PRODWAYS GROUP SA	0	247 500 *	247 500	44,96 %
Salariés	18 050	285 000	303 050	55,04 %
Total	18 050	532 500	550 550	100 %

* Olivier STREBELLE quittant son mandat de Directeur général mi-mai 2021, il perd son droit à acquisition des actions

Fait à Paris

Le 16 mars 2021 et le 28 avril 2021

Le Conseil d'administration





8

8.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	182
8.2	RESPONSABLE DE L'INFORMATION	182
8.2.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel contenant le rapport financier annuel	182
8.2.2	Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	182
8.3	TABLES DE CONCORDANCE	183
8.3.1	Table de concordance du Document d'enregistrement universel (annexes I et II du règlement européen délégué n° 2019/980)	183
8.3.2	Table de concordance du rapport financier annuel	187
8.3.3	Table de concordance du rapport consolidé de gestion (auquel sont joints le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la déclaration de performance extra-financière)	188
8.3.4	Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce	190

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Monsieur David CLAIROTTE

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 5 mai 2017 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (première nomination).

RSM PARIS

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Monsieur Stéphane MARIE

26, rue Cambacérès – 75008 PARIS

Commissaire aux comptes de la Société nommé par les statuts constitutifs du 13 mars 2014 pour un mandat de six exercices (première nomination) et renouvelé en 2020 (renouvellement pour une durée de six ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale tenue courant 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025).

8.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

8.2.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel contenant le rapport financier annuel

Monsieur Olivier STREBELLE en sa qualité de Directeur général de la société PRODWAYS GROUP SA.

8.2.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure en section 8.3.3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Paris, le 29 avril 2021

Le Directeur général

8.3 TABLES DE CONCORDANCE

8.3.1 Table de concordance du Document d'enregistrement universel (annexes I et II du règlement européen délégué n° 2019/980)

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes I et II du règlement européen délégué n° 2019/980 du 14 mars 2019 :

Nouvelles Références URD	Intitulés	Paragraphe/chapitre	Pages
Section 1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
Point 1.1	Personnes responsables des informations	8.2.1	182
Point 1.2	Attestation des responsables du document	8.2.2	182
Point 1.3	Déclaration d'expert	N/A	-
Point 1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	N/A	-
Point 1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	Encart AMF	1
Section 2	Contrôleurs légaux des comptes		
Point 2.1	Coordonnées	8.1	182
Point 2.2	Changements	8.1	182
Section 3	Facteurs de risques		
Point 3.1	Description des risques importants	2	29 et seq.
Section 4	Informations concernant l'émetteur		
Point 4.1	Raison sociale et nom commercial	5.1.1	130
Point 4.2	Enregistrement au RCS et identifiant (LEI).	5.1.1	130
Point 4.3	Date de constitution et durée	5.1.1	130
Point 4.4	Siège social – forme juridique – législation applicable – site web – autres	5.1.1	130
Section 5	Aperçu des activités		
Point 5.1	Principales activités	1.2	10
<i>Point 5.1.1</i>	<i>Nature des opérations et principales activités</i>	<i>1.2</i>	<i>10</i>
<i>Point 5.1.2</i>	<i>Nouveaux produits et/ou services</i>	<i>1.2</i>	<i>10</i>
Point 5.2	Principaux marchés	1.2.2	11
Point 5.3	Évènements importants	Partie introductive, 1.2.4, 1.3.4, notes 1.1, 1.2.2 et 1.2.3 des comptes consolidés	2 et seq, 18, 20, 76, 107
Point 5.4	Stratégie et objectifs financiers et non financiers	1.3, 1.4, chapitre 6	19, 21, 143 et seq.
Point 5.5	Degré de dépendance	2.2, notes 3.3 et 4.5 des comptes consolidés	32, 83, 85
Point 5.6	Position concurrentielle	1.2.2	11
Point 5.7	Investissements	1.1.6, 1.3.3, note 6 des comptes consolidés	9, 20, 91
<i>Point 5.7.1</i>	<i>Investissements importants réalisés</i>	<i>1.1.6, 1.3.3, 6.3</i>	<i>9, 20, 147</i>
<i>Point 5.7.2</i>	<i>Investissements importants en cours ou engagements fermes</i>	<i>1.3.3</i>	<i>20</i>
<i>Point 5.7.3</i>	<i>Coentreprises et participations significatives</i>	<i>1.2.3, notes 2.2, 7.3 et 13 des comptes consolidés</i>	<i>20, 78, 98, 108</i>
Point 5.7.4	Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles	1.3.3, 6.2, 6.6	20, 146, 153

Nouvelles Références URD	Intitulés	Paragraphe/chapitre	Pages
Section 6	Structure organisationnelle		
Point 6.1	Description sommaire du Groupe/Organigramme	1.2, 1.5.1	10, 25
Point 6.2	Liste des filiales importantes	1.2.3, notes 2.2 et 13 des comptes consolidés	17, 78, 108
Section 7	Examen de la situation financière et du résultat		
Point 7.1	Situation financière	1.1, 1.4, 1.5	8, 21, 25
Point 7.1.1	Exposé de l'évolution et résultat des activités	1.1, 1.4, 1.5	8, 21, 25
Point 7.1.2	Évolutions futures et activités en matière de recherche et de développement	1.3	19
Point 7.2	Résultats d'exploitation	1.1.3, 4.1.1, 4.2.1	8, 70, 112
Point 7.2.1	Facteurs importants influant le revenu d'exploitation	1.2.4, 1.4, 4.1, 4.2	18, 21, 70 et seq., 112 et seq.
Point 7.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1.4, 4.1	21, 70 et seq.
Section 8	Trésorerie et capitaux		
Point 8.1	Capitaux de l'émetteur	1.4.2, note 10.1 des comptes consolidés, note 5 des comptes sociaux	24, 105, 119
Point 8.2	Flux de trésorerie	1.4.2, note 7 des comptes consolidés, note 4 des comptes sociaux	24, 96, 118
Point 8.3	Besoins de financement et structure de financement	1.4.2, 4.1, note 8 des comptes consolidés, note 4 des comptes sociaux	24, 70 et seq., 99 et seq., 118
Point 8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	note 8 des comptes consolidés et note 5.3 des comptes sociaux	99 et seq., 120
Point 8.5	Sources de financement attendues	notes 8 des comptes consolidés	99 et seq.
Section 9	Environnement réglementaire		
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influant	1.2.2, 2.2.3, 2.3.2, 6.4	11, 33, 34, 148
Section 10	Informations sur les tendances		
Point 10.1	a) Principales tendances récentes	Messages du Président, 1.3.2, 1.3.4, note 12.3 des comptes consolidés	2, 19, 107
	b) Changement significatif de performance financière du Groupe depuis la clôture	1.3.2, 1.3.4	19, 20
Point 10.2	Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	1.3.2, 1.3.4, Message du Président	19, 20, 2
Section 11	Prévisions ou estimations du bénéfice		
Point 11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	N/A	-
Point 11.2	Principales hypothèses	N/A	-
Point 11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	N/A	-
Section 12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
Point 12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	3.1	42 et seq.
Point 12.2	Conflits d'intérêts	3.1.5	49

Nouvelles Références URD	Intitulés	Paragraphe/chapitre	Pages
Section 13	Rémunération et avantages		
Point 13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	3.2, 3.3, 3.4	51 et seq.
Point 13.2	Provisions pour retraite ou autres	Note 5.3 des comptes consolidés, note 7.6 des comptes sociaux	88, 122
Section 14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
Point 14.1	Durée des mandats	3.1.	42 et seq.,
Point 14.2	Contrats de service	1.5.1, 3.2, 3.4, 3.7.1	25, 51 et seq., 60 et seq.
Point 14.3	Comités	3.1.1, 3.1.8	42, 50
Point 14.4	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	3.5	63
Point 14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	3.1	42 et seq.
Section 15	Salariés		
Point 15.1	Répartition des salariés	1.1.7, note 5.1 des comptes consolidés	9, 88
Point 15.2	Participations et stock-options	note 5.2 des comptes consolidés, 5.3.5	88, 139
Point 15.3	Accord de participation des salariés au capital	voir point 15.2 ci-dessus	-
Section 16	Principaux actionnaires		
Point 16.1	Répartition du capital	5.3.1	139
Point 16.2	Droits de vote différents	5.3.2	139
Point 16.3	Contrôle de l'émetteur	5.3.1	139
Point 16.4	Accord d'actionnaires	N/A	-
Section 17	Transactions avec des parties liées		
Point 17.1	Détail des transactions	1.5.1, 3.7.1, note 5.5 des comptes consolidés, note 6 des comptes sociaux	25, 64, 90, 121
Section 18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
Point 18.1	Informations financières historiques	Encart AMF, 4.1, 4.2	1, 70 et seq., 112 et seq.
<i>Point 18.1.1</i>	<i>Informations financières historiques auditées</i>	4.1, 4.2	70 et seq., 112 et seq.
<i>Point 18.1.2</i>	<i>Changement de date de référence comptable</i>	N/A	-
<i>Point 18.1.3</i>	<i>Normes comptables</i>	4.1 (note 1), 4.2	76
<i>Point 18.1.4</i>	<i>Changement de référentiel comptable</i>	4.1 (note 1), 4.2	76
<i>Point 18.1.5</i>	<i>Contenu minimal des informations financières auditées</i>	4.1, 4.2	70 et seq., 112 et seq.
<i>Point 18.1.6</i>	<i>États financiers consolidés</i>	4.1	70 et seq.
<i>Point 18.1.7</i>	<i>Date des dernières informations financières</i>	4.1, 5.4.3	70 et seq., 141
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	-
<i>Point 18.2.1</i>	<i>Informations financières trimestrielles ou semestrielles</i>	N/A	-
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	4.2.5	125 et seq.

Nouvelles Références URD	Intitulés	Paragraphe/chapitre	Pages
Point 18.3.1	Rapport d'audit	4.2.5	125 et seq.
Point 18.3.2	Autres informations auditées	3.7.2	65
Point 18.3.3	Informations financières non auditées	N/A	-
Point 18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	-
Point 18.4.1	Modification significative des valeurs brutes	N/A	-
Point 18.5	Politique en matière de dividendes	5.4.2	140
Point 18.5.1	Description	5.4.2	140
Point 18.5.2	Montant du dividende par action	1.5.3, 7.1	25, 160
Point 18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	note 12.2 des comptes consolidés	107
Point 18.6.1	Procédures significatives	Voir point 18.6 ci-dessus	-
Point 18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	1.1, 1.2.2, 1.2.4, 1.3.4	8, 11, 18, 20
Point 18.7.1	Changement significatif depuis la clôture	Voir point 18.7 ci-dessus	-
Section 19	Informations supplémentaires		
Point 19.1	Capital social	5.2	132 et s.
Point 19.1.1	Montant du capital émis	5.2	132 et s.
Point 19.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A	-
Point 19.1.3	Actions autodétenues	5.2.2	135
Point 19.1.4	Valeurs mobilières	5.2.1	132 et seq.
Point 19.1.5	Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation	5.2.1, 5.2.3	132 et seq., 136
Point 19.1.6	Option ou accord	N/A	-
Point 19.1.7	Historique du capital social	5.3.2	136
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	5.1.2	130
Point 19.2.1	Inscription au registre et objet social	5.1.1, 5.1.2	130
Point 19.2.2	Catégories d'actions existantes	5.2	132 et seq.
Point 19.2.3	Disposition impactant un changement de contrôle	5.3.4	139
Section 20	Contrats importants		
Point 20.1	Résumé de chaque contrat	N/A	-
Section 21	Documents disponibles		
Point 21.1	Déclaration sur les documents consultables	5.4.3	141

8.3.2 Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent Document d'enregistrement universel inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'aux articles 222-3 et 222-9 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Les documents mentionnés à l'article 222-3 du règlement précité et les paragraphes correspondants du présent Document d'enregistrement universel sont précisés ci-après :

	Rapport financier annuel	Chapitres/sections	Pages
1.	Comptes annuels	4.2	112 et seq.
2.	Comptes consolidés	4.1	70 et seq.
3.	Rapport de gestion (informations au sens de l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF)	Voir table de concordance en 8.3.3 ci-dessous	-
4.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	8.2.2	182
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	4.2.5	125 et seq.
6.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	4.1.7	109 et seq.
7.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	3.7.2	65
8.	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du Code de commerce)	Voir table de concordance en 8.3.4 ci-dessous	-

8.3.3 Table de concordance du rapport consolidé de gestion (auquel sont joints le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la déclaration de performance extra-financière)

Le présent Document d'enregistrement universel comprend les éléments du rapport de gestion visés par les articles L.225-100 et suivants et L.232-1 du Code de commerce, ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des articles L.225-37 et suivants du Code de commerce.

	Rapport consolidé de gestion	Chapitres/sections	Pages
I	MARCHÉ DES AFFAIRES		
1.1.	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	1.5, 4.2	25 et seq., 112 et seq.
1.2.	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	1.1, 1.4, 4.1	8, 21, 70 et seq.
1.3.	Indicateurs clés de performance de nature financière	1.1	8
1.4.	Indicateurs clés de performance de nature non financière	1.1 et 6	8, 143 et seq.
1.5.	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	1.4	21
1.6.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	1.3.4, note 12.3 des comptes consolidés et note 9.3 des comptes annuels	20, 107, 124
1.7.	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	Message du Président, 1.3.2	2, 19
1.8.	Activités en matière de Recherche et de Développement	1.2.2, 1.3.3, note 6 des comptes consolidés	11, 20, 91 et seq.
1.9.	Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	1.2.3, 1.2.4, note 2.2 des comptes consolidés	17, 18, 78
1.10.	Mention des succursales existantes	N/A	-
2.	FACTEURS DE RISQUES – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES		
2.1.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté	2	29 et seq.
2.2.	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	3.8	66 et seq.
2.3.	Indication sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone	2, 6.6	29 et seq., 153
2.4.	Indications sur l'utilisation des instruments financiers (politique de couverture)	Notes 8.1 et 8.3 des comptes consolidés	99 et seq., 102
2.5.	Dispositif anti-corruption	6.7	155
3.	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	6	143 et seq.
3.1.	Modèle d'affaires	Partie introductive	4
3.2.	Description des principaux risques liés à l'activité de la Société et du Groupe	2	29 et seq.
3.3.	Informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	6.2 à 6.7	146 et seq.
3.4.	Résultats des politiques appliquées par le Groupe (indicateurs clé de performance)	6.2 à 6.7	146 et seq.
3.5.	Informations sociales	6.5	149 et s.
3.6.	Informations environnementales	6.2, 6.6	149, 153
3.7.	Informations sociétales	6.3, 6.7	147, 155
3.8.	Lutte contre la corruption	6.7	155

	Rapport consolidé de gestion	Chapitres/sections	Pages
3.9.	Actions en faveur des droits de l'homme	6.7	155
3.10.	Site Seveso – gestion du risque	N/A	-
3.11.	Accords collectifs et leur impact sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	6.5	149 et seq.
3.12	Attestation de l'organisme tiers indépendant	6.8	156
4.	ACTIONNARIAT ET CAPITAL		
4.1.	Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice, franchissements de seuils	5.2, 5.3	132 et seq.
4.2.	État de la participation des salariés au capital social	5.3.5	139
4.3.	Rachat et revente par la Société de ses propres actions – autocontrôle	5.2.2	135
4.4.	Nom des sociétés contrôlées et pourcentage de détention	Note 13 des comptes consolidés	108
4.5.	Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées, ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	N/A	-
4.6.	Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	3.1.4	49
4.7.	Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	3.3 (tableaux 4 à 10), 5.2.1	57 et seq., 132 et seq.,
4.8.	Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés	3.3 (tableaux 4 à 10), 5.2.1, notes 5.4 et 5.5 des comptes consolidés	57 et seq., 132 et seq., 89, 90
5.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ART. L.225-37 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE)	Voir table de concordance en 8.3.4 ci-dessous	-
6.	AUTRES INFORMATIONS		
6.1.	Charges fiscalement non déductibles et charges réintégréées suite à un redressement fiscal	1.5.2	25
6.2.	Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	1.5.5	26
6.3.	Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	1.5.3, 5.4.2, 7.1	25, 140, 160
6.4.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A	-
6.5.	Montant des prêts interentreprises consentis dans le cadre de l'article L.511-6-3 bis du Code monétaire et financier	N/A	-
6.6.	Avis du Comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique	N/A	-
6.7.	Délais de paiement clients et fournisseurs	1.5.4, note 5.2 des comptes sociaux	25, 120

8.3.4 Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce

	Rapport sur le gouvernement d'entreprise – Rubriques	Chapitres/sections	Pages
1.	INFORMATIONS RELATIVES À LA COMPOSITION, AU FONCTIONNEMENT ET AUX POUVOIRS DU CONSEIL		
1.1.	Composition du Conseil d'administration	3.1	42 et seq.
1.2.	Présentation des membres du Conseil d'administration, liste de leurs mandats et fonctions	3.1	42 et seq.
1.3.	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	3.1.7	49
1.4.	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration	3.1.3	49
1.5.	Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil	3.1.1, 3.1.3	42, 49
1.6.	Parité au sein du comité mis en place par la Direction générale	N/A	-
1.7.	Mixité dans les 10 postes à plus forte responsabilité	N/A	-
1.8.	Modalités d'exercice de la Direction générale	3.1.6	49
1.9.	Éventuelles limitations des pouvoirs des Directeurs généraux	3.1.6	49
1.10.	Référence à un Code de gouvernement d'entreprise	3.5	63 et seq.
1.11.	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	5.2.3	137-138
1.12.	Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales	3.7.1	64
2.	INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS		
2.1.	Politique de rémunération des mandataires sociaux	3.2	51 et seq.
2.2.	Informations mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce	3.3	55 et seq.
2.3.	Rémunérations individuelles des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice écoulé	3.4	60 et seq.
2.4.	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale	3.7.1, 1.5.1	64, 25
2.5.	Modalités de conservation par les mandataires des actions attribuées gratuitement et/ou des actions issues de l'exercice de stock-options	3.3 (tableaux 6, 10)	57 et seq.
3.	INFORMATIONS SUR LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE		
3.1.	Structure du capital de la Société	5.2	132 et seq.
3.2.	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce en matière d'augmentation de capital	5.1.2, 5.3.4	130, 139
3.3.	Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	5.3.1	139
3.4.	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	5.3.1, 5.3.4	139
3.5.	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	5.3.5	139
3.6.	Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	N/A	-
3.7.	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société	3.1.1, 5.1.2	42 et seq., 130
3.8.	Accords prenant fin en cas de changement de contrôle	N/A	-
4.	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3.6	63

www.prodways-group.com

PRODWAYS
GROUP

19, rue du Quatre-Septembre
75002 Paris

Tél. : +33(0)1 44 77 94 77

